



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

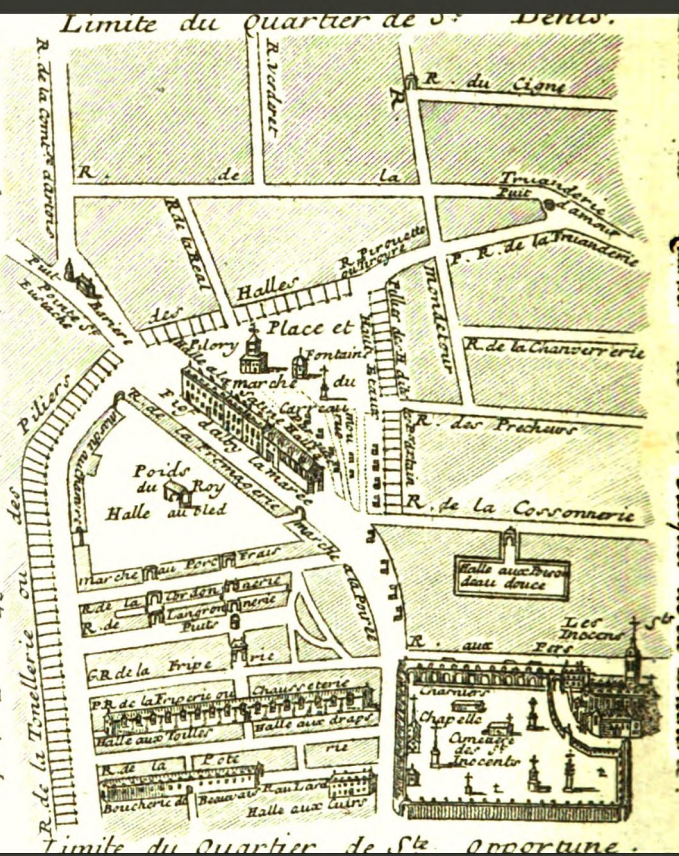
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

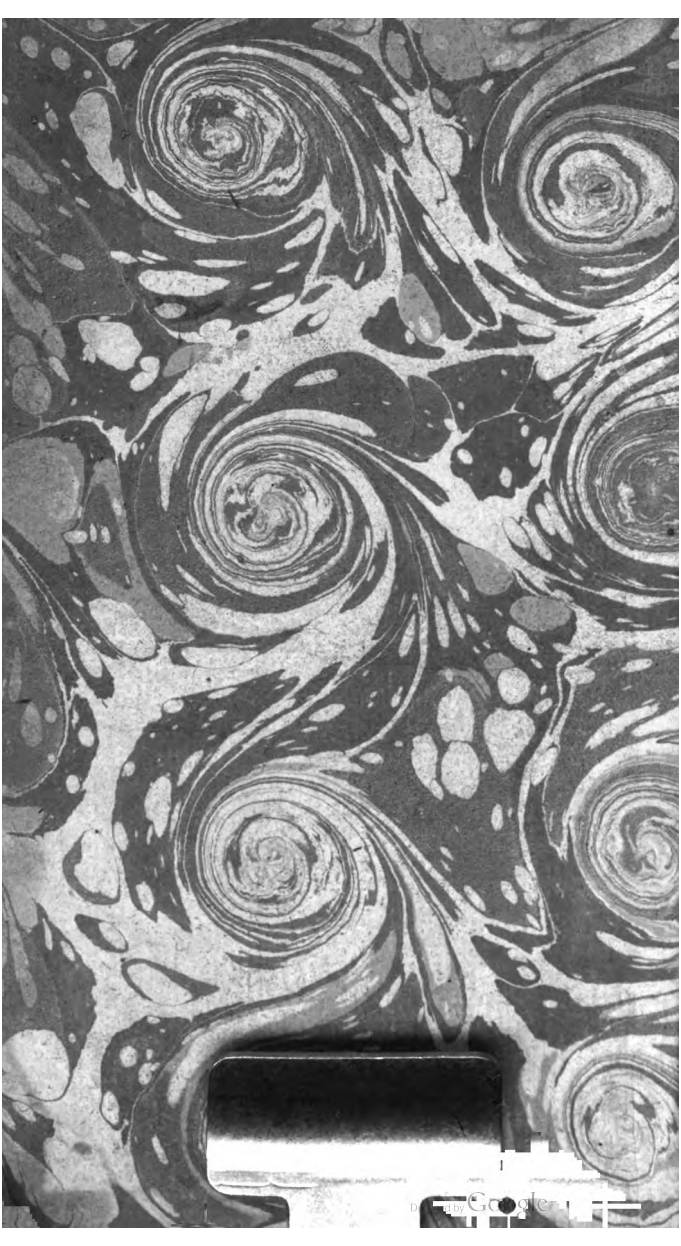


Description historique de la ville de Paris et de ses environs

Jean-Aymar Piganiol De La Force









BCU - Lausanne



1094442492



DESCRIPTION HISTORIQUE DE LA VILLE *DE PARIS* ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOU DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME TROISIÈME.

*Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lusitania est uno, scilicet, Orbe minor.*

Le P. Chevalier, J. 1672.



A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

RECEIVED THE FOLLOWING INFORMATION FROM THE
 SOURCE ON THE DATE INDICATED:
 SOURCE: [redacted] DATE: [redacted]

44-15027-100

279121

TABLE

*Des Articles contenus dans le
Tome troisieme.*

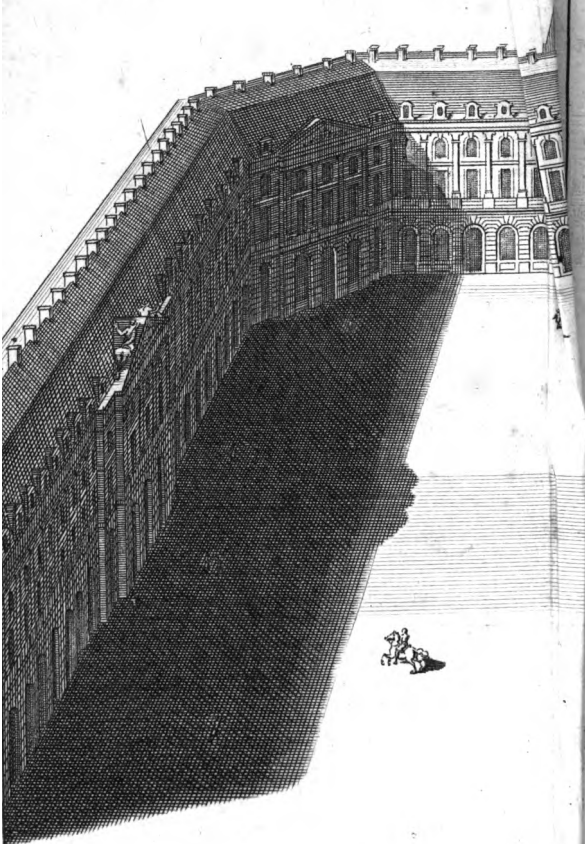
SUITE DU QUARTIER DU PALAIS ROYAL.

L A Place de Louis le Grand ,	page 1
Les Capucins ,	8
Les Filles de l'Assomption ,	17
Les Filles de la Conception ,	25
La Porte Saint-Honoré ,	26
Le Fauxbourg Saint-Honoré ,	27
Le Roulle ,	28
La Pépiniere ,	30
La Ville-l'Evêque ,	ibid.
Les Bénédictines de la Ville-l'Evêque ,	32
VI. QUARTIER MONTMARTRE ,	34
Les Capucines ,	36
L'Hôtel de la Compagnie des Indes ,	52
La Place des Victoires ,	60
Le Couvent des Augustins-Déchaussés ,	
appellés Petits-Pères ,	75
Filles de Saint-Thomas-d'Aquin ,	127.
Les Nouvelles-Catholiques ,	138.
Bibliothèque du Roi ,	141, 147
Chapelle de Saint-Joseph ,	155.
Chapelle de Notre-Dame de Lorette ,	157.
Abbaye de Montmartre ,	160
VII. QUARTIER SAINT-EUSTACHE.	
L'Eglise Paroissiale de S. Eustache ,	176

<i>L'Hôtel des Postes ,</i>	216
<i>Communauté de Sainte-Agnès ,</i>	225
<i>L'Hôtel de Soissons ,</i>	235
<i>L'Hôtel des Fermes ,</i>	248
<i>L'Hôtel de Toulouse ,</i>	254
VIII. QUARTIER DES HALLES ,	281
<i>L'Eglise des Saints-Innocens ,</i>	294
IX. QUARTIER SAINT-DENIS ,	313
<i>L'Hôtel de Bourgogne ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Hôtel des Comédiens Italiens ordinai-</i> <i>res du Roi ,</i>	329
<i>Saint-Jacques-de-l'Hôpital ,</i>	331
<i>Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ,</i>	367
<i>Communauté des Filles de l'Union-</i> <i>Chrétienne ,</i>	370
<i>L'Hôpital de la Trinité ,</i>	373
<i>L'Eglise Paroissiale de S. Sauveur ,</i>	378
<i>Les Filles-Dieu ,</i>	393
<i>La Porte Saint-Denis ,</i>	407
<i>La Maison des Prêtres de la Mission</i> <i>de Saint-Laurent ,</i>	411
<i>Maison des Filles de la Charité , ser-</i> <i>vantes des pauvres Malades ,</i>	440
<i>La Foire Saint-Laurent ,</i>	443
X. QUARTIER SAINT-MARTIN ,	444
<i>Saint-Médéric ,</i>	445
<i>L'Hôtel des Consuls ,</i>	466
<i>Saint-Julien-des-Ménéstriers ,</i>	468
<i>Additions ,</i>	481

Fin de la Table du Tome troisieme.

DESCRIPTION



LA PLA



DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS.

Suite du Quartier du Palais Royal.

LA PLACE DE LOUIS LE GRAND.



Monsieur de Louvois voulant se signaler dans la Surintendance des Bâtimens du Roi, comme il faisoit dans le Ministère de la Guerre, inspira au Roi le dessein de faire une grande Place dans ce quartier, afin de faciliter la communication de la rue S. Honoré, avec la rue neuve des petits-Champs. Pour l'exécution de ce projet, le Roi acheta en 1685. l'Hôtel de Vendôme, toutes les terres & places des environs, & même l'emplacement

Tome III.

A

2 DESCRIPTION DE PARIS ,
du Couvent des Capucines, qu'il ordonna qu'on transportât dans la rue neuve des petits-Champs , où elles sont à présent. En 1687. on démolit l'Hôtel de Vendôme , & sur cet emplacement on éleva des façades qui auroient formé une Place la plus grande & la plus magnifique qu'il y eût en Europe. Elle auroit eu quatre-vingt-six toises de longueur , sur soixante-dix-huit de largeur , en trois lignes de bâtimens , car le côté de la rue S. Honoré devoit être tout ouvert , afin de lui donner plus d'air & plus d'étendue. Il y auroit eu dans cette Place un Hôtel pour la Bibliothèque du Roi , & pour toutes les Académies Royales , l'Hôtel de la Monnoie , l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires , &c. La mort de *M. de Louvois* arrivé en 1691. fit discontinuer , & même changer ce magnifique projet. On démolit les bâtimens qu'on y avoit élevés , & le Roi céda à la Ville les matériaux , & l'emplacement par sa Déclaration du 7. Avril 1699. & par le contrat qui fut passé en conséquence le 8. Mai suivant , la Ville s'engagea à faire bâtir dans le fauxbourg S. Antoine un Hôtel pour la seconde Compagnie des Mousquetaires , & au quartier S. Honoré une Place sur les nouveaux desseins qui en seroient donnés.

Jules-Hardouin Mansart ayant donné

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 3

les desseins pour bâtir la nouvelle Place, la Ville vendit les Places à plusieurs particuliers qui, s'étant enrichis dans les affaires, ont fait bâtir ici des Hôtels somptueux. Cette Place qui a soixante-quinze toises de longueur, sur soixante-dix de largeur, a deux avenues, l'une par la rue S. Honoré, vis-à-vis le Couvent des Feuillans, & l'autre par la rue neuve des petits-Champs, vis-à-vis le Couvent des Capucins. Elle a la figure d'un octogone imparfait, quatre faces étant plus petites que les autres. L'architecture qui regne au pourtour est d'ordre corinthien en pilastres, avec des corps avancés revêtus de colonnes, un au milieu de chaque face, qui porte des frontons, dans les timpans desquels on a placé les Armes de France avec leurs accompagnemens. Sur les entablemens, sont des figures assises. Sous ce grand ordre, il regne par tout un *Scylobate* ou piedestal continu, & orné de refans, dans lequel on a pratiqué, pour chaque maison, une porte en plain ceintre, & dont la clef est couverte par un beau mascarón.

Les connoisseurs trouvent beaucoup à reprendre dans l'architecture de cette Place, mais rien n'est plus choquant, ni de plus mauvais goût, que d'avoir décoré les quatre angles rentrans par des avant-corps avancés revêtus de colonnes

4 DESCRIPTION DE PARIS ,
qui portent un fronton. Je ne crois pas
que jamais aucun Architecte s'avise d'i-
miter *Jules-Hardouin Mansart* dans cette
maniere de distribuer les décorations.

Les chapiteaux , les bandeaux des fe-
nêtres , & tous les ornemens de sculptu-
re ont été exécutés ou conduits par *Jean-
Baptiste Pouletier* , Sculpteur de l'Aca-
démie Royale, mort le 18. Novembre
1719.

La maison d'*Antoine Crofat* , pour lors
Receveur des Finances de la Généralité
de Bourdeaux , fut la premiere achevée
de cette Place, & occupée dès l'an 1702.
L'année suivante la galerie fut peinte par
Paul de Mattei Peintre Napolitain dont
je parlerai ailleurs. En 1707. on éleva à
côté un grand Hôtel que *Crosat* fit bâtir
pour le *Comte d'Evreux* , son gendre.
Ces deux maisons sont du dessein de *Bu-
let* , & ont été bâties sous sa conduite.

Du même côté , c'est - à - dire à main
gauche, en entrant par la rue S. Hono-
ré; *Luillier* , un des Fermiers Généraux ,
fit élever une autre belle maison en 1702.
laquelle en 1706. fut vendue à *Paul
Poisson Bourvalais*. Celui-ci en a joui
jusqu'en 1717. que le Roi l'ayant prise
en paiement d'une partie de la taxe , à
laquelle la Chambre de Justice avoit con-
damné ce Traitant, de même que la mai-
son voisine qui appartenoit à un autre

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. §

Traitant nommé *Villemarec*, de ces deux maisons on n'en fit qu'une, sur la porte de laquelle est un marbre noir, avec cette Inscription : *Hôtel du Chancelier de France.*

Les autres maisons ont presque toutes été bâties dans la suite par des Financiers. Il restoit cependant encore des places vuides en 1719. mais *Law* les acheta toutes avec des billets de banque qu'il avoit introduits, & qui ont ruiné tant d'honnêtes & bonnes familles.

Au milieu de cette Place, on voit la Statue équestre de *Louis le Grand*, qui est d'un seul jet : cette grande figure qui a vingt pieds de hauteur fut jettée le premier jour de Décembre de l'an 1692. par *Jean-Balthazar Keller*, d'après les desseins, & le modele du fameux *Girardon* : on assure qu'il y entra soixante-dix milliers de métal, & que vingt hommes assis le long d'une table, & rangés de deux côtés, feroient à laise dans le ventre du cheval. Ce monument fut érigé le 13. Août 1699. avec beaucoup de solemnité. Le piédestal est de marbre blanc, & a trente pieds de haut, vingt-quatre de long, sur treize de large. Les faces en sont ornées par des Inscriptions latines, de la composition de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & qui font connoître ce que ce Grand Roi

6 DESCRIPTION DE PARIS,
a fait pour l'Eglise, pour la France en gé-
néral, & pour la Ville de Paris en par-
ticulier.

Jusqu'en 1730. le piédestal de cette
Statue équestre n'a été orné que d'Inscri-
ptions, mais cette année-là on l'enrichit
de cartels, & de trophées de bronze doré
qui ont été sculptés par *Coustou* le jeune ;
& on y a ajouté des Inscriptions que je
vais transcrire.

Dans le cartel qui est du côté de la
Chancellerie, on lit :

L U D O V I C U S X V.

*Francia & Navarra Rex optimus ;
Magni Pronepos ,
Europa Arbiter, suscepto
à Maria Polona Delphino ,
à Praefecto & Aedilibus , proavo
Monumentum absolvi sivit
anno 1730.*

Ce cartel est tenu par deux enfans qui
ont pour symbole les attributs de Miner-
ve, tels que le Hibou, la branche d'Oli-
vier, le Serpent, un Livre, &c. Sous la
corniche, & sous l'Inscription, paroîs-
sent des fragmens de trophées convena-
bles aux Sciences, & aux Arts.

Sur le pilastre qui est à droite de l'In-
scription, est un trophée qui représente
l'Afrique ; & sur le pilastre qui est à gau-
che, est un autre trophée représentant
l'Amérique.

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 7

A gauche de la Statue, & à l'opposite de la Chancellerie, est un autre cartel, avec cette Inscription :

Cippum cui Equestris
LUDOVICI MAGNI

*Statua imposita est ,
splendidis ordine uno latè septum
Ædibus ,
restitui , & ornari curarunt
Præfectus & Ædiles. anno 1730.*

Cette Inscription , de même que la première , est tenue par deux enfans ou génies , dont l'un tient des couronnes de chêne & de laurier ; & l'autre des pommes du jardin des Hespérides. Sous la corniche , & à côté de l'Inscription , paroissent des fragmens de trophées , composés de massues , de carquois , de fleches , & de couronnes palissadées , qui sont les récompenses des belles actions Militaires.

Sur les piédestaux qui sont à droite , & à gauche de cette Inscription , sont des trophées qui représentent l'Asie & l'Europe.

A la tête du piédestal , vis-à-vis le Couvent des Feuillans , sont les Armes de France , ornées de palmes & de lauriers.

De l'autre côté , & vis-à-vis l'Eglise des Capucines , sont les Armes de la Ville

A iiij

8 DESCRIPTION DE PARIS,
de Paris , dont le vaisseau est posé sur la
tête d'un fleuve accompagné de roseaux ,
d'armes , du livre , du caducée , & de la
bourse de Mercure , & couronné par
son chapeau , attributs qui désignent le
commerce.

Dans les pilastres qui sont aux angles ,
sont des agraphes où tiennent des chûtes
de festons de chêne & de laurier , qui
tombent le long desdits pilastres , &
qui sont des symboles de la Force & de
la Victoire.

Après avoir vû cette Place , & être
rentré dans la rue S. Honoré , en descen-
dant vers le fauxbourg du même nom ,
on voit une fontaine qui fut rebâtie en
1718. sur laquelle sont gravés ces vers
de Santeul , qui sont allusion à sa situa-
tion auprès de quatre Monasteres :

*Tot Loca Sacra inter , pura est , qua
labitur unda ;*

Hanc non impuro , quisquis es , ore bibas.

L E S C A P U C I N S.

Ce Couvent est regardé comme le plus
ancien , & le plus considérable que les
Capucins ayent en France. Le Cardinal
Charles de Lorraine , ayant connu quel-
ques-uns de ces Religieux pendant qu'il
étoit au Concile de Trente , en amena
quatre à Paris , & les établit dans le parc
de son Château de Meudon , mais ce

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 9

Cardinal étant mort en 1564. ces quatre Religieux Italiens s'en retournerent dans leur Patrie. *Pierre Deschamps*, Cordelier natif d'Amiens, ayant quitté les Cordeliers, pour prendre la Réforme des Capucins en 1572. fut le premier Capucin François : il établit un petit Couvent de Capucins à Picquepuce en 1574. avec la permission du Roi Charles IX. & du Pape Grégoire XIII. Peu de tems après vint à Paris le P. *Pacifique de Venise* en qualité de Commissaire Général de son Ordre en France, avec douze de ses confreres Prêtres, & deux Freres Laics, qui allerent descendre, en arrivant, au Couvent de Piquepuce, d'où la Reine *Catherine de Medicis* les tira tous, pour les établir dans le fauxbourg S. Honoré, au même lieu où ils sont aujourd'hui. Comme le Couvent que ces Religieux ont à Meudon ne fut fondé par le *Cardinal de Guise*, neveu du Cardinal de Lorraine, qu'en 1576. celui de la rue S. Honoré est regardé, par les Capucins, comme étant le plus ancien qu'ils ayent en France, & celui de Meudon vient immédiatement après.

Le Couvent est fort spacieux, pour être aujourd'hui dans la Ville, car lorsqu'il fut bâti, ce quartier n'étoit qu'un fauxbourg. Les bâtimens réguliers sont moins simples que les autres Couvens de

A v.

Capucins ; ils sont d'ailleurs si vastes , qu'ils peuvent contenir une Communauté d'environ cent cinquante Religieux. En 1731. ils ont fait rebâtir le portail & le mur de clôture qui sont sur la rue saint Honoré, & en 1735. ils ont fait rebâtir le chœur de leur Eglise. On peut dire que dans ce morceau d'architecture , ainsi que dans la construction du portail, qui est sur la rue S. Honoré, ces Peres sont sortis de l'uniformité qui regne ordinairement dans les bâtimens des Couvens de leur Ordre.

Leur Eglise fut dédiée sous le titre de l'Assomption de la sainte Vierge , le jour de la Toussaints de l'an 1610. par le Cardinal de Joyeuse. Le tableau du Maître-Autel est de *le Brun*, & représente l'Assomption. La figure de la Vierge est si legere , qu'elle semble voler. Sa draperie est noble & élégante , & les têtes des Apôtres sont d'une grande beauté ; celle de S. Pierre , sur-tout , est parfaite.

La *Présentation* par le même Peintre , est aussi un beau tableau. L'architecture en est grande & réguliere ; la Vierge a un visage si pur, si beau , & si humilié , qu'on ne peut se lasser de l'admirer. La tête du vieillard est admirable.

Les Religieux de ce Couvent exposèrent dans cette Eglise le 24. de Décembre 1730. un grand tableau qui représen-

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 11
te le martyr de *S. Fidelle de Simerin-*
gue, Religieux de leur Ordre. Ce tableau
est de *Robert*, Peintre du feu le Cardinal
de Rohan.

Dans la nef, est la tombe du *P. Ange*
de Joyeuse. Il se nommoit Henry de
Joyeuse, & porta, en entrant dans le
monde, le nom de *Marquis d'Arques*,
qu'il quitta pour prendre celui de *Comte*
du Bouchage. Il servit avec distinction,
jusqu'au mois de Septembre de l'an 1587.
que sa femme *Catherine de la Valette*,
sœur de Jean-Louis de la Valette, Duc
d'Espernon, mourut à vingt-un ans,
pour avoir fait trop d'austérités : ce Sei-
gneur désolé, & ne trouvant plus rien
qui le pût retenir dans le monde, le quit-
ta le 4. de ce mois, vingt-six jours après
la mort de sa femme, se fit Capucin,
& fut nommé le *P. Ange*. Anne Duc
de Joyeuse, & Claude, Seigneur de saint
Sauveur, deux de ses frères, ayant été
tués à la bataille de Contras, & *Annoint*
Scipion de Joyeuse, Grand Prieur de Tou-
louse, qui étoit le troisième, & qui com-
mandoit pour la Ligue en Languedoc,
s'étant noyé, dans le Tarn, à *Villemur*,
les habitans de Toulouse, & la noblesse
des environs sollicitèrent le *P. Ange* à
sortir du cloître, & à venir se mettre à
la tête des troupes révoltées, qu'ils mi-
rent sur pied. Ils en obtinrent pour lui la

A. vj

12 DESCRIPTION DE PARIS ,
dispense du Pape , & pour lors le P. Ange quitta le froc , pour reprendre le casque. Il soutint la révolte dans cette Province en grand politique , & en grand homme de guerre , mais le Roi Henri le grand , s'étant fait Catholique , & ayant obtenu du Pape son absolution , le Duc de Joyeuse commença à capituler avec le Roi son Maître , & en obtint le bâton de Maréchal de France en 1596. Il maria une fille unique qu'il avoit à Henri de Bourbon , Duc de Montpensier l'an 1599. Pour lors pressé par sa conscience , & par les sollicitations de sa mere , qui étoit très-dévote , & piqué aussi par les railleries du Roi , qui s'égayoit quelquefois aux dépens du Capucin - Maréchal de France , il reprit brusquement l'habit & la vie de Capucin le 15. Mars de cette même année. Dans la suite , revenant de Rome en vrai Capucin , c'est-à-dire , à pied , & les pieds nuds , il lui prit une fièvre violente , dont il mourut à *Rivoli* , près de Turin le 27. Septembre de l'an 1608. âgé de 41. ans. Son corps fut apporté à Paris , & fut inhumé avec pompe dans le Sanctuaire , devant le Maître-Autel de l'Eglise de ce Couvent , sous une tombe couverte d'une table de marbre noir. Mais comme en 1734. & 1735. les Capucins ont agrandi leur Eglise , & ont fait bâtir un nouveau chœur , les

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 13
tombes du P. Ange de Joyeuse, & du
P. Joseph, dont on va parler, se trou-
vent aujourd'hui dans la nef. Sur celle
du P. Ange, est cette Epitaphe :

Hoc Tumulo condita sunt Ossa

Reverendi Patris Angeli

DE JOYEUSE,

*olim Ducis, Paris, ac Marecalli
Francia :*

& in provincia Auxitana Proregis ;

qui in ipso ætatis flore ,

ut totum se Christo addiceret ,

tot honores , tot opes abjecit ,

& Ordinem Capucinorum ingressus ;

in illo reliquum vitæ transegit ,

singulari pietatis & humilitatis exemplo

in quo tandem obiit ,

cum pro secunda vice esset Provincialis

Provinciae Francia, & Definitor

Capituli Generalis ; anno Christi 1608.

Henricia Catharina ,

Henrici Montispenserii Ducis vidua ,

Patri charissimo mœrens posuit.

Auprès de cette tombe, est celle du
P. Joseph le Clerc autre Capucin célèbre.
Il étoit fils aîné de Jean le Clerc du Trem-
blay, Ambassadeur à Venise, Chancel-
lier du Duc d'Alençon, Président aux
Requêtes du Parlement de Paris, & de
Marie de la Fayette, petite niece de Gil-
bert de la Fayette Maréchal de France.

14 DESCRIPTION DE PARIS ;

Il nâquit à Paris le 4. de Novembre de l'an 1577. & fut nommé au Baptême François par le Duc d'Alençon, frere des Rois François II. Charles IX. & Henri III. Le 2. Février 1599. Il entra au Noviciat que les Capucins avoient pour lors à Orléans, & il quitta le nom de François, pour prendre celui de Joseph. Un an après il vint à Paris, pour sa profession qu'il fit dans ce Couvent le 3. de Février 1600. entre les mains du P. Ange de Joyeuse. Ses talens & surtout son esprit d'intrigue, l'introduisirent auprès du Cardinal de Richelieu, & le lui rendirent même nécessaire. Il en devint le confident, & le principal Ministre. Il fut nommé par le Roi au Cardinalat, mais sa mort arrivée à Ruel le 18. Décembre de l'an 1638. l'empêcha de recevoir du Pape cette éminente dignité. Son corps fut porté & inhumé avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de ce Couvent, auprès de celui du P. Ange de Joyeuse : le Cardinal de Richelieu fit mettre sur sa tombe une pierre de marbre, avec cette Epitaphe :

D. O. M.

Æ T E R N Æ M E M O R I Æ

R. P. JOSEPH LE CLERC Capucini,
Hic jacet cujus virtus nunquam jacebit ;
qui ut jugum Domini ab adolescentia
portaret,

*nobilis profapia titulos & opes ,
invitis parentibus reliquit.*

*In pauperrimo Ordine ,
pauperrimus semper extitit ;
Ecclesiam Scriptis & Concionibus
illustravit.*

*Provincialis Officio in Ordine
tam sancte quam prudenter functus ;
ad publica Negotia ,
sic ita disponente Deo ,
à Christianissimo LUDOVICO
verè justo vocatur :
quo munere Deo , Regi , & Patriæ
feliciter inserviens ,
summi ingenii prudentiam & curam ;
cum Seraphica devotione ,
& mira spiritus tranquillitate
composuit , integram
promissæ Regule observantiam
à tribus licet Pontificibus
pro totius Ecclesiæ bono
legitimè dispensatus ,
ad ultimum vitæ retinuit.*

*Hæresim consiliis & missionibus
in Gallia & Anglia oppugnavit.
Orientis Christianos erexit.*

*Inter curiæ delicias & opes
austerus & pauper vixit & mortuus est
Cardinalis designatus XIV. Kal. Jan.
anno Dom. M. DC. XXXVIII.*

Il a paru au commencement de ce siècle deux vies du P. Joseph , dont l'une est de l'Abbé Richard , Chanoine de sainte Oportune ; & l'autre est anonyme , mais on soupçonne , avec raison , qu'elle est aussi du même Auteur. La première représente le P. *Joseph* tel qu'il auroit dû être , & l'autre tel qu'il étoit.

Outre ces deux hommes illustres , les Capucins en ont eu plusieurs autres qui leur ont fait honneur dans Paris , parmi lesquels on compte le P. *Athanase Molé* , frere de Mathieu Molé , Premier Président du Parlement de Paris , & Garde des Sceaux ; le P. *Jean-Baptiste Brûlard* , frere du Chancelier de ce nom , & Commissaire Général des Capucins en France ; le P. *Michel de Marillac* , fils du Garde des Sceaux de ce nom , nommé à l'Evêché de S. Malo , & mort le 29. Juillet 1631. le P. *Bernardin de Crevecoeur* , de la famille des Gouffier , de la branche de Thoix , Chevalier de S. Jean de Jérusalem , Abbé de Valloires , puis Capucin , qui préféra les austérités de la profession qu'il avoit embrassée , à l'Evêché d'Amiens auquel il fut nommé. Le P. *Seraphin de Paris* , l'un des Prédicateurs ordinaires du Roi Louis XIV. & celui qu'un des fameux critiques * des mœurs du dernier siècle , attendoit impatiemment , & qu'il ne daignoit pas espé-

* La Bruyere.
1e.

rer de son siècle, mais qui cependant parut, & l'on vit alors, dit-il, *un Prédicateur qui, avec un stile nourri des saintes Ecritures, expliquoit la parole divine uniment & familièrement.* La plupart des Homélies de ce Prédicateur Evangélique ont été imprimées. Il mourut dans ce Couvent le 10. de Septembre 1713. âgé d'environ 77. ans.

Depuis quelques années plusieurs jeunes Religieux de cet Ordre se sont addonnés à l'étude des langues savantes, & y ont fait des progrès admirables, au moyen des secours qu'ils ont trouvés dans la charité de quelques savans qui ont bien voulu les aider de leurs lumieres. La langue grecque leur est devenue familiere: ils ont surtout fait beaucoup de progrès dans la langue hébraïque si nécessaire pour l'intelligence des SS. Ecritures. M. l'Abbé de *Villefroï*, Abbé de Blasimont, Lecteur & Professeur en hebreu au College Royal, s'est fait un devoir en particulier de les instruire. Il s'est même donné la peine de se transporter chez eux pour leur donner ses leçons.

LES FILLES DE L'ASSOMPTION.

Au-dessous du Couvent des Capucins, en allant vers le fauxbourg S. Honoré, est celui des Filles de l'Assomption, fondé en 1622. par l'union que fit le Cardinal

de la Rochefoucaud des biens de l'Hôpital des Haudriettes à cette maison , où il mit des Religieuses qui suivent la Regle de S. Augustin , & qui sont soumises à la Jurisdiction du Grand - Aumônier de France. Je parlerai de la fondation de l'Hôpital des *Haudriettes* , en décrivant le quartier de la Greve , & je ne dirai ici que ce qui est absolument nécessaire pour faire connoître l'origine du Couvent de l'Assomption. Il est bâti en partie sur l'emplacement d'un Hôtel que le Cardinal de *la Rochefoucaud* avoit en cet endroit. On prétend que , voulant vendre son Hôtel , il conçut le dessein d'établir ici un Couvent de Filles , auquel il transporterait & uniroit tous les biens de l'Hôpital des *Haudriettes* , sur lequel il avoit Jurisdiction en qualité de Grand-Aumônier de France. De quarante Religieuses Hospitalieres qu'il y avoit pour lors dans l'Hôpital des *Haudriettes* , il n'y en eut que six qui entrèrent dans les vûes du Cardinal de *la Rochefoucaud* , & qui présentèrent une Requête à cette Eminence au nom de toute la Communauté , le 20. Juillet 1622. dans laquelle , pour plusieurs raisons qui y étoient déduites , elles la supplioient de les transférer ailleurs , & dans un lieu où elles pussent avoir les commodités nécessaires pour l'établissement & l'observation ,

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 19
tant de la clôture, que des autres régle-
mens qu'elle leur avoit dressés. Dès le
lendemain, le Cardinal vint visiter leur
Hôpital, où il remarqua toutes les in-
commodités portées par la Requête, en
dressa Procès Verbal, & sur le champ il
ajouta son ordonnance. Aussi-tôt *Berger*,
Conseiller au Parlement, & *Hinselin*,
Correcteur en la Chambre des Comptes,
se chargerent de la commission de cher-
cher un endroit propre à loger cette
Communauté, & peu de jours après ils
rapporterent qu'ils n'avoient point trouvé
de lieu qui convint mieux, que l'Hôtel,
de ce Cardinal, où il avoit jetté les fon-
demens du Couvent des Filles de l'As-
sompction. Le 4. de Septembre suivant,
le Cardinal commit ces deux mêmes Of-
ficiers pour y faire conduire au plutôt ces
Hospitalieres, & en effet, ces Commis-
saires assistés de quelques Dames distin-
guées par leur rang, & par leur piété,
transférèrent le 6. de ce même mois
quinze *Haudriettes* au Couvent de l'As-
sompction. Cette Translation fut autori-
sée par Sentence de ce Cardinal du vingt
de Novembre suivant, & cette même
Sentence supprime l'Hôpital d'*Estienne*
Haudri, & en attribue les revenus au
Couvent de l'Assompction. Le Pape Gré-
goire XV. & le Roi approuverent la
Translation des *Haudriettes*, & la sup-

20 DESCRIPTION DE PARIS ,
pression de leur Hôpital ; mais celles des
Haudriettes qui n'avoient pas voulu être
transférées au Couvent de l'Assomption
avec les autres , se pourvurent au Grand-
Conseil, & formerent opposition à l'enre-
gistrement tant des Bulles du Pape, que des
Lettres-Patentes du Roi , sur quoi inter-
vint un Arrêt du 13. Décembre 1624.
qui ordonna que ces Filles seroient réta-
blies dans leur Hôpital, & rentreroient en
possession de tous leurs biens & revenus.
Le Cardinal par son crédit fit évoquer l'af-
faire au Conseil Privé qui non-seulement
défendit pour lors aux *Haudriettes* de pas-
ser outre , mais qui le 11. Juiller de l'an
1625. cassa l'Arrêt du Grand-Conseil du
13. Décembre 1624.

Dès que le Cardinal de la Rochefou-
caud fut mort , les *Haudriettes* firent in-
tervenir *Adam Haudri* , l'un des descen-
dants de leur fondateur , & présenterent
leur Requête au Parlement le 16. Juin
1645. suppliant la Cour d'empêcher que
la mémoire , & les monumens de la cha-
rité de leur fondateur fussent abolis , &
de vouloir bien rétablir dans son Hôpi-
tal les veuves qu'il y avoit fondées. Le
16. Mars de l'an 1646. elles présenterent
une autre Requête au Grand - Conseil ,
pour l'engager à maintenir son Arrêt du
13. Décembre 1624. & en conséquence
de leur faire rendre leur Hôpital , & leurs

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 21
biens. En 1649. elles firent intervenir
Alphonse du Plessis, Cardinal, & Grand-
Aumônier de France; & le 9. Août 1651.
elles obtinrent un Arrêt qui condamnoit
les Filles de l'Assomption à rapporter les
titres & papiers, en vertu desquels elles
jouissoient des biens & revenus de l'Hô-
pital des *Haudriettes*, mais les Filles de
l'Assomption se pourvurent par Requête
Civile, & même obtinrent des Lettres-
Patentes du Roi qui autorisoient leur pro-
cédé, & celui du Cardinal de la Roche-
foucaud; & depuis, par Arrêt du 11.
Décembre, les Parties furent appointées.
Enfin le 15. du mois de Juin de l'an 1659.
les Aministrateurs de l'Hôpital Général
intervinrent au Procès, & remontrèrent
que le Roi, par ses Lettres du mois de
Décembre 1657. leur avoit accordé tou-
tes les Maisons, Hôpitaux, revenus, &
tous les autres biens des Pauvres de la
Prevôté de Paris, soit abandonnés, usur-
pés, ou employés à d'autres usages qu'à
celui de leur fondation, mais le grand
crédit des Filles de l'Assomption leur im-
posa silence, & ils se laisserent débouter
de leur demande.

Les Filles de l'Assomption n'eurent
qu'une petite Chapelle jusqu'en l'an
1670. que dans l'Octave de l'Assomption
de la Vierge, elles mirent la première
pierre de l'Eglise qu'on y voit aujourd-

22 DESCRIPTION DE PARIS ,
d'hui , & dont le dessein fut donné par
Charles Erard, ancien Directeur de l'Aca-
démie Royale de Peinture de Paris , &
mort Directeur de celle que le Roi entre-
tient à Rome, le 25. Mai de l'an 1689.
âgé de quatre-vingt-trois ans. Cette Egli-
se fut achevée en 1676. & le Mardi 14.
d'Août de cette année-là , M. *Poncet* ,
Archevêque de Bourges , y dit la pre-
miere Messe , & y officia pontificalement
le lendemain jour de l'Assomption de la
Vierge.

Cette Eglise ne consiste qu'en un dô-
me qui a dix toises & deux pieds de dia-
mètre dans œuvre , c'est-à-dire , soixan-
te & deux pieds. Le comble de ce dôme
est terminé par un lanternin soutenu par
des consoles. Les connoisseurs , & ceux
qui ne le sont pas , condamnent égale-
ment les proportions , & l'ordonnance
de cet édifice.

Le portique qui conduit dans l'Eglise
est soutenu de huit colonnes Corinthien-
nes élevées sur huit degrés. Leur profil
est assez correct , mais l'entablement , &
le fronton de ce portique , ne répondent
nullement aux modules des colonnes qui
le soutiennent. On trouve aussi que la
corniche n'a pas toute la saillie qu'elle
devroit avoir , car les corniches ayant été
inventées pour garantir les bâtimens de
la pluie , & des autres injures de l'air ,

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 23
celles des dehors doivent avoir plus de saillie que celles des dedans qui ne sont que pour l'ornement.

Le dedans de cette Eglise est de figure ronde , & décoré de quatre arcs , entre lesquels sont des pilastres corinthiens couplés qui soutiennent la grande corniche qui regne au pourtour. Tous les Architectes , sont choqués de ce que les modillons de la corniche ne sont point à plomb sur les roses des chapiteaux des pilastres , ni sur les clefs des arcs. Ils trouvent encore mauvais que les massifs qui sont entre les fenêtres de l'atrique , ne répondent point aux pilastres , ni aux montans qui les soutiennent.

La voûte de cette coupe est ornée d'un grand morceau de Peinture à fresque , qui représente l'*Affomption de la Sainte Vierge* : il est de *la Fosse*. Il est accompagné de roses de couleur d'or , renfermées dans des octogones enrichis d'oves.

Le Maître-Autel est de menuiserie feinte de marbre de différentes couleurs. Le beau tableau qui est au milieu représente la Nativité ; il a été peint par *Houasse*.

Le grand Crucifix qui est vis-à-vis de la porte , est de *Noël Coypel* : ce qu'on y trouve le plus à reprendre , c'est que la sainte Vierge , qui est au pied de la croix , paroît de beaucoup plus jeune que Jesus-Christ son fils.

24 DESCRIPTION DE PARIS ;

Au-dessus de la porte , est un morceau de peinture d'*Antoine Coypel* , fils de Noël , & mort premier Peintre du Roi en 1722.

Dans une des quatre petites Chapelles qu'on a ménagées entre les pilastres , est un excellent tableau de *la Fosse* , qui représente S. Pierre en prison , & consolé par un Ange.

Les tableaux qui sont dans l'attique , entre les vitreaux qui éclairent ce dôme , représentent des sujets pris de la vie de *la Vierge*. Celui du mariage de *la Vierge* avec S. Joseph est de *Bon Boullongne* : il est fort estimé. Celui de l'Annonciation , est de *Stella*. Celui de la Visitation , est d'*Antoine Coypel* , de même que celui de la Purification , &c.

Le plafond du chœur des Religieuses a soixante pieds de longueur , & a été peint par *la Fosse*.

De l'autre côté de la rue , étoit l'*Hôtel de Luxembourg* qui avoit appartenu à *François - Henry de Montmorency* , Duc de Piney Luxembourg , Pair , & Maréchal de France , mort le 4. de Janvier 1695. & ensuite à son fils *François-Frederic* , Duc de Piney Luxembourg , Pair de France , qui au mois d'Avril 1719. le vendit à des Entrepreneurs , qui ont percé une rue à qui ils ont donné le nom de *rue neuve de Luxembourg* : elle com-
munique

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 25
unique de la rue S. Honoré à un des
bouts de la rue neuve des Capucines , &
au Boulevard. Ils ont élevé dans cette
rue plusieurs belles maisons qui embel-
lissent ce quartier.

Après la rue neuve de Luxembourg ;
vis-à-vis le Couvent de l'Assomption ,
est celui des Filles de la Conception.

LES FILLES DE LA CONCEPTION.

Ces Filles sont du tiers Ordre de saint
François : leur Couvent fut bâti en 1635.
Les dépenses qu'occasionnerent ces bâ-
timens , causerent un tel dérangement
dans leur temporel qu'elles furent obli-
gées, pendant les guerres de Paris, d'a-
bandonner leur Maison. Elles y revin-
rent peu de tems après, par le moyen des
secours que leur donnerent plusieurs per-
sonnes de piété. Leur état a été néan-
moins fort chancelant jusqu'aux dernie-
res années du Regne de Louis XIV. Ce
Prince connoissant leurs besoins , leur
accorda par Arrêt de son Conseil du 29.
Mars 1713. une Loterie, qui fut ouve-
rte le 25. Juin 1714. close le 15. Septem-
bre de la même année, montant à la som-
me d'un million quatre-vingt mille livres
de principal; laquelle a produit à ces Reli-
gieuses , à raison de quinze pour cent de
bénéfice , une somme très-considérable.

Tome III.

B

26 DESCRIPTION DE PARIS ,
Ce Couvent n'a d'ailleurs rien de remarquable.

LA PORTE SAINT HONORÉ.

Cette porte, telle qu'elle étoit lorsqu'elle a été démolie, le 15. Juin 1733. fut commencée en 1631. puis discontinuée, ensuite reprise en 1633. & enfin conduite en l'état où nous l'avons vûe. Elle étoit bâtie de pierres de taille en forme de pavillon couvert d'ardoises, c'est-à-dire, dans le même goût que celle de la Conférence qui a été détruite en 1730. L'architecture en étoit lourde, & peu agréable, & c'étoit la seule des anciennes portes de Paris, qui, sous les règnes de Louis XIV. & de Louis XV. fut restée sur pied; mais le 15. Juin de l'an 1733. on commença à la démolir, & on ne discontinua point qu'elle ne fût entièrement rasée.

On ne peut que blâmer la démolition de ces portes qui faisoient un espece d'ornement dans la Ville, & terminoient la vue par un objet. On auroit dû en élever de plus belles, & en arc de triomphe comme la porte S. Denis. S'il y a un emplacement qui l'exige, c'est celui-ci. Quoi de plus nécessaire que de présenter un beau monument à l'aspect des Etrangers qui arrivent par ce côté, qui doit leur annoncer, avant d'y entrer, la ville la plus belle & la plus célèbre de

l'univers, & le quartier le plus beau, & le mieux bâti de cette Ville ? Mais loin de remplacer cette porte, on a laissé élever en cet endroit des maisons dont les façades sont d'un goût misérable.

Le Fauxbourg S. Honoré étoit autrefois peu habité, & peu considérable ; les maisons même qui y étoient, n'avoient aucune beauté, mais il y a 50. ou 60. ans que l'on a commencé à y bâtir les Hôtels les plus magnifiques, en sorte que c'est aujourd'hui un des beaux fauxbourgs de Paris.

La grande-rue de ce fauxbourg a d'un côté une suite d'Hôtels, qui ont des jardins & des vûes sur les champs élysées, sur le cours, & sur la riviere, tels sont les Hôtels de *Montbazou* de la *Trimouille*, de *Goesbriant*, de *Charost*, d'*Evreux* & de *Duras*, le plus remarquable est l'Hôtel d'*Evreux* bâti en 1718. sur les desseins & sous la conduite de *Molet*, Controleur Général des bâtimens du Roi, & Architecte, pour Henri-Louis de la Tour d'Auvergne, Comte d'*Evreux* : cet Hôtel est un de ceux qui méritent le plus d'être vûs, pour le goût & la richesse des meubles. Mais les proportions de l'architecture sont mauvaises en tout & surtout celle des croisées. Le jardin est spacieux & propre, & va se terminer aux champs-élysées. Cet Hôtel appar-

tient aujourd'hui à Madame la Marquise de *Pompadour* qui en a aggrandi considérablement les jardins , tant par le terrain qu'elle a acheté , qu'en prolongeant le sien dans les champs-élisées : le tout est environné de fossés revêtus de la plus belle maçonnerie & bordés d'une barrière d'une longueur immense , peinte en verd.

En continuant à parcourir la même rue , après avoir passé la fausse porte saint Honoré , on trouve un village qui est un des fiefs de l'Achevêché de Paris , & qui dans les anciens titres est nommé *Rotulus* , & en françois *le Rolle* , ou *le Roulle*. Quoiqu'il ne soit pas bien grand , on le distingue cependant en *haut & bas Roulle*.

La tradition veut que l'Eglise de ce village , laquelle est sous l'invocation de *S. Jacques* & de *S. Philippe* , ait été originellement la Chapelle d'une maladerie fondée par les ouvriers de la monnoye du serment de France pour huit d'entreux que l'âge & les infirmités mettoient hors d'état de travailler. Un Arrêt du Parlement de Paris du 4. Juillet de l'an 1392. confirme en partie cette tradition mais il ne parle point des fondateurs , ni du tems que cette fondation fut faite. On y voit seulement que cette maladerie se nommoit pour lors l'*Hôtel du Rolle* , & que l'Evêque de Paris & les mon

noyeurs avoient partagé la nomination des huit freres monnoyeurs qui occupoient cet Hôpital, car l'Evêque en nommoit quatre, & les monnoyeurs les quatre autres. Au reste c'est à cet Arrêt que nous devons tout ce que nous sçavons sur cette maladerie. Cette Chapelle fut érigée en Eglise Paroissiale le premier du mois de Mai de l'an 1699. pour la commodité des habitans du Roulle, & de ceux des environs, & c'est l'Archevêque de Paris qui en confere la cure.

Les habitans du Roulle ayant représenté au Roi Louis XIV. que ce seroit pour eux un grand soulagement s'ils étoient déchargés de la taille & des autres impositions, ainsi que du payement des droits de gros & augmentation sur la vente des vins en gros, & des droits de huitieme sur la vente en détail, & ayant offert en même tems de payer au Roi les droits d'entrée, pied - fourché, Domaine & barrage, & autres dépendans de la régie de la Ferme des Aides, ainsi que les habitans de Paris les payoient. Le Roi voulant les traiter favorablement, accepta leurs offres, érigea leur Paroisse en fauxbourg de Paris, sous le nom de *fauxbourg du Roulle*, aux mêmes privileges que ceux des autres fauxbourgs de Paris, & les déchargea du payement de la taille, & autres impositions en dépendan-

tes , sans néanmoins que lesdits habitans puissent être assujettis aux Charges & Statuts des Communautés des arts & métiers de la Ville de Paris. Les Lettres Patentes qui ordonnent cette érection , sont du 12. de Février de l'an 1722. Par ces mêmes lettres , le Roi excepte *le Curé* du fauxbourg du Roulle du paiement des droits d'entrée jusqu'à la concurrence de six muids de vin seulement par chacun an. Sa Majesté accorda aussi l'exemption des mêmes droits aux deux maisons dites *de la Pepiniere* , jusqu'à la concurrence de douze muids par an.

Le nom *de la Pepiniere* fait assez connoître que c'est un lieu où l'on élève des fleurs , des arbustes & des arbres pour en fournir aux Tuilleries , à Versailles & aux autres Maisons Royales , quand on le juge à propos. Les deux maisons qui sont ici , servent à loger ceux qui les cultivent , & de serre aux orangers & aux arbustes.

La Ville-l'Evêque , *Villa Episcopi* , dans les anciens titres , a pris son nom de ce que l'Evêque de Paris avoit ici une maison de plaisance , & des granges pour ferrer sa recolte , les dîmes & les autres droits qu'il levoit sur les coulures & les terres du Bourg S. Germain.

L'Eglise *de la Madeleine* est la Paroisse du fauxbourg S. Honoré , & n'étoit

QUART. DU PALAIS ROYAL. V. 31
originellement qu'une Chapelle fondée
par le Roi Charles VIII. laquelle a long-
tems servi d'aide à S. Germain l'Auxer-
rois. Ce Roi en posa la premiere pierre,
& y fit instituer une Confrerie, à la tête
de laquelle lui & la Reine sa femme se
firent inscrire. Cette Chapelle fut érigée
en Paroisse en l'an 1639. & dès-lors on
pena à y bâtir une Eglise qui pût en con-
tenir les paroissiens. Le 8. de Juillet de
l'an 1660. la premiere pierre de cette
nouvelle Eglise fut bénie par M. de *Se-
vin* ancien Evêque de Sarlat, & Coadju-
teur de Cahors, & posée par *Anne-Ma-
rie-Louise d'Orléans*, Princesse Souve-
raine de Dombes, &c. Peu de tems après
il y eut un grand différend entre les Cu-
rés de la Ville l'Evêque & de S. Roch,
au sujet des bornes ou limites de ces deux
Paroisses; mais un Arrêt du Parlement
du 26. Février 1671. le termina, en or-
donnant que les clôtures de la Ville ser-
viroient de bornes aux deux Paroisses.
Le Curé & les Marguilliers de S. Roch
n'acquiescerent à ce jugement qu'à con-
dition que ces bornes ne pourroient être
retirées à conséquence contre eux, en cas
que dans la suite la clôture de la Ville fût
reculée, ou avancée.

Après de cette Eglise Paroissiale, est
un Prieuré de Bénédictines, nommé *le
Petit Montmartre*, ou *les Bénédictines*

2 DESCRIPTION DE PARIS ,
de la Ville l'Evêque. Ce Prieuré fut fondé sous le titre de *Notre - Dame de Grace*, le 12. d'avril 1613. par Catherine & Marguerite d'Orléans Longueville , sœurs, qui moururent sans alliances. Elles donnerent pour cet effet deux maisons qui étoient dans un enclos de treize arpens , & demanderent à *Marie de Beauvilliers* Abbessé de Montmartre des Religieuses de son Monastere pour occuper ce Prieuré. Elle leur accorda la Mere *Marguerite de Veyni d'Arbouze* , depuis Abbessé & réformatrice du Val-de-Grace , & huit ou dix autres Religieuses. Cette petite colonie encouragée par la Mere *d'Arbouze* leur Supérieure , entra dans le dessein de mener une vie plus réformée que celle de l'Abbaye de Montmartre , ce que l'Abbessé , sous la direction de laquelle elles étoient encore , ne leur accorda qu'avec peine. Son consentement fut aussitôt suivi de celui de l'Evêque de Paris ; & dès le jour de Pâques 1615. elles commencerent à observer l'abstinence de la chair , & les jeûnes de la Regle de S. Benoit dans toute la rigueur. Ce bel exemple fut bien-tôt imité par celles de Montmartre , & cette observance a toujours continué depuis dans ces deux Monasteres. Par acte du premier de Juin de cette même année 1615. *Suzanne Habert* , veuve de *Charles Jardins* ,

valet de chambre du Roi , donna à cette maison plusieurs terres & rentes , à condition qu'elle y seroit nourrie & entretenue sa vie durant. Ces deux Monasteres demurerent unis jusqu'au 20. Mai 1647. que la désunion s'en fit , & qu'ils passerent un concordat , par lequel les Religieuses de la Ville-l'Evêque promirent de donner à l'Abbaye de Montmartre la somme de trente - six mille livres qu'elles payerent aussi-tôt après la passation de cet acte ; & le 7. de Septembre de cette même année , les Lettres Patentés que les Demoiselles fondatrices avoient obtenues dès le mois d'Août 1612. pour le Monastere de la Ville-l'Evêque , furent enregistrées au Parlement. Cette même année il fut passé encore un concordat avec l'Archevêque de Paris pour l'élection de la Prieure , & pour celle des Supérieurs. La Prieure est triennale , & ne peut être continuée que six ans. Son élection doit être confirmée par l'Archevêque , aussi-bien que celle des Supérieurs du Monastere , qui est uniquement soumis à son obéissance.

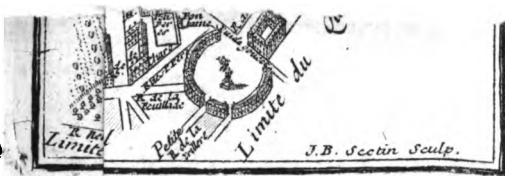
Près des Bénédictines de la Ville-l'Evêque dans la rue d'Anjou , est une grande & belle maison que les plans de Paris nomment *Maison de Monseigneur de Lorraine* , parce que c'étoit l'Hôtel de *François - Armand de Lorraine* Evêque de

34 DESCRIPTION DE PARIS;
Bayeux, mort le 9. Juin 1728. dans l'a-
64^e. année de son âge.

VI. *Le Quartier de Montmartre.*

LE Quartier MONTMARTRE est borné à l'Orient par les rues des Poissonniers, & de Sainte-Anne exclusivement, jusqu'à l'extrémité des fauxbourgs; au Nord, par les extrémités des fauxbourgs inclusivement, à l'Occident, par le marais des porcherons inclusivement; & au Midi, par la rue neuve des petits-Champs, place des Victoires, & les rues des Fossés-Montmartre, & Neuve-Saint Eustache inclusivement.

Le premier objet qui se présente dans la *rue neuve des Petits-champs*, du côté des fauxbourgs, est le *Couvent des Capucines*. La Reine *Louise de Lorraine*, veuve d'Henri III. Roi de France, par son testament fait à Moulins le 28. de Janvier de l'an 1601. institua son héritier universel le Prince *Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur*, son frere, & le chargea d'employer la somme de soixante-mille livres à la fondation d'un Couvent de Capucines dans la ville de Bourges. La Reine *Louise* étant morte le lendemain 29. Janvier, & le *Duc de Mercœur* son frere, en 1602. *Marie de Luxembourg* veuve dudit Duc de Mercœur, se



chargea de l'exécution du testament de la Reine sa belle-sœur, & suppléa à la somme de soixante mille livres, qui n'étoit pas suffisante pour la fondation de ce Couvent. L'histoire ne nous a point conservé les raisons qui empêcherent que ces Religieuses ne fussent établies à Bourges, ainsi que la Reine l'avoit ordonné. Les Lettres-Patentes du Roi Henri IV. pour la construction de ce Couvent dans la ville de Paris, sont du mois d'Octobre de l'an 1602. & disent que telle avoit été l'ordonnance de dernière volonté de ladite Reine; cependant le 8. du même mois & de la même année, Madame de *Merœur* qui devoit être instruite des dernières intentions de la Reine sa belle-sœur, donna sa procuration à Maître *César Martin* Prêtre, Prieur du College des Lombards, résidant en l'Université de Paris, pour & au nom de la dite Dame, se transporter en la ville de Bourges, & sçavoir sur ce sujet la volonté de l'Archevêque, du Maire & des Echevins de cette Ville. Cette procuration prouve, ce me semble, que la Reine *Louise* n'avoit point changé de volonté, mais apparemment qu'il s'y rencontra quelqu'autre empêchement.

La Duchesse de *Merœur* ayant tout l'empressement possible pour faire exécuter les intentions de la Reine sa belle-

36 DESCRIPTION DE PARIS ,
sœur , disposa toutes choses pour fonder
à Paris le Couvent des Capucines. Une
des premières difficultés qu'elle y rencon-
tra , fut de la part des Capucins qui s'op-
posoient à Rome à cet établissement ,
ne voulant *en sorte du monde se charger*
de confesser & gouverner ces Religieuses ;
mais le Pape Clément VIII. le leur or-
donna par son bref de l'an 1603. & ces
Moines s'y étant soumis , il n'y eut plus
d'obstacle. La Duchesse de Mercœur
acheta pour lors l'Hôtel de Retz, appelé
l'*Hôtel du Perron*, situé dans le faux-
bourg S. Honoré, vis-à-vis les Capu-
cins, & elle fit incessamment travailler
pour en faire un Monastere , dont elle
posa la première pierre le 29. de Juin
1604. & pour ne point perdre de tems à
l'établissement des Capucines , elle se re-
tira en une grande maison située au faux-
bourg S. Antoine, nommée *la Roquette* ,
qui consistoit en deux corps de logis, nom-
més *la grande & la petite Roquette* , &
qui étoient accompagnés de basse-cour ,
de prés & de terres labourables. Elle se
logea dans l'un de ces corps de logis avec
ses domestiques , & mit dans l'autre
douze filles qui souhaitant d'embrasser la
regle des Capucines , en prirent l'habit
de Novice le 14. Juillet de cette même
année. Pendant les deux années suivan-
tes, on travailla sans relâche à bâtir l'Hô-

lel de Vendôme & le Couvent des Capucines, sur l'emplacement de l'Hôtel du Perron. Les lieux réguliers s'étant trouvés en état de recevoir cette Communauté, & la Chapelle ayant été consacrée le 18. Juin 1606. par *Claude Coquelay* Evêque de Digne. La Duchesse de *Mercœur* fit venir les Religieuses qui la composoient, dans l'Hôtel de Vendôme, où sur la fin du mois de Juillet 1606. Les Capucins au nombre de quatre-vingt, les allerent prendre en procession pour les conduire en l'Eglise de leur Couvent. Le Cardinal *Pierre de Gondi*, assisté de l'Evêque de Paris son neveu, les y attendoit, revêtu de ses habits pontificaux. Après quelques prieres, ce Cardinal leur mit à chacune une couronne d'épines sur la tête, & la Duchesse de *Mercœur* présenta à chacune des Dames les plus qualifiées qui assistoient à cette cérémonie, une Religieuse à conduire au nouveau Monastere. Les Capucins continuerent à marcher en procession. Les Religieuses les suivoient; & après elles marchoit le *Cardinal de Gondi*, accompagné du Provincial des Capucins, & du P. *Ange de Joyeuse* pour lors gardien du Couvent du fauxbourg S. Honoré. Lorsqu'on fut arrivé en l'Eglise destinée au Capucines, le Cardinal y célébra la Messe pontificalement; & après le ser-

38 DESCRIPTION DE PARIS ,
mon qu'y fit le P. Ange , les Religieuses
furent introduites dans leur Couvent ,
où elles firent profession le 21. de Juillet
de l'année suivante 1607. Leur regle est
sans doute la plus austere qu'il y ait. El-
les ne vivent que d'autônes , marchant
toujours nus pieds sans socques , ni san-
dales , excepté dans la cuisine & dans le
jardin , n'usent jamais de chair , même
dans les maladies mortelles , &c. Aussi
est-ce le seul Couvent de cet Ordre qu'il
y ait en France. Ce sont les Capucins qui
non-seulement dirigent ces Religieuses ,
mais qui leur fournissent aussi des Freres
quêteurs.

Elles demeurerent dans le Couvent
que la Duchesse de *Merœur* leur avoit
fait bâtir , jusqu'au dix-neuf d'Avril de
l'an 1688. qu'elles vinrent prendre pos-
session de celui où elles sont aujourd'hui ,
& que Louis XIV. leur fit bâtir pour des
raisons que j'ai rapportées dans la descri-
ption du quartier précédent. Cette mai-
son a été bâtie sur les desseins , & sous la
conduite de *François d'Orbay* , Archi-
recte. La premiere pierre en fut posée au
mois de Mai de l'an 1686. & en deux ans
elle fut entierement bâtie. Toutes les cel-
lules des Religieuses sont boisées , & les
cloîtres sont vitrés par tout. Ce bâtiment
a coûté au Roi près d'un million.

Le Portail de l'Eglise , qui est en face

L'une des deux ouvertures de la Place de Louis le Grand, est orné d'un corps d'architecture d'ordre composite, formé par deux colonnes qui, sous un grand arc, soutiennent un entablement & un fronton. Toute cette composition est d'un goût fort médiocre. La construction de ce portail a été fait avec si peu de soin que l'on a déjà été obligé de le reprendre trois fois sous œuvre, & depuis les fondemens jusqu'à 8 & 10 pieds de hauteur au-dessus du palier du perron. En 1756. non-seulement il a fallu reprendre ce portail; mais encore toute l'Eglise, & démolir entièrement les superbes mausolés des Chapelles. Ils ne sauroient jamais être rétabli dans la perfection de leur premier état, quelque attention que l'on puisse avoir de remettre exactement chaque pièce dans sa même place, attention qui est toujours fort légère de la part des ouvriers à qui l'on confie ces rétablissements. Leur intérêt seul qu'ils ont en vue est infiniment opposé à celui des célèbres Sculpteurs qui en ont imaginé la belle ordonnance.

Sur le milieu de la corniche de ce portail, est une croix, au pied de laquelle sont deux Anges en adoration. Au-dessous du ceintre, est un grand cartouche, dans lequel est écrit en lettres d'or : *Pave-
re ad Sanctuarium meum, ego Dominus.*

Ce cartouche est environné de trois Anges qui , par leur position , & leur attitude , se contrastent d'une maniere également naturelle & agréable. L'un montre l'Inscription , un autre qui est au-dessus du cartouche , le soutient , & celui qui est au-dessous aide aussi à le soutenir. Le tout est environné de chérubins , & porté par des nuées. Toute cette sculpture est de *Vassé*.

L'Eglise n'est pas grande , mais elle est bien éclairée , & propre. Elle a même des Chapelles qui sont d'une grande magnificence , & qui ont été enrichies des ornemens qu'on y voit par les familles de ceux qui y ont leur sépulture. Le Maître-Autel est orné d'une descente de croix , qui est un tableau des plus estimés que Jouvenet ait peint. *Le Duc de Crequi* , qui affectionnoit ce Couvent , & qui a voulu être inhumé dans cette Eglise , ainsi que je le remarquerai , en faisant la description des Chapelles , donna aux Capucines un corps saint tiré des catacombes , & honoré du nom de S. *Ovide* Martyr , dont le Pape Alexandre VII. avoit fait présent à ce Seigneur l'an 1665. Tous les ans on fait ici la Fête de ce Saint , avec octave , pendant laquelle il vient un concours extraordinaire de peuple.

Louise de Lorraine , Reine de France , ayant ordonné , par son Testament ,

QUART. DE MONTMART. VI. 41
qu'on inhumât son corps dans l'Eglise
des Capucines du Couvent dont elle or-
donnoit l'établissement , ses pieuses in-
tentions ont été suivies , & ses cendres
reposent dans un tombeau couvert d'une
simple tombe de marbre noir qui est au
milieu du chœur de ces Religieuses. L'E-
pitaphe qu'on lit dessus , est aussi modeste
que le tombeau.

C Y G I S T

*Louise DE LORRAINE ,
Reine de France & de Pologne ,
qui décéda à Moulins , mil six cents un ;
& laissa vingt mille écus
pour la construction de ce Couvent
que Marie de Luxembourg ,
Duchesse de Mercœur , sa belle-sœur ;
a fait bâtir l'an mil six cents cinq.
Priez Dieu pour elle.*

Le cœur de *Philippe Emanuel de Lorraine* , Duc de Mercœur , frere de la Reine Louise , fut inhumé dans l'Eglise des Capucines , où il fut apporté de Lorraine le même jour même que ces Religieuses furent introduites dans leur ancien Couvent.

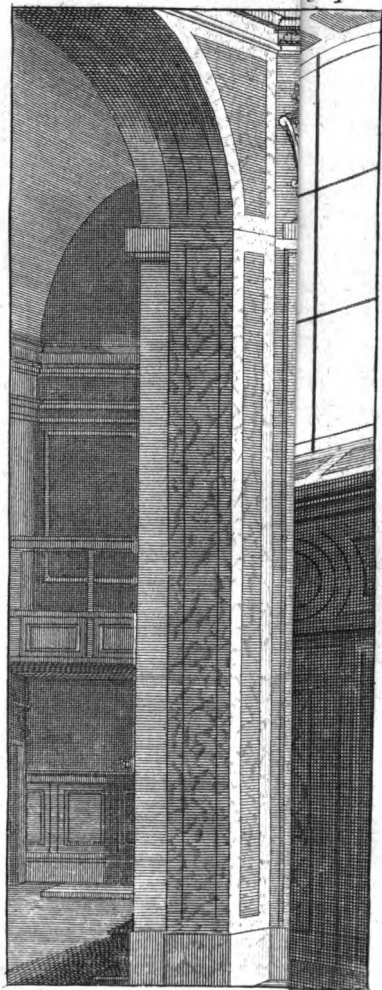
Le corps de *Françoise de Lorraine* , Duchesse de Mercœur & de Vendôme , fut enterré dans l'Eglise des Capucines. Elle mourut à Paris le 8. de Septembre de l'an 1669. âgée de 77. ans.

42 DESCRIPTION DE PARIS,

Il y a dans cette Eglise trois Chapelles qui, par les beaux monumens qu'elles renferment, sont dignes des regards, & même de l'attention des curieux. D'un côté, est celle de *S. Ovide*, laquelle renferme le tombeau de *Charles Duc de Crequi*, Pair de France, &c. qui est aussi celui d'*Armande de S. Gelais-Lusignan*, sa veuve. Le vrai surnom de ce Seigneur étoit *Blanchefort*, mais *Antoine de Blanchefort*, un de ses ancêtres, ayant été institué héritier de tous les biens de la branche aînée de la maison de *Crequi*, par le Cardinal de *Crequi* son oncle maternel, à condition que lui & ses successeurs porteroient le nom & les armes de *Crequi*, tous les *Blanchefort* qui sont descendus dudit Antoine, les ont toujours portés depuis.

Cette Chapelle est d'une grande magnificence. Elle est toute incrustée de marbre de différentes couleurs. L'Autel est décoré d'un corps d'architecture d'ordre corinthien, de marbre de Barbançon. Au milieu est un beau tableau où Jouvynet a représenté le Martyre de *S. Ovide*, dont le Duc de *Crequi* a donné le corps à ces Religieuses.

Vis-à-vis cet Autel, sous une espece d'arc ou de ceintre enrichi de rosans de bronze doré, & d'autres ornemens heureusement imaginés, est un tombeau de



QUART. DE MONTMART. VI. 43
 marbre noir , sur lequel est une statue de
 marbre blanc qui représente le Duc de
 Crequi en grand habit de l'Ordre du saint
 Esprit , & à demi couché , ayant l'Espé-
 rance qui lui soutient la tête , & un Gé-
 nie à ses pieds qui pleure sa mort. A cha-
 que angle du grand foudassement , il y a
 une figure de marbre qui représente une
 des Vertus. Au bas sont les armes du Duc
 de Crequi , & celles de la Duchesse sa
 femme. De tous côtés on ne voit que
 lampes sépulcrales , têtes de mort , ailes
 de chauve-souris , faisceaux de plantes
 funébres , clepsydres , & autres orne-
 mens symboliques. Toute cette sculpu-
 re est de Pierre Mazeline , & de Simon
 Hurtebise l'un & l'autre de l'Académie
 Royale de Sculpture.

Sur la baze de ce monument , est
 l'Inscription qu'on va lire.

À LA GLOIRE DE DIEU

& pour perpétuelle mémoire à la postérité.

C Y G I S T

CHARLES Duc de CREQUI ;

Pair de France ,

Chevalier des Ordres du Roi ,

Premier Gentilhomme de sa Chambre ;

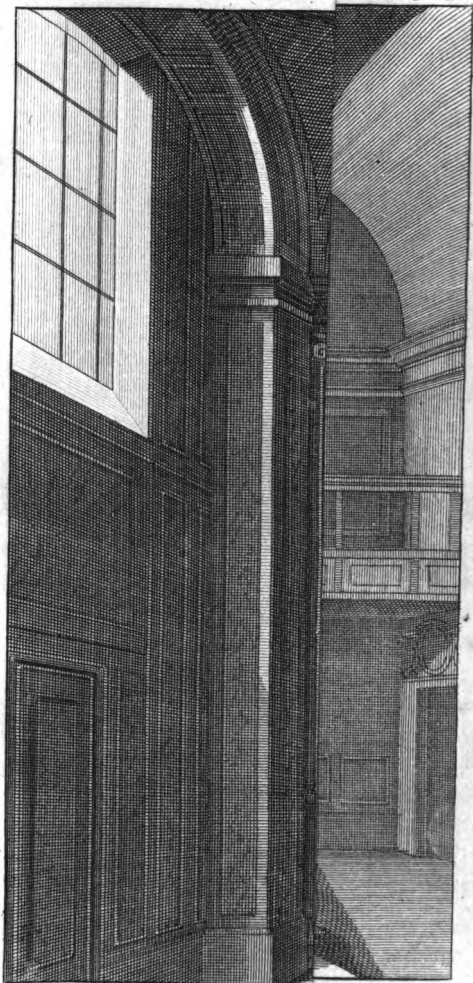
& Gouverneur de Paris.

*Il commença à porter les armes
 dès l'âge de dix-sept ans sous le Regne
 de Louis XIII. & après avoir passé*

44 DESCRIPTION DE PARIS ,
toutes les charges de la Guerre ,
il fut fait Lieutenant Général des Armées
par LOUIS LE GRAND ,
pour lequel il a toujours eu
un attachement , & une fidélité inviolable
durant tous le cours de sa vie.
il a été regardé de toute la Cour
comme un de ses principaux ornemens ;
& dans les grands Emplois du dehors ,
en Angleterre , à Rome , & en Baviere ,
il a soutenu par tout avec dignité ,
la gloire de son Maître , & l'honneur
de sa Nation.

Mais de quoi sert à l'Homme
de se distinguer sur la terre ,
si Dieu ne le choisit pour le Ciel ?
La Providence qui l'y destinoit ,
le prépara à une mort Chrétienne
par une maladie de quinze mois ,
pendant laquelle il donna de continuelles
marques d'une résignation entière.

Enfin le 13. de Février 1687.
muni de tous les Sacremens de l'Eglise ,
& plein de confiance
en la miséricorde divine ,
il rendit son ame à Dieu
dans la 64^e. année de son âge.
Armande de Lusignan , Duchesse
de Crequi , Dame d'Honneur de la
Reine Marie-Thérèse d'Autriche ,
a fait ériger ce monument
à la mémoire de son mari ,



T

QUART. DE MONTMART. VI. 45

*avec lequel elle a voulu être enterrée ,
afin d'être rejointe avec lui
dans le tombeau ,
en attendant qu'il plaise à Dieu
de les rejoindre ensemble dans le Ciel,
Elle a passé de cette vie en l'autre
le 11. d'Août 1709.
âgée de 72, ans 4. mois,*

De l'autre côté , vis-à-vis la Chapelle que je viens de décrire , est celle de la famille des *le Tellier Louvois*. Elle ne cède point en magnificence à celle du Duc de Crequi , mais elle est différemment décorée.

Sur l'Autel , est un grand bas-relief de bronze doré d'or moulu , dans lequel on voit *Jesús-Christ* qu'on met au tombeau. Au-dessus est un tableau d'*Antoine Coypel*.

Vis-à-vis cet autel est le tombeau du *Marquis de Louvois* , Secrétaire & Ministre d'Etat ; ayant le département de la guerre , Surintendant des bâtimens , & jardins de Sa Majesté , Arts , & Manufactures de France , &c. & un des plus fameux Ministres que la France ait eus. Ce Marquis est ici représenté par une figure de marbre , en habit d'Officier de l'Ordre du S. Esprit , dont il étoit Chancelier , appuyée sur le bras droit , & couchée sur un grand *Sarcophage* , ou tom

46 DESCRIPTION DE PARIS ,
beau de marbre vert d'Egypte ; cette figure est de *Girardon*. Anne de *Souvré de Courtenvaux*, sa femme est à ses pieds, assise, désolée, & levant les yeux au Ciel pour implorer son secours, & en obtenir la consolation qui lui est nécessaire dans la douleur & l'affliction dont elle est pénétrée. Cette figure est bien imaginée, & bien exécutée. Elle fut modelée, & presque achevée par *Martin des Jardins* qui, étant mort avant que de l'avoir finie, on chargea le nommé *Vanclève* de ce qui restoit à faire. A chaque angle du grand socle qui soutient ce tombeau, est une Vertu de bronze, de grandeur naturelle. *Minerve* ayant le casque en tête, & tenant son Egide, représente la *Prudence*. De l'autre côté, la *Vigilance* est figurée par une statue qui a une grue à ses pieds. La première est de *Girardon*, & l'autre de *des Jardins*.

Tous les ornemens qui accompagnent ce Mausolée, & ceux qui décorent cette Chapelle sont de l'invention de *Girardon*, & d'un goût admirable.

Sur le devant de ce tombeau, est gravée en lettres d'or, sur un marbre noir l'Épithaphe, qu'on va lire :

I C I R E P O S E

Haut & Puissant Seigneur Messire François Michel le Tellier, Chevalier,

Marquis de Louvois & de Courtenvaux, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Commandeur & Chancelier de ses Ordres, Ministre & Secrétaire d'Etat, Général des Postes & Relais de France, Surintendant & Ordonnateur Général des Bâtimens & Jardins de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France, &c.

Avant sa vingtième année LOUIS LE GRAND lui donna la survivance de la Charge de Secrétaire d'Etat, avec le département de la Guerre, dont pour lors le Chancelier le Tellier son père étoit pourvu. L'exemple & les instructions de ce grand homme le rendirent bientôt capable d'exercer cette importante Charge au gré du Roi, avec un génie également étendu, prudent, & solide, il embrassa en peu de tems tout ce qui renferme la science difficile de la guerre, & le vaste détail des troupes. A peine avoit-il atteint la trente-unième année de son âge, que devenu capable des plus grandes affaires, il fut appelé par Sa Majesté dans ses Conseils les plus secrets, & honoré de sa confiance. Appliqué, vigilant, infatigable, prêt en toutes les saisons à exécuter les ordres du Roi, dans les entreprises les plus difficiles de Sa Majesté. Juste & heureux dans ses mesures, il

servit son Maître avec une ardeur toujours nouvelle jusqu'à la fin de sa vie , qui fut terminée par une mort subite à Versailles le 16. jour du mois de Juillet mil six cens quatre-vingt-onze.

Il a vécu cinquante ans , six mois , & seize jours.

Dans ce même tombeau , ont été aussi inhumés les corps de Madame de *Louvois* sa femme , du Marquis de *Barbezieux* , & de l'Abbé de *Louvois* , leurs enfans. Il est à propos de faire connoître ici leurs noms , leurs qualités , & le tems de leur mort.

Feue Madame de *Louvois* se nommoit *Anne de Souvré* , & étoit fille unique , & héritière de *Charles de Souvré* , Marquis de *Courtenvaux* , premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , & de *Marguerite Barentin*. Elle avoit épousé le Marquis de *Louvois* le 19. Mars 1662. & mourut le 2. Décembre 1715. âgée de soixante-neuf ans , un jour.

Louis François - Marie le Tellier , Marquis de *Barbezieux* , étoit né le 23. Juin 1668. du Marquis & de la Marquise de *Louvois* , dont je viens de parler. Il fut pourvu en survivance de la Charge de Secrétaire d'Etat le 13. Novembre 1685.

&

QUART. DE MONTMART. VI. 49
& de la Charge de Chancelier , Garde
des Sceaux des ordres du Roi le 19 Août
1691. Il mourut le 5. Janvier 1701. âgé
de 32. ans & six mois.

Camille le Tellier , connu sous le nom
d'*Abbé de Louvois* , étoit né en 1670. &
étoit Abbé de Bourguëil , & de Vaului-
fant , Garde de la Bibliothèque du Roi ;
& un des membres des Académies Fran-
çoise , des Sciences , & des Inscriptions ,
& Belles-Lettres. Il fut nommé à l'Evê-
ché de Clermont , par le Duc d'Orléans ,
Régent du Royaume , mais il ne l'acce-
pta pas. Il mourut le 5. de Novembre
1718. âgé de quarante-quatre ans.

Dans la Chapelle suivante du même
côté , est un grand cartouche de marbre
blanc dans une bordure de marbre noir.
On y lit l'Epitaphe de feu M. de *Saint
Pouanges* , fils de Jean-Baptiste Colbett ,
Seigneur de S. Pouanges & de Villacerf ,
& de *Claude le Tellier* , sœur de *Michel
le Tellier* , Chancelier de France. M. de
S. Pouanges étoit cousin germain de
M. de Louvois , dont il fut aussi premier
Commis , mais avec tant de capacité &
tant de distinction , qu'il travailloit avec
Louis le Grand en l'absence de M. de Lou-
vois.

I C I R E P O S E

*En attendant une heureuse résurrec-
tion , haut & puissant Seigneur , Messire*
Tome III. . C

50 DESCRIPTION DE PARIS ,
GILBERT COLBERT Chevalier, Sei-
gneur de S. Pouanges , de la Principauté
de Chabanois , & autres lieux , Secret. i.
du Cabinet du Roi , & auparavant des
Commandemens de la feue Reine Marie-
Thérèse d'Autriche , Conseiller d'Etat ,
Commandeur , & grand Trésorier des
Ordres de Sa Majesté. Il fut élevé & em-
ployé dès sa première jeunesse aux affaires
de la Guerre sous feu Monsieur le Chan-
celier le Tellier son oncle , alors Ministre
& Secrétaire d'Etat. Les instructions &
l'exemple de ce grand homme seconderent
en lui cet amour pour la Personne du
Roi , & ce zèle pour le bien de l'Etat ,
héréditaire dans sa famille , & qui ont
toujours paru pendant quarante - quatre
ans de services dans les fonctions ordinai-
res , & dans plusieurs emplois de confian-
ce importants & distingués dont Sa Ma-
jesté l'a honoré. Il fut généreux , sincère ,
libéral , obligeant , sans ostentation ,
ardent pour ses amis , charitable pour
les pauvres , bienfaisant pour tout le
monde , ayant toujours préféré le mé-
rite à la faveur , & l'honneur à l'inté-
rêt. L'estime générale de la Cour & de
la Ville , les regrets & les pleurs de
tous les Officiers de guerre , sa répu-
tation chez les étrangers , & la voix
du Peuple font mieux son éloge que
tout ce qu'on en pourroit dire. Il

QUART. DE MONTMART. VI. 51
*passa de cette vie à une meilleure le
22. d'Octobre 1706. âgé de 64. ans
& sept jours , par une mort chrétien-
ne & édifiante , après s'être préparé à
ce passage pendant les quatre dernières
années de sa retraite & de sa vie par
de fréquentes méditations , suivies d'une
pratique continuelle d'actions de piété ,
& de charité.*

*Marie-Renée de Berthemet, veuve de
Gilbert Colbert de S. Pouanges , dont on
vient de lire l'Epitaphe , mourut le 28.
de Février 1732. âgée de 85. ans , ou en-
viron , & fut inhumée dans cette Cha-
pelle auprès de son mari.*

*L'Hôtel de Pontchartrain bâti sur les
désseins de le Vau , pour Hugues de
Lyonne , Secrétaire d'Etat pour les affai-
res étrangères , a pris son nom de Louis
Phelippeaux de Pontchartrain, Chance-
lier de France, qui l'acheta en 1703. Le
Roi en a fait l'acquisition pour le Minis-
tre qui préside à la finance. On a mis sur
la porte un marbre où on lit. Hôtel du
Contrôleur Général.*

*La maison de feu M. de Langlée , qui a
appartenu à Claude le Bas de Montargis,
Garde du Trésor Royal, puis au sieur
Jean Law , & enfin au Duc de Mazarin ,
mort en 1731. à qui il fut donné en
échange du Palais Mazarin , que le Roi
prit pour y mettre les différens Bureaux*

Cij

52 DESCRIPTION DE PARIS ,
de la Compagnie des Indes. Comme ~~feu~~
M. de Langlée avoit beaucoup de goût ,
& qu'il avoit fait bâtir pour lui cet Hô-
tel , on peut dire qu'il n'y en a pas de
plus commode dans Paris. On le nomme
encore à présent l'*Hôtel Mazarin*.

Un peu plus haut , mais de l'autre côté
de la rue , on remarque une maison dé-
corée en dehors de grands pilastres d'or-
dre composite , & de quelques - autres
sculptures d'assez bon goût. Cette mai-
son a été bâtie sur les desseins de *Gittard*
pour le fameux *Jean-Baptiste de Lully*.

L'Hôtel de *S. Pouanges* est plus avant ,
& de l'autre côté de la rue. Il a appartenu
d'abord au sieur *Bechamel de Nointel* ;
puis à *Gilbert Colbert de S. Pouanges*
qui le fit décorer avec magnificence &
avec beaucoup de goût. Dans la cour , &
dans le jardin , il y avoit deux perspecti-
ves qui étoient de *Rousseau* , Peintre fa-
meux pour cette espece de peinture ; mais
ces deux morceaux sont presque effacés
par les injures du tems. Cet Hôtel est
occupé actuellement par M. *Bollioud de*
S. Jullien receveur général du Clergé de
France.

L'HÔTEL DE LA COMPAGNIE DES INDES.

C'étoit auparavant le *Palais Mazarin* ,
& le plus grand qu'il y eût à Paris , après

QUART. DE MONTMART. VI. 55

les Maisons Royales , le Palais d'Orléans , dit Luxembourg , & le Palais Cardinal , aujourd'hui le Palais Royal.

Cette maison fut commencée par *Charles Duret de Chevri* , Président en la Chambre des Comptes , & n'avoit pour lors rien qui ne fût convenable à la fortune & au rang du Maître. Elle passa ensuite à *Jacques Tubeuf* , aussi Président en la Chambre des Comptes , qui l'augmenta d'une grande maison voisine qu'il y joignit. Celui-ci vendit le tout au *Cardinal Mazarin* , qui en fit un des grands Palais qu'il y eût à Paris , & le plus richement meublé qu'il y eut au monde. Il s'étendoit depuis la rue Vivienne , jusqu'à la rue de Richelieu , & renfermoit quatre grands appartemens , une infinité de petits , trois grandes galeries , une écurie la plus grande , & la plus magnifique qu'on eût encore vue , un parterre fort propre , & un jardin spacieux.

Les principaux appartemens étoient superbement meublés , & l'on comptoit dans ce Palais plus de quatre cens têtes , bustes , & statues de marbre blanc d'Egypte , de bronze , de porphyre , qui étoient des têtes de tout ce que la Grèce , & l'ancienne Rome avoient de plus rare & de plus précieux. Il y avoit environ cinq cens tableaux de cent vingt Peintres

34 DESCRIPTION DE PARIS ,
différens, parmi lesquels il y en avoit sept
des plus beaux de *Raphaël*, trois du *Corre-
ge*, huit du *Titien*, deux *André del Sarte*,
douze de *Louis Carache*, cinq de *Paul
Veronése*, trois du *Giorgion*, six de *Por-
denon*, vingt-un du *Guide*, trois de *Paul
Brille*, vingt-huit de *Vandeick*, plusieurs
d'*André Mantegna*, de *Perrin del Va-
gue*, &c.

La Bibliotheque étoit dans une gale-
rie qui regne sur la rue de Richelieu ;
elle avoit été amassée par *Gabriel Naudé*,
un des plus sçavans bibliothécaires qu'il
y ait jamais eu. Il avoit fait, par ordre
du Cardinal Mazarin, des voyages en
Flandres, en Hollande, en Angleterre ,
en Italie, & en Allemagne , pour ache-
ter tout ce qu'il trouveroit de plus rare ,
& de plus curieux en fait de Livres. Elle
avoit été aussi considérablement enrichie
par l'envie que les Princes , & les Minis-
tres Etrangers avoient de faire plaisir au
Premier Ministre, & de satisfaire sa cu-
riosité. *Naudé* assuroit que cette Bibliothe-
que étoit composée de plus de quarante
mille volumes, & que c'étoit la plus belle,
& la plus nombreuse qu'il y eût jamais
eu. Le Cardinal avoit résolu de la rendre
publique , mais les troubles qui s'éleve-
rent dans l'Etat contre cette Eminence ,
renverserent ce dessein, & la Bibliothe-
que-même. Elle auroit été vendue en

QUART. DE MONTMART. VI. 55
détail dès l'an 1649. sans les lenteurs affectées de Messieurs de *Saintot*, *Doujat*, *Catinat*, & de la *Nauve*, Conseillers au Parlement, & Commissaires en cette partie, qui en éloignèrent la dissipation jusqu'à la conclusion de l'accommodement. Le calme fut de peu de durée, & cette Bibliothèque, de même que les autres effets du Cardinal Mazarin, furent encore en danger d'être dissipés. Ce fut pour tâcher de les mettre à couvert des accidens, que le 13. Février de l'an 1651. le Président *Tubeuf* fit saisir le Palais Mazarin, & tous les meubles & effets qui étoient dedans, pour sûreté de la somme de six cens quatre-vingt mille livres qui lui étoit dûe par le Cardinal; apparemment que c'étoit le prix de cette maison que ce Président lui avoit vendue, & qui n'avoit pas encore été payé. Cependant le 29. de Décembre de la même année, le Parlement donna un Arrêt qui ordonnoit la vente du Palais Mazarin, & des meubles qui y étoient. On tâcha encore d'en éluder l'exécution, & de conserver la Bibliothèque dans son entier, & l'on en offrit quarante-cinq mille livres sous le nom du sieur *Violette*, Trésorier de France à Moulins. Le Président de *Bailleul*, & quelques autres appuyèrent fortement ces offres comme étant très-avantageuses; mais pour le coup leur zèle & leurs

raisons furent inutiles , la Bibliothèque fut vendue en détail , & dissipée malheureusement. Le Roi qui étoit pour lors à Poitiers, ayant appris que cette Bibliothèque couroit risque d'être dispersée , donna une Lettre de cachet , datée du premier Février 1652. portant ordre à M. *Fouquet* son Procureur Général de s'opposer à la vente de ce riche trésor. L'opposition vint trop tard , les Livres les plus curieux & les plus rares étoient déjà vendus , ou détournés.

L'Ecurie étoit une des plus grandes qu'on eut vûes. Elles avoit près de vingt-sept toises de long , sur quatre toises de large , & étoit éclairée par dix-neuf grandes croisées. On y entroit par trois grandes portes. Les piliers , les auges & les râteliers étoient de bois de chêne tourné , & derriere les chevaux regnoit une roure si large , que cinq ou six personnes pouvoient s'y promener sans danger , & à leur aise.

Le Cardinal Mazarin maria *Hortence de Mancini* , une de ses nieces , à *Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye* , & les institua ses héritiers & légataires universels , à la charge de porter le nom & les armes de *Mazarin* , & de substitution graduelle & perpétuelle , par leur contrat de mariage du 28. Février 1661. & par ses testament & codicile des 6. & 7. Mars

suivant , il fit des dons & des legs considérables à *Philippe - Jules , Marquis de Mancini* , son neveu ; en conséquence de ces dispositions le Palais Mazarin fut partagé en deux après la mort de ce Cardinal. La plus grande partie demeura au Duc de Mazarin , & continua de porter le nom de *Palais-Mazarin* jusqu'en 1719. que le Roi en fit l'acquisition , & le donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ses Bureaux. C'est aussi dans l'enceinte de cet Hôtel , que par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24. Septembre 1724. on établit une place , appelée *la Bourse* , dont l'entrée principale est dans la rue Vivienne. Cette Place a été établie pour les négociations des Actions , de lettres de change , billets au porteur , & à ordre , & autres papiers commercables , des marchandises & effets , & pour y traiter des affaires de commerce , tant de l'intérieur , que de l'extérieur du Royaume. La bourse s'ouvre tous les jours , excepté les jours de Dimanches & Fêtes , depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi , après laquelle heure l'entrée en est refusée à ceux qui s'y présentent , de quelqu'état & condition qu'ils soient.

L'autre partie du Palais Mazarin échut en partage au *Marquis de Mancini* , & Duc de *Nevers* , & on le nomma l'*Hôtel de Nevers* , nom qu'il a toujours porté

C. w

58 DESCRIPTION DE PARIS ,
jusqu'à ce que le Roi en fit l'acquisition ,
& y établit la *Banque Royale*. Depuis
que cette Banque a été supprimée , on a
mis ici la Bibliothèque du Roi dont je
parlerai , en faisant la description de la
partie de la rue de Richelieu , qui est
comprise dans le quartier que je décris ici.

Après le Palais-Mazarin , en conti-
nuant d'aller vers la Place des Victoires ,
on trouve les *Ecuries de S. A. S. le Duc
d'Orléans*. Cette maison fut bâtie pour
Guillaume de Bautru , Seigneur du Com-
té de Serrant , Introduceur des Ambas-
sadeurs , Ambassadeur lui - même vers
l'Archiduchesse en Flandres, Envoyé du
Roi en Espagne , en Angleterre & en Sa-
voye , & l'un des quarante de l'Acadé-
mie François. Il étoit fils de *Guillaume
Bautru* , Conseiller au Grand-Conseil ,
& petit-fils de *Maurice Bautru* , Lieute-
nant de la Prevôté d'Angers. *Bautru*
étant mort en 1665. sa maison fut ven-
due à *Jean-Baptiste Colbert* , Contrôleur
Général des Finances , Secrétaire & Mi-
nistre d'Etat. Celui-ci pour agrandir sa
maison à peu de frais , se fit adjuger la
maison de *Bruant des Carrieres* , premier
Commis de M. Fouquet , laquelle tou-
choit à la sienne, & que *Bruant des Carrieres*
avoit achetée cent cinquante mille li-
vres de *Marguerite de Ranchin* , veuve de
Claude Vanel , sous le nom de *Jeanne de*

Chaumont , veuve de *Claude Girardin*. Comme ce premier Commis de M. *Fouquet* se retira à *Liege* dès qu'il vit son Maître arrêté , & que la Chambre de Justice qu'on établit pour lors , avoit condamné la veuve & les héritiers *Vanel* à payer au Roi la somme de 350000. liv. & la succession de *Claude Girardin* à cent-vingt mille livres, M. *Colbert* se fit adjudger ladite maison , tant sur les héritiers *Vanel* , que sur les héritiers *Girardin* , pour cent-vingt mille livres, en déduction des sommes par eux dûes au Roi , & s'en fit faire ensuite une donation par Sa Majesté. C'est cette maison qu'on nomma ensuite le *petit Hôtel-Colbert* , & dont on embellit les dedans , lorsque M. de *Seignelay* , fils aîné de M. *Colbert* , alla l'habiter. Cette maison a été occupée depuis par *Paulin Prondre* , Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon. L'*Hôtel-Colbert* fut vendu en 1713. à la Marquise de la Carte , qui en 1720. le vendit à *Philippe Duc d'Orléans* Régent du Royaume , qui y mit ses écuries. Les connoisseurs estiment la porte de cette maison , qui seroit de très bon goût , si elle n'étoit trop basse pour sa largeur.

Ici finit la rue neuve des petits-Champs par une espece de patte-d'oie , formée par les rues neuve des petits Peres , de la

60 DESCRIPTION DE PARIS ,
 Feuillade & de la Vrilliere. La rue neuve
 des petits Peres s'est longtems nommée
 la rue *Vuide-gouffet* ; nom qu'on lui avoit
 donné de sa situation dans un quartier peu
 habiré, & où l'on couroit grand' risque
 d'être volé, lorsqu'on y passoit de nuit.
 Comme cette rue est le long de la grand-
 cour des Augustins Déchaussés, dits *pe-
 tits-Peres*, on lui a donné le nom de ces
 Religieux, & on a restreint celui de rue
Vuide-gouffet au petit bout de rue qui va
 du coin de celle du Mail, à la Place des
 Victoires. La rue de la *Feuillade* a pris
 son nom de François d'Aubusson, Duc de
 la *Feuillade*, & Maréchal de France, qui
 a fait faire la Place des Victoires, & éri-
 ger la Statue de Louis le Grand qu'on y
 voit. La rue de la Vrilliere n'étant pas de
 ce quartier, je réserve d'en parler, lors-
 que je ferai la description du Quartier de
 S. Eustache.

L A P L A C E DES V I C T O I R E S.

C'Est ici l'ouvrage de la reconnoissan-
 ce de *François Vicomte d'Aubusson
 de la Feuillade*, Pair & Maréchal de
 France, Colonel des Gardes Françaises,
 & Gouverneur de Dauphiné, pour toutes
 les faveurs & toutes les graces qu'il avoit
 reçues de *Louis le Grand*. Jamais Parti-



ICTOIRE S.

QUART. DE MONTMART. VI. 67
culier n'avoit encore entrepris de consacrer à la gloire de son Prince un monument aussi magnifique, ni d'une si grande dépense. Dans cette vûe, le *Maréchal Duc de la Feuillade* acheta en 1684. l'*Hôtel de Senneterre*, & le fit abatre pour y ouvrir cette Place ; mais comme cet emplacement ne suffisoit pas, il engagea le Corps de Ville à acheter l'*Hôtel d'Emery*, & plusieurs autres maisons qui furent toutes renversées pour ce dessein.

Malgré le renversement de tant de maisons, cette Place n'est pas d'une grande étendue ; mais six rues qui y viennent aboutir, la dégagent beaucoup, & semblent la rendre plus grande qu'elle n'est en effet. Sa figure est un ovale irrégulier, qui a quarante toises de diamètre. Les bâtimens qui regnent au pourtour sont d'une même symetrie, & ornés de pilastres d'ordre ionique, soutenus sur des arcades chargées de refans.

Du milieu de cette Place s'éleve un monument qui a trente - cinq pieds de hauteur, vingt-deux pour le piedestal qui est de marbre blanc-veiné, & treize pour la figure de *Louis le Grand*. La Statue de ce Prince, & celle de la Victoire, font ici un groupe d'autant plus brillant qu'il est de bronze doré. La premiere est vêtue du grand habit dont on se sert à la cérémonie du Sacre, habillement qui est

62 DESCRIPTION DE PARIS ,
particulier à nos Rois , & qui les distingue des autres Rois. Elle foule aux pieds le chien cerbere , qui par ses trois têtes désigne ici la triple alliance formée pour lors par les ennemis de la France. Derrière cette Statue est celle de la Victoire , ayant un pied posé sur un globe , & le reste du corps en l'air. Elle met d'une main une couronne de laurier sur la tête du Roi , & de l'autre tient un faisceau de palmes & de branches d'olivier. Sur le plinthe , & sous les pieds du Roi , est cette Inscription en lettres d'or : *viro immortalis*. Derrière ces deux figures on voit un bouclier , un faisceau d'armes , une masse d'Hercule , & une peau de lion. Toutes ces choses forment un groupe de treize pieds de hauteur d'un seul jet , dans lequel il est entré environ trente milliers de métal.

Sur les quatre corps avancés du sou-bassement qui sert d'empatement au piedestal , on a placé autant d'Esclaves qui sont aussi de bronze , & ont douze pieds de proportion. Ils sont enchaînés au piedestal par de grosses chaînes ; leurs vêtements , & les diverses especes d'armes qui sont auprès d'eux , font connoître les différentes Nations dont la France a triomphé sous le Règne de *Louis le Grand*. Tous ces ouvrages , de même que les quatre bas reliefs qui remplissent les faces du

QUART. DE MONTMART. VI. 63
pedestal, & les deux qui sont sur les faces du grand soubassement, sont de bronze, & dessinés très-correctement. La corniche du pedestal est soutenue & ornée par huit consoles aussi de bronze, & aux quatre faces les Armes de France, entourées de palmes & de lauriers. L'espace qui est au pourtour de ce monument jusqu'à neuf pieds de distance, est pavé de marbre, & entouré d'une grille de fer haute de six pieds.

Quatre grands fanaux ornés de sculpture, éclairaient autrefois cette Place pendant la nuit. Ils étoient élevés chacun sur trois colonnes doriques de marbre veiné, disposées en triangles : & dont les bas-reliefs étoient chargés de plusieurs Inscriptions sur les actions les plus mémorables de Louis XIV. on les a démolis en 1718.

C'est *Martin Vanden-Bogaer*, connu sous le nom de *des Jardins*, Sculpteur de l'Académie Royale, qui a donné les desseins, & qui a conduit la fonte de ce superbe monument.

Le pedestal est enrichi de bas-reliefs dont les sujets sont expliqués par des Inscriptions latines & françoises de la composition de *François Séraphin Regnier des Marais* Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise, on ne rapportera que celle qui sert de dédicace & qui explique le sujet de tout l'ouvrage.

64 DESCRIPTION DE PARIS,
LUDOVICO MAGNO
PATRI EXERCITUUM
ET DUCTORI

SEMPER FELICI.

DOMITIS HOSTIBUS. PROTECTIS
SOCIIS. ADJECTIS IMPERIO FOR-
TISSIMIS POPULIS. EXTRUCTIS AD-
TUTELAM FINIUM FIRMISSIMIS
ARCIBUS. OCEANO ET MEDITER-
RANEO INTER SE JUNCTIS. PRÆ-
DARI VETITIS TOTO MARI PIRA-
TIS. EMENDATIS LEGIBUS. DELE-
TA CALVINIANA IMPIETATE.
COMPULSIS AD REVERENTIAM
NOMINIS GENTIBUS REMOTISSI-
MIS. CUNCTISQUE SUMMA PRO-
VIDENTIA ET VIRTUTE DOMI FO-
RISQUE CUMPOSITIS.

FRANCISCUS VICECOMES D'AUBUSSON
*Dux de la Feuille, ex Francia Paribus,
& Tribunus equitum unus, in Allobrogibus Pro-
rex, & Pratorianorum Peditum Prefectus.*

AD MEMORIAM POSTERITATIS
sempiternam. P. D. C. 1686.

QUART. DE MONTMART. VI. 63
A LOUIS LE GRAND

ÉE PERE ET LE CONDUCTEUR

DES ARMÉES,

TOUJOURS HEUREUX.

APRÈS AVOIR VAINCU SES ENNE-
MIS. PROTEGÉ SES ALLIEZ AJOUTÉ
DE TRES-PUISSANS PEUPLES A
SON EMPIRE. ASSURE' LES FRONTIE-
RES PAR DES PLACES IMPRENA-
BLES. JOINT L'OCE'ANS A LA MEDI-
TERRANE'E. CHASSE' LES PIRATES
DE TOUTES LES MERS. RE'FORME' LES
LOIX. DE'TRUIT L'HE'RE'SIE. POR-
TE' PAR LE BRUIT DE SON NOM
LES NATIONS LES PLUS BARBARES
A LE REVERER DES EXTREMITÉZ
DE LA TERRE, ET REGLE' PARFAI-
TEMENT TOUTES CHOSES AU DE-
DANS ET AU DEHORS PAR LA GRAN-
DEUR DE SON COURAGE ET DE
SON GENIE.

FRANCOIS VICOMTE D'AUBUSSON
DUC DE LA FEUILLADE, Pair & Maréchal de
France, Gouverneur de Dauphiné, & Colonel
des Gardes Françoises.

POUR PERPETUELLE MEMOIRE
à la postérité.

La dédicace de ce riche monument se fit le 28. de Mars de ladite année 1686. Ce jour là le Maréchal Duc de la Feuillade , à cheval , & à la tête du Régiment des Gardes Françoises dont il étoit Colonel , fit trois fois le tour de cette Statue , en présence du Gouverneur de Paris & du corps de Ville. M. de Bullion Prevôt de Paris prétendit devoir assister à cette cérémonie à la tête du Châtelet , & marcher à la gauche du Gouverneur ; mais le Roi ayant appris qu'en 1639. lorsque la statue de Louis XIII. fut élevée dans la place Royale, le Prevôt de Paris ni le Châtelet n'y avoient point assisté, il décida contre eux , & ils ne s'y trouverent point.

Pour rendre ce monument aussi durable que les ouvrages des hommes peuvent l'être , François ; *Vicomte d'Aubusson de la Feuillade* , Duc , Pair & Maréchal de France , qui l'avoit fait ériger , donna , céda , transporta & délaissa , hors part , & par preciput & sans charge de rapport , par contrat de donation du 29^e. jour de Juin 1687. à Messire Louis d'Aubusson de la Feuillade , son fils unique , la Comté de la Feuillade , la Vicomté d'Aubusson , la Baronie de la Borne , première Baronie de la Marche , la Châtellenie de Feulletin , scizes en la Marche , & la Baronie de Peyrussé scize en Poitou ,

les Chastellenies d'Ahun, Chenerailles, Jarnage, & Drouilles, situées audit pays de la Marche : lesdites Terres, & Seigneuries, appartenances, & dépendances, valant présentement vingt-deux mille livres de revenu, dont quatorze mille livres provenoient des biens propres dudit Seigneur donateur, & huit mille livres de ceux qu'il avoit acquis du Roi par contrat d'échange du 14. Juin 1686. le tout aux charges & conditions exprimées dans ledit acte, & dont celles que je vais transcrire ici sont les principales.

1. *Que ledit donataire, ni les autres appelés après lui, ne pourront vendre, aliéner, échanger ni hipothequer lesdites Terres & Seigneuries.*

2. *Que ladite donation demeurera chargée d'une substitution graduelle & perpétuelle à l'infini de mâle en mâle, gardant toujours l'ordre de primogéniture.*

3. *Seront exclus de ladite substitution ceux des mâles en quelque degré, & en quelque ligne que ce soit qui se trouveront engagés dans l'ordre de Prêtrise, Diaconat, ou Sousdiaconat, Religieux Profès, ou Chevaliers de Malte. Et en cas que ceux qui auroient recueilli ladite substitution, fussent promus, après l'avoir recueillie, à l'ordre de Prêtrise, Diaconat, & Sousdiaconat, ou qu'ils fissent profession dans*

68 DESCRIPTION DE PARIS ,
*quelques ordres Religieux ou dans l'ordre
de Malte , entend ledit Seigneur donateur
que la présente substitution soit déclarée
ouverte au profit du degré suivant , du jour
de ladite promotion ou profession.*

4. *Seront encore exclus de ladite substitution ceux desdits substitués qui auront épousé ou épouseront une femme dont le pere n'auroit pas assez de noblesse pour faire ses enfans Chevaliers de Malte , & pareillement les enfans qui en naîtront , & leurs descendans en quelque degré qu'ils soient.*

5. *Ladite substitution durera tant & si longuement qu'il y aura des enfans & descendans mâles , de mâle en mâle , tant en ligne directe que collatérale dudit Seigneur donateur , par substitution masculine , graduelle , perpétuelle & infinie ; à l'effet de quoi le Roi sera très-humblement supplié d'accorder ses Lettres de confirmation , pour déroger à toutes coutumes , loix & ordonnances à ce contraires , même par exprès aux coutumes de la Marche & de Poitou , & aux ordonnances d'Orléans & de Moulins , déclarations & arrêts intervenus sur icelles.*

6. *Les filles tant du Seigneur donateur , que du donataire , & des substitués , & de tous leurs descendans tant mâles que femelles , soit en ligne directe ou collatérale , demeureront pareillement exclues de*

ladite substitution, & ne pourront rien prétendre ausdites Terres & Seigneuries.

7. *Ledit Seigneur donateur voulant pourvoir à ce que la Statue qu'il a érigée au Roi dans la place des Victoires soit conservée à perpetuité dans son entier, & dans toute sa beauté avec tous ses ornemens, & que les lumieres établies pour éclairer ladite Place soient entretenues, il veut & ordonne que ledit Louis d'Aubusson de la Feuillade son fils, & tous ceux qui étant appelés à ladite substitution jouiront après lui desdites Terres & Seigneuries, soient tenus de faire redorer à leurs frais tous les vingt-cinq ans ladite Statue & les ornemens qui sont à présent dorés, si le Prevôt des Marchands & les Echevins de cette ville de Paris le jugent à propos; comme aussi d'entretenir à leurs frais de toutes réparations grosses & menues tous lesdits ouvrages.*

8. *Seront pareillement tenus d'entretenir à leurs frais dans les quatre fanaux des lumieres suffisantes pour éclairer ladite Place des Victoires pendant la nuit, & dans toutes les saisons de l'année; comme aussi de payer les gages d'une personne qui sera pour eux préposée pour faire allumer lesdites lumieres, faire netoyer les fanaux, &c.*

9. *Et afin que lesdits ouvrages soient conservés, & lesdites lumieres entretenues*

70 DESCRIPTION DE PARIS ;
*avec plus de soin , ledit Seigneur donateur
desire & demande que de cinq en cinq ans ,
le cinquieme du mois de Septembre , fête
S. Victorin , jour de la naissance du Roi
(Louis XIV.) lesdits ouvrages soient vus
& visités par les sieurs Prevôt des Mar-
chands & Echevins de cette ville de Paris ,
& par deux Experts par eux nommés ; &
sera dressé procès verbal de ladite visite ,
& des réparations qui seront à faire aus-
dits ouvrages , dont sera délivré une expé-
dition audit donataire ou substitué qui
jouira pour lors desdites Terres & Sei-
gneuries ; & sera contraint de faire faire
incessamment lesdites réparations , & de
payer les Experts qui en auront fait les
devis.*

10. *A la fin de chacune desdites visites ,
ledit Seigneur donateur , le donataire , ou
celui des substitués qui jouira pour lors
desdites Terres & Seigneuries , sera tenu
de faire présenter au Prevôt des Mar-
chands deux médailles d'argent , & à cha-
cun des Echevins , Procureur du Roi ,
Greffier & Receveur de ladite Ville une
médaille aussi d'argent , représentant d'un
côté le portrait de Louis le Grand , & au
revers le groupe de la Statue que ledit sieur
Maréchal Duc de la Feuillade lui a fait
ériger. Seront pareillement tenus lesdits
Seigneurs donateur , donataire , & substi-
tués , de faire faire à leurs frais sur le*

QUART. DE MONTMART. VI. 71

même coin une médaille d'or qui sera par eux présentée, & en leur absence par le Prevôt des Marchands le lendemain de ladite visite ou autre jour suivant, au Roi & à ses successeurs Rois pour lors regnans.

11. Si la ligne masculine dudit Seigneur donateur, tant directe que collatérale, & celle d'Aubusson Villac en Perigord, & d'Aubusson de Poux & de Banioux en la Marche viennent à manquer, lesdites Terres & Seigneuries appartiendront pour toujours & en toute propriété à la ville de Paris : ledit Seigneur donateur lui en transportant tout droit de propriété, fonds, très-fonds, nom, raisons, actions, saisines, & autres droits généralement quelconques : ce acceptant pour ladite Ville, sous le bon plaisir du Roi, & du consentement de Monsieur Maître Maximilien Titon son Procureur, & de ladite Ville, Messire Henry de Fourcy, Chevalier Comte de Chesy & autres lieux, Conseillers du Roi en ses Conseils, & d'honneur en sa Cour de Parlement, Prevôt des Marchands, & nobles hommes Mathieu-François Geofroy, Bourgeois de Paris, Jean-Jacques Gayot, Conseiller du Roi en l'Hôtel de ladite Ville, Maître Nicolas Chuppin, Conseiller du Roi, Contrôleur général du marc d'or des ordres de sa Majesté, & Monsieur Maître Jean Sanguiniere, Conseiller du Roi au

Châtelet de Paris , tous Echevins de cette ville de Paris , pour ce présens ; aux charges & conditions que ledit Seigneur donateur impose au Seigneur donataire & aux substitués.

Ce contrat de donation & de substitution , fut passé à Paris les jour & an que dessus pardevant *Moufle & Lauverdy* , Conseillers du Roi , Notaires de Sa Majesté au Châtelet de Paris ; & fut enregistré au Parlement le 4. Juillet de ladite année 1687.

Le même jour & an , furent aussi enregistrées au Parlement les Lettres-Patentes du Roi en forme d'Edit , portant confirmation du contrat ci-dessus , & dérogation à l'article 59. de l'Ordonnance d'Orléans , & à l'article 57. de l'Ordonnance de Moulins , Déclarations & Arrêts intervenus sur icelles , & pareille dérogation aux articles 212. 215. 295. 316. de la Coutume de ~~la~~ Marche , qui sont les articles 2. & 5. du titre des Testamens , 8. & 19. du titre des Donations de la même Coutume ; & encore aux articles 215. 219. & 272. de la Coutume de Poitou , qui sont les articles 13. & 17. du titre des Donations , & 5. du titre des Testamens de ladite Coutume , & à toutes autres dispositions desdites Coutumes , Loix , Ordonnances , Edits , Reglemens , Usages , Arrêts & autres choses contraires ausdites donation

donation & substitution , & sans que les présentes dérogations puissent être tirées à conséquence en aucune autre cause , &c.

Malgré tant de précaution , & tant de mesures prises pour assurer la durée de ce monument , à peine *François d'Aubusson de la Feuillade* , Pair & Maréchal de France , fût-il mort , qu'on commença à donner atteinte à la fondation qu'il avoit faite. Ce Seigneur mourut la nuit du 18. au 19. de Septembre de l'an 1691. & dès le 20. Avril 1699. le Conseil d'Etat du Roi rendit un Arrêt qui ordonna que dorénavant il ne seroit plus allumé de feux dans les quatre fanaux de la Place des Victoires dont le Roi dispense le *Duc de la Feuillade* & ses successeurs donataires du feu *Maréchal Duc de la Feuillade*. Le motif de ce changement est fondé sur l'incommodité que reçoivent ceux qui habitent les maisons de cette Place, de l'attrouplement des faineans & vagabonds occasionné par les feux de ces fanaux, particulièrement pendant l'été : d'ailleurs cette lumière ne servoit point au Public , ladite Place étant suffisamment éclairée par les lanternes qui y sont allumées , ainsi que dans les autres places & rues de la ville de Paris , dans les tems & saisons réglées par les ordonnances de Police.

Cet Arrêt donna lieu à un autre , car ces fanaux n'étant plus allumés étoient

74 DESCRIPTION DE PARIS ;
devenus inutiles , & même les grands socles qui portoient les colonnes des groupes sur lesquels étoient posés lesdits fanaux , étant dégradés , & le surplus en danger d'être volé , le *Duc de la Feuillade* représenta que pour cette raison & les autres susdites , il étoit à propos de les démolir. Le Roi étant en son Conseil d'Etat tenu à Paris le 23. d'Octobre 1717, permit audit sieur *de la Feuillade* de faire démolir les quatre groupes , & de disposer des matériaux démolis ainsi que bon lui sembleroit. Cet Arrêt eut son exécution en 1718. & le *Duc de la Feuillade* donna ces colonnes aux P P. Théatins de Paris.

Sur cette Place est une grande maison qui a autrefois appartenu à *François de l'Hôpital du Hallier* , Maréchal de France , qui y mourut. Elle fut ensuite acquise par *Simon Arnaud* , Marquis de Pomponne , Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères , puis Ministre , mort le 27. Septembre 1699. âgé de 81. ans. *Nicolas-Simon Arnaud* , Marquis de Pomponne , Brigadier des Armées du Roi , & Lieutenant général au Gouvernement de l'Isle de France , en devint propriétaire après la mort de son pere , & y a demeuré jusqu'en 1714. qu'il la vendit à *Michel Bonier* , Receveur général des Etats de Languedoc , qui y dépensa plus de deux cens mille livres ; elle

QUART. DE MONTMART. VI. 75
passa ensuite à M^e. *Chaumont*. Enfin elle
a été achetée par M. de *S. Albin*, Arche-
vêque de Cambrai. Elle appartient au-
jourd'hui à Madame *Gourdan* veuve d'un
Commis de la Marine.

LE COUVENT DES AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS , *appelés* PETITS - PERES.

Ce Couvent est près de la Place des
Victoires , & à l'entrée de la rue de No-
tre-Dame des Victoires. Avant que d'en
faire l'histoire & la description , il faut
remarquer que contre le mur de la cour
& dans la rue de Notre-Dame des Vic-
toires , est adossée une fontaine publi-
que, où sur un marbre de Dinant , sont
gravés ces vers de *Santeul* ; dont la pen-
sée est ingénieuse & morale.

*Quæ dat aquas , saxo latet hospita
Nympha sub imo :
Sic tu cum dederis , dona latere velis.*

Imitation.

*La Nymphé qui donne de cette eau ,
Au plus creux du rocher se cache :
Suivez un exemple si beau ,
Donnez , sans vouloir qu'on le sache.
Bosquillon.*

La Réforme des Augustins Déchaussés
est née en Portugal. Le P. *Thomas de Je-
sus* , Augustin Portugais , qui étoit de
D ij

76 DESCRIPTION DE PARIS ,
 l'illustre Maison d'*Andrada*, en fut l'Institut-
 teur vers l'an 1565. Le P. *Louis de Leon*, autre Augustin & Professeur à Sa-
 lamanca, l'établit depuis en Espagne ;
 le P. *André Diez* en Italie ; & les PP. *Ma-
 thieu de sainte Françoise* & *François Amet*
 la porterent en France. Ces deux derniers
 qui étoient François & Augustins du
 grand Ordre, n'eurent pas plutôt appris
 que cette réforme s'étoit introduite à Ro-
 me, qu'ils y accoururent pour s'y réfor-
 mer. Leur esprit, leur modestie & leur
 régularité, les fit bientôt connoître dans
 cette Capitale du monde chrétien ; &
Guillaume d'Avançon, Archevêque d'Em-
 brun, qui étoit alors Ambassadeur du
 Roi auprès du Pape, conçut tant d'esti-
 me pour eux, qu'il leur offrit de les éta-
 blir en France. Ce Prélat étoit Prieur
 Commandataire de *Villars-Benoît*,
 Prieuré situé dans le Diocèse de Greno-
 ble, entre le Fort-Barreau & Montmeil-
 lan, & placé sur une petite éminence,
 autour de laquelle regne la vallée du
Gresivaudan. Cette Maison étoit possé-
 dée par des Chanoines Réguliers de saint
 Augustin; mais les Calvinistes qui étoient
 puissans dans cette Province, avoient ra-
 vagé les possessions de ce Prieuré, &
 presque détruit le Monastere. Ce fut sur
 cette maison ruinée que M. d'*Avançon* jeta
 les yeux pour y poser les fondemens de

QUART. DE MONTMART. VI. 77.

la Réforme qu'il vouloit introduire en France. Il proposa son dessein au Pape Clément VIII. qui l'approuva, & fit expédier un Bref daté du 23. Novembre 1595. par lequel il permit aux Augustins Déchaussés d'aller s'établir dans le Couvent de Villars-Benoît. Aussi-tôt l'Archevêque d'Embrun passa une transaction avec le Général des Augustins le 7. Mars 1596. par laquelle il céda le Prieuré de Villars-Benoît aux Augustins Déchaussés, & le Général de son côté s'engagea d'y envoyer le *P. Mathieu*, le *Pere François Amet* & quelques autres Religieux, pour y établir la Réforme. Tout étant ainsi réglé, ces Religieux partirent au commencement du mois de Juin de cette année, & arriverent à Villars-Benoît à la fin du mois de Juillet suivant. Ils ne s'occupèrent pas tant à rétablir ce Monastere ruiné, qu'à combattre les nouvelles hérésies qui s'embloient s'être retranchées sur les montagnes de Dauphiné. Le Pape ayant appris les travaux & le succès de cette Colonie Religieuse, l'en félicita par un Bref daté du 21. Décembre de l'an 1600. & leur permit par le même bref de s'étendre par toute la France, de recevoir des Novices & des fondations, & les mit en possession de tous les droits que le S. Siège a accordé à tous les autres Monasteres de l'Ordre ;

78 DESCRIPTION DE PARIS ;
& pour comble de bonté , il pria Henri le Grand de prendre sous sa protection cette Réforme naissante.

Le nombre des Religieux s'étant augmenté en peu d'années, il falut songer à établir d'autres Couvens. Ils vinent d'abord s'établir à Marseille l'an 1605. & le *Duc de Guise* qui se déclara leur Fondateur , posa la premiere pierre de leur Eglise. Le P. *François Amet* étant venu à Paris pour présenter à Henry IV. un nouveau Bref que le Pape Paul V. lui adressoit en faveur de la Réforme, le Roi le reçut très-favorablement , & lui donna un brevet daté du 26. Juin 1607. Ce fut dans ce tems-là que *Marguerite de France* , premiere femme du Roi Henry IV. voulant accomplir le vœu qu'elle avoit fait de fonder à Paris un Monastere, en actions de graces du danger évident dont elle avoit été délivrée lorsqu'elle étoit assiégée dans le Château d'*Usson* en Auvergne , & étant singulierement édifiée de la vie & des Sermons du P. *François Amet* qu'elle avoit choisi pour son Confesseur , & pour son Prédicateur ordinaire , se détermina de fonder le Couvent qu'elle avoit voué , & d'y établir le P. *Amet* & les Religieux de son Ordre. Elle fit écrire de sa part au P. *Mathieu de sainte Françoise* , Vicaire général , occupé pour lors à Avignon , à établir

QUART. DE MONTMART. VI. 79

un Couvent de leur Réforme, & lui ordonna de se rendre incessamment à Paris avec quelques-uns de ses Religieux.

Ce Pere obéit aux ordres de cette Reine, & convint avec elle sur l'établissement qu'elle méditoit. Elle passa un contrat le 26. de Septembre de l'an 1609. pardevant *Pierre Guillard & Raoul Bontemps*, Notaires au Châtelet de Paris, par lequel elle donna, céda, quitta, transporta dès-lors & à toujours, par donation entre-vifs & irrévocable, aux PP. *Mathieu de sainte Françoise, & François Amer*, acceptans pour les *Augustins Déchaussés* leurs Freres, une maison contiguë à son Palais dans le fauxbourg saint Germain, & six mille livres de rente perpétuelle, & promit par le même acte de faire bâtir en cet endroit un Couvent, qu'elle vouloit qui fut nommé *le Couvent de Jacob*. Elle stipula dans ce même contrat qu'il y auroit dans ce Couvent vingt Religieux, au moins, dont six feroient Prêtres, & quatorze Freres, qui tous ensemble feroient le Service Divin, selon la pratique de leur Ordre, dans la grande Eglise que cette Reine devoit leur faire bâtir, & qui devoit porter le nom de *la sainte Trinité*, & que les quatorze Freres deux à deux, & en se relevant d'heure en heure, chanteroient continuellement jour & nuit, des Hymnes,

D iiij

80 DESCRIPTION DE PARIS ,
Cantiques & Actions de graces , sur les
airs qui en seroient faits par ordre de la-
dite Princesse.

Ce contrat de donation & de fonda-
tion fut apporté & insinué au Greffe du
Châtelet de Paris le premier de Février
1610. Ladite Reine écrivit aussitôt au
Pape Paul V. pour le prier d'approuver
l'établissement qu'elle venoit de faire ,
& de le revêtir de toute son autorité apos-
tolique , ce qu'il fit par un Bref du premier
Juillet 1610. Le Roi de son côté par ses
Lettres - Patentes du mois de Mars de
cette même année, avoit déjà confirmé
cette fondation , & en y ratifiant un bre-
vet qu'il avoit accordé aux Augustins Dé-
chaussés dès le 26. de Juin de l'an 1607.
leur permit d'acquérir & de posséder les
biens qu'on pourroit leur donner dans
son Royaume.

Les Augustins Déchaussés jouissoient
en paix du Monastere & des revenus que
la Reine Marguerite leur avoit donnés ,
lorsque par l'inconstance naturelle au
sexe, cette Reine qui étoit d'ailleurs pi-
quée de la liberté & de la vigueur évan-
gélifique , avec lesquelles le P. *François*
Amet la reprenoit de ses fautes dans le
Tribunal de la Pénitence , révoqua la do-
nation irrévocable qu'elle avoit faite en
leur faveur, les obligea en 1612. de sor-
tir du Couvent qu'elle leur avoit donné,

& y mit en leur place des Augustins Chaussés de la Réforme du P. *Rabache*, autrement dite de *Bourges*. Le Bref du Pape Paul V. est manifestement subreptice; cependant comme la raison du plus fort est presque toujours la meilleure, les Augustins Déchaussés furent obligés d'abandonner ce Couvent, & protestèrent de nullité contre ce changement, le 28. de Janvier 1613. pardevant deux Notaires au Châtelet de Paris.

Dans cette triste situation, les Augustins Déchaussés furent contraints de s'en retourner à Avignon & à Villars-Benoît d'où ils étoient venus, mais ils conservèrent toujours le dessein de revenir s'établir à Paris, lorsque la Providence leur en fourniroit les moyens. En effet ils y revinrent en 1619. & supplièrent *Henry de Gondi*, Evêque de Paris, de leur permettre d'établir dans cette Ville un Couvent de leur Réforme, & ce Prélat le leur permit par Lettres du 19. de Juin de l'an 1620. Ces Religieux ayant choisi le fauxbourg *Montmartre* comme le lieu qui convenoit le mieux à leur dessein, ils y louèrent une petite maison avec un jardin, située auprès de l'endroit où est aujourd'hui *S. Joseph*, de *Jean Charpentier*, Commissaire des Guerres, & il s'y accommoderent comme ils pûrent. Les habitans de ce fauxbourg recevant de grands

82 DESCRIPTION DE PARIS ,
secours spirituels de ces Religieux, re-
présenterent le 12. de Février 1623. à
l'Archevêque de Paris qu'ils n'avoient
ni Eglise, ni Prêtres dans leur fauxbourg,
& qu'aussi-tôt que les portes de la Ville
étoient fermées, les malades & les mou-
rans étoient privés de tout secours spiri-
tuel, & le supplierent en même tems de
vouloir bien permettre aux Augustins
Déchaussés de s'établir dans ce faux-
bourg, ce qui leur fut accordé. Ils ache-
terent pour lors la maison où ils étoient
logés, la somme de deux mille sept cens
livres. *Jean François de Gondi*, Arche-
vêque de cette Ville, benit leur Chapel-
le, & leur accorda d'amples pouvoirs
pour toutes les fonctions ecclésiastiques,
par ses Lettres du 18. Décembre 1624.
& du dernier Janvier 1625. Ces Reli-
gieux formerent pour lors une petite
Communauté, qui s'étant accrue en peu
de tems, les obligea d'acheter encore
une autre petite maison qui étoit proche
la première, mais qui cependant en étoit
séparée, ce qui étoit très-incommode.
On croit avec beaucoup d'apparence que
c'est de la petitesse & de la pauvreté de
cet hospice, qu'on donna aux Religieux
qui l'habitoient, le nom de *Petits Peres*,
qu'on a toujours continué de leur don-
ner depuis. Il y a cependant des Ecri-
vains qui croient que ces Religieux ont

QUART. DE MONTMART. VI. 8;
Été ainsi nommés, de ce que le Roi Henri IV. ayant apperçu dans son antichambre les PP. *Mathieu de sainte Françoise*, & *François Amer* qui étoient fort *petits*, il demanda qui étoient *ces petits Peres-là* ?

La Communauté grossissant tous les jours, & cet hospice étant d'ailleurs très-incommode par le voisinage des égoûts de la Ville, & des marais qui sont de ce côté-là, les Augustins Déchaussés achetèrent au mois de Septembre de l'an 1628. un arpent & demi de terre dans un endroit appelé *les Burelles*, proche le *Palmail*, entre le fauxbourg Montmartre & le fauxbourg S. Honoré; puis poussant leurs acquisitions plus loin, leur terrain étoit, avant la fin de l'année, de six arpens & quarante perches, qui leur coûtèrent, tant pour l'achat, que pour les droits de lotz & vente, la somme de douze mille neuf cens dix-huit livres deux sols six deniers. Ce terrain dont ils vendirent dans la suite une très-petite partie à *Louis Barbier*, Secrétaire du Roi & Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majesté, est situé sur le fief de *la Grange-Batelierre*, qui est connu depuis *Rh Philippe - Auguste*. Ces Peres désirant de faire bâtir un Couvent sur ce nouveau terrain, résolurent de supplier le Roi Louis XIII. de vouloir bien leur faire l'honneur de s'en déclarer le Fondateur. Jean de Sou-

D. vj

34 DESCRIPTION DE PARIS;

yré, Marquis de Courtenvaux, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de Touraine, & *Guillaume de Simiane*, Marquis de Gordes, Capitaine des Gardes du Corps, demanderent cette grace au Roi, & l'obtinent. Ce pieux Monarque reconnoissant de toutes les graces qu'il avoit reçues du Ciel par la protection de la sainte Vierge, & lui rapportant toutes les victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis de la Religion & de l'Etat, & surtout celle qui venoit de lui soumettre la Rochelle, voulut que l'Eglise qu'on alloit bâtir ici, fut sous l'invocation de *Notre - Dame des Victoires*. Le 8. Décembre de l'an 1629. *François de Gondi*, premier Archevêque de Paris, accompagné des Religieux Augustins déchaussés de cette Communauté, planta une grande croix de bois à l'entrée de l'emplacement où l'on a bâti ce Couvent, & le lendemain, second Dimanche de l'Avent, le Roi accompagné des Princes & Seigneurs de sa Cour, se transporta, environ sur les dix heures du matin, en cet endroit, où le Prevôt des Marchands, les Echevins & les autres Officiers de Ville s'étoient déjà rendus. Aussi-tôt que le Roi fut arrivé, l'Archevêque fit la bénédiction de la premiere pierre & de tous les fondemens; puis le Roi descendit dans les fondemens, où il mit la premiere

QUART. DE MONTMART. VI. 85
ie pierre qui étoit de marbre noir , &
quatre médailles d'argent aux quatre
coins de cette pierre.

Sur ce marbre étoit gravée en lettres
d'or l'inscription qui suit ;

DEO. OPT. MAX.

LUDOVICUS XIII. *Dei gratiâ Franci-
corum & Navarra Rex Christianissi-
mus , invictus , & ubique victor , tot
Victoriarum cœlitus partarum , profligataque hæreseos non immemor , in-in-
signe pietatis monumentum F. F. Au-
gustinianis Discalceatis Conventus Pa-
risiensis hoc Templum erexit , Deipa-
raque Virgini Maria (sub titulo de
Victoriüs) dicavit anno Domini M.
DC. XXIX. die IX. mensis Decem-
bris , Regni verò XX.*

Sur la premiere des quatre médailles
qui accompagnoient cette pierre de mar-
bre , est l'image de la Vierge , assise , re-
nant son Fils Jesus debout sur ses ge-
noux , d'une main , & de l'autre mettant
avec son Fils une couronne de laurier sur
une Couronnée de France , placée entre
deux branches de laurier , soutenues par
un petit Ange. Autour on lit cette in-
scription :

Virgo solo , Cælo , sibi , nobis laurea donat.

Sur la seconde est l'image de S. Au-
gustin , habillé en Augustin Déchaussé ,

88 DESCRIPTION DE PARIS ,
tenant de la main droite une Eglise, &
de l'autre, un cœur enflammé, percé d'une
flèche. Autour est cette inscription :

*Quam teneo sacram , me sacra hac
sustinet ades.*

La troisieme représente le Roi *Louis XIII.* au naturel, ayant une fraise autour du col selon la mode de ce tems-là. Autour est cette inscription :

*LUDOVICUS XIII. Francorum & Na-
varra Rex Christian.*

Sur la quatrieme sont les Armoiries de France & de Navarre, surmontées de la couronne de France, & entourées des colliers des Ordres de S. Michel & du S. Esprit. Au-dessus est une *L* couronnée, & mise entre deux palmes. L'inscription est:

Lilia non gignunt lauri , sed lilia lauros.

Cette cérémonie étant finie, on célébra la Messe dans la Chapelle qui avoit été préparée; & après l'Evangile, le Roi y reçut le serment de *Henri de Lorraine* qu'il avoit nommé à l'Archevêché de Reims. Après la Messe les Augustins Déchaussés présentèrent au Roi une estampe de satin blanc, où l'on voyoit l'inscription qui avoit été gravée sur la pierre fondamentale, & les médailles qu'on avoit mises aux quatre coins. Sa Majesté

QUART. DE MONTMART. VI. 87

les reçut avec bonté, & leur promit sa protection en tout & par-tout : en effet, dans le même mois il fit expédier des Lettres-Parentes par lesquelles il se déclara Fondateur de leur Eglise, Couvent & Congrégation, & leur accorda les mêmes privilèges, droits, franchises & exemptions, dont jouissent les autres Eglises & Maisons de fondation Royale.

Dès ce tems-là les Augustins Déchaussés commencèrent à faire bâtir ici un Couvent sur les desseins que leur en donna un Ingenieur, nommé *Galopin*. Cette Maison a été bâtie à plusieurs reprises. L'Eglise fut d'abord où est aujourd'hui la Sacristie ; mais comme ce vaisseau ne se trouva pas assez grand pour contenir le Peuple qui y venoit, on fut obligé d'en faire bâtir une plus grande, dont *Pierre le Muët*, Ingenieur & Architecte du Roi, donna le dessein.

Cette Eglise fut commencée en 1656. comme devant avoir dans œuvre vingt & une toises, & cinq pieds de longueur, c'est-à-dire, cent trente & un pieds, depuis le Maître - Autel jusqu'au Portail, sur trente pieds de largeur dans laquelle n'est point comprise celle des Chapelles. Entre les deux grandes Chapelles qui sont aux bouts de la croisée, on devoit construire un dôme. *Liberal Bruant*, Architecte qui avoit de la réputation, con-

38 DESCRIPTION DE PARIS ,
duisit cet édifice jusqu'à six ou sept pieds
d'élevation. *Gabriel le Duc*, autre Archi-
tecte fameux , en prit la conduite après
Bruant, & perfectionna le premier des-
sein, en y ajoutant les tribunes qui sont
dans les quatre gros piliers qui devoient
porter le dôme, & en plaçant le Maître-
Autel d'une manière commode. L'ordre
d'architecture qui regne dans ce qu'il y a
de bâti, est l'ionique qui sera surmonté
d'une espèce d'attique composé, qui por-
tera des arcs doubleaux & des arrière-
corps, d'où doivent partir des lunettes,
avec des archivoltes qui renfermeront
des vitreaux au-dessus des ceintres des
arcades des Chapelles.

Cette Eglise qui a actuellement six
Chapelles de chaque côté a été longtems
à n'en avoir que trois d'un côté, & trois
de l'autre.

La première des trois Chapelles qui
sont du côté du Couvent, étoit sous l'in-
vocation de *S. Augustin*. Comme ce Saint
est le Patron principal de cet Ordre, il
étoit juste qu'il eût ici une Chapelle où
l'on pût l'invoquer d'une manière parti-
culière. Cependant cette Chapelle n'a
servi à cet usage que jusqu'en 1682. que
l'on fut obligé d'y ouvrir un passage pour
la commodité du Public, à cause du
grand concours de peuple qui vient dans
cette Eglise; ainsi l'usage de cette Cha-

pelle fut pour lors suspendu , & n'a été rétabli que lorsque le bâtiment de cette Eglise a été conduit à sa perfection.

Après cette Chapelle, ou passage, est la Chapelle de *Notre-Dame des sept Douleurs* , c'est la plus ancienne de toutes les dévotions à la Vierge. *Baillet* dit qu'elle commença en Orient , & qu'elle passa en Occident du tems des Croisades. Elle consiste à honorer Marie affligée au pied de la croix. La Reine *Anne d'Autriche* qui étoit très-dévote à la Vierge, conçut le dessein d'établir ici tout à la fois un Ordre pour les Dames de la première qualité, & une autre Confrerie pour les autres Fideles sous l'invocation de *Notre Dame des sept Douleurs*. Cette Confrerie fut approuvée par *Alexandre VII.* qui donna un Bref d'Indulgence le 26. Mai de l'an 1656. qui fut visé par *Alexandre de Hodencq* , grand-Vicaire de Jean-François-Paul de Gondi , Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, le 24. d'Octobre de la même année. Il y eut des Lettres-Patentes du 20. du mois de Décembre de cette même année en faveur de ces Confreries , dont la Reine se déclara *la Protectrice, le Chef & la Régente* ; & le 24. Mars de l'année suivante, jour de la Fête de Notre-Dame des sept Douleurs, elle vint dans cette Eglise, où elle fut reçue en ces qualités. Les

90 DESCRIPTION DE PARIS ,
Princesses, Duchesses & autres personnes
qualifiées qui accompagnoient la Reine ,
se firent aussi inscrire dans cette Con-
frerie.

La troisième Chapelle qui est de ce
côté, est celle de *S. Jean-Baptiste*, dont
le tableau est de la main de *Bon Boul-
longne*. On voit dans cette Chapelle le
tombeau de *Jean-Baptiste Lully*. Ce mo-
nument renferme les cendres des deux
plus grands Musiciens que la France ait
eus jusqu'à présent, c'est-à-dire, de *Lam-
bert* & de *Lully*. Ce dernier avoit épousé
la fille de l'autre, & mourut le 22. Mars
1687. *Michel Lambert* étoit né à *Vivonne*
petite ville de Poitou, à quatre lieues de
Poitiers. Il a été le premier qui nous a
fait connoître les beautés de la Musique
vocale & du chant, la justesse & les gra-
ces de l'expression. Il mourut au mois de
Juin de l'année 1696. âgé de quatre-
vingt-six ans. Quant à *Lully*, je remar-
querai seulement qu'il étoit Florentin ;
car d'ailleurs ses ouvrages & l'inscription
qu'on va lire, le font assez connoître.
Son tombeau est d'un Sculpteur nommé
Cotton. On y voit aux deux côtés deux
pleureuses en marbre blanc, & des tro-
phées d'instrumens de musique. Au-des-
sus est le buste de *Lully* en bronze, &
accompagné de deux petits Anges de mar-
bre blanc. Au bas est cette inscription ;

QUART. DE MONTMART. VI. 91

Ici repose JEAN-BAPTISTE LULLY, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France & de ses Finances, Surintendant de la Musique de la Chambre de Sa Majesté, célèbre par le haut degré de perfection où il a porté les beaux chants & la symphonie, qui lui ont fait mériter la bienveillance de LOUIS LE GRAND, & les applaudissemens de toute l'Europe.

Dieu qui l'avoit doué de ces talens par-dessus tous les hommes de son siècle, lui donna pour récompense de ses Cantiques inimitables composées à sa louange, une patience vraiment chrétienne dans les douleurs aiguës de la maladie dont il est mort le 22. Mars 1687. dans la cinquante-quatrième année de son âge, après avoir reçu tous ses sacrements avec une résignation & une piété édifiante.

Il a fondé une Messe à perpétuité, qui se doit célébrer tous les jours à onze heures dans cette Chapelle; & pour l'exécution de cet article de son testament, MAGDELEINE LAMBERT sa femme en a passé contrat devant Molineau & Mouffe, Notaires à Paris, le 28. Mai de la même année; & depuis ayant acquis des RR. PP. Religieux de cette Maison par un autre contrat passé par-devant Chuppin & Mouffe, le 5. Mai

1688. cette Chapelle & la cave au-dessous pour sa sépulture & celle de ses descendants à perpétuité, elle a fait dresser ce monument à la mémoire de son époux, comme une marque de son affection & de sa douleur.

Priez Dieu pour le repos de leurs Ames.

La Chapelle du S. Esprit est la première de celles qui sont de l'autre côté de cette Eglise; elle est vis-à-vis celle qui a été sous l'invocation de S. Augustin. Elle a appartenu à *François Berthelot*, Fermier général, qui vers l'an 1675. fit faire l'Autel & le retable de menuiserie nue. Ce retable est élevé jusqu'à la fenêtre du fond, & orné de chaque côté d'une colonne & d'un pilastre d'ordre corinthien qui soutiennent une corniche modillonée, au milieu de laquelle est une croix posée sur une espece de piédestal, ou petit fronton. Au milieu de ce retable est un tableau de six pieds de haut sur quatre de large, qui représente la Descente du S. Esprit, en forme de langues de feu, sur la sainte Vierge & les Apôtres. Ce tableau qui est dans une bordure dorée, a été copié d'après l'*Albane*, par *du Breuil*, l'un des plus habiles copistes de son tems. Aux côtés de cet Autel sont deux niches ceintrées, qui portent un fronton couronné d'une urne flamboyante. Dans

l'une de ces niches étoit la statue de saint François d'Assise, & dans l'autre celle de sainte Anne. Ces deux statues étoient de bois.

La Marquise de l'Hôpital ayant acquis cette Chapelle des Religieux de cette Maison, par contrat passé avec eux le 30. du mois de Décembre de l'année 1702. la fit dès lors décorer, ainsi qu'on la voit à présent. Le retable fut orné de marbre & de dorures, & les niches furent aussi dorées, après qu'on en eut ôté les deux statues. Les deux entrées de cette Chapelle sont fermées par des grilles de fer bien travaillées. Au-dessus de la principale, il y a un fronton au milieu duquel sont les armoiries du Marquis & de la Marquise de l'Hôpital. L'autre porte de cette Chapelle est sous la voûte d'un des balcons vis-à-vis l'Autel, & a son issue dans la Chapelle de Notre-Dame de Savonne. Au-dessus de cette porte est l'Epitaphe qui suit :

D. O. M.

*Piis manibus nobilissimi viri P E T R I
RIOULT, Domini de Douilly, Estouy,
Cohem, Lits, la Rue, S. Pierre Cur-
zay, Forzon, Boismetayé, &c.*

*Cujus eximiâ in Deum pietate Templum
ornata, solemnesque in hoc sing. men-
sib. preces in honorem sanctissimi Sa-
cramenti fundata :*

*Liberalitate cujus pauperes passim suble-
vati , beneficentiam experti omnes ,
Virtutum splendore Avita nobilitas il-
lustrata.*

*Hoc amoris sui monumentum mœrens con-
jux erexit.*

*Obiit XIX. Septembris anno salutis , M.
D. C. LXXXV. Ætatis LXII.*

La Chapelle est revêtue d'un lambris de menuiserie, & garnie de bancs enfermés par un grillage à pointes, d'environ cinq pieds de haut, & qui partage la Chapelle. Le tombeau du *Marquis de l'Hôpital* occupe toute l'embrasure de la fenêtre qui donne sur la rue. Il est de marbre noir, & au-dessus est la figure d'une femme assise, pleurante, & qui tient d'une main un mouchoir, & de l'autre un cœur & un médaillon, sur lequel sont deux têtes qui représentent le *Marquis de l'Hôpital* & sa femme. Derrière est une pyramide ornée de trophées d'armes, au haut de laquelle est une urne avec les armoiries du *Marquis de l'Hôpital*. Deux grands rideaux de stuc qui tiennent au ceintre de la fenêtre, tombent des deux côtés du monument, & le laissent entièrement découvert. Sur une table de marbre noir qui fait le principal panneau du soubassement de ce Mausolée, est l'Épithaphe suivante :

D. O. M.

Perenni memoria nobilissimi viri & Marchionis FRANCISCI DE L'HÔPITAL Tulli, & Provincia Tullensis in Lotharingia Gubernatoris & Proregis.

Qui ex antiquâ, & illustri Hospitaliorum familiâ, sanguinis, & nominis splendorem nactus, veram & propriam nobilitatem suis ipse moribus expressit.

I N B E L L O

Omnia ducis munia per triginta annos eâ prudentiâ, fortitudine, & fide executus, ut Regis, Regnique gloria dignissimè servire videretur.

I N A U L A

Sine ostentatione probus, sincerus sine cujusquam offensione, sine invidia amabilis.

D O M I

Inter suos placidus & hilaris, nulli acerbis, omnium officiorum diligentissimus, erga omnes beneficus, charissima uxoris familiam pari cum sua benevolentia, liberosque ex altero conjugio natos paterno amore complexus.

U B I Q U E

Religionis cultor verus, & timens Deum, vir fidei inconcussa, generosa virtutis, erga omnes comis, & humanus, inimi-

cis , etiam , si quos habuit , non infensus , heu ! tanta virtus inter varias Martis vices , per tot annos incolumis , decorisque tantum probata vulneribus , inter domesticæ pacis delicias , communem mortalitatis sortem tandem experita. Anno ætatis LXXII. die Aprilis XXIX. ann. redemptæ salutis M. D. C. C. II. Amantissimi conjugis memoria , ut conjux mœstissima parentaret , monumentum hoc posuit.

Bene precare , viator , & imitare.

Au-dessous on lit ;

Dame MARIE MESTAÏER , veuve des Sieurs Douilly & Marquis de l'Hôpital , a fait poser ces Epitaphes à leurs mémoires , & a acquis cette Chapelle pour leur servir de sépulture , à elle & à ses descendans. Elle est décédée le Priez Dieu pour le repos de leurs ames.

Les intentions de Dame Marie Mestaïer n'ont pas été suivies à l'égard de sa sépulture , car étant morte à *Cursay* en Poitou , elle y a été inhumée. Le Marquis de l'Hôpital dont je viens de rapporter l'Epitaphe , étoit fils de *Charles de l'Hôpital* , Marquis de Choisy , &c. & de *Charlotte* , fille naturelle d'*Alexandre de Rohan* , Marquis de Marigni. Ce monument est de *Jean - Baptiste Pouletier* ,
Sculpteur

QUART. DE MONTMART. VI. 97.
Sculpteur de l'Académie Royale de
Sculpture.

La Chapelle de *Notre - Dame de Savonne* est au bout de la croisée, du côté de la rue; elle est toute revêtue de marbre, & décorée d'une architecture ionique, qui est du dessein du fameux *Claude Perrault*. Voici ce que l'on raconte de l'origine de la dévotion à *Notre-Dame de Savonne*.

Le Samedi 18. Mars de l'an 1536. un payfan, nommé *Antoine Botta*, du village de S. Bernard, près de la ville de Savonne, s'étant arrêté sur le bord d'un ruisseau pour y laver ses mains, aperçut une lumière extraordinaire qui venoit du Ciel, & entendit une voix qui lui disoit, *leve-toi, ne crains point, je suis la Vierge Marie, vas trouver ton Confesseur, & dis-lui qu'il annonce au Peuple de jeûner trois Samedis : tu te confesseras, & communieras, & le quatrieme Samedi tu reviendras en ce lieu*. *Botta* obéit ponctuellement; & étant revenu en cet endroit le quatrieme Samedi, la Vierge lui apparut, vêtue d'une robe & d'un manteau blanc, & ayant une couronne d'or sur sa tête. Elle le chargea de faire annoncer que l'énormité des crimes des hommes avoit irrité son Fils contre eux, & que sa colere étoit prête à tomber sur leurs têtes. Le Confesseur de *Botta* inf-

Tome III.

E

28 DESCRIPTION DE PARIS ;
 truit de cette vision par son pénitente
 monta en chaire , publia l'apparition de
 la Vierge , & prêcha le repentir & la pé-
 nitence. La Vierge parla une troisieme
 fois à *Botta* , & lui ordonna d'aller à Sa-
 vonne annoncer aussi la pénitence. Le
 Clergé, les Magistrats & le peuple de
 cette ville, allerent en procession à la val-
 lée de S. Bernard où la sainte Vierge
 avoit apparu à ce paysan ; & pour conser-
 ver à jamais le souvenir de ce miracle ,
 on institua une fête solennelle, qui se cé-
 lebre tous les ans le 18. de Mars, & que
 le Pape Paul III. autorisa par une Bulle
 du 4. Août de l'an 1537. Les Magistrats
 de la ville de Savonne firent ensuite bâtir
 auprès du ruisseau, où la Vierge avoit
 apparu à *Botta* , une magnifique Cha-
 pelle qui est desservie par des Théatins.
 La sainte Vierge y est représentée telle
 qu'elle avoit apparu , & *Botta* qui avoit
 eu l'honneur de l'apparition , est à ge-
 noux à côté de la Vierge , habillé d'un
 juste-au-corps de treillis, tenant un bon-
 net à la main , ayant des guêtres aux jam-
 bes , & des sabots aux pieds. La Sacristie
 de cette Chapelle est remplie des plus su-
 perbes monumens d'or & d'argent. Il y
 a auprès un grand Hôpital où l'on reçoit
 & défraye les Pelerins , & où l'on a soin
 des malades.

Le Roi Louis XIV. & la Reine sa mere,

ayant envoyé en 1670. le Frere *Fiacre*,
 Augustin Déchauffé, homme d'une gran-
 de piété, pour accomplir le vœu que leurs
 Majestés avoient fait à Notre - Dame
 de *Lorete*, en actions de graces de la paix
 des Pyrenées, & le bâtiment sur lequel
 ce Religieux étoit embarqué, ayant été
 obligé de relâcher dans le port de Savon-
 ne, ce Frere fut frappé du concours de
 peuple qui y venoit de toutes parts pour
 honorer Notre - Dame de Savonne, &
 résolut d'introduire en France cette dévo-
 tion particuliere. A son retour, il entre-
 tint les deux Reines des merveilles de
 Notre-Dame de Savonne, & du desir
 qu'il avoit d'établir à Paris cette dévo-
 tion, si leurs Majestés vouloient l'aider
 de leurs libéralités, pour faire sculpter à
 Gènes la statue de la Vierge & celle de
Botta. Les Reines le lui promirent, & à
 leur exemple, les Princesses & les Da-
 mes qualifiées de la Cour, y contribuè-
 rent aussi.

Le Frere *Fiacre* écrivit alors au sieur
Compans, Consul de la Nation François-
 se à Gènes, pour le prier de faire travail-
 ler incessamment à ces deux statues, qui
 furent finies à la fin de l'année 1663. &
 qui arriverent en France au mois d'Avril
 de l'année 1664. Comme cette année-là
 on travailloit à établir à Montmartre un
 Couvent d'Augustins Deschauffés, dans

100 DESCRIPTION DE PARIS;
la maison & l'emplacement que le sieur *Talier*, Prêtre Hibernois, leur avoit laissés à cette condition, le *Frere Fiacre* conçut le dessein de mettre dans cette nouvelle Eglise Notre-Dame de Savonne pour titulaire; mais l'Abbesse de Montmartre s'étant opposée à cet établissement, & M. de *Perefixe* Archevêque de Paris, ayant refusé d'y consentir, le *Frere Fiacre* remua tout pour réussir; enfin après dix ans de mouvemens, de prieres, de pénitence & de pèlerinages, il fut obligé de se détacher de ce dessein. Ce fut alors, c'est-à-dire, en 1774, que le Roi, suivant la promesse qu'il en avoit faite à la Reine sa mere, ordonna au sieur *Colbert*, Surintendant de ses bâtimens, de faire décorer une Chapelle dans l'Eglise des Augustins Déchaussés, pour y mettre la statue de Notre-Dame de Savonne. Ce Ministre chargea *Claude Perrault* d'en donner les desseins, qui furent ensuite exécutés dans les ateliers du Roi, & mis en place. M. Colbert ayant voulu en voir lui-même l'effet, ordonna qu'on y ajouteroit une autre console pour faire symétrie avec celle qui porte la statue d'*Antoine Botta*. Les colonnes dont cette Chapelle est décorée, sont de marbre de Languedoc. Le fond de l'Autel & le socle, sont de petite brèche. La statue de la Vierge est de marbre

QUART. DE MONTMART. VI, 101
blanc de Carrare, & a six pieds de hauteur. La figure de *Botta* & les deux consoles, sont aussi de marbre blanc.

La Chapelle qui est en face de l'autre côté de la croisée est sous l'invocation de S. Augustin, on voit la statue en marbre de ce S. Docteur : ce morceau est du célèbre *Pigalle*.

Dans la troisième Chapelle qui est de ce même côté, est la sépulture de *Gédeon du Mets*, Seigneur du Comté de Rosnay, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président honoraire en la Chambre des Comptes, Intendant & Contrôleur général des meubles de la Couronne, mort au mois de Septembre de l'an 1709.

Cette Eglise qui devoit avoir cent trente & un pieds de longueur dans œuvre, n'en ayant encore que cent, & les Religieux n'ayant pas de quoi la mettre dans sa perfection, firent construire en attendant, un pavillon de charpente pour l'allonger & pour la fermer. Ce pavillon formoit dans son fond une espèce d'octogone où étoient percées quatre grandes fenêtres. Cependant, malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour rendre cette Eglise aussi longue qu'on l'avoit pu, on s'aperçut bientôt qu'elle ne l'étoit pas encore assez, & on s'avisa de faire construire une tribune qui remplit toute l'étendue de ce petit pavillon ; ce qui fut

fait en 1683. des libéralités de plusieurs personnes du quartier. Cette tribune étoit de charpente, élevée à dix ou douze pieds de terre, ayant la même largeur que le pavillon, & la même longueur, qui est dix-sept pieds; par ce moyen on avoit encore donné à l'Eglise dix sept pieds de longueur de plus qu'elle n'avoit; puisqu'il pouvoit tenir autant de monde dans cette tribune, qu'il en auroit tenu dans l'Eglise si elle avoit eu dix-sept pieds de longueur de plus.

Le Chœur placé derrière le grand-Autel a quarante-deux pieds de longueur sur trente de largeur; il est décoré d'une belle menuiserie d'ordre ionique, avec des formes, du dessein & travail de *Bar-dou*, fameux Menuisier. Au petit Autel de ce Chœur, dans un enfoncement est un crucifix peint par *la Fosse*, ancien Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

Voilà l'état où étoit l'Eglise de ce Couvent, lorsqu'en 1737. ces Religieux entreprirent de la faire continuer. Ce fut le 23. d'Août de cette année que M. *le Blanc*, Evêque de *Joppé*, fit pontificalement la bénédiction de la première pierre de la continuation du bâtiment de cette Eglise. On mit sur cette pierre l'inscription suivante qui est de la composition du P. *Ambroise de sainte Felicité*

QUART. DE MONTMART. VI. 105
Exprovincial de l'Ordre & Religieux de
cette Maison.

D. O. M.

*Anno salutis 1737. die vero 23. Augusti,
post centesimum & ferè octavum annum
incepti edificii Ecclesie Augustinorum
Discalceatorum Conventus Regii Pa-
risiensis sub Ludovico XIII. Gallia &
Navarra Rege, qui prostrata & captâ
Rupellâ, pro gratiis à Deo acceptis la-
pidem primarium Regiâ, ut decebat,
pompa & pietate, manu propria funda-
vit sub titulo DOMINÆ NOSTRÆ
DE VICTORIIS anno 1629. die
nonâ Decembris; nunc Regnante Lu-
dovico XV. ejus pronepote, primarius
lapis Angularis frontis ejusdem Eccle-
siae in dextera parte ad perfectionem
tanti operis ab Illustrissimo & Rever-
rendissimo D D. Hyacintho de Blanc
Episcopo Joppensi benedictus fuit, &
collocatus in fundamentis, camentoque
firmatus, assistentibus PP. Guillelmo
à Sancta Anna, Provinciali, & Mi-
chaele Angelo à Sancta Catharina Vi-
cepriore.*

On a travaillé d'abord aux six Chapel-
les qui restoient à faire, & au Portail.
Ces Chapelles & la partie de la nef où
elles sont, ont été voûtées de pierre, &
ces ouvrages ont été finis au mois d'Avril

E iiij

1739. On a contiué tout de suite à vouter de même les anciennes Chapelles & l'autre partie de la nef ; on a détruit en même tems l'ancien Autel pour en construire un à la romaine. C'est sur les desseins & sous la conduite de *Silvain Cartaud*, Architecte de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans , que tous ces ouvrages ont été exécutés. Le Portail mérite à plusieurs égards que j'entre ici dans une description un peu détaillée.

Ce Portail qui a quarante-huit pieds & demi de hauteur sur quarante-sept de largeur , est composé de deux ordres d'Architecture , mis l'un sur l'autre. Le premier ordre qui est ionique est posé sur des socles , a vingt-deux pieds , ou environ , de hauteur , depuis le pavé , jusqu'au-dessus de l'entablement ionique. Le second ordre qui est corinthien , est au-dessus de l'avant-corps : il a depuis l'entablement ionique , jusqu'au-dessus de l'entablement corinthien , environ vingt pieds de hauteur , sans y comprendre le fronton qui couronne l'avant-corps , & qui a six pieds & demi de hauteur. L'Architecte a mis ici l'ordre corinthien sur l'ordre ionique , qui est la disposition & l'ordre que les anciens Architectes ont constamment observé dans la construction des temples , basiliques , curies , cirques , &c.

QUART. DE MONTMART. VI. 105

Au milieu de l'avant-corps du premier ordre , est une arcade ornée d'une imposte & bandeau , à la chef de laquelle est une gloire composée de têtes de chérubins & de rayons. C'est dans cette arcade qu'est la grande-porte , au - dessus de laquelle est cette inscription :

D. O. M.

*Virgini Dei - para
sacrum*

sub titulo de VICTORIIS.

A chaque côté de cette arcade sont deux pilastres ioniques qui terminent l'avant-corps , au milieu desquels est une table , ainsi qu'au dessus. Après cet avant-corps , & de chaque côté , est une porte , ornée de corniche & de chambranle , avec une agrappe au milieu , & deux palmes à côté , qui désignent les victoires dont elles sont les récompenses. Après ces petites portes , au-dessus de chacune desquelles est une table saillante qui termine le Portail , on a placé un pilastre au-dessus duquel est une pyramide tronquée , & un amortissement qui joint l'avant-corps. Ces ornemens qui coutent peu à l'imagination , occasionnent aussi beaucoup moins de dépense que les figures qu'on mettroit à leur place. Le fronton est orné dans son tympan triangulaire , de l'Ecu des armes de France.

E. v

La sculpture de ce Portail est de *Charles Rebillé*, de l'Académie Royale de Sculpture, & de *Fournier* de l'Académie des Maîtres.

Les dimensions de cette Eglise, telle qu'elle est à présent, sont de cens trente-trois pieds de longueur sur trente-trois pieds de largeur, & cinquante trois pieds d'élévation; depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la voûte. On a suivi partont l'ordre ionique.

Au milieu de la voûte de la croisée au lieu d'un dôme qui devoit y être, selon le premier dessein, est une grande coupes ou coupole qui en remplit toute la capacité, & qui est ornée d'un grand cordon, de moulures, d'agraffes & de rosettes. Dans le centre de cette coupole est une gloire travaillée avec beaucoup de soin, d'étude & de propreté: dans les pendentifs sont quatre panaches sculptés. Toute cette sculpture est de *Rebillé* de l'Académie Royale de Sculpture.

Les tribunes qui ont été pratiquées dans l'épaisseur des quatre gros piliers destinés à soutenir le dôme, ont été réformées par le nouvel Architecte. Il les a descendues de deux pieds, leur a ôté la faillie qu'elles avoient dans l'Eglise, à un pied près, & les a resserrées plus en dedans. A la place des belles balustrades travaillées en fer avec beaucoup d'art, on y en a mis des pierres, à jour, & fa-

connées en jambages ou potelets. Au-dessus sont des especes de culs-de-lampes en sculpture qui y font assez bien.

L'orgue est de huit à seize pieds, & a quatre claviers. Il consiste en trente-deux jeux. Il est renfermé dans une armoire d'une très-belle menuiserie du dessein & du travail du sieur *Regnier*, Maître Menuisier à Paris. Elle est décorée de tourelles garnies de leurs tuyaux, & dont les unes sont terminées par des vases, les autres par des instrumens de musique, une autre par un enfant qui tient un livre à la main. Le bas de cette armoire est orné de têtes de chérubins & d'AnGES à demi-corps, & de culs-de-lampes, d'une sculpture délicate, & faite avec beaucoup de soin. Ce corps d'orgue est placé sur une tribune de charpente revêtue de menuiserie. Au-dessous est un vestibule pour entrer dans l'Eglise, lequel est orné dans le même goût, avec la porte à deux battans, dont on admire la ferrure.

Cet orgue est l'ouvrage de *Sclop*, Facteur qui a la réputation d'être un des plus habiles de Paris.

La Consécration & Dédicace de cette Eglise fut faite avec beaucoup de solennité le Dimanche 13^e. jour de Novembre 1740. par M. *Hyacinthe le Blanc*, Evêque de Joppé.

On garde dans la Sacristie de cette Eglise différens morceaux d'orfèvrerie , & plusieurs onemens , qui par leur richesse , ou par l'usage auquel ils ont servi , sont regardés comme très-précieux. Voici ceux qui méritent le plus d'attention.

Un Ange Gardien tenant par la main un enfant qu'il présente à la sainte Vierge. C'est la figure votive de N.... d'Orléans , fils de *Gaston-Jean-Baptiste de France* , Duc d'Orléans , & de *Marguerite de Lorraine* , sa femme , qui nâquit le 17. d'Août de l'an 1650. & mourut avant que d'être nommé , le 10. d'Août de l'an 1652. Ce groupe qui fut donné par *Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orléans* , a seize pouces de haut , douze de circonférence , & est posé sur un piédestal de bois d'ébène , orné d'un reliquaire d'argent , rempli de reliques.

Un groupe d'argent doré , pesant environ cent marcs , qui représente *sainte Therese* , tenant entre ses bras *Louis Dauphin* , & le présentant à la sainte Vierge. C'est l'accomplissement du vœu que la Reine *Anne d'Autriche* & la Reine *Mari-Therese d'Autriche* , sa belle-fille & sa nièce , avoient fait pour la naissance du Dauphin *Louis* , qui nâquit le premier de Novembre de l'an 1661. Le piédestal est d'ébène , orné des armoiries

QUART. DE MONTMART. VI. 109
de ces deux Reines, & de plaques d'argent sur lesquelles sont leurs chiffres. Au pied est renfermé dans un petit reliquaire un os de *sainte Therese*, dont le Roi d'Espagne avoit fait présent à la Reine *Marie-Therese*. Ce groupe fut apporté dans l'Eglise des Augustins Déchaussés par l'Abbé de la Barde, l'un des Aumôniers de la Reine, le 15. d'Octobre de l'an 1664.

Un riche parement d'Autel de brocard d'or & d'argent, accompagné de deux crédences, & d'une chasuble de la même étoffe. C'est un vœu de Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, femme de Louis de France, Dauphin de Viennois, fils de Louis XIV.

L'on y voit aussi une chasuble de gros taffetas violet, qui a servi à feu M. Bernard, connu sous le nom du *Pauvre Prêtre*. Le Frere Fiacre qui étoit ami de ce saint homme, ayant souhaité d'avoir un des ornemens dont il se servoit dans sa Chapelle, la Présidente de Lamoignon acheta cette chasuble après la mort de M. Bernard, & la donna au Frere Fiacre.

Le Couvent des Augustins Déchaussés est un des mieux placés de Paris, il est d'ailleurs grand, bien bâti, & assez régulier. Il consiste en un corps de bâtiment quarré, qui renferme quatre dortoirs qui se communiquent l'un à l'autre.

110 DESCRIPTION DE PARIS ,
de plain pied , & où il y a un grand nombre de cellules. Il y a aussi quatre aîles d'un double Cloître l'un sur l'autre. Celui d'en haut est vitré & orné d'un grand nombre de tableaux de huit pieds de haut sur cinq pieds & demi de large , sans la bordure. Ils sont du dessein & de l'ouvrage du sieur d'Olivet.

Le Refectoire est de plain pied à ce Cloître , & a quatre-vingt & onze pieds de longueur , vingt-six pieds de largeur , & dix-sept pieds de hauteur ; le plafond est en anse de panier & en plâtre. Cette piece qui est éclairée par douze grandes fenêtres ou croisées , est très-proprement lambrissée , & ornée de douze tableaux , qui ont cinq pieds de hauteur sur huit à neuf de largeur , & représentent pour la plupart les principaux événemens de la vie de S. Augustin. Les trumeaux qui sont entre les croisées , sont ornés de beaux cartouches , remplis de sentences choisies , tirées de l'Ecriture Sainte.

Dans le fond est un *Crucifix* , peint par feu *la Fosse* , un des habiles Peintres de notre tems , & ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture.

Aux côtés de ce *Crucifix* sont *la sainte Vierge* & *S. Jean*. Ces deux tableaux sont de *Louis Boullogne* , qui dans la suite a été premier Peintre du Roi , Chevalier de S. Michel Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

QUART. DE MONTMART. VI. 113

La Conversion de S. Augustin , par la Fosse.

Le Baptême de S. Augustin , par Louis Boullongne.

La mort de sainte Monique , par la Fosse.

L'Ordination de S. Augustin à la prêtrise : par Louis Boullongne.

Saint Augustin prêchant au Peuple devant son Evêque , par d'Olivet.

Saint Augustin consacré Evêque , par le même.

Saint Augustin disputant contre les Evêques Donatistes, par Alexandre, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

Saint Augustin faisant des miracles , par Parroffel , de l'Académie Royale de Peinture.

Saint Augustin au lit de la mort , par Alexandre.

La Translation du corps de S. Augustin de l'Eglise de S. Estienne d'Hippone où il avoit été inhumé, en l'Isle de Sardaigne. Ce tableau est de Galoche , Peintre de l'Académie Royale de Peinture, il peut être regardé comme son chef-d'œuvre.

L'Apoticaire est décorée de plafonds peints à l'huile, de lambris, d'armoires & de pots de fayance , qui contiennent les drogues différentes qui sont en usage dans la Pharmacie.

112 DESCRIPTION DE PARIS ;

Par le cloître d'en haut, on entre dans le grand jardin de ce Couvent, qui a plusieurs allées bordées de tilleuls de Hollande d'un plan assez nouveau, & d'une belle venue.

Mais rien n'est plus propre, ni mieux entendu que la *Bibliothèque*. Elle est au-dessus des dortoirs, & a vûe sur deux jardins qui lui donnent beaucoup d'agrément.

Lorsqu'en 1632. les Augustins Déchaussés vinrent habiter cette maison, ils n'avoient que les Livres les plus nécessaires, ainsi il n'étoit pas encore question de Bibliothèque, ni de bibliothécaire; cependant le nombre des Livres qu'ils avoient, augmentant tous les jours, ils les mirent dans une chambre de leur premier dortoir, du côté du cloître, ce qui formoit un petit cabinet sans beaucoup d'ordre. En 1650. le P. *Bonaventure de sainte Claire* qui avoit soin de ce cabinet, se proposa d'en augmenter les Livres & de faire une Bibliothèque dans les formes. Comme il avoit la confiance de plusieurs personnes de qualité, il employoit à acheter des Livres les aumônes qu'elles lui faisoient. Il faisoit relier ces Livres très-proprement, & faisoit mettre au bas des dos les noms de ceux qui les lui avoient donnés. En 1666. l'Eglise ayant été changée du lieu où elle

QUART. DE MONTMART. VI. 113
étoit , en celui où elle est à présent , on
transporta les Livres dans la sale qui
avoit jusqu'alors servi l'Eglise , & ce ca-
binet commença à prendre forme de Bi-
bliothèque. Le P. *Bonaventure* étant
mort en 1675. le P. *Germain de sainte*
Genevieve lui succéda dans le soin de la
Bibliothèque , & animé par l'exemple de
son Prédécesseur , il acquit un grand
nombre de Livres par le moyen de sa fa-
mille & de ses amis : cette Bibliothèque
prit un grand accroissement en 1682.
par les Livre de M. *le Goux* fleur de la
Bretonniere , qui étoient au nombre de
mille neuf cens volumes , tous rares &
curieux , que le P. *Cherubin de la Vierge*
Marie , alors Prieur du Couvent de Pa-
ris , acheta la somme de trois mille cinq
cens livres. La Bibliothèque se trouva si
augmentée par cette acquisition , que le
lieu destiné pour la placer , se trouvant
pour lors achevé & préparé , on l'y trans-
porta la même année 1682. du lieu où el-
le étoit , qui est à présent la Sacristie. Tous
les bibliothécaires qui sont venus de-
puis , ont travaillé avec émulation à l'au-
gmenter & à l'enrichir , mais personne
n'y a réussi avec plus de succès que le
P. *Eustache de sainte Agnès* , qui , depuis
l'an 1715. en est bibliothécaire en
chef. Ce Religieux est si actif , & a tant
de goût pour les Livres , que les premiers

114 DESCRIPTION DE PARIS ;
emplois de cette maison où il a été élevé ;
bien loin de le distraire, n'ont servi qu'à
enrichir cette Bibliothèque, qui est au-
jourd'hui composée d'environ vingt-cinq
mille volumes, & qu'il augmente enco-
re tous les jours.

Cette Bibliothèque est placée au com-
ble de la maison au-dessus des dortoirs.
Elle est en mansarde, & élevée de trois
pieds au-dessus du toit commun.

Elle consiste en trois pièces, sçavoir
en deux galeries, ou ailes en retour,
dont l'une sert d'entrée, & est du dessein
de *Gobert*, Architecte du Roi, qui avoit
beaucoup de génie pour les beaux arts ;
& en un corps principal, qui est du des-
sein du sieur *le Duc*, aussi Architecte
du Roi.

La galerie qui sert d'entrée, a quatre-
vingt-trois pieds & demi de longueur
sur quatorze pieds de largeur, & dix de
hauteur. A droite il y a huit travées, &
autant à gauche. Dans chacune de ces
travées est une armoire de menuiserie
travaillée fort proprement ; elle a cinq
pieds & demi de hauteur sur sept & de-
mi, ou environ, de largeur. Ces armoi-
res sont placées dans le fond d'autant
d'arcades, soutenues par des pilastres co-
rinthiens de sept pieds & demi de hau-
teur, compris la base & le chapiteau, sur
neuf pouces de largeur, posé sur un pié-

QUART. DE MONTMART. VI. 115
destal d'un pied en quarré, le tout de menuiserie.

Ces armoires sont surmontées d'une corniche d'ordre toscan, laquelle a environ deux pouces de saillie, & est revêtue d'un chambranle d'un profil assez riche. Elles contiennent chacune cinq tablettes, & sont fermées par des portes à battans, avec un treillis de laiton. Ces travées se communiquent les unes aux autres par de petites portes qui sont ornées des portraits de Papes, de Rois, de Princes, de Cardinaux & d'autres personnes illustres. Enfin cette galerie est éclairée par huit fenêtres de chaque côté, qui sont percées dans l'attique, & sont de forme ovale.

Le vaisseau principal de cette Bibliothèque a cent trente-un pieds & demi de longueur sur dix-neuf pieds de largeur, & quatorze de hauteur. Le plafond est en anse de panier, en plâtre blanchi de blanc des Carmes. Les fenêtres sont percées dans l'attique de six en six pieds de distance, en sorte qu'elles donnent un jour égal à toutes les parties de la Bibliothèque. Ces fenêtres, ou yeux de bœufs, ont chacune deux pieds sept pouces de hauteur sur quatre pieds de largeur.

Au milieu de ce plafond est un tableau peint à fresque en 1703. par *Paul Marti*, Peintre Napolitain. Ce tableau

116 DESCRIPTION DE PARIS ;
 qui a douze pieds de long sur huit de
 de large , est allégorique , & représente
la Religion , accompagnée de *la Vérité* ,
 qui par les rayons d'un soleil qu'elle a sur
 sa poitrine , & par un fouet qu'elle tient
 d'une de ses mains , tâche d'éclairer &
 de ramener l'erreur qui est dans un coin
 de ce tableau. Un Ange qui est auprès de
 la Vérité , tient un livre ouvert , où l'on
 lit ces paroles qu'il adresse à l'erreur :
Quare detraxistis sermonibus Veritatis ?
 (Job. 6. v. 25.) Ce tableau fut peint
 en dix-huit heures à plusieurs reprises ,
 & cette circonstance prouve sans repli-
 que la rapidité du pinceau de *Paul Mat-
 tei* : par reconnoissance , les Augustins
 Déchaussés ont affilié *Paul Mattei* , sa
 femme & ses enfans , à leur Congrégation ,
 & les ont rendus participans dur-
 rant leur vie , & même après leur mort ,
 de toutes les messes , offices , prières ,
 méditations , prédications , abstinences ,
 jeûnes , mortifications , pénitences , veil-
 les , pèlerinages , & généralement de
 toutes les bonnes œuvres qui se prati-
 quent dans ladite Congrégation. Les
 Lettres de filiation & d'association sont
 du P. *Cherubin de sainte Elisabeth* , Vi-
 caire général des Augustins Déchaussés
 de la Congrégation de France , & sont
 datées du 13. de Septembre de l'an 1703.
 A chacun des bouts de ce grand vais-

QUART. DE MONTMART. VI. 117

feau de la Bibliotheque , on a percé une fenêtre ou croisée, d'onze pieds , trois pouces de hauteur , sur six pieds & demi de largeur , lesquelles sont ornées chacune d'un balcon de fer , & ont vûe , l'une sur le grand jardin , & l'autre sur un des parterres de ce Couvent.

Les faces de ce grand vaisseau sont décorées de quinze armoires d'un côté , & de seize de l'autre , continuées de suite sans interruption , & très-proprement travaillées. Ces armoires qui ont sept pieds de hauteur , renferment chacune six tablettes de livres. Des pilastres corinthiens qui ont sept pieds & demi de haut , séparent ces armoires les unes des autres.

Sur ces mêmes corniches , & entre les fenêtres , sont placés les portraits de Louis XIV. des Papes Clément XI. & Clément XII. du *Duc du Maine* , du *Comte de Toulouse* ; des Cardinaux de *Janson* , de *Noris* , *Imperiali* ; du P. *Jacques de S. Gabriel* , Religieux de cette Maison , peint par *Rigaud* , & de plusieurs autres personnes illustres

Le portrait du Roi Louis XIV. a été peint par *Cavin* , Peintre estimé sur-tout pour les bonnes copies , d'après le portrait original fait par *Rigaud* , le plus habile Peintre de notre tems pour le portrait. *Cavin* en fit présent à cette Maison , au mois de Décembre de l'an 1712.

118. DESCRIPTION DE PARIS ,

Sur la porte , en dedans du grand vaisseau de cette Bibliothèque , est *un Christ en croix* de trois pieds de haut sur deux de large , peint par *Cazes* , Peintre de l'Académie Royale de Peinture d'après *la Fosse* , un des plus habiles Peintres de notre tems. Ce tableau est dans une bordure de chêne à moulure , dont les petites baguettes sont dorées.

A droite & à gauche de ces deux principaux corps de Bibliothèque , il y a encore plusieurs cabinets , ou pieces remplies de Livres.

Parmi ce grand nombre de Livres , dont il y en a plusieurs de curieux & de très-rares , on en remarque un qui a ces deux qualités ensemble : ce sont des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Roi Louis XIV. surnommé le Grand* , rédigés par le feu sieur de *Vixé*. Ce Livre qui a été donné aux Augustins Déchauffés le 23. de Septembre de l'an 1718. par le sieur *des Granges*, Maître des Cérémonies de France , est en dix volumes *in folio* , reliés en veau , & bien dorés. Ces Mémoires ont été magnifiquement imprimés à l'Imprimerie Royale ; mais comme on n'en tira que quarante exemplaires que le Roi Louis XIV. donna à des Souverains , ou à des Ministres , ils sont très-rares.

L'autre aîle , ou galerie , qui est paral-

QUART. DE MONTMART. VI. 114
salle à celle qui sert d'entrée, a été percée vers l'an 1736. & est remplie de Livres, de même que les deux autres pieces.

Le Cabinet des Médailles & Antiques, & Histoire naturelle, fut commencé vers l'an 1701. par les soins du R. P. *Albert de sainte Eugenie*, qui né avec une forte inclination pour l'étude de l'antiquité, s'y étoit rendu habile. Il travailla constamment jusqu'à la fin de sa vie, à former ce cabinet, tel, à peu-près, qu'on le voit présentement. Il mourut le 26. Mai 1725. âgé de soixante & onze ans.

Ce cabinet qui jusqu'alors étoit renfermé dans une petite salle de l'infirmerie, fut transporté en 1727. à côté de la Bibliothèque, avec laquelle il communique par une petite galerie remplie de Livres. Il est actuellement dans un grand pavillon de vingt-quatre pieds en quarré, sur seize & demi de haut, percé de cinq grandes croisées qui y répandent un jour convenable.

Il est orné d'un grand nombre de tableaux, dont la plupart sont des grands Maîtres; car on y en voit du *Titien*, de *Michel Ange* de *Caravage*, de l'*Espagnol*, de *Vanmol*, du *Mole*, du *Cremonois*, de *Sebastien Bombel*, du vieux *le Fevre*, de *Bourdon*, & d'autres Peintres qui ont excellé parmi ceux de notre tems, tels que *la Fosse*, *Paul de Plaisance*, *Pellegrini*, &c.

Ce cabinet est enrichi de cinq suites de Médailles antiques , placées séparément chacune dans son armoire ; suites imperiales de grand , de moyen & de petit bronze ; suite imperiale d'argent , & suite consulaire d'argent , sans compter un grand nombre de poids Romains ; de médaillons d'argent , Grecs ou Romains ; de médailles de Villes , de Grèce , de Syrie , d'Egypte , &c.

Outre un grand nombre de figures de bronze antiques , de bustes , & vases antiques de marbre & d'albâtre , de porcelaines de toute espece , répandus & placés avec ordre dans ce cabinet , on y trouve une armoire particuliere , remplie d'un grand nombre de figures antiques de toute grandeur , en bronze , terre sigillée , mesures romaines , lacrimatoires , mords de chevaux , instrumens de sacrifices , &c. Une autre armoire composée de quatorze grands tiroirs , renferme un amas considérable de coquilles rares , & des mœurs conservées.

Une troisieme armoire est destinée aux estampes , dont ce cabinet commence à être suffisamment garni.

Le P. *Cyrille* à qui la garde de ce cabinet est confiée , le fait voir aux curieux & aux étrangers avec beaucoup de politesse & d'agrément. Les talens que ce Religieux a pour la prédication , & qu'il

a signalés dans les meilleures chaires de Paris, n'auroient pas été enfouis dans ce cabinet, si la délicatesse de son tempérament lui avoit permis de se livrer entièrement à ce saint ministère.

Ce Couvent des Augustins Déchaussés a eu plusieurs Religieux, dont la vertu & le sçavoir ont éclaté au dehors.

Denis Antheaume, connu dans la Religion & dans le monde sous le nom de *Frere Fiacre*, étoit né à Marly-la-Ville, dans le Diocèse de Paris, le 21. de Février de l'an 1609. *François Antheaume* son pere n'avoit point d'autre ressource pour vivre que celle de labourer la terre. Dès que son fils eut atteint l'âge de quinze ans, il le mena à Paris, & le mit en apprentissage chez un Potier d'Etain. La douceur de ses mœurs, & la piété qui lui étoit comme naturelle, lui inspirèrent le dessein de quitter le monde, & de tendre à un état plus parfait. Il se présenta pour entrer dans la Congrégation des Augustins Déchaussés, & il y fut reçu le 19. de Mai de l'an 1631. âgé de vingt-deux ans & trois mois. Toute sa vie religieuse n'a presque été qu'une suite continuelle de dévotion, de visions, de révélations, & d'extases qui ont fait croire ce Religieux agréable aux yeux de Dieu qui l'honoroit, dit-on, de ses communications. On a prétendu que ses prie-

122. DESCRIPTION DE PARIS ,
res pour la fécondité de la Reine *Anne d'Autriche* lui firent obtenir de Dieu , & prédire la grossesse de cette Reine , & la naissance du Dauphin , qui dans la suite a regné si glorieusement sous le nom de *Louis le Grand*. Le *Frere Fiacre* mourut le 16. de Février de l'an 1684. dans la soixante-quinzieme année de son âge , & la cinquante-troisieme de Religion.

Pierre Guibourg nâquit à Paris , & en entrant dans la Congrégation des Augustins Déchaussés , quitta son nom du monde pour prendre celui d'*Anselme de la Vierge Marie* , sous lequel il est connu dans la République des Lettres. Dès qu'il eut embrassé l'état Religieux , il donna la plus grande partie de son tems à la pratique de sa regle , & l'autre à l'étude de l'Histoire. Il publia en assez peu de tems deux ouvrages Historiques , savoir *le Palais de l'honneur* ; & *le Palais de la Gloire*. Il publia en 1674. deux volumes in quarto , intitulés *l'Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, & des Grands Officiers de la Couronne*. A peine ce Livre eut-il paru que le P. *Anselme* s'appliqua à le revoir, le corriger, & l'augmenter , dans le dessein d'en donner une nouvelle édition, mais il mourut avant qu'il y eût mis la dernière main, le 17. Janvier de l'an 1694. âgé de soixante-neuf ans dont il en avoit passé cin-

chanté dans la Congrégation des Augustins Déchaussés. Le P. *Anselme*, avant que de mourir, déposa son ouvrage entre les mains de celui de ses amis qui étoit le plus capable de corriger ce qui étoit defectueux, & d'y ajouter ce qui y manquoit. Cet ami étoit *Honoré Caille* sieur du Fourni, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, homme d'un grand discernement, sçavant dans notre Histoire, & très-versé dans la Diplomatique. Celui-ci donna une nouvelle édition de l'ouvrage du P. *Anselme* l'an 1712. en deux volumes in folio, où l'on trouve en une infinité d'endroits des preuves de son sçavoir, & de sa critique. *Du Fourni* étant mort le 20. de Février de l'an 1713. âgé de 83. ans, les Augustins Déchaussés firent rentrer cet ouvrage dans leur Couvent de Paris où il avoit pris naissance. Le P. *Ange* entreprit de corriger & d'augmenter l'édition que *du Fourni* en avoit donnée, & associa à ses travaux le P. *Simplicien*. Celui-ci donna une nouvelle édition en neuf volumes in folio.

Le P. *Placide de sainte Helene*, étoit né à Paris le 15. de Septembre 1649. & étoit fils d'*Antoine des Marets*, Marchand Passementier. Il prit l'habit Religieux en ce Couvent le 6. de Juin de l'an 1666. & il fit profession le 7. de Juin de

124 DESCRIPTION DE PARIS ,
 l'année suivante, étant pour lors âgé de
 18. ans moins trois mois. *Pierre Duval* ,
 fameux Géographe ayant épousé en
 1655. une des sœurs du P. *Placide* , se
 fit un plaisir d'enseigner la Géographie
 à son beau frere qui n'étoit encore qu'un
 enfant. *Placide* s'étant ensuite consacré
 à l'état monastique , ménagea les mo-
 mens que l'observance régulière lui lais-
 soit, & les partagea entre la prédication
 & la Géographie. Il a travaillé avec suc-
 cès à un grand nombre des cartes géo-
 graphiques qu'il a eu l'honneur de pré-
 senter presque toutes au Roi Louis XIV.
 qui les recevoit toujours avec bonté, &
 dit un jour en parlant de l'Auteur, & de
 ses cartes. *Le P. travaille bien, ses ouvra-
 ges sont beaux, très-justes, & me font
 plaisir.* Ce même Prince donna encore
 au P. *Placide* des marques de son estime
 en l'honorant de la qualité de son *Géo-
 graphe ordinaire* , par brevet du 20. Jan-
 vier de l'an 1705. Le public a aussi rendu
 justice aux cartes de ce Pere, & les a
 trouvées également belles & exactes. Le
 P. *Placide* mourut dans ce Couvent le
 30. Novembre 1734. dans la quatre-
 vingt sixieme année de son âge.

Je ne dois pas quitter ce Couvent sans
 avertir que tout ce qu'il y a de recherché
 & de curieux dans la description que je
 viens d'en faire, je le dois au R. P. *Isi-*

dore de sainte Madeleine qui joint aux vertus , & aux sciences essentielles à sa profession , une connoissance exacte de l'histoire de sa Congrégation.

Je dois remarquer encore que le Roi Louis XIII. par brevet du 6. Janvier 1638. donna pour armoiries à ce Couvent qu'il venoit de fonder , une Notre-Dame des Victoires d'argent , en champ d'azur , accompagnée de trois fleurs de lys d'or , deux & une ; l'Ecuillon qui est surmonté d'une couronne royale fermée , est entouré de deux Palmes , & tenu par deux Anges.

Il manqueroit encore quelque chose à ce que je viens de dire au sujet de ce Couvent , si je ne remarquois que le Pape *Benoît XIII.* ayant été informé que les Religieux Augustins Déchaussés étoient partagés en plusieurs Congrégations , d'Espagne , d'Italie , de France & de Portugal ; & que les Religieux de ces divers Couvents étoient tous différens les uns des autres , soit pour la forme de l'habit , soit pour le chant , soit pour la barbe , les uns en portant une longue , & les autres n'en portant point ; les uns ayant le capuce pointu , & les autres rond ; les uns chantant en plein chant , & les autres ne faisant que psalmodier : ce Pape , voulant que ces Congrégations fussent uniformes en toutes ces choses , ordonna

126 DESCRIPTION DE PARIS ,
par son bref du 22. Janvier 1726. l'uniformité dans tous les Couvents de la réforme des Augustins Déchaussés, en quelques lieux du monde qu'ils soient , tant par rapport au chant qui sera le Grégorien , qu'à l'égard du capuce qui sera rond , & à la barbe qui sera rasée. Ce bref , sur les lettres d'attache du Roi Louis XV. du 19. Juillet 1726. fut enregistré au Parlement par Arrêt du 27. du même mois , & de la même année.

Dans l'enceinte de ce Couvent , est un appartement qu'on loue de ces Peres , & qu'on nomme *le dépôt de la Marine* : c'est-là qu'on déposeoit , & qu'on dépose encore , certains papiers , qui sans être de rebut , ne sont pas néanmoins d'un usage journalier. S. A. S. M. feu le *Comte de Toulouse*, Amiral de France , étant Chef du Conseil de Marine , donna à ce dépôt en 1711. un objet plus étendu & plus important , en ordonnant qu'on y apportât toutes les Cartes , les Plans & les Journaux de la Marine , ce qui forma un recueil de Cartes , de Plans , de Journaux de navigation , de Mémoires , de Descriptions , de visites de Rades , Ports , & principaux mouillages des quatre parties du monde. Cette collection est aujourd'hui la plus belle qu'il y ait au monde dans ce genre-là , & la plus utile pour perfectionner les Cartes hydrographiques , & la Navigation.

La rue neuve S. Augustin est parallele à la rue neuve des Petits Champs. Les noms de *rues neuves*, & de *Petits-Champs* que portent plusieurs rues de ce quartier, dénotent qu'il a été un des derniers habités ; en effet, j'ai oui dire en 1715. au Commissaire *la Mare*, Auteur du Traité de la Police, qu'il n'y avoit pas encore cent ans qu'au milieu du terrain qu'occupe aujourd'hui la Place des Victoires, il y avoit un moulin à vent.

La rue neuve S. Augustin est remplie de belles maisons. Le premier bâtiment remarquable qu'on y voit, lors qu'on entre par la rue de Notre - Dame des Victoires, est :

Le Couvent des Filles de S. Thomas d'Aquin, de l'ordre de S. Dominique. Elles doivent leur établissement en cette Ville à *Anne de Caumont* femme de *François d'Orléans Longueville*, Comte de S. Paul, & Duc de Fronsac, laquelle fit venir de Toulouse à Paris la mere *Marguerite de Jesus*, avec cinq autres Religieuses, & une sœur converse. La mere *Marguerite de Jesus* se nommoit dans le monde *Marguerite de Senaux*, & étoit né le 21. de Novembre de l'an 1589. Dès l'âge de quinze ans, elle fut mariée au sieur de *Garibal*, Conseiller au Parlement de Toulouse, & de leur mariage acquirent plusieurs enfans qui mouru-

rent tous, avant que d'avoir reçu le bâtiment. Ils furent si touchés l'un & l'autre de ce malheur, que d'un mutuel consentement, ils résolurent de se séparer pour se donner entièrement à Dieu. Le sieur de *Garibal* se fit Chartreux, & mourut douze ans après Prieur de la Chartreuse de Ville franche en Rouergue. *Marguerite de Senaux* prit l'habit de S. Dominique dans le Couvent de sainte Catherine de Sienne à Toulouse, d'où elle sortit le 22. d'Octobre de l'an 1626. avec cinq Religieuses de chœur, & une sœur converse pour venir à Paris. Elles furent installées le 6. Mars 1627. dans une maison du Fauxbourg S. Marcel, près la rue des Postes, que la *Comtesse de S. Paul* leur fondatrice avoit achetée. Elles y demeurèrent jusqu'en 1633. qu'elles allèrent s'établir dans la rue d'Orléans au Marais; mais ne s'y trouvant pas encore assez commodément logées, elles vinrent dans la rue neuve S. Augustin, & y firent bâtir vers l'an 1652. le Couvent qu'on y voit.

Le portail extérieur de ce Monastere est vis-à-vis la rue Vivienne, & ne répond point à la beauté de sa situation. L'Eglise a été achevée en 1715. le frontispice orné de colonnes ioniques, en portique, est d'une forme régulière, & agréable. La *Comtesse de S. Paul* leur

QUART. DE MONTMART. VI. 129
fondatrice, morte le 2. de Juin de l'an
1642. fut inhumée dans l'Eglise que ces
Religieuses ont eue dans la rue d'Or-
léans au Marais, & ses cendres ont été
transportées dans celle-ci, lorsque ces
Filles s'y sont établies.

L'Hôtel de Gramont a appartenu au-
trefois à *Monerot* dont le nom est encore
connu des gens d'affaires. Il est grand,
& accompagné d'un beau jardin. Les
Ducs de *Gramont* qui le possèdent depuis
trois ou quatre générations, lui ont don-
né tout l'agrément, & toutes les commo-
dités convenables aux Hôtels des grands
Seigneurs.

L'Hôtel des Marets a appartenu à *Louis*
Robert, Seigneur de la Fortelle, Prési-
dent en la Chambre des Comptes, mais
François Douvet, Comte des *Marêts*,
Grand Fauconnier de France, ayant
épousé *Marie Robert*, l'une des filles de
ce Président, le 22. Décembre 1701. &
cet Hôtel étant tombé dans le partage de
sa femme, il a toujours porté depuis le
nom d'*Hôtel des Marêts*. On y admire
trois plafonds qui ont été peints par *feu*
Jouvenet.

L'Hôtel du feu Duc de Tremes Gouver-
neur de Paris, & premier Gentil-
homme de la Chambre du Roi a été bâti
sur les desseins de *Le Pautre*, un des ha-
biles Architectes de son tems, pour

¶

130 DESCRIPTION DE PARIS,
Joachim Seigliere de Boisfranc, Chancelier de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, dont le *Duc de Tremes* ayant épousé la fille, cet Hôtel a fait partie de sa dot.

L'Hôtel de la feuë Princesse *Marie-Anne de Bourbon* légitimée de France, & première Douairière de *Conti*, fut bâti pour *Fremont*, l'un des Fermiers Généraux de Louis XIV. Il a appartenu depuis au *Maréchal de Lorges* son gendre, & ensuite au *Duc de Lorges* son petit fils. Ce dernier le vendit à la *Princesse de Conti*. C'est aujourd'hui l'Hôtel de la *Vallière*.

L'Hôtel du *Duc d'Antin*, fut bâti en 1707. pour *François Mauricet de la Cour*, connu sous le nom de *la Cour des Chiens*, parceque *Marie Mauricet* sa sœur, avoit épousé *Pierre Deschiens* un des plus fameux Financiers de notre tems. Ce bâtiment a été construit sur les desseins, & sous la conduite de *Pierre Levé* Architecte, & a coûté plus de deux cens mille écus à bâtir. Il est vaste, mais tourné d'une manière qui lui a fait donner avec juste raison, le nom d'*Hôtel de Travers*. Quoique la *Cour Deschiens* eût dit plusieurs fois que ses biens passeroient vingt millions, cependant à sa mort, arrivée au mois de Février 1710. il étoit comptable envers le Roi de plusieurs traités

fort considérables , & presque tous les effets de sa succession ayant été divertis, le Roi fut obligé de prendre sa maison , & les autres effets qu'on n'avoit pu cacher. Sa Majesté donna cette maison en payement d'une somme qu'il devoit à S. A. S. M. *le Comte de Toulouse* , par contrat du 30. Avril 1712. Ce Prince ne trouvant point cette maison assez grande pour lui , la vendit en 1713. à *Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin Duc d'Anzin* , pour lors Directeur Général des bâtimens, jardins, arts, & Manufactures de France; & ce Seigneur en a fait un des plus beaux Hôtels qu'il y ait à Paris. Le terrain sur lequel il est situé, est dans les censives de l'Archevêque de Paris, des Religieux de S. Denis de la Chartre, du Seigneur de la Grange Bateliere, & des Religieux de S. Victor.

Cet Hôtel s'appelle *l'Hôtel de Richelieu* depuis 1757. qu'il a été acquis par le Maréchal de ce nom : on y a fait beaucoup de changemens. On a regraté la porte qui est assez belle, mais on y a ajouté un couronnement d'un très mauvais goût. C'est un trophée militaire au milieu duquel sont ses armoiries, & où l'on voit une confusion de drapeaux, de cuirasses, de canons sans ordre & de la plus lourde exécution. Un nouveau corps de bâtiment a été construit en aîle, &

132 DESCRIPTION DE PARIS ,
lié à l'ancien ; il est découvert en terrasse & son extrémité donne sur la rue de Louis le Grand : comme il ne symétrise pas avec le reste du bâtiment , l'effet n'en est point agréable lorsqu'on entre dans la cour. Les murs , & le plafond du grand escalier sont nouvellement ornés d'une architecture peinte avec beaucoup d'intelligence & d'un grand goût par le sieur *Bruneti*. De grandes colonnes corinthiennes canelées d'un bon ton de couleur , portent un entablement qui s'élève jusqu'à la voussure du plafond ; les anciens modillons très bien sculptés , & peints dans le même ton que l'architecture , forment un ensemble admirable.

Au-dessus de cette corniche sur une espece d'attique sont posées quelques figures & des chûtes de tapis qui font un fort bel effet sans nulle confusion. Au travers des grandes colonnes qui portent cet entablement , on voit sur un second plan une belle architecture en arcades d'un autre ton de couleur , enrichie de plusieurs statues très bien placées. Toute l'architecture du premier plan est portée par de grands stilobates interrompus à propos par des médaillons ornés de festons de feuilles de chênes. On a placé dans la partie de l'escalier qui a le plus d'étendue , & sur le premier plan un trophée militaire de la plus riche composition.

tion. On y voit des carons sur leurs affûts , des timbales , des drapeaux , des boucliers , &c. très sagement ordonnés & peints d'une grande maniere. Au milieu du plafond est représenté une renommée d'un beau ton vague , mais dont le dessein laisse quelque chose à désirer. Toutes les figures de cet escalier , dont l'architecture est un des plus beaux ouvrages du sieur *Bruneti* , ont été peintes par le sieur *Eysen*.

Les dedans de cet Hôtel ont aussi été changés. On a divisé en plusieurs pieces la galerie du rez-de-chaussée , que l'on a enrichies de tout ce que la sculpture en menuiserie & en plâtre a pu exécuter de mieux travaillé en trophées , chutes de fleurs , guirlandes , &c. Le tout est doré d'or de plusieurs couleurs.

Au premier étage de cet Hôtel est un salon d'un goût singulier : il est revêtu de panneaux de vieux laque avec des peintures chinoises , dont les formes toutes variées & ornées de glaces offrent un coup d'œil tout à fait séduisant.

On a fait dans le jardin des changemens considérables. Le parterre est quadré long , décoré d'une infinité de ces corbeilles si fort à la mode , & dont les contours souvent bisarres renferment différentes especes de fleurs. Dans les deux milieux des côtés sont deux amphithéâ-

134 DESCRIPTION DE PARIS ,
 res où le terrain est élevé de 5 ou 6 pieds ;
 par des gradins formés par ces mêmes
 corbeilles , dont l'effet est assez heu-
 reux. Le fond de ce parterre est ingénieu-
 sement terminé par un grand bassin au-
 delà duquel sont des deux côtés de hau-
 tes palissades de treillage isolées & ou-
 vertes en arcades dont le vuide est rempli
 par huit statues antiques assez médio-
 cres , & la plupart peu décentes. Entre
 les ceintres de ces arcades sont placés des
 vases de fleurs aussi en treillage. Dans la
 partie du milieu qui fait le fond de ce par-
 terre , sont trois grandes niches en treil-
 lage élevées sur différens plans & couver-
 tes en baldaquins avec plafonds en cou-
 poles & campanes. Dans ces trois niches
 sont posées trois statues qui sont d'une
 grande perfection. Celle du milieu est
 un Bacchus dont la suavité des contours
 ne laisse point douter de son antiquité :
 les deux autres que l'on assure être de la
 main de *Michel Ange* faites pour le tom-
 beau de Jules II. sont fort supérieures à
 celles de Bacchus qui est froide & sans ex-
 pression. De ces deux-ci, l'une représente
 un homme fort & rigoureux dont les
 mains sont liées derrière le dos : son atti-
 tude violente est admirable par la fierté
 du dessein , & la forte expression de sa
 douleur. La figure qui lui est parallèle, est
 celle d'un dormeur d'une rare beauté.

Ces deux dernières figures peuvent militer de hardiesse de dessein & de force d'expression avec le plus bel antique & surtout la première à la perfection de laquelle aucun Sculpteur en Europe ne pourroit atteindre aujourd'hui.

Derrière le fond de ce parterre on a planté des bosquets où seront placées de belles statues. Une allée de maronniers regne le long de la terrasse sur la rue, & conduit dans un magnifique salon nouvellement construit & qui donne sur le rempart. Ce salon est ouvert par trois grandes portes cintrées. Des masques très-bien sculptés ornent les clefs des trois arcades. Celui du milieu représente une tête de bacchante d'une belle expression accompagnée de pampres de bon goût. Les deux autres sont des têtes de beliers fort bien traitées. Des colonnes ioniques couplées sont entre ces arcades & portent un entablement couronné d'une balustrade. Un grand vestibule carré forme la première pièce; la deuxième est d'une forme ovale, ornée d'une belle menuiserie sculptée & d'un grand nombre de glaces. Ce petit bâtiment en saillie sur le rempart lui présente trois faces irrégulières dont l'aspect n'est point heureux, celle du milieu est ceinturée percée de trois grandes croisées, séparées par des pannaux d'architectures à ravalemens

ptés en forme de pilastres : la haut est terminé par une espece de chapiteau corinthien. Un grand balcon regne le long de ces trois faces extérieures. Le sieur *Chevautet* Architecte en réputation a donné tous les desseins des embellissements de cet Hôtel & du jardin , à l'exception du maussade trophée qui est sur la grande porte.

En sortant de cet Hôtel on doit remarquer dans la maison qui est vis-à-vis des musles de lions d'un grand caractère, qui portent deux balcons de cette maison.

: Dans la même rue à peu de distance de l'Hôtel de Richelieu , est une fontaine dont l'emplacement entre deux égouts a été avec raison désapprouvé du public. Cette fontaine est décorée d'un ordre dorique, dont l'attique est chargé de sculptures, & d'un marbre sur lequel sont gravés en lettres d'or les deux vers que voici.

*Rex loquitur, cadix è saxo fons, omen
amemus :*

Instar aqua ô cives omnia sponte fluent.

La rue neuve des Petits-Champs, & la rue neuve S. Augustin se communiquent par le moyen de six rues qui aboutissent de l'une à l'autre, & qui sont en tout, ou en partie du quartier de Montmartre.

QUART. DE MONTMART. VI. 137

La rue de Louis le Grand commence à la rue neuve des Petits-Champs & borne la rue neuve S. Augustin à un de ses bouts : elle finit au rempart. Les maisons qui la forment sont belles , & nouvellement bâties.

La rue d'Antin conduit de la rue neuve des Petits - Champs à la rue neuve S. Augustin, & à la grande-porte de l'Hôtel d'Antin, dont elle porte le nom.

La rue Gaillon aboutissoit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à la rue neuve S. Augustin. Elle s'appelloit en 1595. la ruelle *Michault Riegnault* ; en 1521. la ruelle *Michault Reignault*, du nom d'un Voiturier nommé *Michel Reignaut*, qui y demeuroid dans un grand logis accompagné d'un jardin. Le nom de Gaillon qu'elle porte à présent, est celui d'une maison appelée en 1578. *la Maison & l'Hôtel de Gaillon*, dont la principale porte étoit dans la rue S. Honoré. De cette rue on en a fait deux, dont celle qui va de la rue S. Honoré à la rue neuve des Petits-Champs, se nomme la rue neuve S. Roch, & est du quartier du Palais Royal. Celle qui a retenu le nom de rue de Gaillon commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve S. Augustin, & est du Quartier Montmartre. C'est dans cette dernière partie, derrière l'Hôtel de Pont-

138 DESCRIPTION DE PARIS ;
chartrain (aujourd'hui l'Hôtel du Con-
troleur Général) qu'étoit une des portes
de la Ville , nommé *la Porte Gaillon* :
elle fut abatus en 1700. pour l'ornement
& la commodité de ce quartier.

La rue Sainte Anne a été ainsi nom-
mée en l'honneur d'*Anne d'Autriche*
Reine de France. Elle commence à la
rue de l'*Anglade* , & se termine à la rue
neuve S. Augustin. Elle est en partie du
quartier du Palais Royal , & en partie
de celui de Montmartre. Cette dernière
parrie commence à la rue neuve des Pe-
tits-Champs , & finit à la rue neuve saint
Augustin. Elle a porté les noms de *rue*
neuve sainte Anne & de *rue de Lyonne* ,
mais son véritable nom est celui de *rue*
sainte Anne.

On remarque dans cette rue une mai-
son occupée par une Communauté de
Filles établie pour la propagation de la
Religion Catholique , Apostolique &
Romaine , & qu'on nomme *les Nouvel-
les Catholiques*. Cette Communauté fut
instituée le 6. de Mai 1634. par *Jean*
François de Gondi Archevêque de Paris ,
approuvée par une bulle du Pape Urbain
VIII. & autorisée par brevet du Roi du
4. Juillet 1634. & par Lettres Patentes ,
en conséquence , du mois d'Octobre
1637. Les premières filles qui gouverne-
rent cette Communauté , furent tirées

QUART. DE MONTMART. VI. 139
de celle de la Providence , ayant la Sœur
Garnier à leur tête. Elle demurerent
d'abord dans la rue des Fossoyeurs der-
rière S. Sulpice ; puis dans la rue sainte
Avoye ; & enfin dans la rue sainte Anne ,
où le *Maréchal de Turenne* nouvelle-
ment converti à la Religion Catholique ,
leur procura la maison qu'elles occupent.
Le brevet , & les Lettres Patentes dont
je viens de parler , n'avoient point été
enregistrées , lorsque Louis XIV. ap-
prouvant de nouveau cet établissement ,
fit expédier des lettres de furannation au
mois d'Octobre de l'an 1649. puis des
Lettres Patentes au mois d'Avril de l'an
1673. par lesquelles il confirma de nou-
veau cet établissement , & ordonna que
cette maison , & celle qui est destinée
pour les hommes nouvellement conver-
tis, jouiroient des privileges, franchises,
libertés , & exemptions dont jouissent
les maisons de fondation royale ; à con-
dition néanmoins que lefdites deux mai-
sons & Communautés ne pourront être
changées en maisons de profession Re-
ligieuse, mais demeureront toujours en
état de Séculier , comme elles ont com-
mencé & continué jusqu'alors , & que
l'on y vivra selon les regles & statuts
donnés & à donner par l'Archevêque de
Paris. Dans ces mêmes Lettres Patentes ,
il est dit , que Louis XIV. donnoit gra-

140 DESCRIPTION DE PARIS ,
tuitement à cette maison une aumône
annuelle de mille livres. Ces Lettres Pa-
tentes furent registrées au Parlement le
7. d'Août de l'an 1673. en la Chambre
des Comptes le 29. du même mois ; &
au Bureau des Finances le 28. de Septem-
bre de la même année.

La partie de la rue de Richelieu qui
conduit de la rue neuve des Petits-
Champs au boulevard , est comprise dans
le quartier que je décris ici. On apper-
çoit en y entrant une grande & belle mai-
son qu'on nommoit en dernier lieu *l'Hô-
tel de la Banque Royale* , & auparavant
l'Hôtel de Nevers. C'est dans la galerie
de cet Hôtel qu'étoit la Bibliothèque du
Cardinal Mazarin qui fut dissipée du tems
des troubles que causa son Ministère.
Cet Hôtel ayant été aquis par le Roi ,
on y mit la Banque Royale , & on y fit
des réparations très - considérables en
1719. & en 1720. Pour lors on fit pein-
dre cette galerie par *Pelegri* , Peintre
Vénitien , qui s'étoit acquis de la répu-
tation par les différens ouvrages qu'il
avoit faits en Italie , en Allemagne , &
en Angleterre. Le dessein du Peintre fut
de représenter ici par des tableaux allé-
goriques les avantages que la France de-
voit retirer de Banque Royale , & de la
Compagnie des Indes ; mais le succès de
ce système répondit si mal aux espérances

QUART. DE MONTMART. VI. 141
dont on avoit flaté les peuples , qu'il doit
être regardé comme un des plus tristes
événemens de toute notre histoire ; &
c'est pour tâcher d'en effacer le souvenir
autant qu'il est possible , qu'on a fait dé-
truire , il y a quelques années , toutes les
peintures que Pelegrini avoit faites dans
cette galerie. Le Conseil du Roi ayant
rendu un Arrêt le 14. de Septembre de
l'an 1721. qui ordonnoit le transport de
la Bibliothèque du Roi en l'Hôtel de la
Banque Royale , on mit au-dessus de la
grand-porte de cet Hôtel.

BIBLIOTHEQUE DU ROY.

Cette Bibliothèque est l'ouvrage de
plusieurs de nos Rois , où pour mieux di-
re c'est celui de *Louis le Grand* & de
de *Louis XV.* qui l'ont tellement au-
gmentée & enrichie , qu'elle est aujour-
d'hui la plus nombreuse & la plus cu-
rieuse qu'il y ait en Europe.

Le Roi Charles V. avoit une Biblio-
theque qui étoit la plus belle de son tems ,
mais elle fut dissipée sous le Règne de
Charles VII. son fils : le Règne de Char-
les VI. fut trop tumultueux pour que ce
Prince songeât à la rétablir. Louis XI.
Charles VIII. & Louis XII, en forme-
rent une nouvelle , qui , lorsque Fran-
çois I. parvint à la Couronne , n'étoit en-
core composée que de deux mille volu-

142 DESCRIPTION DE PARIS,
mes. Ce Prince qui aimoit les belles Lettres & les Sciences, l'augmenta considérablement, & la fit placer dans son Château de Fontainebleau. *Catherine de Medicis* l'enrichit beaucoup par les médailles, & les Manuscrits rares qu'elle apporta de la Bibliothèque de Florence, dans celle-ci. La Bibliothèque de Fontainebleau fut dissipée en partie pendant les troubles de la Ligue, & les tristes restes en furent transportés à Paris, & placés dans une maison de la rue de la Harpe, puis dans l'enceinte du grand Couvent des Cordeliers. *M. Colbert* la fit transporter en 1666. dans la rue Vivienne auprès de son logis, dans la vûe de l'approcher du Louvre où le Roi avoit dessein de la placer magnifiquement. Elle commençoit pour lors à prendre forme, car *Pierre & Jacques Dapuy*, qui en avoient eu successivement la garde, l'avoient augmentée des leurs qu'ils avoient donnés au Roi par leurs Testamens. *Gaston de France Duc d'Orléans*, qui étoit mort à Blois, avoit aussi prié le Roi dans son Testament, de vouloir bien accepter sa Bibliothèque, & tout ce que sa curiosité avoit rassemblé dans son cabinet. Ce fut en conséquence de cette disposition qu'on porta dans la rue Vivienne la Bibliothèque de ce Prince pour la joindre & l'incorporer à celle du Roi.

QUART. DE MONTMART. VI. 143

Cette Bibliothèque s'acrut infiniment dans la suite par divers Manuscrits, & par quantité de livres rares & d'estampes dont ce grand Prince fit faire la recherche & l'acquisition dans tous les Pays du monde par des personnes intelligentes, avec des soins & des dépenses extraordinaires. Les Manuscrits recueillis par *Antoine de Lomenie*, sieur de la Ville-aux-Clercs Secrétaire d'Etat, mort en 1638, avoient été donnés par lui, deux ans avant sa mort, à son fils *Henri Auguste de Lomenie Comte de Brienne* dont ils portent ordinairement le nom. Ils sont au nombre de 360. volumes magnifiquement reliés. Le Roi les acheta quarante mille livres du fils aîné du Comte de Brienne. *Hyppolite Comte de Bethune*, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1665, donna au Roi par son Testament tous les Manuscrits qu'il avoit rassemblés au nombre de mille cinq cens soixante volumes *in folio*, dont plus d'onze cents regardent l'Histoire de France. On assure que parmi ces volumes il y en a mille de lettres originales de la plupart des Rois, Reines, Princes, & Princesses, & Républiques de l'Europe; de leurs grands Officiers, & Ministres d'Etat; de négociations, de traités de paix, d'alliances, d'instructions d'Ambassadeurs, & d'autres pieces curieuses dont on peut tirer

144 DESCRIPTION DE PARIS ;
de grandes connoissances pour l'histoire
depuis l'an 1300. jusqu'au milieu du dix-
septieme Siecle.

Le 19. Février de l'an 1711. le Roi
acheta le cabinet de *François Roger de
Gaigneres*, ancien Gouverneur de la vil-
le & Principauté de Joinville, dans le-
quel il y avoit plus de deux mille volu-
mes de Manuscrits, qui après sa mort
arrivée le 27. Mars 1715. furent portés
en partie au Louvre dans le cabinet où
sont gardés les registres de la Secrete-
rie des affaires étrangères ; & en partie à
la Bibliotheque du Roi.

L'Abbé de Louvois, qui étoit Garde de
la Bibliotheque du Roi, & qui n'avoit
rien épargné pour son accroissement,
songea encore à l'enrichir dans les der-
niers momens de sa vie : par son testa-
ment il légua au Roi tous ses Manuscrits.

Charles d'Ozier, savant dans notre
Histoire Généalogique, vendit au Roi
son cabinet qui est un trésor précieux
pour notre Histoire & pour nos Généa-
logies. Les Manuscrits d'*Etienne Baluze*
sont aussi dans cette Bibliotheque; le Roi
les fit acheter après la mort de ce Sçavant.

Mais elle doit ses plus grandes aug-
mentations au Cardinal de Fleury qui
envoya en Orient par ordre du Roi deux
hommes habiles (*Messieurs Seyin &
Fourmont*) pour y ramasser tout ce qu'ils
pourroient

pourroient trouver de Manuscrits Grecs & Orientaux. On acquit en même tems la Bibliothèque des Manuscrits de Monsieur *Colbert*, une des plus considérables de l'Europe; la Bibliothèque de S. Marcial de Limoges & plusieurs autres, en sorte qu'en moins de trois ans on a enrichi la Bibliothèque du Roi d'environ dix mille Manuscrits, qui joint à ceux qui y étoient auparavant, montent au nombre de trente-trois mille, dont quatre mille sont grecs*.

Le cabinet des médailles & des curiosités étoit autrefois dans le même endroit que la Bibliothèque : ce ne fut qu'en 1684. que le Roi ordonna qu'on le transportât à Versailles où il est actuellement. Le seul monument qui resta à la Bibliothèque du Roi, fut celui qu'on nomme le *tombeau de Childeric*, découvert à Tournay en 1653. par des ouvriers qui creusoient les fondemens d'une maison proche l'Eglise de S. Brice, au de-là de l'escaut. Cet endroit, lors de la mort de Childeric, c'est-à-dire l'an 481. n'étoit pas encore enfermé dans l'enceinte de cette Ville, & ce Roi fût ici inhumé

* Cette Bibliothèque est aujourd'hui d'environ cent cinquante mille volumes sans compter les Livres d'estampes, qui sont dans un lieu séparé au rez-de-chaussée. Celle-ci contient dix mille Livres imprimés & cinquante mille Manuscrits.

146 DESCRIPTION DE PARIS ,
près du grand chemin , selon la coutume des Romains , & celle des Barbares. Les restes précieux qu'on trouva dans ce tombeau , & qu'on voit à présent dans cette Bibliotheque sont , quantité d'a-beilles d'or , un stile d'or avec des tablettes , un globe de cristal , la figure d'une tête de bœuf d'or , des médailles d'or & d'argent des Empereurs qui avoient gouverné l'Empire devant , & pendant son regne ; plusieurs anneaux aussi d'or , sur un desquels est un cachet où la figure de ce Roi est empreinte. Le visage en est beau & sans poil ; les cheveux sont longs ; nattés , & jettés derriere le dos ; autour de cette figure se lit le nom de *Childeric*. Ce Prince étant revenu dans les Gaules pour quelque nouvelle expédition , mourut auprès de Tournay , & fut enterré dans un grand chemin qui conduisoit à cette Ville ; de même que le grand *Alaric* se retirant après le pillage de la ville de Rome , fut enterré par son armée dans son Camp même. Comme Tournay n'étoit pas à la France en 1653. ce monument , dès qu'il eut été découvert , fut porté à l'Archiduc *Leopold-Guillaume d'Autriche* , pour lors Gouverneur des Pays-bas , après la mort duquel il passa à l'Empereur , qui le donna à *Jean-Philippe de Schonborn* , Electeur de Mayence , & celui-ci en fit présent au Roi en 1664.

La Bibliothèque du Roi ayant été transportée à l'Hôtel de la Banque Royale, conformément à l'Arrêt du Conseil dont j'ai parlé ci-dessus, on distribua & l'on orna la grande galerie de cet Hôtel, d'une manière convenable à y placer les Livres. On la partagea en trois par le moyen d'un grand cabinet qu'on a pratiqué vers le milieu, & on mit dans ces trois pièces des tablettes sculptées très-proprement. Comme cette galerie est fort élevée, on en a partagé horizontalement la hauteur par des balcons qui reignent au tour.

On a travaillé (en 1731.) à pratiquer des cabinets, où l'on puisse placer, dans le même goût, les globes du P. *Coronelli*, qui étoient à Marly, & qui sont à présent dans cet Hôtel. Chacun de ces globes occupera deux chambres l'une sur l'autre. Le pied & un des hémisphères du globe sera dans la pièce d'en bas, & l'autre hémisphère sera dans la chambre au-dessus, dont le plancher sera percé exprès, ce qui sera d'une grande commodité pour ceux qui voudront étudier & examiner ces globes*.

Tout le monde sçait que ces globes

* Tous ces projets n'ont point été exécutés. Ces globes sont enfermés dans un lieu obscur & très humide au rez-de-chaussée, & seront bientôt entièrement détruits par la pourriture.

148 DESCRIPTION DE PARIS,
ont été inventés & construits par le Père
Coronelli, & consacrés au Roi *Louis le*
Grand par le Cardinal d'Estrées. Ils ont
onze pieds onze pouces, & six lignes de
diamètre, c'est-à-dire, trente quatre
pieds six pouces, & quelques lignes de
circonférence. Ils n'ont dû être regardés
comme parfaits que depuis que *Butter-*
field a construit de grands cercles de
bronze de plus de treize pieds de diamê-
tre, qui en sont les horizons & les méri-
diens. Les inscriptions qui servent de
dédicace, sont gravées sur des lames de
cuivre doré, & font également honneur
à l'esprit & au cœur du Cardinal d'Es-
trées. Voici celle du globe céleste.

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND,
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE, LE CONQUERANT.

César Cardinal d'Estrées, a consacré ce
globe céleste, où toutes les étoiles du
firmament & les planetes sont placées,
au lieu même où elles étoient à la nais-
sance de ce fameux Monarque; afin de
conserver à l'éternité une image fixe de
cette heureuse disposition, sous laquel-
le la France a reçu le plus grand
présent que le Ciel ait jamais fait à
la Terre.

M. DC. LXXXIII.

L'inscription du globe terrestre est conçue en ces termes :

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND ;
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE , LE CONQUERANT.

César Cardinal d'Estrées , a consacré ce globe terrestre pour rendre un continuel hommage à sa gloire , & à ses héroïques vertus , en montrant les Pays où mille grandes actions ont été exécutées , & par lui-même & par ses ordres , à l'étonnement de tant de Nations qu'il auroit pû soumettre à son Empire , si sa modération n'eût arrêté le cours de ses Conquêtes , & prescrit des bornes à sa valeur , plus grande encore que sa fortune.

M. D C. L X X X I I I.

La garde de cette Royale Bibliothèque fut confiée , après la mort de l'Abbé de Louvois , à M. Jean-Paul Bignon , Abbé de S. Quentin en l'Isle , Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat , &c. Il fut pourvu de cette Charge le 15. de Septembre de l'an 1719. L'honneur que Messieurs Bignon font depuis longtems aux Belles-Lettres & aux Sciences , a rendu cette Charge comme héréditaire dans leur famille , le pere & le grand-

G iij

150 DESCRIPTION DE PARIS ,
pere de M. l'Abbé Bignon l'ont possédée; cet illustre Abbé étant mort le 14 mars 1743. cette Charge a passé à *Armand Jérôme Bignon* son neveu, Maître des Requêtes Commandeur des Ordres du Roi, de l'Académie Française & honoraire de celle des Inscriptions.

Le Roi par Edit du mois de Janvier 1720. a réuni à la Charge de Maître de sa Librairie, celle de Garde de la Librairie du Cabinet du Louvre; puis celle de Garde de la Bibliothèque de Fontainebleau.

Sous M. *Bignon*, il y a plusieurs Sçavans employés à la Bibliothèque du Roi, qui ont sous leur garde différentes portions des richesses renfermées dans cet immense Trésor.

M. l'Abbé *Sallier* de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, l'un des quarante de l'Académie Française, & Professeur en hebreu au College Royal, a la garde des imprimés.

M. *Capperonnier*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, & Professeur en grec au College Royal, a la garde des Manuscrits.

M. l'Abbé *Barthelemi* de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, a la garde des médailles & des Antiques.

M. *Joly* a la garde des estampes & des planches gravées.

QUART. DE MONTMART. VI. 451

Il y a de plus des Sçavans attachés à cette Bibliothèque & appointés par le Roi, les uns pour interpreter les langues étrangères; d'autres sont proposés à la recherche des livres qui ne sont point dans cette nombreuse collection.

Cette Bibliothèque est ouverte à tout le monde deux jours de la semaine, savoir le Mardi & le Vendredi.

L'Hôtel de Jars est de l'autre côté de la rue, & a pris son nom de François de Rochechouart *de Jars*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, & Commandeur de Lagni, qui le fit bâtir sur les desseins du fameux *François Mansard*. La porte de cet Hôtel est un moreau estimé des connoisseurs. Cette maison a appartenu, depuis la mort du Commandeur de Jars arrivée en 1670. au Cardinal *de Coislin*, premier Aumônier du Roi; puis au Duc *de Coislin*, Evêque de Metz & premier Aumônier du Roi. Ce dernier le vendit en 1714. à *Olivier de Senozan*, qui peu content de la distribution de cet Hôtel, n'en conserva que la cage, & fit entierement changer les dedans. Cette maison qui est revenue depuis au Duc *de Coislin*, Evêque de Metz, appartient aujourd'hui au Président *de Senozan*.

Au bout de cette rue, du côté du rempart, on a bâti en 1704. sur les desseins

152 DESCRIPTION DE PARIS ;
de *Cartault*, une maison pour *Crozat* le cadet : c'est une des plus agréables & des plus curieuses de Paris, tant pour l'architecture, que par les peintures de la galerie, & par les tableaux, les estampes & les desseins des grands Maîtres, & surtout par les chefs-d'œuvres de *la Fosse*. Cet Hôtel ayant passé à la maison de *Gontaut*, on a fait beaucoup de changemens au Jardin que l'on a décoré de tout ce que l'art pouvoit imaginer de plus élégant. On a pratiqué à l'extrémité une pente douce qui conduit à une terrasse au bout de laquelle est une belle porte grillée qui ouvre une sortie sur le boulevard. Du tems que M. *Crozat* avoit cette maison, il avoit fait pratiquer un passage vouté par lequel on alloit par-dessous le boulevard à une autre terrain vis-à-vis, dont il avoit fait un Jardin potager. Cette portion de terrain a été vendue par les nouveaux acquereurs à M. *le Normand* Fermier Général qui l'a achetée un prix excessif à cause de la convenance.

La rue de *Richelieu* étoit terminée du côté du rempart, par une porte de la ville, nommée *la Porte de Richelieu*, qui après avoir subsisté plus de soixante ans, fut abatus en 1701. conformément aux plans qu'on avoit faits pour l'embellissement de Paris.

La rue S. Marc va de l'endroit où étoit

QUART. DE MONTMART. VI. 153
la Porte de Richelieu , à la Porte Mont-
martre. On y a bâti en 1704. une grande
maison pour *Thomas Rivié* , Secrétaire
du Roi , sur les desseins de *Lassurance*.
Les dedans en sont beaux & commodes ,
mais la décoration extérieure fait pitié à
ceux qui se connoissent en architecture.
Nicolas Desmaretz , Controleur Général
des Finances , y a demeuré depuis 1711.
jusqu'à sa mort. Elle porte aujourd'hui
le nom d'*Hôtel de Luxembourg*.

La rue Vivien , ou *Vivienne* , est une
des six , qui de la rue neuve des Petits-
Champs , aboutissent à la rue neuve saint
Augustin. *Jacques Tubeuf* , une des créa-
tures de la Reine Anne d'Autriche & du
Cardinal Mazarin , y fit élever la plus
belle maison qu'il y ait dans cette rue.
La cour est grande & bien proportion-
née ; le bâtiment est orné de ce côté-ci
de pilastres doriques , qui feroient un bel
effet , s'ils n'étoient sur des pedestaux si
exhaussés , qu'ils n'ont aucune propor-
tion avec ces pilastres. Cette maison a
appartenu à *Charles Colbert* , *Marquis de*
Croissy , Ministre & Secrétaire d'Etat ,
d'où il retient encore le nom , puis à *Jean-*
Baptiste Colbert , *Marquis de Torcy* , son
fils , aussi Ministre & Secrétaire d'Etat
sous le Regne de Louis XIV. Le *Mar-*
quis de Torcy la vendit , du tems de la
minorité de Louis XV. au sieur *Fargés* ,

154 DESCRIPTION DE PARIS ,
Entrepreneur général des vivres. Le *Maréchal de Beçons* a longtems occupé cette maison.

La maison de *Melchior de Blair*, l'un des Fermiers Généraux du Roi, est encore une des plus remarquables de cette rue. Elle a été agrandie & embellie en 1713. sous la conduite de *Germain Boffrand*, un des Architectes de ce tems, qui a le plus contribué à l'embellissement de cette Ville, par les belles maisons qu'il a fait élever.

La rue de Notre-Dame des Victoires a pris son nom de l'Eglise des Augustins Déchaussés qui est sous cette invocation. Elle commence à la grande-porte extérieure du Couvent de ces Peres, & s'étend le long des murs de leur Eglise, de leur Couvent & de leur jardin, & va se rendre dans la rue *Montmartre*, auprès de la nouvelle porte de ce nom. Le peuple l'appelle souvent *la rue des Victoires*.

La rue du Mail a retenu le nom d'un mail fort long qu'il y avoit ici, & qui a subsisté jusqu'en 1633. J'en ai fait mention sous le nom de *Palmail*, en parlant du premier terrain que les Augustins Déchaussés acquirent dans l'endroit où ils sont à présent. Cette rue commence à la rue neuve des Petits-Peres, & se termine dans la rue *Montmartre*, vis-à-vis celle de *Cléry*.

QUART. DE MONTMART. VI. 155

La rue de Clery commence à la rue Montmartre, & finit à la rue Montorgueil, tirant vers la Porte S. Denis. On remarque dans cette rue une grande maison qui a appartenu à *Berthelot de Pleneuf*, puis au Roi, & enfin à feu M. le Blanc, Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre.

La rue des Fossés - Montmartre va de la Place des Victoires à la rue Montmartre, où elle se termine à l'endroit où étoit l'ancienne Porte Montmartre, qui fut démolie en 1633. & en la place de laquelle on établit la *Boucherie* qu'on y voit encore aujourd'hui. Les fossés qui défendoient cette porte, étoient sur le terrain qu'occupent à présent la rue des Fossés-Montmartre & la rue neuve saint Eustache.

La rue Montmartre a pris son nom de la montagne, nommée *Montmartre*. Cette rue est de deux quartiers différens : une partie est du quartier Montmartre ; & l'autre, de celui de S. Eustache.

Dans cette rue, entre celles du *Croissant*, & du *Temps-perdu*, ou de S. Joseph, est la Chapelle de S. Joseph qui est une aide de S. Eustache, & dont le cimetière est celui de cette Eglise Paroissiale *. C'est

Saint Joseph n'est point une aide de S. Eustache, dit M. l'Abbé le Bœuf, histoire du Diocèse, tom. 1. pag. 107. & il n'y a ni S. Ciboire,

671

156 DESCRIPTION DE PARIS,

dans ce cimetiere que fut enterré *Jean-Baptiste Poquelin*, le Terence de son siecle, qui s'est rendu si célèbre sous le nom de *Moliere*. Il mourut le 17. de Février 1673. après s'être trouvé mal à la troisième représentation du *Malade Imaginaire*, l'une de ses pieces. L'Archevêque de Paris, ne vouloit pas d'abord qu'il fut inhumé en terre sainte, cependant il y consentit, à condition que l'enterrement se feroit sans pompe & sans bruit, par deux Prêtres qui accompagneroient le corps sans chanter.

Jean de la Fontaine fut aussi inhumé dans le cimetiere de cette Chapelle, où son ami *Moliere* l'avoit été vingt-deux ans auparavant. *La Fontaine* étoit né le 8. Juillet 1621. à Château-Thierry. Il a été, de l'aveu de tous ceux qui ont du goût, le conteur le plus naïf, le plus ingénieux, & le plus difficile à imiter. Il fut reçu à l'Académie Française le 2. Mai 1684. & mourut à Paris, rue Platriere, le 13. Mars 1695.

ni Fonds Baptismaux. Le terrain qu'occupe cette Chapelle appartenoit au Chancelier *Seguier* qui le donna en échange à la Paroisse S. Eustache pour le cimetiere qui étoit près de son Hôtel rue du Bouloir. La Chapelle de S. Joseph fut construite en 1640. & le Chancelier y mit la premiere pierre le 14. Juillet : dès-lors ce terrain devint le cimetiere de S. Eustache à la place de l'ancien.

Au bout de cette rue est l'*Hôtel d'Uzès*, belle maison, bâtie au commencement de ce siècle.

On trouve ensuite *la Porte-Montmartre*, ou plutôt la place qu'elle occupoit, car elle a été démolie. Elle avoit été élevée lorsqu'on détruisit celle qui étoit dans l'endroit où est la boucherie.

Dans le fauxbourg on voit, entr'autres, quelques maisons qu'on nomme *les Briolets*, & dont je n'ai pû découvrir l'étymologie.

La Chapelle de *Notre-Dame de Lorette* est aussi dans ce fauxbourg; c'est une aide de la Paroisse de Montmartre. Les habitans des porcherons des Paroisses de S. Eustache & de Montmartre, obtinrent de Jean - François de Gondi, Archevêque de Paris, la permission de faire construire cette Chapelle sous l'invocation de *Notre-Dame de Lorette*, dans le district de la Paroisse de Montmartre, pour y recevoir les Sacremens en cas de nécessité. Cette Chapelle ayant été bâtie & consacrée, les habitans de ces Paroisses demanderent en 1646. au même Archevêque de Paris, qu'il leur fût permis d'instituer dans cette Chapelle une Confrerie sous le titre & invocation de *Notre-Dame de Lorette*, dont la Fête tombe au jour de la Nativité de la Vierge, & d'y faire le même jour & les au-

158 DESCRIPTION DE PARIS ,
autres Fêtes de la Vierge , le Service solem-
nel à haute voix , & même tous les Di-
manches de l'année. L'Archevêque de
Paris après avoir vû la déclaration des
Curés de S. Eustache & de Montmartre ,
leur permit le 13. Juillet d'instituer cette
Confrerie , à la charge que les Confreres
ne pourront faire chanter la Messe à hau-
te voix sinon les jours & Fête de la Nati-
vité de la Vierge , & autres Fêtes de la
Vierge seulement ; qu'on n'y fera point
d'eau-benite : qu'il ne sera point offert
de pain-beni que ces mêmes jours , &c.

Il y a près de cette Chapelle un cime-
tiere pour la Paroisse de S. Eustache.

Ce quartier a pris son nom d'une mon-
tagne voisine appelée *Montmartre* , ou
Montmartre. Fredegair l'appelle *Mons*
Mercori. Huilquin qui écrivit sous le
Regne de Louis le Débonnaire , la nom-
me *Mons Mercurii* , & *Mons Martyrum*.
Abbon , Moine de S. Germain-des-Prés ,
qui a fait un Poëme du siège de Paris en
886. la nomme *Mons Martis*. Ces diffé-
rens noms lui ont été donnés de deux
Temples que l'on dit y avoir été , & de
la tradition qui veut que S. Denis & ses
Compagnons aient souffert le martyre
en cet endroit.

On prétend que de ces deux Temples ,
il y en avoit un qui étoit dédié à *Merxu-*
re , dont on a vû un pan de mur qui étoit

QUART. DE MONTMART. VI. 139
resté, & qui avoit tant de hauteur qu'on
l'appercevoit de presque toute l'Isle de
France. Il y restoit encore une niche rem-
plie par une figure ou idole de deux ou
trois pieds de haut. Tous ces restes fu-
rent entierement détruits par un orage ,
le 20. Octobre de l'an 1618. L'autre
Temple étoit consacré au Dieu *Mars*.
On en voyoit encore quelques restes du
tems du Roi Henri IV. & surtout une
terrasse qui servit à ce Prince pour bra-
quer son canon lorsqu'il assiégea Paris ;
elle a été démolie depuis.

On voit par une Charte rapportée par le
P. du Breul & par le P. Marriere, qu'il y
avoit une Eglise sur le haut de cette mon-
tagne, & une Chapelle du S. Martyr *De-
nis*, vers le bas ; & que cette Eglise & cet-
te Chapelle, avec la troisième partie de
la Seigneurie, la moitié du labourage
d'une charue, le terrain nécessaire au lo-
gement de quelques Religieux, le tiers ,
tant de la dîme que des cens, rentes ,
tailles personnelles des habitans libres ,
& demeurans dans la Paroisse, furent
donnés en 1096. par *Gautier Payen* &
Hodierne sa femme, surnommé *la Com-
tesse*, aux Religieux de S. Martin des
Champs. Cette donation fut confirmée
par *Bouchard IV.* du nom, Seigneur de
Montmorency, dans la mouvance du-
quel étoit le Fief que *Gautier Payen* &

Hodierne sa femme , donnoient au Monastere de S. Martin des Champs.

Le Roi Louis VI. surnommé *le Gros* , & *Adelaïde* sa femme , voulant fonder une Abbaye de Religieuses Bénédictines sur la montagne de Montmartre , acquierent de *Thibaud*, Prieur de S. Martin des Champs , & de toute sa Communauté , l'Eglise qui étoit sur cette montagne , avec toutes ses dépendances , la Chapelle des Martyrs , la Coulture-Morel , & même la maison de *Guerri* le Changeur , située à l'endroit où a été bâtie depuis la grande boucherie. Les Lettres qui contiennent ce transport , furent données à S. Martin des Champs l'an 1133. & confirmées la même année par *Pierre Maurice* , surnommé *le Vénérable* , Abbé de Cluni. Il est dit dans ces Lettres , que le Roi avoit donné à l'Eglise & au Monastere de S. Martin des Champs , l'Eglise de S. Denis de la Charitre , avec toutes ses dépendances.

L'année suivante , c'est - à - dire , en 1134. Louis VI. surnommé *le Gros* , donna sa Charte de fondation de l'Abbaye de Montmartre. Il y dit , qu'à la priere de la Reine *Adelaïde* , sa femme , il a bâti une Eglise & une Abbaye sur le mont , appelé *des Martyrs* , & qu'il donne aux Religieuses plusieurs biens , tant à S. Cloud , qu'à Clichy , à Chelles ,

au territoire de Senlis , à Estampes , à Melun dans le Gatinois ; un four , & la maison de *Guerri* le Changeur , l'une & l'autre situés à Paris , & le Bourg qu'il avoit bâti au *Preau-Hilduin* , appelé depuis *le Bourg-la-Reine* , &c. Il accorda aussi à ces Religieuses le droit de pêche qu'il avoit à Paris , & généralement tout ce qu'elles pourroient acquérir dans son Fief. La fondation de cette Abbaye fut confirmée par une Bulle du Pape Eugene III. datée de l'an 1147. Ce même Pape fit la Dédicace de l'Eglise d'en-haut le 22. d'Avril de la même année , & celle de la Chapelle d'en-bas le premier Juin suivant. *S. Bernard* & *Pierre le Vénérable* furent présens à cette cérémonie , & y servirent même de Diacre & de Soudiacre à la Messe du Pape. Le missel couvert d'or , & tous les ornemens qui avoient servi à cette auguste & sainte Cérémonie , demeurèrent à la Sacristie , & en ont fait la richesse jusqu'en 1559. que le feu ayant pris à cette maison , la Sacristie & la meilleure partie des titres furent brulées.

Il fut de cette Abbaye comme des austeres. On y vécut d'abord dans une grande régularité , & cette réputation mérita aux Religieuses de Montmartre l'estime de *Mathilde* premier femme d'*Etienne* Roi d'Angleterre , & fille d'*Eustas*

162 DESCRIPTION DE PARIS ,
che III. Comte de Boulogne , laquelle
leur donna , du consentement d'*Eusta-*
che son fils , le droit de prendre tous les
ans à Boulogne la quantité de cinq mil-
liers de harang's. Le relâchement s'intro-
duisit insensiblement , & parvint enfin à
un tel point , que vers l'an 1500. il falut
absolument y remédier. *Jean Simon* pour
lors Evêque de Paris , forma le dessein
d'y établir une réforme , mais il mourut
sans l'avoir exécutée ; & ce fut *Etienne*
Poncher son successeur , qui en 1503.
mit dans l'Abbaye de Montmartre des
Religieuses de l'Ordre de Fontevraud ,
tirés des Prieurés de la *Madeleine* , lez-
Orléans , & de *Fontaines* dans le Diocè-
se de Senlis , qui avoient été nouvelle-
ment reformés. L'Abbaye de Montmar-
tre eut encore besoin d'être reformée en
1547. sous l'Episcopat de *Jean du Bel-*
lay ; mais celle qui y fut introduite en
1600. a été la plus nécessaire , & la plus
difficile à établir.

Les guerres dont la Ligue fut la cau-
se , porterent la confusion & le relâche-
ment dans tous les Ordres de l'état. Les
Religieuses de Montmartre furent en-
core plus exposées que les autres à ces
désordres , lorsque le Roi Henri le Grand
assiégea Paris. Les plus raisonnables se
retirerent dans la Ville , mais les jeunes
restèrent dans leur couvent , & se fami-

QUART. DE MONTMART. VI. 163
liariserent avec le Roi, & les Seigneurs
de sa suite. On dit que ce Prince fut
touchée de la figure & de l'esprit de *Ma-*
rie de Beauvilliers qui en étoit Abbessé,
& qu'ayant été obligé de lever le Siege
devant Paris, il la mena à Senlis, une
des Villes dont il étoit déjà le maître.

Cette Abbessé étant revenue de son
égarement, rassembla son troupeau dis-
persé, & entreprit même de lui faire ob-
server un genre de vie plus régulier que
celui d'autrefois. *Sauval* dit qu'elle fut
dix ans à établir cette réforme, & qu'a-
fin de gagner ses Religieuses, elle les
astocia à la dignité Abbatial, ayant ob-
tenu du Roi Henri le Grand, qu'après
sa mort, ou sa démission volontaire,
l'Abbessé seroit élue de trois en trois ans
par les Religieuses; mais elle ne persista
pas long-tems dans cette bonne résolu-
tion, car elle souhaita, & obtint pour
Coadjutrice *Henriette de Beauvilliers* sa
niece; & cette Coadjutrice étant morte
en 1638. elle fit nommer en sa place
Catherine Descoubleau de Sourdis sa cou-
sine. Enfin l'Abbessé Marie fut obligée
de recevoir *Renée de Lorraine* pour sa
Coadjutrice, ce qui excita des troubles
qui ne finirent que par la mort de l'Ab-
bessé.

Paris n'a jamais été bloqué ou assiégé
que les bâtimens qui étoient sur la

montagne de Montmartre n'ayant été ruinés ou fort endommagés. Ainsi l'on doit croire qu'il ne reste plus aucun bâtiment du tems de la Reine Adelaïde, ou s'il en reste quelqu'un, il a tellement changé de face qu'on ne le distingue plus. *Marie de Beauvilliers* Abbessse de Montmartre dont je viens de parler, est celle qui a le plus contribué à rétablir & à augmenter les bâtimens de cette Abbaye. Elle fut puissamment aidée par les libéralités de *Pierre Forget* de Fresne, Secrétaire d'Etat, qui avoit épousé Anne de Beauvilliers sa sœur.

Les Religieuses de Montmartre ayant voulu faire agrandir la Chapelle qu'on nomme des Saints Martyrs qui est située au bas de la clôture de leur Couvent du côté de Paris, les maçons qui travailloient aux fondemens des murs nécessaires pour cet agrandissement, trouverent le treizieme jour de Juillet 1611. au delà du chef de cette Chapelle, du côté du levant, une voute sous laquelle il y avoit des degrés pour descendre sous terre en une cave, où l'on descendit par un trou que les maçons firent à cette voute. On trouva d'abord un escalier qui avoit cinq pieds & un quart de largeur, par lequel on descendit trente sept marches de vieille maçonnerie de plâtre, gatées & écornées, au bas desquelles on trouva une

QUART. DE MONTMART. VI. 165

cave ou caverne creusée dans un roc de plâtre tant par le haut que par les côtés & le circuit. On mesura cette caverne, & on trouva qu'elle avoit trente-deux pieds de longueur depuis l'entrée jusqu'au bout, tirant vers la clôture des Religieuses. Cette cave avoit à son entrée huit pieds de largeur, & à neuf pieds au-delà, elle en avoit seize; le surplus alloit toujours en étrecissant, en sorte qu'au bout vers la clôture des Religieuses elle n'avoit que sept pieds de largeur.

Dans cette cave du côté de l'Orient, il y avoit une pierre de plâtre biscornue, qui avoit quatre pieds de long, sur deux pieds & demi de large, prise par son milieu, sur six pouces d'épaisseur. Au-dessus de cette pierre & en son milieu, il y avoit une croix gravée avec un ciseau, laquelle avoit six pouces en quarré de longueur, & demi pouce de largeur. Cette pierre étoit élevée de chaque côté sur deux pierres dures de moilon, de trois pieds de haut, & appuyée contre la roche de plâtre, en forme de table ou Autel, & étoit distante de cinq pieds de l'escalier. Vers le bout de la cave, à main droite de l'entrée, il y avoit dans une roche de pierre, une croix imprimée avec quelque poinçon, ou couteau, ou quelque autre ferrement, & ces lettres MAR. ensuite desquelles il y avoit ap-

parence de quelques autres lettres que l'on ne put déchiffrer. Au même côté, un peu distant de cette croix , & au bout de la cave , étoit encore imprimée une autre croix dans la roche; & à main gauche de la cave en entrant , à la distance de vingt-quatre pieds de l'entrée , se trouva ce mot écrit de pierre noire , sur le roc CLEMIN. & au côté de ce mot , on voyoit quelque forme de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un couteau ou autre ferrement, où il y avoit DIO , & autres lettres qu'on ne put distinguer *. La hauteur de cette

* M. l'Abbé le Beuf explique autrement les lettres gravées sur ces pierres. Il prétend d'abord que le mot *Clemin* ne signifie point *Clement* parcequ'on auroit écrit *Clemen* & non *Clemin*. Il pense de plus qu'au lieu de *Clemin* , on peut lire *Clenini*. Il se fonde sur ce que dans le gothique on ne mettoit pas de point sur les i & qu'ainsi on pouvoit fort bien se tromper lorsque cette lettre se trouvoit jointe à une m. ou une n. & en faire des applications différentes à cause de l'union des jambages, ainsi voyant gravée sur la pierre dont il s'agit *Clemin*. Les premiers observateurs ont lu *Clemin*. M. l'Abbé le Beuf au contraire lit *Clenini* & il conjecture que c'est l'abrégié de *Cleninicortis* , qui signifie *Clignencourt* petit village qui tient à Montmartre, *DIO* selon lui signifie *Dionisus*, & *MAR*, veut dire *Martyr*. Cette façon de lire établie , il ne trouve aucun mystère dans ce souterrain. Il pense que cette cave a servi aux habitans de cette montagne à cacher ce qu'ils avoient de plus précieux dans le

QUART. DE MONTMART. VI. 167

cave en son entrée étoit de six pieds jusqu'à neuf, en tirant de l'entrée vers le bout de la cave, & le surplus jusqu'au bout étoit rempli de terre & de gravois, où il y avoit plusieurs pierres & des tuyaux fort frayés & affermis par dessus, ainsi qu'une terrasse; de maniere qu'au de-là des neuf pieds, il n'y avoit de distance en la hauteur depuis les pierres & gravois jusqu'au haut que trois pieds en quelques endroits, & quatre en d'autres, de sorte que l'on ne pouvoit s'y tenir de bout.

Quoique dans ce procès verbal, qui est rapporté par le P. *Marrier* dans son Histoire de S. Martin de Champs, il ne soit fait mention que de trente-sept marches, il y en avoit en effet cinquante, dont treize ne parurent qu'après qu'on eut enlevé des décombres qui les cachaient.

tems des guerres soit des Normans, soit des Anglois ou autres. La partie marquée *Clenini* aura servi aux habitans de Clignancourt. *DIO* à ceux du haut de la montagne où étoit une Eglise de S. Denis, & *MAR*. Pour ceux qui demeuroient au canton du S. Martyr de *Santo Martyrio*. Par ce partage chacun pouvoit reconnoître ses effets : à l'égard de l'Autel qu'on a trouvé, il a pu servir à célébrer la Messe pour les habitans, les circonstances ne permettant pas de là dire dans les Eglises. *hist. du Diocèse de Paris. tom. III. pag. 120. & 121.*

On crut avec raison que ce souterrain avoit servi aux premiers Chrétiens qui n'osant s'assembler qu'en cachette & dans des caves qu'ils nommoient des Cryptes, des catacombes, &c: jetterent ici les premiers fondemens de l'Eglise de Paris *.

Cette découverte reveilla tellement la dévotion qu'on avoit pour Montmartre, que la Reine *Marie de Médicis*, les Dames de la Cour, & beaucoup d'autres personnes de toutes sortes de conditions y vinrent en foule, & leurs charités furent si grandes, qu'en peu de tems l'Eglise changea de face, & devint à peu de chose près telle que nous la voyons.

Quoique de tout tems les Religieuses de cette Abbaye ayent été de l'Ordre de S. Benoît, elles portoient néanmoins l'habit blanc, lorsqu'en 1612. Henri de Gondi Evêque de Paris leur permit de reprendre le noir. Le même Prélat leur accorda en 1617. de s'abstenir de l'usage de la viande autant que leur santé le pourroit permettre.

La Reine *Adelaïde* **, Fondatrice de

* Voyez la vie de S. Denis par le P. *Bina*, Jésuite, page 293. & le P. *Marrier*, Histoire de S. Martin des Champs, pages 320. 321. 322. 323. &c.

** Cette Princesse, après la mort de *Louis le Gros* qui arriva en 1137. épousa *Mathieu de*
cette

QUART. DE MONTMART. VI. 169
cette Abbaye, s'y retira en 1153. pour
finir ses jours dans la retraite & dans les
exercices de piété, & y mourut environ
un an après. Son corps y fut inhumé de-
vant le grand - Autel : son tombeau
n'avoit rien de remarquable sinon qu'il
n'y avoit que quatre fleurons à sa cou-
ronne Royale, conformément à l'usage
de ce tems-là. En 1643. Marie de Beau-
villiers Abbessé de Montmartre, fit trans-
porter ce tombeau dans le chœur des Re-
ligieuses ; & quelques années après ,
Renée de Lorraine, pour lors Abbessé
de ce Monastere, le fit renouveler & y
fit graver l'inscription & Epitaphe mo-
dernes que voici.

*Ici est le tombeau de très - illustre & très-
pieuse Princesse*

*Madame Alix DE SAVOYE , Reine
de France ,*

*femme du Roi LOUIS VI. du nom , sur-
nommé LE GROS ,*

*Mere du Roi LOUIS VII. dit le Jeune ;
& fille de Humbert II. Comte de Savoye ,
& de Gisle de Bourgogne Sœur du Pape
Calixte II.*

*Ci gist Madame Alix, qui de France fut
Reine ,*

*Montmorenci Connétable de France. Elle mou-
rut en 1154. un an après s'être retiré à Mont-
martre.*

Tome III.

H

*Femme du Roi Louis sixieme dit le Gros ;
Son ame vit au ciel , & son corps en repos
Attend dans ce tombeau la gloire sou-
veraine.*

*Sa beauté , ses vertus la rendirent aimable
Au Prince son époux , comme à tous ses
sujets ;*

*Mais Montmartre fut l'un de ses plus
doux objets ,*

*Pour y vivre , & trouver une mort dé-
lectable.*

*Un exemple si grand, ô passant, te convie,
D'imiter le mépris qu'elle fit des gran-
deurs ,*

*Comme elle sèvre-toi des plaisirs de la vie ,
Si tu veux des Elus posséder les splendeurs.*

Autrefois les Religieux de S. Denis al-
loient en procession à Montmartre l'une
des Fêtes de Paques ou de la Pentecôte.
Cette procession ne se faisoit que tous les
sept ans , parcequ'ils avoient d'autres sta-
tions à faire dans les six autres années ; ils
alloient à Aubervilliers , à la Cour-neu-
ve , à S. Ouen , à Pierre-fitte , à Stains ,
& à la Chapelle : cela a duré jusqu'en
1626. que ces six stations ont été suppri-
mées ; on n'a conservé que celle de Mont-
martre qui ne se fait néanmoins que tous
les sept ans au premier de Mai.

En 1534. S. Ignace de Loyola y vint
implorer l'assistance de Dieu , avant que

QUART. DE MONTMART. VI. 171
de commencer l'institution de la Compagnie de Jesus.

Le Cardinal de Berule y conduisit en 1604. *Anne de Jesus & Anne de S. Barthelemi* ; Carmelites Espagnoles reformées , & compagnes de *Sainte Thérèse* , avant que d'entreprendre l'établissement de ces Religieuses à Paris.

Barbe Avrillot , le Cardinal de Bérulle , S. François de Sales , S. Vincent de Paul , & l'Abbé Ollier y vinrent aussi avant que d'instituer les différens Ordres dont ils sont les fondateurs.

L'Eglise Paroissiale de Montmartre est sous l'invocation de *S. Pierre* , & n'a rien de remarquable.

Cette montagne est remplie de carrières de plâtre le meilleur qu'il y ait ; & est couverte pour ainsi dire de moulins à vent.

On voit sur cette montagne un obélisque ou colonne de pierre que l'Académie Royale des Sciences y a fait planter pour déterminer sur l'horison , le plus exactement qu'il étoit possible , les points du midi & du nord , qui sont sur la ligne méridienne qui passe par le milieu de l'Observatoire Royal de Paris. Du côté du midi l'horison est terminé par le village de *l'Hay* , & du côté du nord par Montmartre. Sur la face de la base qui regarde le midi , on lit cette inscription.

H ij

172 DESCRIPTION DE PARIS ,
*L'an M. DCC. XXXVI. Cet obélisque a
été élevé par ordre du Roi pour servir d'a-
lignement à la méridienne de Paris du côté
du nord. Son axe est à 2931 toises deux
pieds de la face méridionale de l'Obser-
vatoire.*

L'Académie s'étant proposée de me-
surer en degrés & en toises la longueur
du Royaume depuis son extrémité Sep-
tentrionale jusqu'à son extrémité Méridi-
onale, & M. Colbert pour lors Pro-
tecteur de cette Compagnie, ayant fait
connoître au Roi l'utilité qui résulte-
roit de cet ouvrage pour la Géographie,
& pour la navigation, Sa Majesté ordon-
na à feu M. Cassini de prolonger la ligne
méridienne de l'Observatoire de Paris,
jusqu'à l'extrémité Méridionale; & à feu
M. de la Hyre de continuer jusqu'à
Dunkerque les opérations que M. Picard
n'avoit faites que jusqu'à Amiens. Ces
deux Académiciens ayant reçu cet ordre
partirent chacun de leur côté, & en
1683. Ils avoient poussé leur travail l'un
jusqu'à l'extrémité méridionale du Ber-
ry, & l'autre jusqu'à Bethune. Comme
M. Colbert mourut cette année, & que
l'hiver approchoit, M. de Louvois qui
avoit succédé à M. Colbert pour la pro-
tection de l'Académie, envoya ordre à
ces deux Académiciens de revenir, &
pour lors la méridienne ne fut pas pouf-

QUART. DE MONTMART. VI. 173
fée plus loin. M. le Comte de Pontchar-
tin étant devenu Protecteur de l'Acadé-
mie donna un nouvel ordre à M. Cas-
fini d'aller reprendre les opérations qu'il
avoit discontinuées en 1683. Il partit à
cet effet le 20. Août 1700. & continua
ses opérations jusqu'au *Canigou*, une des
plus hautes montagnes des Pyrenées, &
sur laquelle il fit élever une pyramide.
Dans le cours de ce voyage, depuis Paris
jusqu'au sommet du *Canigou*, il forma
48. triangles principaux liés ensemble
qui servirent à mesurer en toises, la lon-
gueur de la méridienne, & à déterminer
sa situation par rapport aux lieux où il fit
ses observations.

Les opérations pour déterminer la li-
gne méridienne depuis l'Observatoire
jusqu'à l'extrémité Septentrionale ne fu-
rent reprises que sous la minorité de
Louis XV. par ordre du Duc d'Orléans
Régent du Royaume. Ce furent M. Cas-
fini le fils, M. Maraldi, & M. de la Hy-
re le fils à qui le soin en fut confié, &
qui en reçurent l'ordre. Depuis l'Obser-
vatoire jusqu'à Dunkerque ils formerent
29. triangles dont neuf avoient été for-
més par M. Picard, & vingt qui le fu-
rent par ces trois Académiciens.

Les côtés de ces triangles déterminés
en toises, pourront servir de baze cer-
taine & juste pour dresser les Cartes par-

iculieres des Provinces qui sont de part
& d'autre de la méridienne , & pour les
unir ensemble , & en former une Carte
générale de la France.

Pour revenir à la colonne de pierre
qui est sur la butte de Montmartre , je
remarquerai qu'elle est une des quatre-
vingt-seize , qu'on avoit résolu d'élever
d'espace en espace , depuis Dunkerque
jusqu'au Canigou , mais jusqu'ici on s'est
contenté d'en avoir fait élever quel-
ques-unes.

En 1737. quelques personnes imagi-
nerent qu'il y avoit quelques trésors ca-
chés dans cette montagne , du côté qui
regarde le village de S. Ouën , & au-
dessous de la colonne dont je viens de
parler. On se procura d'abord des per-
missions nécessaires , & ensuite on creu-
sa & on fouilla dans la montagne. On
publia aussi-tôt qu'on y avoit trouvé deux
figures de bronze de cinq pieds quatre
pouces de haut , dont l'une représentoit
Isis , & l'autre *Osiris* , des médailles ou
Isis étoit aussi représentée ; dix-sept cylin-
dres ou bariques de fer , ayant trois pieds
de long , sur onze pouces de diamètre ,
dont un ayant été ouvert se trouva rem-
pli de médailles d'or qui avoient d'un côté
la figure de *Cibelle* , & de l'autre une
branche de *Guy* , avec des caractères
qu'on n'avoit pu déchiffrer ; un grand &

vaſte Temple de figure ronde, ſoutenu par dix-huit arcades de marbre, au milieu duquel étoit un Autel d'argent de ſix pieds de face, & ſur lequel on immoloit des viſtmes humaines ; douze ſtatues d'or tenant des boucliers & des épées d'argent ; une eſpece de Chapelle d'or, ornée de huit ſtatues d'argent reſprésntant des femmes de la taille la plus avantageuſe, &c. Tous ces tréſors d'érudition, & de magnificence, diſparurent tout d'un coup, à l'aprophe de gens éclairés, qui eurent la curioſité d'examiner ce ſouterrain : ils n'y trouverent que des reſtes d'un édifice Romain qui probablement ſont les ruines de celui qui fut renverſée en 944. par un ouragan effroyable dont il eſt parlé dans la Chronique de Flodoard à l'an DCCCC. XL IIII.

*Anno Domini 944.... tempeſtas nimia facta eſt in pago Pariſiaco, & turbo vehementiſſimus, quo parietes cujuſdam domûs antiquiſſimæ, qui validiſſimo conſtructi cemento in monte qui dicitur Martyrum, diu perſtiterant immoti, funditus ſunt everſi. Feruntur autem demones tum ibi ſub equitum ſpecie viſi, qui Eccleſiam quamdam, quæ proxima ſtabat, deſtruentes, ejus trabes parietibus incuſſerunt, ac ſic eos ſubruerunt : vineas quoque ipſius montis evulſerunt, & omnia ſata vaſta-
verunt.*

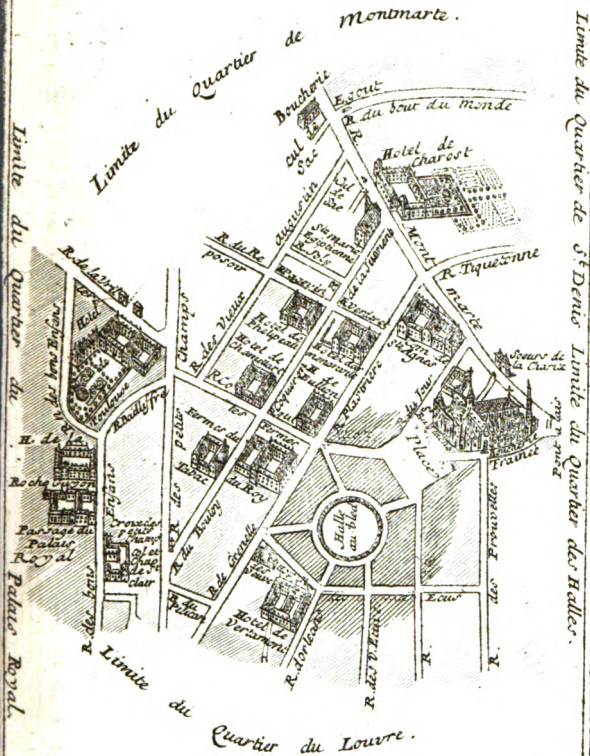
VII. *Le Quartier de S. Eustache.*

LE Quartier de S. EUSTACHE est borné à l'Orient par les rues de la Tonnelerie, Comtesse d'Artois, & Montorgueil exclusivement, jusqu'au coin de la rue Neuve de S. Eustache; au Septentrion, par les rues neuve de S. Eustache, des Fossez - Montmartre, & Place des Victoires exclusivement, à l'Occident; par la rue des Bons - Enfans, inclusivement; & au Midi, par la rue de S. Honoré exclusivement.

Commençons ce quartier par l'Eglise qui lui donne le nom.

L'ORIGINE DE L'EGLISE DE S. EUSTACHE n'est pas bien connue. Nous lisons dans le Livre de la vie de *S. Eustase*, Moine de Luxeu, imprimé à Paris en 1569. sans nom d'Auteur, qu'il y a dans cette ville une tradition, qui veut que lorsque ce Saint étoit obligé d'aller à la Cour de Clotaire II. pour les affaires de S. Colomban, il logeoit sur le chemin de Montmartre en une maison où l'on bâtit depuis une Chapelle sous l'invocation de *S. Eustase*, que le vulgaire de Paris appelloit *Eustache*. Cette Chapelle étoit différente de celle de sainte Agnès qui en étoit proche, & vers l'Orient. D'autres veulent qu'il n'y ait eu ici que

*Plan et Description du Quartier de S.^t Eustache ;
avec ses Ruës, et ses Limites .*



J.B. Scotin Sculp.

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 177
la Chapelle de Sainte Agnès , laquelle
fut bâtie sur la fin du douzieme siecle ;
car dans une sentence arbitrale de l'Ab-
bé de sainte Genevieve & du Doyen de
Chartres , du mois de Février de l'an
1213. il est dit que cette Chapelle étoit
nouvellement bâtie.

Cette Chapelle prit bientôt , à ce que
prétendent quelques - uns , le nom de
S. Eustache Martyr , & fut aussi bien-tôt
érigée en Paroisse ; car on voit qu'au
mois de Mars de l'an 1254. *Renaud*
Evêque de Paris termina comme arbitre
le différend qui étoit entre le Prêtre , ou
Curé de S. Eustache , & le Doyen de
saint Germain de l'Auxerrois. L'Eglise
qu'on voit à présent , fut commencée le
19. d'Août 1532. & ce fut *Jean de la*
Barre Comte d'Estampes , Prévôt &
Lieutenant Général au Gouvernement
de Paris , qui y mit ce jour-là la premie-
re pierre. Ce bâtiment ne fut achevé
qu'en 1642. Il ne l'auroit pas même été
sitôt , si le Chancelier *Seguer* & *Claude*
de Bullion surintendant des Finances ,
n'avoient donné des sommes très-consi-
dérables pour sa perfection.

Cet édifice a été jusqu'ici le plus spa-
cieux qu'il y eut à Paris , après l'Eglise
Métropolitaine. On peut ajouter qu'il
est le plus mal-entendu pour la commo-

H v

178 DESCRIPTION DE PARIS ,
dité des Paroissiens , & du plus mauvais
goût pour l'Architecture.

Ce qu'il y a de plus hardi , est le petit
clocher qui ne porte que sur des pieux
soutenus sur quatre pilliers , c'est-à-dire ,
sur les deux de la porte du chœur , &
sur les deux qui sont vis-à-vis , à droite
& à gauche , sans porter en aucune ma-
niere sur la voute de l'Eglise.

Dans la construction du nouveau por-
tail , dont on parlera ci-après , on a dé-
truit deux Chapelles qui étoient à côté
de l'ancien Portail & qui avoient été
peintes l'une & l'autre par deux de nos
habiles Peintres.

Celle qui étoit à main droite , renfer-
moit les fonts-baptismaux , & trois ta-
bleaux à fresque de *Pierre Mignard* ,
convenables à la destination de cette
Chapelle. Dans celui du plafond on
voyoit les ciëux ouverts , & le *Pere
Eternel* au milieu d'une gloire d'An-
ges. Sur le mur qui étoit à gauche en entrant
dans cette même Chapelle , étoit repré-
sentée *la Circoncision de Jesus-Christ* ; &
sur celui qui étoit à droite , on voyoit
S. Jean bâtissant *J. C.* dans le Jourdain.

La Chapelle des *Mariages* étoit à main
gauche , & faisoit symétrie avec celle des
bâtêmes. Elle étoit ornée aussi de trois
tableaux peints à fresque par *Charles de
la Fosse*. Dans celui du plafond étoit le

Pere Eternel accompagné des quatre Evangelistes , & donnant la bénédiction aux Mariages d'*Adam* & d'*Eve* , & de *Marie* avec *Joseph* , qui étoient représentés sur les murs de cette Chapelle.

La Fosse peignit cette Chapelle immédiatement après son retour d'Italie , & on dit que *le Brun* lui procura cet ouvrage pour mortifier *Mignard* qui avoit peint la Chapelle des bâtêmes. *Mignard* se flattoit d'égalé , & peut-être même de surpasser *le Brun*. Celui-ci pour faire sentir à *Mignard* la différence qu'il y avoit entr'eux , n'opposa à l'ouvrage qu'il venoit de faire à la Chapelle des Bâtêmes , que celui d'un de ses élèves. En effet les peintures de *la Fosse* avoient fort bien soutenu le voisinage de celles de *Mignard*.

Au-dessus de la chaire du Prédicateur est un grand tableau de *le Brun* , qui a été donné à cette Eglise par *Jedn - Baptiste Colbert* , Contrôleur Général des Finances , & Ministre d'Etat.

L'œuvre est du dessein de *Cartauld* , & de l'exécution de *le Pautre*. Elle est d'un goût très-médiocre : le gros médaillon qu'on y voit suspendu , fait un assez mauvais effet. Cette œuvre a coûté vingt mille livres que le Duc d'Orléans , Régent du Royaume , donna à cette Eglise pour un tableau de S. Roch.

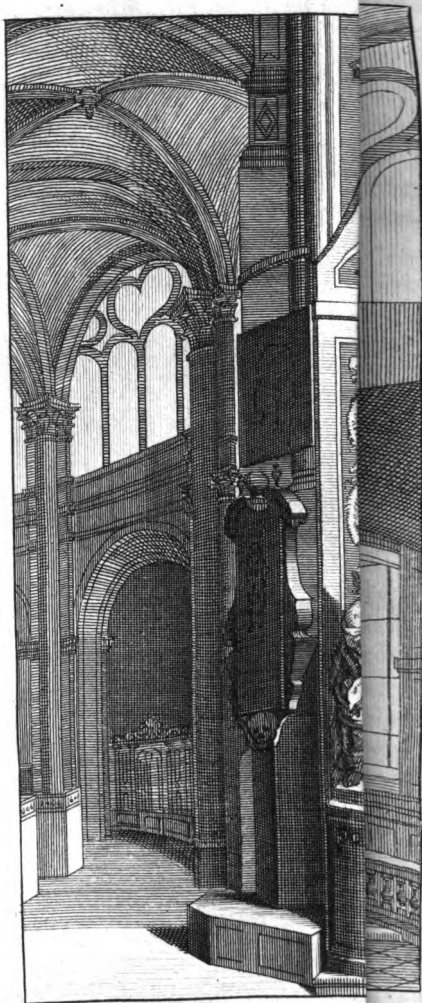
H. vj

180 DESCRIPTION DE PARIS ,
qui ornoit une de ses Chapelles , & dont
ce Prince enrichit font cabinet.

Sur la grande grille de fer qui sépare
la nef du chœur , est un grand crucifix
de bronze qu'on fit tomber l'an 1726.
en voulant raccommoder quelques-uns
des chaînons qui l'attachoient. En né-
toyant la figure du Christ , on apperçut
sous la plante de ses pieds ces deux ins-
criptions : *Estienne la Porte m'a fait ; &*
Rufinus Presbyter sollicitus est mei. Ce
morceau de sculpture , est assez estimé
des connoisseurs pour le dessein , c'est
peut-être la plus grande figure en ce gen-
re qui soit en France. Elle pèse seule six
cens vingt-deux livres , & avec la croix
& l'écriteau , mille cinquante-quatre
livres.

Le Maître-Autel est décoré d'un corps
d'architecture , soutenu par quatre co-
lonnes de marbre d'ordre corinthien.
Les six statues de marbre qui ornent cet
Autel , sont des chefs-d'œuvres de *Jac-
ques Sarrazin* , un des habiles Sculpteurs
du dernier siècle. Sarrazin a donné à la
statue de S. Louis la ressemblance de
Louis XIII. Celle de la Vierge est le por-
trait d'Anne d'Autriche , & le petit Jesus
qu'elle tient entre ses bras , ressemble à
Louis XIV. encore enfant.

Plus haut sont les statues de S. Eusta-
che & de sainte Agnès , & audessus deux
AnGES en adoration.



To

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 181

Les tableaux sont de *Simon Vouët*. Le chœur fut commencé en 1624. & achevé en 1633. Il est aussi haut que la croisée & aussi large que la nef. Il est garni de quatre rangs de stalles pour y placer plus de cent vingt personnes. Aux Fêtes du S. Sacrement on y voit un petit dais, donné par la Reine *Anne d'Autriche*, & qui est enrichi de perles & de pierreries d'un grand prix.

Le S. Sacrement repose derrière le Maître-Autel ; dans un tabernacle de menuiserie dorée, & enrichie de colonnes de marbre.

Au chevet de cette Eglise est la Chapelle de la Vierge. Son plan est assez bien entendu, & ses ogives bien conduites ; mais sa hauteur n'est pas bien proportionnée à la largeur & à la hauteur de l'Eglise.

Sous un grand arc à côté de cette Chapelle, est le tombeau de *Jean-Baptiste Colbert* Contrôleur Général des Finances, Surintendant des Bâtimens, Secrétaire & Ministre d'Etat, mort le 6. de Septembre 1683. âgé de soixante quatre ans. Ce monument qui est un des plus beaux qu'il y ait en France, est du dessein de *le Brun*, & de l'exécution de *Baptiste Tuby* & d'*Antoine Coyzevox*. M. Colbert est ici représenté à genoux sur un sarcophage, ou tombeau de marbre noir. Un Ange tient devant lui un

182 DESCRIPTION DE PARIS,
livre ouvert , dans lequel ce Ministre
semble prier Dieu. La Religion & l'A-
bondance assises , & grandes comme na-
ture , servent d'accompagnement. La fi-
gure de M. Colbert , & celle de l'Abon-
dance , ont été sculptées par Coyzevox ;
celles de l'Ange & de la Religion l'ont
été par Tuby. Les unes & les autres sont
d'un choix & d'une correction de dessein
admirables. Du côté de l'Abondance on
lit ce passage de l'écriture.

Acceptus est Regi Minister intelligens.
Proverb. 14.

Quæ sunt Cæsaris , Cæsari.
Du côté de la Religion , on lit celui-ci
Culpa & suscipio non est inventa in eo.
Daniel. 6.

Qua sunt Dei , Deo.
Sur les jambages de ce tombeau sont
des cartouches de bronze , sur le premier
desquels *Joseph* est représenté , occupé à
faire distribuer du bled au peuple d'Egy-
pte. *Genese 14.* avec cette inscription :
Fidelis dispensator & prudens.
Lucæ 12.

Dans le second , on voit *Daniel* don-
nant les ordres du Roi *Darius* aux Satrapes
& aux Gouverneurs de Perse. *Daniel. 6.*
Piè Agentibus Deus dedit sapientiam.
Eccles. 43.

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 183

Ces emblèmes sont de l'Abbé *Jean Galois* de l'Académie Française & de celle des Sciences, qui avoit été attaché à feu *M. Colbert*, dont il avoit reçu des bienfaits considérables.

Au bas de ce tombeau du côté de la Chapelle qui lui est adossée, on lit l'Épigraphie * suivante.

D. O. M.

*Præclaræ ac pernobilis stirpe Equitum
Colbertorum qui anno Domini 1285.
ex Scotiâ in Galliam transmigraverunt*

*Ortus est Vir magnus,
Joannes Baptista Colbertus, Marchio de
Seignelai &c. Regi Administer;
Ærarii rationes in certum & facilem
statum redegit;*

*Rem Navalem instauravit.
Promovit commercium.
Bonarum Artium studia fovit,
Summa Regni negotia
pari sapientiâ & equitate gessit:*

*Fidus, integer, providus
Ludovico Magno placuit.*

*Obiit Parisiis
anno Domini 1683. ætatis. 64.*

* MM. *Piganiol* & *Bricé* ont avancé l'un & l'autre dans la description de ce mausolée qu'il étoit sans Épigraphie : une telle omission ne paroissant pas vraisemblable, on s'est donné la peine de chercher, & enfin on a trouvé cette Épigraphie derrière le mausolée dans un endroit

Jean-Baptiste Colbert Marquis de *Seignelay*, fils aîné de Jean-Baptiste Colbert dont je viens de décrire le tombeau, & Secrétaire d'Etat, & des Commandemens de sa Majesté, mourut le 3. de Novembre de l'an 1690. & fut inhumé dans le tombeau de son pere.

Vis-à-vis ce monument on voit un bas relief de marbre blanc sur un fond noir qui est un morceau d'une grande beauté; il représente dans un médaillon, que l'Immortalité tient dans ses mains, *Marin Cureau de la Chambre*, Médecin ordinaire du Roi, & l'un des quarante de l'Académie Française. Dans un cartouche qui est au-dessus, on lit :

Spes illorum immortalitate plena est.

Et plus bas :

MARINUS DE LA CHAMBRE
Archiatr obiit 1669. ætatis 75.

Ce précieux morceau de sculpture est de l'invention du Chevalier *Bernin*, & non pas de *le Brun*, comme l'a dit *le Maire* : il a été exécuté par *Baptiste Tuby*

fort obscur. Apparemment l'on n'a pas osé exposer au grand jour une origine illustre dont M. Colbert avoit eu la foiblesse d'être flaté. Un aussi grand Ministre avoit-il besoin d'autre chose que de ses rares qualités & des services importants qu'il rendoit à la France pour prétendre à l'Immortalité ?

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 185
Sculpteur très-habile. Plusieurs personnes dignes de foi , & actuellement vivantes , ont vû le modele de ce monument fait par le Chevalier *Bernin* , dans le cabinet de l'Abbé de la *Chambre* , fils aîné de celui qui est ici représenté. *Le Maire* lui-même convient de cette vérité dans la page 303. du troisieme tome de son *Paris ancien & nouveau*.

D'autres personnes illustres ont été inhumées dans cette Eglise , tels sont.

René Benoist, Angevin , Docteur de Sorbonne , & Curé de S. Eustache , fut fameux en son temps par l'estime que les Rois Henri III. & Henri IV. eurent pour lui , & par plus de trente ouvrages qu'il publia contre les Protestans. Il fit imprimer sous son nom à Paris l'an 1566. une traduction de la Bible ; mais plusieurs critiques assûrent qu'il ne fit que changer quelques mots à la traduction que quelques Ministres de la Religion prétendue reformée avoient fait imprimer à Geneve en 1560. Quoiqu'il en soit , ce fut pour avoir publié cette Bible, & des Heures en françois, qu'il fut exclus de la Faculté en 1575. Il avoit été Confesseur de *Marie Stuart* lorsqu'elle étoit Reine de France , & la suivit même en Ecosse , mais il en revint peu de temps après. Il fut un de ceux , qui en 1593. furent appelés pour instruire le

Roi Henri IV. avant que ce Prince embrasât la Religion Catholique, Apostolique-Romaine. Ce Prince fut si content de Benoist, qu'il le nomma à l'Evêché de Troyes en 1594. mais malgré tous les mouvemens que se donna le Cardinal d'Osat, il ne pût jamais obtenir de Bulles, & René Benoist fut obligé de renoncer à cet Evêché l'an 1604. Il mourut le 10. de Mars de l'année 1608. & fut inhumé dans cette Eglise dont il étoit Curé. *Estienne Tonnellier*, Coadjuteur & Successeur de René Benoist dans la Cure de S. Eustache, lui consacra une Epitaphe qu'il fit graver auprès de son tombeau.

Bernard de Girard Seigneur du *Haillan*, étoit de Bordeaux. Il fut historiographe de France, Secrétaire des Finances, & le premier pourvû de la charge de Généalogiste de l'Ordre du S. Esprit, par lettres du 9. Janvier 1595. Il a écrit l'Histoire générale de France : un homme, qui après lui a fourni la même carrière, dit que *du Haillan* étoit aussi habile, aussi judicieux, aussi critique, & autant historien pour le moins que ceux qui ont écrit depuis lui. Il mourut à Paris le 23. Novembre de l'an 1610.

Marie Jars de Gournay, née à Paris d'une famille distinguée, cultiva les sciences, & fut en relation avec les plus sçavans hommes de son siècle. C'est à

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 187
elle que le Public est redevable de la
compilation & de l'impression des Essais
de *Michel de Montaigne*. L'Épithaphe
qu'on fit pour mettre sur sa tombe, nous
apprend les principales circonstances de
sa vie & de sa mort. La voici :

MARIA GORNACENSIS ,
quam Montanus ille filiam ,
Justus Lipsius adeoque omnes docti
sororem agnoverunt.
Vixit annos 80. Devixit 13. Jul.
anno 1645.
Umbra æternum victura.

Vincent Voiture, si connu par l'esprit
qui est répandu dans ses écrits, étoit né
à Amiens, mais il passa presque toute sa
vie à Paris & à la Cour. Il fut l'un des
quarante de l'Académie Française, Maître
d'Hôtel chez le Roi, & Introduceur
des Ambassadeurs chez M. le Duc d'Or-
léans; il mourut à Paris dans la rue saint
Thomas du Louvre, le mercredi 27.
Mai de l'an 1648. âgé de cinquante ans,
ou environ.

Claude Favre, sieur de *Vaugelas*, l'un
des quarante de l'Académie Française,
& un de ceux à qui notre langue doit le
plus, mourut à Paris au mois de Février
de l'an 1650. âgé d'environ soixante-
cinq ans. On a de lui d'excellentes re-
marques sur la langue française, & une
belle traduction de *Quinte-curce*.

François de la Mothe le Vayer, l'un des quarante de l'Académie Française, Conseiller d'Etat ordinaire, Précepteur de Philippe de France, Duc d'Orléans, étoit né à Paris en 1588. mais il étoit originaire du Mans. Il mourut en 1672. ses ouvrages forment trois volumes in-fol. & 15. vol. in-douze.

Amable de Bourzeys, Abbé de S. Martin de Cores, l'un des quarante de l'Académie Française, étoit né à Volvic près de Riom en Auvergne, & mourut à Paris le 2. Août de l'an 1672.

Antoine Furetiere, de l'Académie Française, connu par ses démêlés avec cette compagnie, & par l'excellent Dictionnaire qu'il a donné au public, mourut le 14. Mai 1688. âgé de 68. ans.

François d'Aubusson de la Feuillade, Pair, & Maréchal de France. Il mourut subitement la nuit du 18. au 19. Septembre 1691. laissant un fils unique nommé Louis d'Aubusson qui est mort aussi Maréchal de France.

Isaac de Banferade, Gentilhomme, naquit en 1612. à Lyons, petite ville de la haute Normandie. Il eut à la Cour de Louis XIV. tous les agrémens qu'un Poète y peut avoir, & en reçut des bienfaits qui alloient à douze mille livres de revenu. Les Ballets faisoient alors un des principaux divertissemens de cette Cour, &

Benserade fut durant plus de vingt ans chargé de composer les vers qui s'y récitaient. Il sçut finement y confondre le caractère des personnes qui y dansoient, avec celui des personnages qu'elles représentoient. Il avoit été reçu à l'Académie Française le 17. de Mai de l'an 1674. il mourut le 19. Octobre 1691. par la faute d'un Chirurgien qui, en le saignant, lui piqua l'artere.

Anne-Hilarion de Costantin, Comte de Tourville, Vice-Amiral & Marêchal de France, a passé pour un des grands hommes de mer qu'il y ait jamais eu. Il mourut la nuit du 27. au 28. Mai 1701. âgé de cinquante-neuf ans, & fut enterré dans cette Eglise sous une simple tombe, & sans Epitaphe.

Guillaume Homberg nâquit le 8. Janvier 1652. à *Batavia* dans l'Isle de Java où *Jean Homberg* son pere, Gentilhomme Saxon, avoit le commandement de l'Arsenal de cette place. Celui-ci ayant quitté les Indes, vint s'établir à Amsterdam avec toute sa famille, & pour lors Guillaume Homberg commença à s'appliquer à l'étude, ce que les chaleurs excessives & perpetuelles du climat qu'il venoit de quitter, l'avoient empêché de faire plutôt. Il étudia en Droit à *Yene* & à *Leipsic*; & en 1674. fut reçu Avocat à Magdebourg. Cependant il ne suivit pas cette profes-

sion , car peu de temps après il s'appliqua à la botanique , à l'anatomie , à la médecine , à la physique expérimentale , à la chimie , &c. & parcourut les parties de l'Europe où les sciences sont cultivées avec le plus de succès. Il prit à *Vittemberg* le degré de Docteur en médecine , puis il alla voir encore les sçavans de l'Allemagne & du Nord. Un second voyage qu'il fit en France pensa l'y fixer , mais le moment n'en étoit pas encore venu. M. Colbert attentif à tout ce qui pouvoit orner la France , lui fit de la part du Roi des offres si avantageuses , qu'il les accepta en 1682. Il eut même le bonheur de quitter la religion protestante , dont il avoit jusqu'alors fait profession , & embrassa la catholique romaine. M. Homberg. ayant perdu M. Colbert en 1683. & ayant été deshérité par son pere à cause de son changement de religion , s'attacha à l'Abbé de *Chalucet* depuis Evêque de Toulon , fort curieux de chimie. Il fit en 1685. un second voyage en Italie , & n'en revint à Paris qu'au bout de quelques années. Dès que Monsieur l'Abbé Bignon eut en 1691. la direction de l'Académie des Sciences , il y fit entrer M. Homberg. M. le Duc d'Orléans , qui a été depuis Regent du Royaume , n'ayant point en 1702. de fonctions dignes de sa naissance , se li-

va au goût & au talent qu'il avoit pour les sciences, & aux myſteres de la chimie prit M. Homberg auprès de lui, & lui donna une penſion & un laboratoire le mieux fourni & le plus ſuperbe que la chimie ait jamais eu. En 1704. le même Prince le nomma pour être ſon premier Médecin. En 1708. M. Homberg épouſa *Marguerite - Angelique Dodart*, fille de M. Denis Dodart Médecin & Académicien fameux. Il mourut le 24. Septembre de l'an 1715. après avoir reçu pluſieurs fois les Sacremens. Voyez ſon éloge par M. de *Fontenelle*.

Charles de la Foffe a été un des grands Peintres de notre temps. Il fut directeur, Chancelier & Recteur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, & mourut le 13. Décembre de l'an 1716. âgé de près de quatre-vingt ans.

Claude Genest, étoit de Paris, mais d'une famille ſi obſcure, qu'elle a échappé à toutes les recherches que j'en ai faites. Sans éducation & ſans étude, il parut Poète tout à coup, & célébra avec ſuccès les conquêtes de Louis XIV. Son eſprit & ſes amis lui procurerent dans la ſuite la charge d'Aumônier de S. A. R. Madame la Duchefſe d'Orléans; le Secretariat des commandemens de M. le Duc du Maine pour le Gouvernement de Lan-

192 DESCRIPTION DE PARIS ;
guedoc ; l'Abbaye de S. Vilmer , & une
place à l'Académie Françoisè où il fut
reçu en 1698. Il mourut en 1719. âgé
de 80. ans , ou environ.

Gabriel Claude Marquis d'O , Lieute-
nant Général des armées navales du Roi ,
Commandeur de l'Ordre de S. Louis ,
mort le 17. de Mars 1728. dans la soixan-
te-treizieme année de son âge.

Gabriel-Simon Marquis d'O , fils de
Gabriel Claude dont je viens de parler ,
& de *Marie-Anne de la Vergne de Guil-
leragues* , Dame du Palais de feu Mada-
me la Dauphine mere du Roi Louis XV.
Le Marquis d'O étoit Colonel Lieute-
nant du Régiment de Toulouse , Infan-
terie , & Brigadier des armées du Roi. Il
mourut le 28. d'Octobre 1734. âgé de
37. ans , n'ayant laissé de son mariage
avec *Anne Louise de Madaillan de Les-
parre de Laffay* , qu'une fille unique ,
nommée *Adelaïde Genevieve - Félicité
d'O* , mariée à *Louis de Brancas* nommé
le *Duc de Lauraguais* , fils du *Duc de
Villars Brancas* , & en lui est finie la
Maison d'O , l'une des plus anciennes
de Normandie.

Contre un des piliers du chœur , mais
en dehors , & presque vis-à-vis la Cha-
pelle de sainte Marguerite , est l'Epita-
phe suivante.

D

D. O. M.

C Y G I S T

*Messire FRANÇOIS DE CALLIERES ,
Chevalier , Seigneur de la Rochechellay ,
& de Gigni , Conseiller du Roi en ses con-
seils , Secrétaire du Cabinet de sa Majes-
té , un des quarante de l'Académie Fran-
çoise , cy-devant Ambassadeur extraordi-
naire & plénipotentiaire de France à la
négociation de la paix de Rîswic , & En-
voyé extraordinaire en Lorraine : qui dé-
ceda le 5. Mars 1717. âgé de soixante &
onze ans. Il a institué Légataires univer-
sels de ses biens , les pauvres de l'Hôtel-
Dieu de Paris , & fondé en cette Eglise
une Messe chaque jour à perpétuité.*

*De laquelle fondation le contract a été
passé pardevant Courtois & Bailly , No-
taires au Châtelet de Paris le 8. Mai
1718. entre Messieurs les Administrateurs
de l'Hôtel-Dieu qui lui ont fait ériger cet-
te Epitaphe , & Messieurs les Marguilliers
de cette Paroisse.*

*François de Callieres , fils de Jacques de
Callieres & de Magdelaine Potier , né à
Torigni en basse Normandie le 14. Mai
1646. donna de bonne heure des mar-
ques de son esprit & de sa bonne condui-
te. Attaché à la Maison-d'Orléans Lon-
gueville , il fut employé aux négociations*

Tome III,

I

194 DESCRIPTION DE PARIS ,
 qu'on fit pour faire élire Roi de Pologne
 le Duc de ce nom. Cette négociation
 avoit été si bien conduite, qu'un de nos
 Historiens dit qu'on attendoit à tout
 moment le courier qui devoit apporter
 la nouvelle de cette élection , lorsque ce
 jeune Seigneur fut tué au passage du Rhin
 en 1672. Ce contre-temps funeste laissa
 Callieres sans emploi. Pendant le cours
 de cette négociation , Callieres s'étoit
 lié d'estime & d'amitié avec le *Comte de*
Morstein, Grand Trésorier de Pologne ,
 qui étant venu s'établir en France , vou-
 lut absolument que Callieres acceptât un
 appartement dans son Hôtel à Paris.
 Dans ce loisir involontaire il faisoit assi-
 dument sa cour au Ministre des affaires
 étrangères , & aux Muses. Il donna au
 public un livre intitulé *Histoire Poétique*
de la guerre nouvellement déclarée entre
les Anciens & Modernes ; volume in-
 douze , imprimé à Paris chez *Aubouin*
 en 1688. L'envie qu'il avoit d'obtenir
 une place à l'Académie Françoise , lui fit
 imaginer un moyen détourné , pour y
 parvenir. Il composa & fit imprimer un
Panegyrique historique de Louis le Grand,
 & l'adressa à Messieurs de l'Académie
 Françoise. Cet ouvrage fut lû dans une
 de leurs assemblées , & y reçut de grands
 applaudissemens. *Quinault* étant mort
 quelque temps après , l'Académie nom-

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 195
ma Callieres pour le remplacer. Celui-ci
y alla prendre séance le 7. de Février 1689.

Les deux ou trois années suivantes ,
il donna deux petits livres qui ne sont
plus gueres connus. L'un étoit intitulé ,
Des mots à la mode. C'étoit une critique
de certains mots qu'un mauvais usage
avoit introduits dans notre langue, ou
avoit appliqués à des choses auxquelles
ils ne conviennent point. Le mot de
Gros qu'on substituoit à celui de *Grand*,
étoit un de ces mots que l'Auteur vou-
loit proscrire. L'autre étoit intitulé , *Des*
bons mots & des bons contes , de leur usa-
ge , de la raillerie des anciens , de la rail-
lerie , & des railleurs de notre temps. Ce-
lui-ci parut en 1692.

En 1693. la fortune vint , pour ainsi
dire , prendre M. de Callieres par la
main , & le conduisit par degrés à un em-
ploi auquel il n'auroit jusqu'alors osé as-
pirer. M. de Pile , si connu par son long
& fidele attachement à M. Amelot , un
des grands Négociateurs du regne de
Louis le Grand , & par la grande réputa-
tion qu'il avoit parmi les curieux de
peinture , fut envoyé en Hollande pour
y demeurer *incognito* , & y travailler
avec les personnes qui souhaitoient la
paix. Il fut découvert pour ce qu'il étoit ,
& l'on sçut qu'il s'occupoit moins de
peinture que de negociation. Il fut arrêté

196 DESCRIPTION DE PARIS ,
té par ordre de l'Etat , détenu prisonnier
à la Haye pendant deux ans , & puis
transféré au Château de Louvestein où
il fut resserré pendant trois autres années.
Il falut remplacer M. de Pile , & l'on
envoya M. de Callieres en Hollande.
Celui-ci plus heureux que son prédéces-
seur , négocia pendant près de cinq ans ,
sans être reconnu , & amena les différens
interêts qui agitoient l'Europe au point
d'être terminés par un traité de paix. Le
Château de *Riswick* fut choisi pour les
conférences. Toutes les Puissances qui
étoient en guerre y envoyèrent leurs Plé-
nipotentiaires , & le Roi ne crut pas
pouvoir moins faire pour M. de Callie-
res que de le nommer pour y assister en
qualité de son troisieme Ambassadeur
extraordinaire & Plénipotentiaire. M. *de*
Harlay , Comte de Celi , Conseiller d'E-
tat , & M. *de Creci-Verjus* , étoient les
deux autres. La paix étant faite , le Roi
donna une charge de Secretaire du Ca-
binet à M. Callieres , & lui fit d'ailleurs
des biens considérables. Tous ces bien-
faits , & tous ces titres ne déroberent
point M. de Callieres à l'amour qu'il
avoit pour les Lettres. Il continua tou-
jours à donner quelqu'ouvrage au public.
Il publia en 1716. un Traité de la ma-
niere de négocier avec les Souverains , de
l'utilité des négociations , du choix des

Ambassadeurs & des Envoyés, & des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois. Ce livre est sensément écrit, mais il n'a rien d'ailleurs qui pique la curiosité, ni qui soit au-dessus des livres de *Wiquefort*.

Enfin M. de Callieres mourut, pour ainsi dire les armes à la main, car l'année même de sa mort, il donna au public un livre qui a pour titre : *de la Science du monde, & des connoissances utiles à la conduite de la vie; avec les éloges de quelques Poëtes François, & de quelques dames illustres des derniers temps, divisés en trois pleïades.* In-douze, à Paris chez Ganeau, en 1717.

M. de Callieres avoit eu un frere nommé *le Chevalier de Callieres*, qui après avoir servi longtems en Canada, parvint à être Gouverneur général de cette Colonie. Il mourut en 1698. & ce fut à lui que succeda dans cet emploi *le feu Marquis de Vaudreuil*.

A côté du chœur, à main droite, est la Chapelle de *sainte Marguerite* où l'on remarque, deux petits monumens construits de marbre, & de bronze doré, l'un est érigé à la mémoire d'*Hilaire Rouillé du Coudray*; & l'autre à celle du *Marquis de Vins*.

Sur celui de feu M. de Coudray on lit cette Epitaphe.

D. O. M.

H I C J A C E T

HILARIUS ROUILLÉ *Eques Dom.*
DU COUDRAY DU PLESSIS

qui vixit

gloriosus exteris ,

Nempè Summo Pont. Clementi X.

Genuensi Reipublica

atquè etiam Christina Regina ,

apud quos adhuc juvenis egit ;

charus Ludovico Magno ,

qui notam fidem , ac Religionem ,

Post exercitam primùm in Prætoriano

Consilio Senatoris

Dein vicetium Regii in supremâ

Rationum curiâ Procuratoris

mox directionis Ærarii duum-viri

dignitatem

ultrò ac spontè abdicatam ,

Consistorio atquè amplissimis laudibus

remuneravit ,

Tum etiam Philippo Aurelianensium

Duci Pro-regi ,

qui nolentem iterum Ærarii directioni

admovit ;

Devotus Reipublica ,

Quam ità sanctè administravit ,

ut abjectâ rursùm novâ dignitate ,

annuos ex eâ fructus & reditus

in Regium ærarium referri voluerit.

Vir

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 199

*integer vite ,
justus , ac propositi tenax , amans recti
& veri ,
improborum ac publicanorum exosor ,
patiens laboris ac vigiliarum ,
consilii plenus ac scientia ,
uno vacuus auro ,
cujus aggerendi copia fuerat ;
omnis tandem rei bonæ studiosus ,
præterquam ditanda familia ,
Cui ,
Cum nesciret uti foro aut servire
temporibus ,
rem tantum patriam ,
sed eam , quis credat ? imminutam ,
ac sustinendo nomini longè imparem
reliquit.*

*Obiit 4°. Sept. ann. Dom. 1729. ætat.
propè 78.*

*Dormiturus hic in expectatione Judicii
una cum fratre suo nat. min.*

*PETRO ROUILLÉ , qui majoris dum
viveret , Consilii Præses , & à Lud.
Mag. Legat. in Lusit. extr. ord. missus.*

Obiit die 30. Maii an. 1719.

*Clarissimo parenti pie memor. monim.
posuit mærens*

*HILARIUS ARMANDUS ROUILLÉ
libell. supp. mag. Fil. natu max.*

*Pierre Rouillé qui a été enterré en cet
endroit , & qui étoit frere puîné d'Hi-*

I iij

laire Rouillé dont je viens de rapporter l'Épithaphe, avoit été Président au grand Conseil, & Ambassadeur Extraordinaire en Portugal.

Sur le tombeau du Marquis de Vins ;
on lit :

I C I G I T

Haut & Puissant Seigneur Messire JEAN DE VINS Dagoult de Montanban, Chevalier, Marquis de Vins, & de Savigny & autres lieux, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur des Pays, Ville & Citadelle de Bröüage, ci-devant Sou-lieutenant, puis Capitaine Lieutenant des Mousquetaires du Roi, pendant 43. ans. Il se distingua aux sieges de Bésançon, de Condé, d'Aire, d'Ypre, de Valenciennes, de Gand, de Philisbourg, de Nice, de Valence, d'Ath; il se signala aux combats de Conflans, de Barcelonnette, aux batailles de Montesclaros, de Cassel. Il commanda l'aîle droite de l'armée à la bataille de la Marfaille, & décida de la victoire; il commanda en Bresse, en Savoye, sur les frontieres du Dauphiné & de Provence, il mérita tous les honneurs où peut aspirer un homme de guerre, & n'en brigua aucun, son intrepidité & son sangfroid dans les plus grands périls sont connus, ennemi du faste & de toute ostentation, d'une probité à toute

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 201
Épreuve, sûr & généreux ami, bon Maître, Seigneur bienfaisant, charitable, vrai Chrétien. Il mourut le neuvième Février 1732. dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, & voulut être enterré dans cette Chapelle, où repose le cœur de Simon Cesar de Vins, son fils unique & le dernier de son nom, mort des blessures qu'il reçut au combat de Steinkerque; Haute & Puissante Dame Charlotte Renée l'Avocat son épouse pleine de sa douleur & de sa tendresse, ne se consolant que dans l'espérance de les rejoindre bien-tôt, lui a fait mettre cette Épitaphe.

PRIEZ DIEU POUR EUX.

Cet éloge ou cet Épitaphe est de l'Abbé Joachin le grand qui avoit été Précepteur du fils du Marquis de Vins, & qui depuis ce temps-là eut un attachement particulier pour ce Marquis & pour Madame sa femme.

Charlotte Renée l'Avocat, veuve de M. le Marquis de Vins est morte le premier d'Août 1737. dans la quatre-vingt-septième année de son âge, & fut inhumée auprès de feu son mari.

La Chapelle de S. Jean-Baptiste, est auprès, & du même côté que celle de sainte Marguerite. Deux Ministres d'Etat, pere & fils ont été inhumés dans cette Chapelle qui est celle de leur famille.

Le premier est Joseph Jean - Baptiste *Fleuriau d'Armenonville*, mort le 27. du mois d'Octobre 1728. dans la soixante-huitième année de son âge. Il avoit été reçu Conseiller au Parlement de Metz en 1686. Intendant des Finances, & Conseiller d'Etat en 1690. Directeur des Finances en 1701. Secrétaire d'Etat sur la démission de M. Colbert de Torcy en 1718. Grand-Croix, & Secrétaire de l'Ordre militaire de S. Louis, au mois d'Avril 1719. Garde des Sceaux de France en 1722. Commandeurs des Ordres du Roi, dont il avoit été Grand Trésorier. Il remit les sceaux à sa Majesté le 15. du mois d'Août 1727. & se retira au Château de Madrid dont il étoit Capitaine, & Gruyer du bois de Boulogne. Il mourut dans ce Château le 27. Octobre 1728.

Charles-Jean-Baptiste *Fleuriau*, Comte de Morville, fils du précédent, étoit né le 30. d'Octobre 1686. fut reçu Avocat du Roi au Châtelet de Paris le 19. d'Août 1706. Conseiller au Parlement de Paris le 16. Janvier 1709. Procureur Général au Grand Conseil le 14. Mars 1711. nommé Ambassadeur en Hollande en 1718. reçu Conseiller d'honneur au Grand Conseil le 8. Mars de la même année; Grand-Croix, Secrétaire de l'Ordre Militaire de S. Louis, sur la démis-

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 203
tion de M. d'Armenonville son pere, le
24. d'Avril 1719. Plénipotentiaire au
Congrès de Cambray; Secrétaire d'Etat
sur la démission de M. d'Armenonville
son pere, en 1722. reçu à l'Académie
Françoise la même année; fait Ministre
d'Etat, & Chevalier de la Toison en
1724. disgracié le 19. d'Août 1727. en-
fin, mort à Paris le 3. de Février 1732.
dans la quarante-septieme année de son
âge. Il dû son élévation & sa disgrace à
M. d'Armenonville son pere.

Parmi les reliques qu'on garde dans
cette Eglise, on en voit une de *S. Eusta-
che*, enfermée dans une châsse d'argent.
Elle lui fut envoyée sous le Pontificat de
Grégoire XV. par le Cardinal d'Est, &
par le Chapitre de S. Eustache de Rome.
Estienne Tonnelier pour lors Curé de cer-
te Paroisse, en remercia Sa Sainteté, le
Cardinal d'Est & le Chapitre de l'Eglise
de S. Eustache de Rome, par un imprime
mé qu'il leur adressa quelque temps après.

La cure de cette Eglise, est à la nomi-
nation du Chapitre de S. Germain l'Au-
xerrois, aujourd'hui réuni à Notre-Da-
me, & de l'Archevêque de Paris, alter-
nativement.

Le grand *Colbert*, du Mansolée du-
quel on a fait ci-dessus la description,
ayant donné de son vivant à cette Eglise
plusieurs chandeliers d'argent, & fait la

204 DESCRIPTION DE PARIS,
dépense de la grille du chœur, légua par son testament, la somme de 40000 livres à la fabrique pour faire construire un nouveau portail à la place de l'ancien dont le goût barbare choquoit les yeux, & n'étoit pas même achevé. M. Colbert ayant jugé que cette somme n'étoit pas suffisante à beaucoup près, pour la construction, permit de la différer jusqu'au temps où les intérêts des 40000 liv. pourroient y suppléer. M. *Secousse* Curé de cette paroisse, & Messieurs les Marguilliers empressés de remplir les intentions de ce grand Ministre; voyant les intérêts de la somme leguée monter à près de 50000 écus en l'année 1752. résolurent d'en commencer l'édification. On abbatit l'ancien portail, & les 2. Chapelles attenantes dont on a parlé ci-dessus. Le sieur *Mansart de Joui*, dont le mérite & surtout l'exakte probité étoient généralement connus, fut choisi pour en être l'Architecte. Il en fit le dessein & le modele qu'il exposa au jugement du public, & qui éprouva selon la coutume des approbations & des censures. Enfin la premiere pierre fut posée en 1753. avec beaucoup d'appareil par M. le Duc de Chartres aujourd'hui d'Orléans. Plusieurs médailles furent frappées à ce sujet en argent & en bronze, & encastrées dans les premieres assises, avec ces inscriptions.

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 207

D. O. M.

Sereniff. Princ. Carnuit. Dax
Opt. Parent. juffu & vice
Extruend. Hujus Basil. Fronti,
Prim. Lapid. Pofuit. 1753.

Au revers.

Ejufd. Eccl. S. Eust.
Paroc. Reâtor J. F. Secouffe,
Doâ. Theol. Paris,
Ædit. Honor.
Lud. Phelipeaux,
Comes à S. Florent.
Regni adminiftro,
J. Maſſon de Pliffay Reg. ord. Equite.
Ædituis
G. Raph. Boſcheron,
H. Chabouillé.
L. C. Veillard.

M. le Curé & Meſſieurs les Marguilliers ſ'étant flattés que la plus grande partie des paroiffiens étant opulens , fort nombreux, & zélés pour la décoration du Temple du Seigneur, ajouteroient par leurs liberalités à la ſomme inſuffiſante qu'ils avoient entre les mains , & qui ne montoit qu'à la quatrième partie de celle qui étoit néceſſaire, firent élever ce Portail dans l'état où l'on le voit aujourd'hui juſques & compris le premier ordre. Mais la guerre & la rareté de l'ar-

226 DESCRIPTION DE PARIS,

gent, ayant fermé les bourses & diminué par les impositions les biens des particuliers, on attend pour l'achever des temps plus heureux.

Il ne faut pas oublier ici un trait de générosité du sieur Mansart qui prouve son désintéressement & sa piété. C'est qu'avant de travailler à ce Portail, il dit à la Fabrique, qu'il ne prétendoit retirer aucune retribution pour ses honoraires, qui auroient monté à près de 40 mille livres, s'estimant heureux d'employer son temps & ses talens à la décoration de l'Eglise de sa Paroisse. Les Marguilliers touchés d'un tel acte de générosité, lui ont assuré son logement *gratis* pendant sa vie dans une maison qui leur appartient sur cette Paroisse rue Montmartre.

Bien des Pasteurs n'eussent pas laissé cet ouvrage imparfait, soit par le bénéfice d'une lotterie auquel M. Secousse s'est fait un scrupule d'avoir recours, soit par des quêtes & des pressantes sollicitations entièrement opposées au caractère de celui-ci.

DESCRIPTION DU NOUVEAU PORTAIL.

L'ancien Portail étoit formé par six piliers butans d'environ trente pieds de faillie au-delà du pignon, dont deux aux encoignures de sept pieds d'épais-

four : deux autres de treize pieds , ser-
voient à soutenir la poussée des arcades
intérieures qui exigeoit une grande soli-
dité. Ces quatre piliers formoient trois
travées. Dans celle du milieu étoit la
porte d'entrée : les deux autres avoient
été construites pour porter deux tours ,
& dans leur intérieur M. *Colbert* avoit
fait construire les deux Chapelles dont
on a parlé ci-dessus , l'une pour les fonts ,
l'autre pour les mariages. Mais l'Entre-
preneur de ces Chapelles ne fut pas pré-
voir que les renforcements pratiqués dans
ces piliers buttans pour leur aggrandisse-
ment affoibliroient un jour nécessaire-
ment la solidité de cet édifice. On s'ap-
percut de ces altérations au commence-
ment de ce siècle , & elles augmentèrent
au point ; qu'en 1753. on fut forcé d'ap-
porter un prompt secours à la ruine entière
dont elles menaçoient. Cette réparation
exigeoit la réédification de la plus gran-
de partie de cette façade , & fit prendre
le parti de construire un frontispice sur
un nouveau plan , dont la distribution
procurât une entrée plus commode & plus
décente à l'Eglise. Le sieur *Mansart* l'aîné
fut chargé de l'exécution , & il a déjà
fait élever le premier ordre & une partie
du second jusques aux bases des colonnes
du deuxième ordre. L'attention qu'il a
apportée pour la précision de l'appareil de

chaque pierre, est singulière & bien rare dans la plupart des Architectes.

Ce frontispice sera décoré de deux ordres l'un sur l'autre, attendu la hauteur très considérable de la nef qui ne lui a pas permis de n'en employer qu'un seul. Elle a cent un pieds sous clef, & plus de cens vingt, non compris les combles.

L'ordre au rez-de-chaussée est dorique & le supérieur sera ionique. Sur ces deux ordres seront élevées deux tours aux deux extrémités, qui seront isolées & en retraite de toute la saillie de l'ordre inférieur, décorées d'un premier ordre de colonnes corinthiennes isolées, avec pilastres derrière sur un attique servant de socle, & la partie au-dessus de cet ordre ne sera qu'en simples pilastres d'ordre composé portant sur ceux de l'ordre inférieur. Le tout couronné d'un entablement avec consoles dans la frise, & terminé par une balustrade. Le premier ordre au rez-de-chaussée, est distribué en deux portiques aux extrémités de l'édifice, & trois entrecolonnes, le tout reignant sur une même ligne de colonnes & sous un même entablement, dont celles des portiques aux extrémités sont couplées en leur face, celles du péristyle le sont dans sa profondeur, & correspondent à des pilastres de même ordre. Les colonnes de ce péristyle portent sur un

atilobate de la hauteur du rez-de-chauffée de l'Eglise , à laquelle on montera par un perron de sept marches qui comprendra les trois entrées de la façade. Ce peristyle conduira à un vestibule placé à l'entrée de la nef , décoré de quatre colonnes dans les angles , au-dessus duquel sera la tribune de l'orgue , dont la balustrade portera sur la voussure de la baie dudit vestibule. Aux deux côtés du peristyle , deux vestibules correspondront aux bas côtés de la nef , & auront leurs principales entrées dans les portiques des extrémités , & deux autres par les rues Trainée , & du Jour , ce qui formera cinq entrées dans cette façade.

On a conçu le dessein d'une place devant ce portail qui seroit un grand embellissement pour ce quartier , & en même temps un grand dégagement pour contenir les carrosses qui ne peuvent aujourd'hui s'y loger nulle part. L'abord de ce temple seroit beaucoup plus commode , plus décent & plus auguste par l'élargissement des rues qui y aboutiroient. La place seroit décorée d'un ordre de colonnes doriques de même proportion que celles du portail , & engagées d'un sixième dans les murs de face pour leur donner une plus grande solidité avec moins d'épaisseur , ce qui a déjà été pratiqué entre les rues Trainée & du Four. Les

210 DESCRIPTION DE PARIS ,
colonnes portent sur un socle à la hauteur du stilobate du Porail de l'Eglise , & comprennent en leur hauteur sous entablement un rez-de chaussée avec entre-fols , & un premier étage. La hauteur de l'entablement comprendra le second & au-dessus un étage en attique terminé par une balustrade. Sur la corniche de l'entablement de l'ordre , regnera un balcon continu de fer , qui donnera beaucoup d'agrement aux appartemens sur la place. Continuons à présent la description de ce quartier.

Le long des murs de S. Eustache du côté du midi ; regne une petite rue , nommée en 1300. *la ruelle au Curé* , peut-être à cause que le Curé de S. Eustache y demeueroit. Aujourd'hui on la nomme *la rue Traînée*. Elle aboutit d'un côté au bout de la rue du Four , & de l'autre à l'entrée de la rue Montmartre.

Au bout de cette rue , du côté de la rue Montmartre , & dans cette dernière même , au chevet de l'Eglise de S. Eustache , sont fixés étaux de boucherie , qui ont été établis par Lettres Patentes du 14. Août 1631. 8. Mai 1637. & 8. Mars 1638. ils appartiennent à la Fabrique de cette Eglise.

A l'entrée de la rue Montmartre , & vis-à-vis la rue Traînée , on a vû pendant fort long-temps une pierre élevée d'e-

Viron deux pieds, & qui traversant le ruisseau, servoit de pont aux gens de pied. On nommoit cette pierre *le Pont-Alais*; & la tradition populaire débite à ce sujet que *Jean* ou *Jeanin du Pont-Alais*, fut si repentant d'avoir donné lieu à l'imposition d'un denier sur chaque panier de poisson qui entroit dans Paris, qu'il en voulut faire une espece de pénitence publique, en ordonnant qu'à sa mort on enterrât son corps sous cette pierre, & en cet endroit qui est l'égout des Halles. Cette inhumation a bien tout l'air d'un conte; car ni *Marot*, ni *Beze* dans son *Passavant*, ni *Bonaventure Desperiers* dans ses *Contes*, qui ont tous parlé de *Jean du Pont-Alais*, n'ont pas dit un seul mot ni de l'imposition sur le poisson, ni de ce choix de sépulture. Ils ont peint au contraire *Jean du Pont-Alais* comme un homme de plaisirs, qui étoit toujours occupé & toujours prêt à donner des spectacles & des amusemens au peuple. *Du Verdier* même, dans sa *Bibliothèque*, en convient, quoiqu'il soit le premier Ecrivain qui ait parlé de cette tradition. Voici comme il s'en explique dans la page 749. de sa *Bibliothèque*.

Jean du Pont-Alais Chef & maître des joueurs de moralités & farces à Paris, a composé plusieurs jeux, mysteres, moralités, sotyes, & farces qu'il a fait réci-

ter publiquement sur eschaufaut en ladite ville , aucunes desquelles ont été imprimées , & les autres non. On dit que par son Testament il ordonna son corps être enseveli en une cloaque en laquelle s'égoutte l'eau de la marée des Halles de la ville de Paris , assez près de l'Eglise de S. Eustase , là où il fut mis après son décès suivant sa disposition , & dernière volonté. Le trou qu'il y a pour recevoir ces immondices est couvert d'une pierre en façon de tombe , & est ce lieu appelé du nom du testateur le Pont-Alais. J'ai oui dire que la repentance qu'il eut sur la fin de ses jours d'avoir donné l'invention d'imposer un denier tournois sur chacun manequin de marée arrivant aux Halles , de tant que cela venoit à la foule du peuple , l'occasionna de vouloir être ainsi enterré en tel puant-lieu , comme s'estimant indigne d'avoir une plus honnête sépulture.

On voit par ce passage que tout ce qu'on a dit de la prétendue sépulture de Jean du Pont-Alais , ne porte que sur des oui-dire populaire. Il faudroit des preuves plus fortes , & mieux fondées pour persuader tout lecteur judicieux.

Comme cet endroit est très-fermé , & un des plus grands passages qu'il y ait dans Paris , l'utilité publique fit qu'en 1719. on ôta cette pierre prétendue tombe , & il est même étonnant qu'on ne

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 213
l'ait pas ôtée plutôt, car elle étoit très-incommode pour les voitures.

En continuant de parcourir la partie de la rue Montmartre qui est de ce quartier, on trouve d'abord la rue *du Jour* qui regne le long de l'Eglise de S. Eustache, du côté du Septentrion, & va de la rue Montmartre au bout de la rue Cocquilliere devant le grand Portail de saint Eustache. Cette rue a changé quatre-fois de nom. Dans les registres des réparations des œuvres royaux de la Chambre des Comptes, & dans les papiers terriers de l'Archevêché, du treizieme siecle, elle est appelée la rue *Jean le Mire*, & la rue *Jean Boissole*, à cause de deux Bourgeois de ce nom-là qui y demurerent l'un après l'autre. Lorsque le Roi Jean, & Charles V. son fils & successeur y eurent bâti une maison de plaifance, on la nomma la rue *du Sejour*. Cette maison Royale étoit placée sur trois rues, celle de Montmartre, la rue du Sejour, & la rue Cocquilliere. Elle consistoit en trois cours, six corps de logis, une Chapelle, une grange, & un Jardin. Ce *sejour* du Roi a été tellement détruit qu'il n'en reste plus que le nom qui est demeuré à la rue, encore est-il coupé par la moitié, car au lieu de l'appeller comme autrefois, la rue du *Sejour*, il y a plus de cent cinquante ans qu'on ne la nomme que la rue du Jour.

L'Hôtel de Royaumont est dans cette rue, & est adossé au mur Septentrional de l'Eglise de S. Eustache. Ce fut *Philippe Hurault* Evêque de Chartres, & Abbé de *Royaumont* qui le fit bâtir en 1613. La porte en est assez bien décorée, & il y a audessus un marbre noir sur lequel est écrit *Hôtel de Royaumont*. Cette maison Abbaticale a été pendant deux ans le rendez-vous général des Duellistes de Paris. *François de Montmorenci*, Comte de *Bouteville*, l'occupoit alors, & les braves de la Cour & de la Ville, s'y assembloient les matins dans une grande salle basse où l'on trouvoit toujours du pain & du vin sur une trable dressée exprès ; & des fleurets pour escrimer. *Bouteville*, & le Commandeur *Valencay*, que le Pape Urbain VIII. fit depuis Cardinal, y tenoient le haut bout. *Henri d'Escoubleau* Archevêque de Bourdeaux, & Abbé de *Royaumont*, fit sortir le Comte de *Bouteville* de cette maison, parceque celui-ci n'en payoit point les loyers, & pour faciliter cette sortie, l'Archevêque lui donna une quittance gratuite des deux années qu'il devoit.

La rue Platriere faisoit autrefois partie de la rue de Grenelle, & portoit son nom ; mais dès l'an 1305. elle se nommoit la rue Plâtriere, nom qu'on lui avoit apparemment donné, à cause de

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 215

Guillaume Platrier qui y avoit une maison dans laquelle il demouroit , selon une Charte de l'an 1283. que Sauval avoit vûe , & dans laquelle on lisoit , *Domus Guillelmi Plasterii in vivo Henrici de Guernelles.*

Quoique cette rue qui est assez large , ne soit pas fort longue , (elle ne va que de la rue Montmartre à la rue Cocquilliere) on y trouve cependant deux Hôtels d'une grande étendue , qui sont l'Hôtel d'*Armenonville* , & celui de *Bullion*.

L'Hôtel d'*Armenonville* qui est à présent l'Hôtel Royal des Postes , fut bâti pour *Jean Louis de Nogaret* de la Valette , Duc & Pair , & Amiral de France , que la faveur du Roi Henri III. avoit élevé à un tel point de grandeur que les deux Regnes suivans eurent bien de la peine à l'abaisser. Il décora cette maison avec toute la magnificence qu'on pouvoit lui donner , & comme il étoit borné par la rue Coqheron , il plaça de l'autre côté de cette rue ses écuries & sa basse-cour. Ce premier Duc d'Epéron étant mort , *Bernard de Nogaret* son fils , aussi Duc d'Epéron la vendit cent quatre-vingt mille livres , à *Barthelemi d'Herbart* Controlleur Général des Finances , & homme d'une richesse immense. Celui-ci fit démolir cet Hôtel en partie pour le rebâtir à neuf , & avec l'étendue

qu'il a aujourd'hui. On pourroit être surpris qu'un Contrôleur Général ne put loger alors dans une maison qu'habitoit un Duc d'Epéron, si l'on ne voyoit aujourd'hui les Hôtels de nos Financiers surpasser en étendue & en magnificence celles des plus grands Seigneurs (de ce temps-là. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville n'étant encore qu'Intendant des Finances, acheta cette maison des héritiers de M. d'Hervart. Il est devenu dans la suite Secrétaire d'Etat, & Garde des Sceaux de France.

DESCRIPTION DU NOUVEL HÔTEL DES POSTES.

L'Hôtel Royal des Postes vient d'être établi à *l'Hôtel d'Armenonville*, qui n'avoit anciennement d'autres décorations que celles de l'intérieur des appartemens. M. Barthelemi d'Hervart Contrôleur Général des Finances, à qui il appartenoit, n'avoit rien épargné pour les embellir, & les orner des belles peintures de nos plus grands maîtres. Tels étoient deux plafonds admirables à fresque & sur toile, du célèbre *Mignard*, dont l'un étoit dans un cabinet, représentant *l'Apothéose de Pſiché*, peint sur toile, & a été conservé & placé à l'escalier de l'Intendance des Postes. Et dans l'autre à fresque étoient peintes plusieurs aventures
d'*Apollon* 2

d'*Appollon* , entr'autres la vengeance qu'il prit de *Niobé* en tuant ses enfans à coups de fleches ; la défaite du serpent *Pithon* ; ses amours & la poursuite de *Daphné*. &c. On y voyoit encore quatre payfages par *Alphonse du Frenoy*. Le tableau de la Chapelle représentant la prédication de *S. Jean - Baptiste*, peint par *Bon Boulagne*, a été conservé & placé dans la Chapelle neuve. On y admireroit encore une belle copie du *Corrége*, & plusieurs beaux dessus de portes & de croisées, bien dignes d'être conservés, s'il eut été possible.

Le Roi, ayant aquis en 1757. cet Hôtel pour y loger les Postes, commit le sieur *Destouches* Architecte de la ville de Paris pour y faire les changements & les constructions nécessaires pour sa nouvelle destination. C'est sur ses desseins, & sous sa conduite qu'ont été faits les nouveaux bâtimens, & les distributions très-bien entendues des logemens de chaque bureau. On a placé au rez-de-chaussée ceux qui sont ouverts au public ; & pour avoir du couvert, aussi bien que pour la communication de ces mêmes bureaux, on a pratiqué une espece de peristile au fond de la cour, qui forme une décoration extérieure. A droite, & à gauche de la grande cour de cet Hôtel, ont été construits deux grands esca-

218 DESCRIPTION DE PARIS ,
liers, dont l'un à droite bâti en pierres
de taille dans une cage circulaire, forme
un bel aspect : il est orné d'une rampe
d'un dessein ingénieux, & simple, & en
même temps analogue au nom de cet
Hôtel en jouant un peu sur ce terme. Il
est composé de postes dans le centre des-
quelles est une fleur de lys de bronze. Cet
escalier mène au premier étage où est
le grand bureau d'assemblée des Admi-
nistrateurs, à une salle du Conseil, & à
la Chapelle placée de façon que toutes
les pièces qui forment ce grand bureau, y
aboutissent comme à leur centre. L'autre
grand escalier sert à la manutention des
postes, & de tous les bureaux.

A gauche de la grande cour, on en
voit une seconde, dont l'entrée en face
de la grande porte de l'Hôtel forme un
point de vue agréable, en ce qu'elle lais-
se appercevoir au travers de la première
& du jardin de l'Intendance des Postes,
l'Hôtel Gouffier rue Coqheron, dont la
belle décoration, quoiqu'ancienne, est du
dessein du feu sieur l'Épine Architecte.
Cette seconde cour contient huit remi-
ses à l'usage des Administrateurs des Pos-
tes, & sert d'issue à plusieurs autres bu-
reaux particuliers par des escaliers qui
communiquent aux étages supérieurs du-
dit Hôtel, & à plusieurs logements com-
plets pour les premiers commis des Postes.

L'ancienne décoration de la principale porte d'entrée sur la rue Plâtrière qui est fort belle a été conservée extérieurement & intérieurement. Le sieur *Destouches* a seulement substitué sur la rue le cartel des armes du Roi, à celles d'*Armenonville*. La composition des ornemens qui accompagnent ce cartel est simple & mâle, analogue à la structure de la porte, à laquelle ont été ajoutés deux pavillons dans le même goût. Tous les murs de clôture de cet Hôtel ont été bâtis à neuf, & n'ont pour ornemens que de larges tables en saillie. Les faces intérieures de la grande cour sont décorées dans une simplicité convenable à la destination de cet Hôtel. L'Architecte par son habileté & son économie a conservé les anciennes décorations, qui ne paroissent pas pouvoir être employées dans ce nouveau bâtiment.

Le corps de logis sur la rue *Verdelet* a été reculé dans la construction pour donner cinq pieds de largeur de plus à la rue, & rendre plus facile la communication de ce quartier à la place des Victoires. C'est ce qui a peu d'exemple aujourd'hui & depuis bien des années, dans les bâtimens nouveaux de cette ville, où les propriétaires loin de se retirer pour élargir les rues, & pour la commodité & la sûreté des gens de pieds, s'efforcent

220 DESCRIPTION DE PARIS ,
d'empieter sur la voye publique , & d'échapper aux alignemens , ce qu'ils n'obtiennent que trop souvent à prix d'argent. La décoration des murs de cette face , est toute unie , ainsi que celle de la rue Plâtrière , ce qui convenoit aux logemens , qui y sont , & à l'ordonnance du total ,

L'Intendance générale des Postes a été placée dans l'enceinte de cet Hôtel , & bâtie à neuf dans une partie de l'ancien jardin. Sa porte d'entrée , qui est sur la rue *Cogheron* , est accompagnée de deux pavillons , & décorée de pilastres en bossages vermiculés d'une façon singulière , entre lesquels passent des refends qui sont rappelés aux encoignures du premier étage des pavillons , & des aîles en retour dans ledit Hôtel. Cette porte est carrée , & ornée sur la clef d'une fleur de lys accostée de deux aîles d'oiseaux qui font une espece d'allégorie à la vitesse de la poste. Les murs des côtés sont couronnés d'un socle servant d'appui à une terrasse au-dessus de la dernière porte , qui communique d'un pavillon à l'autre , & sur lequel socle sont sculptés des postes au - dessus de la porte seulement. Les murs entre les pavillons & la porte , n'ont pour ornement qu'une large table en saillie. Les pavillons ont un premier étage terminé par un fronton ,

& percé d'une seule croisée quarrée dans cet étage & au rez-de-chaussée. Cette dernière est ornée d'un chambranle & de la clef en console dans le goût toscan, & celle du premier étage dans le dorique. De ses côtés naissent deux festons de feuilles de chêne qui couronnent la croisée, & retombent de chaque côté. Ce sont les seuls ornemens que l'auteur s'est permis dans la décoration de cette porte entièrement neuve.

L'intérieur de ce petit Hôtel est composé d'une cour décorée dans les quatre faces d'arcades refendues qui portent un premier étage, & forment un aile à droite & à gauche, avec un corps de logis dans le fond, en face de la porte d'entrée. Les croisées de ce premier étage ont un simple chambranle couronné d'une moulure, & d'un amorrissement. Sous le corps de logis du fond, est une espece de peristile percé de trois arcades, celle du milieu fait face à la porte d'entrée, & traverse le corps de logis pour communiquer à la basse-cour, & descendre de carrosse à couvert sous ce peristile. Les deux autres arcades ouvertes sur le devant, sont feintes dans leur renfoncement & accompagnées de deux portes d'une très belle proportion, ornées d'un chambranle à croisettes, & couronnées d'un fronton entre lequel & le cham-

branle est une guirlande antique de feuilles de chêne. Deux arcades pareilles en retour terminent les deux fonds dudit peristyle, dont l'une est feinte, & l'autre sert d'entrée au palier du grand escalier en pierre dont la cage est quarrée, & n'arrive qu'au premier étage. Son plafond est enrichi du tableau représentant *l'Apothéose de Psiché* peint sur toile par *Mignard* dont on a parlé ci-dessus. C'est le seul plafond qui a pu être conservé de l'ancien bâtiment, les autres étant peints à fresque. De ce peristyle au rez-de-chaussée, on passe dans un appartement de femme complet, donnant sur le jardin de l'Intendance, que l'Architecte a sçu placer de façon qu'il fait agrement, & à cette maison & à l'Hôtel des Postes. Le grand escalier mene au premier étage dans un appartement complet, donnant sur le même jardin, & ayant communication de plein pied avec tout le premier étage de la grande cour & des bureaux de cet Hôtel, sans monter une seule marche. Le même escalier mene encore a un petit appartement sur la cour d'entrée de l'Intendance, & communique avec la terrasse au-dessus de la porte d'entrée. On a donné à cet Hôtel toutes les commodités domestiques que l'on y peut désirer, eu égard aux fonctions de ceux qui l'habitent, tant dans ses cours, que dans les

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 223
Etages souterrains & supérieurs. La face
de cette maison sur le jardin, forme un
avant-corps de trois croisées, dont la dé-
coration répond par sa simplicité à l'or-
donnance générale, correcte & très bien
entendue de tout ce vaste bâtiment.

L'Hôtel de Bullion n'a rien de remar-
quable pour l'Architecture, qui seroit
aujourd'hui peu digne de la maison d'un
Surintendant des Finances, mais il ren-
ferme deux galeries, où *Voüet*, *Blan-*
chard & *Sarrazin* ont étalé à l'envi leurs
différens talens. Ce fut *Claude de Bul-*
lion Surintendant des Finances, qui mit
en œuvre ces trois habiles Artistes.

Jacques Blanchard fut chargé de pein-
dre la galerie basse, où il représenta les
douze mois de l'année sous des figures
allégoriques, grandes comme nature. La
plus estimée de ces peintures est celle du
mois d'*Août*, & aussi la première qui se
présente à la vue, car elle est vis-à-vis de
la porte. Dans ce tableau on voit *Cerès*
& *Flore* qui assistent au défi de *Pan* &
d'*Apollon*, & sont l'une & l'autre très
attentives à ce concert. La figure de *Flo-*
re est fort-belle, mais celle de *Cerès* est
infiniment au-dessus. Cette Déesse est
assise sur des gerbes de bled, & coiffée
d'une guirlande d'épics, entremêlés de
barbeaux, & d'autres petites fleurs qui
croissent dans les bleds. On ne peut rien

K iij

224 DESCRIPTION DE PARIS ,
voir de plus piquant , ni de plus gracieux
que son visage , ni rien de plus parfait
que sa tête. Le Dieu *Pan* n'est pas moins
estimé , cependant on a bien plus d'admi-
ration pour Apollon , & il y a des con-
noisseurs qui disent que *Titien* n'auroit
pas mieux fait. Dans le mois de *Mai* , on
voit un amour qui vole ; il est si rond , si
souple & si délicat , que le même *Titien*
ne le désavoieroit pas. Le tableau du
mois de *Novembre* représente une *Diane*
en demi-figure , qui est admirée de tous
ceux qui la voyent.

Simon Vouët a peint la galerie haute
pendant les années 1634. & 1635. & y
a représenté l'histoire d'*Ulysse*. On peut
dire que ces peintures ne sont point ce
que ce Peintre a fait de mieux : aussi
n'ont-elles point été gravées avec son
œuvre ; d'ailleurs on souhaiteroit pour
l'ordonnance de cette galerie que *Vouët*
eut rangé ses tableaux dans le même or-
dre où Homere les a mis. Les trois qui
méritent le plus d'attention , sont les
suivans.

Ulysse qui arrive dans l'Isle d'*Ithaque*.
L'on y voit un matelot qui fait force de
rames pour arriver dans l'Isle , & pour
éviter d'être pris par les *Lestrigons*.

Le second nous fait voir *Circé* à table
avec *Ulysse* , & ceux de sa suite. *Circé*
ne paroît occupée qu'à se faire aimer , &

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 225
à se faire craindre tout ensemble par ses
attraits & par ses sortilèges. Ces deux
tableaux sont d'une belle ordonnance &
d'une grande manière, mais ils ne sont
ni bien corrects, ni bien finis.

Le sujet du troisième n'est pas d'un
beau choix; c'est *Ulysse* qui scie une
planche de son navire en présence de sa
chère *Calipso*. L'attitude d'*Ulysse* est na-
turelle & vigoureuse; celle de *Calipso*
est belle & tendre, & sa draperie riche.
Vouët a peint aussi le plafond de cette
galerie qui est ce que nous avons de
mieux en France pour la science & la
perspective. Ces deux galeries sont or-
nées de figures, de basses tailles, &
d'autres ornemens de stuc, de l'ouvrage
de *Sarazin*.

On voit dans l'Histoire qu'en 1413.
Pierre de la Trimouille avoit un Hôtel
dans la rue Plâtrière, lequel appartenoit
auparavant au Comte de *Joigni*, & qu'on
appelloit l'Hôtel ou *Chastel de Calais*.

Dans cette même rue, vis-à-vis de la
rue *Verdelet*, est une Communauté de
Fille, qui porte le nom de *sainte Agnès*.
Cet établissement commença le 2. d'Aout
de l'an 1678. mais il ne fut autorisé par
des Lettres Patentes qu'au mois de Mars
de l'an 1682. Ces Lettres Patentes furent
accordées aux sollicitations de feu M. de
Lamet, pour lors Curé de S. Eustache.

K v

Elles permettent l'établissement de la *Communauté de sainte Agnès* sur la Paroisse de S. Eustache , laquelle sera composée de plusieurs filles de bonne conduite & de bon exemple, qui vivront en Communauté , & y apprendront aux pauvres filles de la Paroisse les métiers auxquels elles auront plus d'inclination , & dont elles seront jugées capables pour être en état de gagner leur vie. Elles portent aussi que la maison de ladite Communauté jouira des privilèges, franchises, libertés & exemptions , telles & semblables dont jouissent les maisons de fondation royale , à condition néanmoins que ladite Maison & Communauté ne pourra jamais être changée en Maison de Profession Religieuse , mais demeurera toujours en état séculier, comme elle a commencé & continué jusqu'à présent, & que l'on y vivra selon les regles & statuts déjà donnés & à donner par ledit sieur Curé de S. Eustache. La Sœur *Anne Pasquier* avoit été l'Institutrice & la première Supérieure de cette Communauté. Elle est morte le 4. Janvier 1738. âgée de 88. ans.

La rue *Verdelet* dont je viens de parler, va de la rue Plâtrière à la place des Victoires ; & quoiqu'elle ne soit pas fort longue , elle change trois fois de nom , & est nommée la rue *Verderet* , la rue

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 227
Pagevin, & la rue du *petit Reposoir*.
L'origine du premier de ces noms ne
m'est pas connue. Le second lui a été
donné ou de *Jean Pagevin* Huissier du
Parlement, ou de *Claude*, Auditeur de
de la Chambre des Comptes en 1542.
ou de *Nicolas*, propriétaire de l'Isle
Louviers en 1582. Le troisieme lui a été
donné, selon les apparences, d'un *Re-
posoir* qu'on y faisoit le jour, ou l'octa-
ve de la Fête-Dieu. L'an 1558. elle étoit
comblée de tant d'ordures & d'immon-
dices, que le Prevôt de Paris ordonna de
la faire fermer d'un mur du côté du rem-
part où elle aboutissoit alors. Mais à pei-
né cet ordre eut-il été exécuté, que les
habitans s'en plaignirent, & que la ville
s'étant jointe à eux pour faire des remon-
trances au Roi fut cette nouveauté, la
rue fut débouchée.

Revenons dans la rue Montmartre.
La rue Tiquetonne vient s'y terminer ;
vis-à-vis de la rue Plâtrière ; & aboutit
de l'autre côté à la rue Montorgueil, el-
le s'appelloit en 1399. la rue *Denys le-
Coffrier*, & en 1552. la rue *Denis-le-
Couieffrier*. Le premier Président de *Mor-
villiers* avoit son logis dans cette rue ;
car de son temps, non plus que long-
temps après, le Roi ne logeoit pas les
Premiers Présidens du Parlement, com-
me il fait à présent.

K. vj.

228 DESCRIPTION DE PARIS ;

Au-dessus de la rue Plâtrière , en allant vers la porte de Montmartre , est la rue de la *Jussienne* , nom corrompu par le peuple , de celui de la rue de *sainte Marie Egyptienne* qui est son vrai nom , & qu'on lui a donné à cause d'une Chapelle qui est bâtie au coin de cette rue , & qui est sous l'invocation de cette Sainte. Cette Chapelle n'est remarquable que pour avoir servi au premier établissement que les *Augustins* ont eu à Paris , ainsi que nous l'apprenons du *vidimus* d'une Sentence de l'Official de Paris , en date du mardi d'après la Toussaints de l'an 1290. commençant par ces mots : *Universis presentes literas inspecturis Officialis Curie Parisiensis , &c. affirmo quod Prior Fratrum Eremitarum sancti Augustini & ejus Conventus Parisiensis tenebant , & possidebant quondam domum cum quodam jardino eidem adjacente , sitam Parisiis extra muros ultra portam sancti Eustachii , in vico per quem itur ad Montem - martyrum , contiguum ex omni latere terra Domini Parisiensis Episcopi.*

Les *Augustins* quitterent le Couvent qu'ils avoient en cet endroit. l'an 1285 , pour aller s'établir proche la porte saint Victor , & n'ont laissé dans ce quartier-ci que le nom que porte encore une de ses rues qu'on nomme la rue des *Vieux* :

Augustins. Ces Religieux vinrent s'établir dans l'endroit où il sont en 1293.

Un peu plus haut que la Chapelle de sainte Marie Egyptienne, & de l'autre côté de la rue Montmartre, est un Hôtel, accompagné d'un jardin, qui a été long-temps habité par le Duc de *Béthune-Charost* à qui il appartenait, & qui portait le nom d'*Hôtel de Charost*. Il fut vendu, il y a quelques années, par le Duc de ce nom, au sieur Grassin Directeur général de la Monnoye, qui depuis l'a vendu au sieur *Renard*, &c.

Au-dessus de l'égout de la rue Montmartre, il y a six étaux de bouchers qui appartiennent à un particulier.

Rentrons dans l'intérieur de ce quartier. La rue *Soly* est une petite rue qui va de la rue des Vieux Augustins à celle de la Jussienne. Elle a pris son nom de *Bertrand Soly*, qui étoit d'une famille bourgeoise de Paris, mais originaire d'Auvergne, où elle avoit rang parmi les nobles de cette Province.

La rue *Cocqheron* va de la rue de la Jussienne à la rue Cocquilliere, & se nommoit en 1552. la rue *Cocqheron*, dire, *Egyptienne*.

A l'entrée de cette rue, au coin de la rue Pagevin, est une grande maison qu'un Financier nommé *Monginot* fit bâtir en 1679, & laquelle a appartenu

230 DESCRIPTION DE PARIS,
depuis à M. *Jean Phelipeaux*, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Paris, & frere du Chancelier de Pontchartrain. M. de Phelipeaux est mort dans cet maison en 1711. & M. son fils en est encore propriétaire.

L'Hôtel Chamillart est dans cette même rue, du côté de la rue Cocquilliere. Cette maison a appartenu à *François du Val*, Marquis de Fontenay - Mareuil, qui fut deux fois Ambassadeur à Rome, & une fois en Angleterre. Marie-Françoise du Val sa fille unique & héritiere, ayant épousé *Leon Potier Duc de Gesvres*, Pair de France, cet Hôtel prit le nom d'Hôtel de Gesvres. Il fut ensuite vendu à *Pierre-Louis de Reich de Penautier*, Receveur général du Clergé de France, & Trésorier des Etats de Languedoc; puis à *Michel Chamillart*, Contrôleur général des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre.

La rue Cocquilliere ou Coquillere, aboutit d'un côté à la rue des Petits-Champs, & de l'autre à la Croix & au Parvis de S. Eustache. Son premier nom fut celui de rue Coquetiere qui lui avoit été donné par les harangères, parce que les coquetiers qui sont ceux qui font trafic d'œuf, &c. arrivent par là à la Halle. Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui a été

donné ou d'un nommé *Cocquillart* dont *Marot* a fait l'Épithaphe ; ou de *Pierre Cocquiller* Bourgeois de Paris , qui en 1292. ou environ , vendit à *Guy de Dampierre* Comte de Flandres, un grand logis qu'il y avoit fait bâtir. On la quelquefois nommée la rue de *Behaine* , à cause de l'Hôtel de *Behaine* ou de *Bohème* qu'on a nommé depuis l'Hôtel de *Soissons*, qui ne subsiste plus aujourd'hui.

Ce qu'il y a de très-certain , c'est que l'Hôtel de *Flandres* étoit situé proche des murailles de la ville , bâties sous le regne du Roi *Jean* & celui de *Charles V.* entre la rue *Plâtrière*, la rue *Cocquéron*, celle des *Vieux Augustins* & la rue *Cocquillière*.

Cet Hôtel occupoit un grand terrain que *Guy de Dampierre* Comte de *Flandres* acheta de *Pierre Coquillier*, de *Simon de Matiphas* Evêque de Paris, & du Chapitre de l'Eglise Cathédrale. Le grand Pastoral de cet Eglise nous apprend que dès l'an 1292. Ce Prince demouroit déjà dans cet Hôtel. Il appartient à la maison de *Flandres* jusqu'au mariage de *Marguerite de Flandres* avec *Philippe de France*, fils du Roi *Jean*, & premier Duc de *Bourgogne* de la seconde race. De leur vivant & en 1402. ils ordonnerent touchant leurs deux Hôtels d'*Artois* & de *Flandres*, que *Jean* leur fils aîné auroit le choix, & que celui dont il ne vou-

droit pas , appartiendrait à *Antoine* leur second fils , Duc de Brabant , de Lothier , de Limbourg , de Luxembourg , Marquis du Saint Empire & Seigneur d'Anvers.

Dans les Mémoires de la Chambre des Comptes , l'on voit qu'*Olivier de la Marche* fut pourvu de la Conciergerie de cet Hôtel , & que ses lettres de provision y furent enterinées le 4. Juin de l'an 1489. à condition qu'il l'entretiendrait de grosses & menues réparations , qu'il n'en feroit rien démoli , ni aucun des matériaux aliéné , sur peine de restitution , & de mille livres parisis d'amende applicables au Roi.

Cet Hôtel a subsisté jusqu'en 1543. que François I. ordonna par ses lettres du 20. Septembre que cette maison fut détruite & divisée en plusieurs places , qui seroient vendues à des particuliers. Cela fut exécuté presque entièrement. Je dis *presque* , parce qu'il en resta deux gros pavillons quarrés , l'un bâti le long de la rue Cocquillière , & l'autre le long de la rue Cocqheron qui n'ont été démolis qu'en 1618.

L'enceinte de cet Hôtel étoit si grande , que c'est sur son emplacement qu'ont été bâtis les Hôtels d'Armenonville , de Bullion , de Chamillard , &c. & un grand nombre de maisons moins considérables.

Presque au bout de la rue *Cocquilliere*, du côté de S. Eustache, on voit une maison qui a servi autrefois de demeure à *Charles de Laubespine*, Marquis de *Chateaufort* sur Cher, Commandeur & Chancelier des ordres du Roi, Conseiller d'Etat, Abbé de Mascé, de Preaux & de Noirlac, Gouverneur de Touraine, Garde des Sceaux de France, & Ministre d'Etat. La porte de cette maison est peu de chose, du côté de la rue, mais en dedans elle est décorée de pilastres d'ordre corinthien & d'un goût exquis. Cette maison qui est du dessein de *François Mansard*, a été bâtie auprès d'une tour de l'ancienne enceinte de la ville de Paris. C'est aujourd'hui l'*Hôtel Laval*.

Il y a apparence qu'il y a eu autrefois un Temple ou un Palais en cet endroit, car vers la fin du siècle dernier, dans le temps que cette maison appartenoit à *M. Berrier*, en fouillant la terre dans le jardin, on trouva les fondemens d'une tour & des murailles d'une enceinte de la ville de Paris, sous les décombres desquels étoit une tête de femme de bronze antique, qui avoit une tour sur la tête, & dont les yeux avoient été arrachés, apparemment parce qu'ils étoient d'argent. Cette tête est plus grosse que le naturel, puisqu'elle a vingt-deux pouces & demi de hauteur, depuis le bas du col

234 DESCRIPTION DE PARIS ,
jusqu'au haut de la tour dont elle est cour-
onnée, deux pieds deux pouces de fon-
deur, & un pied trois pouces dans la
plus grande largeur de la face. Le P. du
Moulinet, Chanoine Regulier de sainte
Geneviève & sçavant Antiquaire, ayant
vu cette tête dans la bibliothèque de
l'Abbé Berrier, crut que c'étoit celle
d'une statue d'*Isis*, tant à cause de la tour
dont elle est couronnée, qu'à cause que
selon plusieurs Écrivains, *Isis* a été ado-
rée dans ce pays où elle avoit un Tem-
ple, soit dans l'endroit où est l'Eglise de
l'Abbaye de S. Germain des Prez, soit
dans le village d'*Issi* qu'on dit en avoir
pris le nom, soit dans quelque autre en-
droit des environs.

En 1703. il parut dans les Mémoires
de Trevoux une nouvelle opinion qui
prétend que cet antique représente la
Déesse Lutete, ou la Divinité tutelaire
de Paris. On a quelques exemples, mê-
me dans l'ancienne Gaule, qui prouvent
que la Déesse de la Ville avoit le nom de
la Ville même, comme *Deae Bibracti*,
Deae Aventia, mais comme on n'a pas
jusqu'ici découvert d'inscription de *Deae*
Lutetiae on ne doit point adopter cette
conjecture.

Fen M. Moreau de Mautour, un des
membres de l'Académie Royale des mé-
dailles, Inscriptions & Belles - Lettres,

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 135

donna ensuite une nouvelle explication de cet Antique, dans laquelle il tâcha de détruire celle que le feu P. du Moulinet en avoit donnée d'abord, & tourna que cette tête est celle de *Cybele*. Les raisons dont il se servit, son 1°. parce que la tige dont elle est couronnée est le symbole ordinaire de cette Déesse, & qu'*Isis* n'a jamais été représentée avec cet ornement de tête, comme il paroît par les statues & les médailles qui nous restent. 2°. Parce qu'on n'a aucune preuve que le culte d'*Isis* soit parvenu dans les Gaules. 3°. Parce que *Cybele* ayant été reverée dans les Gaules en différens temps & en différens lieux, lorsque les Romains en étoit en possession, l'on doit inférer que son culte a été connu des anciens Parisiens. L'an 1714. l'on acheta cette maison pour y établir les Bureaux des Saïfies réelles.

L'HÔTEL DE SOISSONS.

Il ne reste aujourd'hui que la place où étoit cet Hôtel. Il étoit situé entre la rue Coquillière, celle des deux Ecus, celle du Four & celle de Grenelle; des noms desquelles je parlerai après avoir rapporté tout ce que je sçai de cet Hôtel.

Par les titres du trésor des Chartres, & par ceux de l'Archevêché de Paris, il est positivement prouvé que cette mai-

236 DESCRIPTION DE PARIS ,
son est située dans le Domaine & Seigneurie de l'Archevêque de cette Ville. Cette remarque est ici nécessaire , en ce qu'elle va servir à corriger une erreur à laquelle l'autorité de *Duchefne* pourroit donner du crédit.

Nous ne sçavons rien de cette maison avant le regne de S. Louis , mais nous avons preuve qu'en 1232. *Jean de Nesle* , second du nom , Châtelain de Bruges , qui avoit épousé Eustache de S. Pol fille de Hugues Candavenes Comte de S. Pol & de Ioland de Haynaud sa femme , la vendit au Roi S. Louis & à la Reine Blanche sa mere , du consentement de ladite Eustache de S. Pol. Peu de jours après que S. Louis en fut propriétaire en partie , il céda sa moitié à sa mere , avec toutes les prétentions qu'il y avoit. *Duchefne* , dans son Histoire de la Maison de Bethune , assure que l'Hôtel de Nesle qui fut vendu à S. Louis & à la Reine Blanche , étoit celui qui étoit situé sur le bord de la riviere , & auprès de la porte de Nesle. Mais les titres que j'ai cités , & l'acte même par lequel S. Louis donne cette maison à la Reine Blanche , disent qu'elle étoit du Domaine de l'Evêque de Paris : or l'Hôtel de Nesle qui étoit sur le bord de la riviere , & près du Faubourg S. Germain , étoit dans la Seigneurie de l'Abbé de saint Germain des

Prez, & par conséquent il y a eu deux Hôtels de Nesle, distincts & séparés l'un de l'autre.

Dès que la Reine Blanche fut maîtresse de l'Hôtel de Nesle, elle y fit toujours sa demeure, & y mourut. Après sa mort il fut apparemment uni à la Couronne, & nous voyons qu'au commencement du Regne de Philippe le Bel petit-fils de saint Louis, c'étoit une Maison Royale qu'il donna en 1296. le 5. de Janvier, à Charles son frere, Comte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou. Il ne sortit de cette branche de la Maison de France qu'en 1327. que Philippe de Valois Régent du Royaume de France & de Navarre, & Roi de France ensuite, le donna à *Jean de Luxembourg* Roi de Bohême, sans autre réserve que la souveraineté.

Jusqu'alors cet Hôtel n'avoit point porté d'autre nom que celui d'*Hôtel de Nesle*; mais dès que le Roi de Bohême en eut pris possession, il ne fut plus appelé que l'Hôtel de *Bohaigne*, de *Bahagne*, de *Behaingne*, de *Behaigne*, & très-rarement de *Bohême*. Même depuis que nos Rois eurent fait ouvrir une porte dans les murs de la Ville qui séparoient cet Hôtel de la rue de Grenelle, & traversoient la rue Coquillière, cette porte est souvent nommée dans les titres &

238 DESCRIPTION DE PARIS ,
registres de la Chambre des Comptes ;
la porte de Bahagne. Le Roi de Boheme
étant mort, & *Bonne de Luxembourg* sa
fille ayant été mariée à *Jean de France* ,
fils aîné de Philippe de Valois , depuis
Roi de France , cette maison fut réunie
au Domaine de la Couronne, & l'on voit
dans le trésor des Chartres que le Roi
Jean , & *Charles* son fils , la donnerent
à Amedée VI. Comte de Savoye , sur-
nommé *le Comte Vert*. Nous ignorons
comment elle revint ensuite à la maison
d'Anjou ; mais il est certain qu'en 1388.
elle appartenoit à *Marie de Bretagne* ,
veuve de Louis de France, fils du Roi
Jean , Duc d'Anjou , Roi de Jérusalem
& de Sicile , & à Louis II. du nom , leur
fils , car cette année-là ils la vendirent
douze mille livres au Roi Charles VI.
qui la donna à Louis de France son frere,
pour lors Duc de Touraine, de Valois
& de Beaumont sur Oyse, depuis Duc
d'Orléans. *Pierre d'Orgemont* pour lors
Evêque de Paris, ne manqua pas d'en
demander les lods & ventes ; & quoi-
qu'ils montassent à mille livres, il se
contenta de cinq cens livres que le Roi
ordonna lui être payées par les Officiers
de la Chambre des Compres & du Do-
maine. On continua cependant toujours
à l'appeller l'*Hôtel de Boheme*, & rare-
ment le nommoit-on l'*Hôtel d'Orléans*.

Mais en 1492. ou 1493. *Louis Duc d'Orléans* en ayant donné une partie aux *Filles Pénitentes*, il perdit ces deux noms pour porter celui de ces Filles. Cet Hôtel étoit d'une si grande étendue, que ces Filles en eurent assez d'une petite partie; & que ce qui en restoit, suffisoit pour loger commodément le Duc d'Orléans: mais ce Prince étant parvenu à la Couronne après la mort de Charles VIII. donna par ses Lettres Patentes du mois d'Août de l'an 1498. à *Pierre le Brun* son valet de chambre, un endroit de la cour, large de six toises, long de dix-huit & demi, qui tenoit aux anciens murs de la ville, & à la rue d'Orléans. L'année suivante, au mois de Mars, il fit don encore à *Robert de Framexelles* son Chambellan ordinaire, non seulement des cours, des jardins & édifices qu'il s'étoit réservés, mais consentit même au mois d'Avril suivant, qu'il pût s'en accommoder avec ces Religieuses, qui ne furent pas plutôt en possession de toute cette grande maison, qu'elles n'oublierent rien pour faire enregistrer à la Chambre des Comptes ces deux dernières Lettres Patentes; mais malgré leurs empressements, l'enregistrement n'en fut fait que le 3. de Mai 1500. Et les se crurent pour lors établies à demeure en cet endroit, & travaillèrent de leur

240 DESCRIPTION DE PARIS ,
mieux à perfectionner cet établissement ,
mais la superstition de la Reine Catherine de Médicis déranger toutes leurs mesures.

Un Devin ayant prédit à cette Princesse qu'elle mourroit auprès de saint Germain sous les ruines d'une grande maison , elle n'alla plus à saint Germain en Laye , & ne voulut plus loger ni au Louvre , ni au Château des Tuileries , parce que ces deux Palais étoient de la paroisse de saint Germain l'Auxerrois. Elle jeta donc ses vues sur l'emplacement qu'occupoient les filles Pénitentes , & les ayant obligées de s'aller établir dans la rue S. Denis , elle y fit bâtir ce vaste Palais qu'on nomma l'*Hôtel de la Reine* , & qu'on a nommé depuis l'*Hôtel de Soissons*. Catherine de Médicis par son testament , légua cet Hôtel à *Christine de Lorraine* sa petite fille , mais cette Reine ayant laissé plus de dettes que de bien , son Hôtel fut vendu en 1601. & acheté par *Catherine de Bourbon* , Duchesse de Bar , sœur d'Henry IV & créancière de cette succession. Cette Princesse étant morte environ trois ans après , cet Hôtel fut vendu en 1604 près de cent mille livres , à *Charles de Bourbon* Comte de Soissons , qui mourut en 1612. *Marie de Bourbon* , l'une de ses filles , ayant été

été mariée en 1624. à Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan ; elle lui porta l'Hôtel de Soissons pour une partie de sa dot, & cet Hôtel, & le nom de *Soissons*, passerent à *Eugene-Maurice de Savoye*, l'un de leurs enfans, qui fit la branche de *Savoye-Soissons*, & fut pere du *Prince Eugene*, un des plus grands & des plus heureux Capitaines de ces deux derniers siècles.

Par ce que je viens de dire, on voit qu'après le Louvre, il n'y a point en France de maison plus noble, ni plus illustrée que cet Hôtel, puisque depuis près de cinq cens ans, il a servi de demeure aux plus grands Princes du monde. Quoique cette maison ait changé plus de vingt fois de maîtres, elle n'a cependant changé que cinq fois de nom. D'abord on la nomma l'*Hôtel de Nesle*, puis l'*Hôtel de Boheme*, ensuite le *Couvent des Filles Pénitentes*, l'*Hôtel de la Reine*, & enfin l'*Hôtel de Soissons*.

Dès que les Filles Pénitentes eurent quitté cette maison, la Reine Catherine de Médicis fit jeter par terre tous les bâtimens qui y étoient, en sorte qu'il ne resta pas le moindre vestige ni de l'Hôtel de Nesle, ni de celui de Boheme, ni du Couvent des Filles Pénitentes, à l'exception d'un pan de muraille de la Chapelle de ces Filles, lequel a subsisté jusqu'à

242 DESCRIPTION DE PARIS ,
nos jours dans la rue des deux Ecus.

Tout cet Hôtel a été entièrement détruit, & abbatu dans les années 1748. & 1749. Dans un des coins de la cour étoit une colonne colossale , isolée, canelée, dans le fust de laquelle est un escalier à vis. Quoiqu'elle soit imitée de la colonne trajane, elle ne lui ressemble cependant ni en hauteur, ni en grosseur. D'ailleurs la trajane est chargée de bas-reliefs de haut en bas, & elle est couronnée d'une statue de Trajan. Celle-ci est terminée par une sphere de fer, & n'a pour ornemens que dix-huit canelures, où en quelques endroits on voit des couronnes, des fleurs de lys, des cornes d'abondance, des miroirs cassés, des lacs d'amour déchirés. Le chiffre où l'on voit une *H* un *D* avec un croissant entrelasés, est celui de Diane de Poitiers maîtresse de Henri II. & qu'il a fait graver sur tous les bâtimens élevés sous son règne, & même dans les édifices sacrés, & jusques sur leurs autels ; c'est une espèce d'impiété que l'on peut voir à l'Eglise des Minimes de Vincennes, & en plusieurs autres. On trouve encore ce chiffre sur les pieces d'artillerie qui ont été fondues de son temps. Le croissant étoit le symbole de Diane ou de la Lune, nom de batême de cette Duchesse. C'est ce qui prouveroit que cette colonne n'a

point-été élevée dans la viduité de Catherine de Medicis, mais du vivant de Henri II. Quant à la sphere de fer qui sert d'amortissement à cette colonne, la Reine qui se piquoit fort d'astronomie, & même d'astrologie, la fit faire exprès pour y aller quelquefois étudier avec ses Mathématiciens & ses Astrologues. Cette colonne a douze toises de haut, y compris sa base & son chapiteau, & cent quarante-trois pieds, avec son socle & sa sphere, sur neuf pieds huit pouces & demi de diamètre par bas, & huit pieds deux pouces par haut. Si la base de cette colonne, le nombre de ses anelures & ses proportions nous annoncent qu'elle est *dorique*; d'un autre côté son socle, son chapiteau, son couronnement & sa grandeur, nous font voir qu'elle est *toscan*; ainsi elle est, à proprement parler, un mélange de l'ordre *dorique*, & du *toscan*. C'est *Bullant* qui a été l'Architecte de cette colonne, comme il l'a été de la maison.

Tout le vaste emplacement de cet Hôtel ayant été acheté par la Ville, d'une compagnie d'Architectes, la démolition de cette colonne leur appartenoit, & elle étoit sur le point d'être abbatue, lorsqu'un particulier zélé citoyen & amateur des beaux arts (*M. de Bachaumont*) l'acheta 1800 livres & la vendit ensuite à

244 DESCRIPTION DE PARIS ,
la Ville , afin qu'elle eut le droit de con-
server ce monument le seul en ce genre
qui se voye en cette grande ville.

Au delà de la grand-tour il y avoit un
parterre au milieu duquel étoit un bassin
de marbre , porté par quatre consoles ,
sur lequel on voyoit une *Venus* de mar-
bre , d'une excellente beauté : c'est l'ou-
vrage de *Jean Gougeon*.

A main gauche , & du côté des rues
Coquilliere & de Grenelle , étoit un
grand parterre , accompagné de plusieurs
allées d'arbres , qui étoit un grand agré-
ment pour les gens de ce quartier qui al-
loient s'y promener ; mais du temps du
système de Law , on le détruisit pour en
faire une espèce de bourse où se faisoit
le commerce de papier.

A un des coins de ce jardin , & de la
rue de Grenelle , la Reine *Catherine de*
Médicis fit bâtir une Chapelle , la plus
grande & la mieux ornée qu'il y eut à
Paris , sans en excepter celle du Louvre.
Son portail étoit des plus élevés , & des
plus magnifiques , & couronné par deux
clochers , ou *campanilles* , portés sur deux
trompes. Aux deux côtés du Portail
étoient deux festons , qui furent faits en
concurrence par *Colin & Huguenin* , deux
des meilleurs Sculpteurs de ce temps-là.
Cette Chapelle qui tomboit en ruine , a
été détruite avec tout le reste de cet
Hôtel.

Je remarquerai en finissant cet article , que deux des plus grands Généraux d'armée de ces deux derniers siècles , ont pris naissance dans l'enceinte de l'Hôtel de Soissons. Le Prince *Louis - Guillaume de Bade* y naquit l'an 1655. & mourut à Rastat en 1707. Le Prince *Eugene-François de Savoye* y vint au monde le 18. d'Octobre de l'an 1663. & est mort à Vienne le 21. d'Avril 1736.

Les rues qui forment l'enceinte de l'Hôtel de Soissons , sont les quatre que j'ai déjà nommées au commencement de cet article.

La rue *des deux Ecus* où étoit la grande porte de l'Hôtel de Soissons , se nommoit autrefois la rue *Traversaine* , & a pris le nom qu'elle porte à présent , d'une enseigne qu'il y avoit. Elle aboutit d'un côté dans la rue des Prouvaires , & de l'autre dans celle de Grenelle ; mais ce n'est que depuis que la Reine Catherine de Médicis fit bâtir son Hôtel ; car comme elle prit pour en aggrandir l'enceinte , un bout de la rue des Freres qui passoit à la rue d'Orléans , & la moitié de celle-ci qui montoit de la rue S. Honoré à la rue Cocquillière , afin de dédommager en quelque maniere le public , elle fit continuer jusqu'à la rue de Grenelle , la rue des deux Ecus , qui finissoit à la

246 DESCRIPTION DE PARIS ,
rue d'Orléans devant le Porrail des Fil-
les Pénitentes.

La rue des *Prouvaires*, ou des *Prouvel-
les*, aboutit d'un côté à la rue Traînée ,
& de l'autre à la rue S. Honoré.

La rue des *vieilles Etuves* a un bout
dans la rue S. Honoré, & l'autre dans la
rue des deux Ecus. En 1269. on la nomi-
moit la rue Geoffroy-Baynes, *vicus Gau-
fridi de Balneolis*. Il y a au bout de cette
rue qui donne dans la rue S. Honoré, un
étal de boucherie.

La rue d'Orléans se termine aussi d'un
côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à
la rue des deux Ecus. Elle a pris les trois
noms qu'elle a successivement portés ,
de l'Hôtel de Soissons, car elle se nomi-
ma d'abord la rue de *Nesse*, depuis la rue
de *Boheme*, parce qu'on nomma ainsi
l'Hôtel de *Nesse*, aussi-tôt qu'on l'eut
donné à Jean de Luxembourg Roi de
Boheme. Enfin elle fut nommée la rue
d'Orléans, après que Louis de France
Duc d'Orléans, fut devenu propriétaire
de l'Hôtel de *Boheme*. Quoique cet Hô-
tel ait depuis changé trois fois de nom,
cette rue a toujours retenu le nom d'Or-
léans.

La maison la plus remarquable qu'il y
ait dans cette rue, est l'Hôtel de feu Mon-
sieur de Vertamont, Premier Président
du Grand- Conseil. Cet Hôtel fut bâti

pour André Blondel de Roquencourt,
 Contrôleur Général des Finances sous
 le regne du Roi Henri II. C'étoit un
 Lyonois que Diane de Poitiers, Du-
 chesse de Valentinois, avoit produit, &
 qu'elle protégea, tant qu'elle fut maî-
 tresse de Henri II. On ne sçait pas si
Blondel de Roquencourt donna son Hô-
 tel à la Duchesse de Valentinois par dor-
 nation entre-vifs, ou par testament, mais
 il est certain qu'il le lui donna; & com-
 me on y voit en plusieurs endroits les
 armes de *Bouillon-la-Marck*, & que
Françoise de Brezé, fille de la Duchesse
 de Valentinois, avoit épousé *Robert de*
la Marck, Duc de Bouillon, Maréchal
 de France, on ne doute point qu'après
 la mort de la Duchesse de Valentinois,
 cette maison n'ait porté le nom d'*Hôtel*
de Bouillon. *Jacques de Harlay de Champ-*
valon ayant épousé *Catherine de la*
Marck, fille de *Robert de la Marck* Duc
 de Bouillon, Maréchal de France, & de
Françoise de Brezé, il y a beaucoup d'ap-
 arence que l'Hôtel dont je parle ici,
 entra par ce mariage dans la maison de
Harlay, & que de la branche de *Champ-*
valon, il passa dans celle de *Baumont*,
 mais je ne sçai pas à quel titre. Tout ce
 que je puis assurer, c'est qu'il a apparte-
 nu à *Achilles de Harlay III^e*. du nom,
 Procureur Général, puis Premier Prési-

248 DESCRIPTION DE PARIS,

dent du Parlement, qui l'habita jusqu'en 1689, qu'il fut fait Premier Président, & le vendit alors à *M. de Vertamont*.

La rue du *Four* va de la rue S. Honoré au parvis du grand-portail de S. Eustache. Elle a pris son nom du *Four banal* que l'Evêque de Paris avoit au bout de cette rue, du côté de S. Eustache, dans un lieu qu'on nommoit l'*Hôtel du Four*, & la maison du *Four*, contre l'*Hôtel du Grand-Pannetier de France*.

La rue *Coquilliere* est une des quatre qui bornent l'*Hôtel de Soissons*, j'en ai parlé ci-dessus.

La rue de *Grenelle* est la quatrième, & a un bout à la rue S. Honoré, & l'autre à la rue *Coquilliere*. C'est dans cette rue qu'est la principale porte de l'*Hôtel des Fermes du Roi*.

Cet Hôtel est connu depuis l'an 1573, & a porté souvent des noms augustes, ou illustres. Il consistoit en 1573. en deux maisons qui appartenoient à *Isabelle Gaillard*, femme de *René Baillet*, Seigneur de Seaux, & second Président de la Cour de Parlement, laquelle les donna en échange à *Françoise d'Orléans Rothelin*, seconde femme & veuve de *Louis de Bourbon*, I du nom Prince de Condé, &c. pour trois mille livres de rente sur l'*Hôtel de Ville de Paris*. Cette Princesse qui avoit acheté ces deux maisons

pour être plus à portée de faire sa cour à la Reine *Catherine de Médicis*, y vint demeurer aussi-tôt, & on leur donna le nom d'*Hôtel de Condé*, qu'elles portèrent jusqu'en 1601. que *Françoise d'Orléans*, Princesse de Condé étant morte, cet Hôtel passa à *Charles de Bourbon*, Comte de Soissons son fils, & prit le nom d'*Hôtel de Soissons*. Ainsi nos Historiens ne parlent pas exactement lorsqu'ils disent que cette Princesse mourut à l'Hôtel de Soissons, car ce ne fut qu'après sa mort qu'il prit ce nom-là. Comme le Comte de Soissons acheta l'Hôtel de la Reine en 1605. ainsi que je l'ai dit ci-dessus, il y transporta son nom & sa demeure, & vendit celui qu'il avoit dans la rue de Grenelle cinquante cinq mille livres à *Henri de Bourbon Duc de Montpensier*, & cet Hôtel quitta le nom de Soissons, & prit celui d'*Hôtel de Montpensier*. Le Duc de *Montpensier* étant mort en 1608. & *Henriette - Catherine de Joyeuse* sa femme s'étant remariée en 1611. à *Charles de Lorraine Duc de Guise*, elle vendit en 1612. l'Hôtel de Montpensier *Roger de Saint - Larr Duc de Bellegarde*, Maréchal & Grand Ecuyer de France. Celui-ci plus magnifique & plus galant que guerrier, n'eut pas plutôt fait cette acquisition, qu'il fit rebâtir cet Hôtel sous la conduite de *du Cerceau*.

un des plus fameux Architectes que la France eut alors. Il éleva le corps de logis & les deux aîles, en briques liées avec des chaînes de pierre, comme la Place Royale, la Place Dauphine, & les autres édifices royaux de ce temps-là, & rendit cette maison une des plus régulières qu'on eut vû jusqu'alors. Le grand escalier fut inventé & conduit par *Toussaint Vergier*, il est enfermé dans une cage carrée, & accompagné de grands paliers & de marches bordées d'apuis & de balustres de pierre, qui portent en l'air sur une demi-voute *en arc de cloître*. Cet escalier qui fut admiré dans son temps, est mal éclairé, & d'un dessein très lourd & de mauvais goût. Le Duc de *Bellegarde* fit orner les dedans de dorures, de chiffres, de trophées d'armes, d'épées de Grand Ecuyer, &c.

Pierre Seguier, Chancelier de France, Duc de Villemor, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, acheta cet Hôtel en 1633. & l'augmenta depuis de deux belles galeries l'une sur l'autre, & qui alloient du grand corps de logis jusqu'à la rue du Bouloy, entre les deux jardins de cette Hôtel. La galerie basse étoit ornée de tableaux peints par *Vouet* qui sous des figures allegoriques y avoit représenté les actions héroïques du Roi Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu.

son premier Ministre. La galerie haute étoit remplie de livres , & sa voute étoit ornée de peintures de *Vouet* qui étoient ingénieusement inventées , & convenables à une magnifique Bibliothèque. *Darigni* les a gravées , & *Isaac Habert* , Evêque de Vabres les a expliquées par des vers latins. Quoique cette galerie fût fort grande , elle ne renfermoit cependant qu'une partie de la Bibliothèque du Chancelier *Seguier* , puisque l'histoire sainte & prophane l'occupoient toute entière , & que les autres livres étoient rangés dans trois grandes chambres & dans une grande sale. Cette Bibliothèque a appartenu en dernier lieu au Duc de *Caislin* , Evêque de Metz , petit-fils du Chancelier *Seguier*. Ce Prélat en mourant , en a légué les manuscrits à l'Abbaye de S. Germain-des-Prez.

La Chapelle étoit ornée de tableaux de *Vouet* , dont les sujets étoient pris de la vie de la Vierge & de celle de J. C. Sur l'autel étoient deux statues de *Sarazin* qui représentoient S. Pierre & sainte Marie Madeleine , patrons du Chancelier & de la Chancelière *Seguier*.

Anne d'Autriche Reine de France , Louis XIV. & le Duc d'Anjou ses fils , ont fait plusieurs fois l'honneur au Chancelier *Seguier* de venir manger , & danser dans son Hôtel.

Comme le Chancelier *Seguier* fut le protecteur déclaré des beaux esprits, des sçavans, & des artistes fameux, son Palais fut l'azile des sciences & des beaux arts, & ce fut ici que l'*Académie Francoise* trouva une retraite, après que par la mort du *Cardinal de Richelieu*, le Chancelier *Seguier* en fut devenu le Protecteur. Ce fut encore ici que *Christine*, Reine de Suede, honora cette compagnie d'une de ses visites, le deux de Mars de l'an 1656.

Aujourd'hui cet Hôtel sert à des usages bien différens; les Fermiers généraux s'y assemblent, & y ont établi leurs Bureaux. En 1704. la grand - porte de cet Hôtel a été refaite; & on y a mis un marbre noir sur lequel est cette inscription en lettres d'or : *Hôtel des Fermes du Roi*. Cet Hôtel a encore dans la rue du Bouloir une autre grand - porte par laquelle on entre dans une grande cour qui étoit autrefois un des jardins de cet Hôtel. C'est dans cette cour que sont portées toutes les marchandises qui arrivent à Paris pour y être visitées, & les droits de douane payés.

Dans cette rue de Grenelle est un *Hospice* fondé en 1498. par *Catherine du Homme*, veuve de *Guillaume Barthelemy*, pour huit pauvres veuves ou filles, âgées de quarante à cinquante ans, de la

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 255

Paroisse de S. Eustache. Elle laissa la disposition de ces places à ses héritiers, & c'est en cette qualité que Messieurs *le Pileur* se sont toujours maintenus dans le droit de nommer à ces huit places.

La rue des *Petits Champs* va aujourd'hui de la rue S. Honoré à la Place des Victoires. Je dis *aujourd'hui* ; car j'ai vu des baux de maison passés, il n'y a pas encore vingt ans, dans lesquels le bout qui va depuis le coin de la rue de la Vrillière, jusqu'à la place des Victoires, est appelé *la rue d'Aubusson*. La rue des Petits Champs n'est pas également large par tout ; on peut même dire qu'elle est étroite depuis la rue S. Honoré jusqu'à près la Croix des Petits Champs où elle commence à s'élargir. C'est à la pointe que forme une maison contre laquelle cette croix est adossée, que vient se terminer la rue du *Bouloir*, qui de l'autre bout se termine à la rue Coquillière. La rue du *Bouloir* s'appelloit en 1359. la rue aux *Bouliers* dite la court *Bazile*. C'étoit le nom d'un grand emplacement qui étoit dans la rue des Bouliers, & qui après avoir longtemps servi de cimetière à la Paroisse S. Eustache, a été couvert de maisons.

La rue *Baliffre* aujourd'hui la rue *Bailli*, vient de la rue des Bons Enfants se terminer dans celle des Petits Champs,

elle n'étoit d'abord arrêtée par la statue pedestre de *Louis le Grand*, qui est au milieu de la Place des Victoires.

La grand-Porte est un des chefs-d'œuvres de *François Mansard*, qui, malgré l'accouplement des colonnes, a sçu conserver à l'ordre dorique toute sa régularité. Sur l'entablement de cette porte sont deux figures assises, qui représentent *Mars & Pallas*, & qui sont de *Biard le fils*, & non pas de *François Perrier*, ainsi que quelques écrivains l'assurent. *Perrier* étoit Peintre & Graveur, mais non point Sculpteur. Comme de l'aveu de tous ceux qui sont connoisseurs, ces deux figures sont bien dessinées, bien assises & d'une grande maniere, on a de la peine à se persuader qu'elles soient de l'invention de *Biard le fils*, & quelques-uns se sont imaginés qu'elles avoient été copiées d'après deux figures assez semblables, qui sont à Florence dans la Chapelle de Médicis.

L'Hôtel consiste en un grand corps de logis qui est en face, & en deux ailes en retour. Dans la face du bâtiment il y a un avant-corps décoré de pilastres, & d'autres ornemens distribués avec goût, & exécutés avec élégance. Les armes du Prince sont dans le timpan du fronton dont cet avant-corps est couronné. L'architecture de ce corps de logis de même

que celle des aîles , est d'ordre dorique. Sous chacune de ces aîles il y a au rez-de-chaussée de la cour , une galerie ou portique.

Le grand escalier est dans l'intérieur de l'aîle qui est à gauche , & est annoncé par un grand vestibule. De ce vestibule l'on entre dans l'appartement qui est au rez-de-chaussée. L'on trouve d'abord une grande sale qui sert d'antichambre , & dans un coin de laquelle on a ménagé une petite piece où est la Chapelle. Audessus de la porte par laquelle on entre dans cette sale , est une bacchanale , ou jeu d'enfans , qui est de *Nicolo*. Sur l'autre porte est un sujet pareil , & peint par le même Peintre.

La sale des *Amiraux* vient ensuite , & a été ainsi nommée , parce qu'on y voit les portraits en buste de tous les Amiraux & des Surintendans de la Navigation , au nombre de soixante-un , depuis *Florent de Varenne* , jusqu'à S. A. S. M. le Duc de Penthièvre inclusivement. Comme *Florent de Varenne* vivoit en 1270. les yeux & l'esprit sont agréablement amusés par la différence des habillemens qui ont été à la mode depuis ce temps-là jusqu'au nôtre. On a suivi dans l'arrangement de ces portraits la liste des Amiraux qu'on trouve partout , & qui pour être si commune , n'en est pas plus exacte ; car

158 DESCRIPTION DE PARIS ,
il est certain que les dix-neuf premiers ne l'ont été que peu de temps & par commission : d'ailleurs ce n'étoient que des mercénaires qui se louoient au premier venu. Ce fut le Roi Charles V. qui érigea cet employ en charge. Les tableaux qui sont au-dessus des portes de cette sale, conviennent parfaitement aux portraits des Amiraux. Dans l'un on voit un port de mer où il y a un Château magnifique, & plusieurs personnes qui s'embarquent. Dans l'autre est le départ d'*Énée*, & *Didon* sur le bucher, au milieu de plusieurs personnes de sa cour. Ces deux tableaux sont de *le Maire*.

La sale des Rois est ornée des portraits de tous les Rois de France, copiés d'après les médailles, les statues & les portraits originaux qu'on en a pu trouver.

L'on revient sur ses pas pour se rendre au grand escalier qui est un des plus beaux qu'il y ait à Paris, tant par la largeur & la douceur de ses rampes, que par l'étendue de son pallier. Tous les ornemens sont d'un fini & d'une légèreté qu'on admire, & ont été sculptés par *Charpentier*, *Monteau* & *Offhman*.

De ce vaste pallier on entre d'un côté dans la sale à manger, & de l'autre dans l'antichambre du grand appartement. La sale à manger est simplement ornée d'un lambris, de quelques glaces & de quelques tableaux. Celui qui est

sur la porte du pallier représente une bataille, & est du *Genois*. Du même côté, & vis-à-vis les croisées, il y en a deux qui représentent des cuisines : ils ont été copiés d'après *Snaydre & Rubens*. A côté de la cheminée on voit *Diane & ses suivantes* qui se reposent après un retour de chasse. Au-dessus de la porte qui est de l'autre côté de la cheminée, est une bataille d'après *Falconniers* : sur celle qui communique au grand appartement, il y a une autre bataille qui est aussi d'après le même Peintre. Le tableau qui est en face de la cheminée, représente *Orphée & Euridice*, & a été peint par *Martin de Boulogne*. Du même côté il y en a un autre qui est un paysage dans lequel sont plusieurs figures ; il est de *Francisque Bolonese*.

On revient sur le pallier, & l'on entre dans la première antichambre du grand appartement : en hyver elle est ornée d'une magnifique tapisserie à personnages, qui représente quelques-unes des conquêtes de Louis le Grand : ce riche morceau est de *Behagle*. Sur la porte par laquelle on entre dans cette pièce, l'on voit une bacchanale d'enfans qui a été peinte par *Nicolo*. Le grand tableau qui est sur la cheminée, est un des plus beaux qu'ait fait *le Guide*, & nous fait voir le jeune *David* tenant la tête gigantesque de *Goliath*.

Au-dessus de la porte qui conduit au grand appartement, est un tableau de *Bourdon*, qui représente Salomon sacrifiant à la Déesse des Sidoniens. La pièce qui suit, sert de seconde antichambre, & est superbement meublée. On y voit une tapisserie de velours cramoisi, ornée de colonnes torses en grosse broderie d'argent, lesquelles font symétrie avec l'architecture de la corniche. Tous les sièges de cette pièce sont de la même magnificence. La cheminée est décorée d'un goût qui donne du prix au marbre, aux glaces, aux ciselures en bronze & aux autres ornemens qu'on y a employés.

Les trois tableaux qui sont au-dessus des portes, répondent par leur beauté à la richesse du meuble. Dans l'un on voit la Vierge, le petit Jesus & S. Jean : il est de *Vandeck*. Le second représente *Rachel* qui donne à boire au serviteur d'Abraham : il est d'*Alexandre Veronese*. Le troisieme représente la Charité sous la figure d'une femme qui est au milieu de trois enfans ; il a été peint par *Vandeck*.

En entrant dans la chambre qui vient ensuite, on est d'abord frappé de la magnificence d'un lit de parade que l'on y voit : il est de velours cramoisi, & enrichi d'une superbe broderie d'or.

La décoration de la cheminée ne ressemble à celle de la pièce qui précède

celle-ci, que par la beauté du marbre ,
& par la richesse des ornemens.

Les tableaux qui ornent cette piece ,
sont la Charité peinte par le *Guerchin* ;
Judith devant Holoferne , par le *Tintoret* ; un fleuve & une femme , par *Luc Jourdan* ; la mort d'Adonis , par le *Tintoret* ; Jesus-Christ que l'on met dans le tombeau , par le même Peintre ; Didon sur le bucher , par *André Laski* ; Angélique & Medor , par *Paris Bordon*. Dans un des trumeaux il y a un tableau qui représente *Céphale & Procris* , & qui est peint dans la maniere du *Carache*.

Le grand cabinet est le centre de cet appartement : la cheminée est décorée différemment des autres , tant par le marbre , que par les ciselures en bronze , & par les autres ornemens. Ce cabinet est orné de cette magnifique tapisserie de soye , rehaussée d'or & d'argent , que Madame de Montespan fit faire par *Behagle* sur les desseins de feu *Berain*. La beauté & la richesse de cette tenture sont qu'il n'y a dans ce salon que deux tableaux , qui sont au - dessus des portes : l'un représente *Esther* devant *Assuerus* , & l'autre *Agar* dans le désert : ils sont l'un & l'autre du *Guerchin*.

Ce salon communique d'un côté à une chambre ; & de l'autre à la galerie.

La chambre est ornée avec tant de

Le tableau ovale qui est au-dessus de la porte par laquelle on entre dans le cabinet du Prince , représente la charité , & a été copié d'après *le Carrache*.

Un grand cabinet termine l'appartement ; c'est une grande piece meublée dans le même goût que les autres , & ornée de plusieurs tableaux. On y voit le portrait d'un Vénitien , peint dans la maniere du Tintoret ; la Nativité de Jesus-Christ par *le Bassan* : un tableau sur bois , qui représente cinq sujets de la vie de l'Enfant prodigue ; il est de *Franci* : Notre-Seigneur attaché à la colonne , peint par *Vandeck* : la Véronique , par *Leonard de Vinci* : la Vierge & le petit Jesus qui donne une palme à S. Laurent , par le jeune *Palme* : Notre-Seigneur couronné d'épines , peint par *Jacques Bassan* ; la Madeleine , par *le Guide* ; un buste de Jesus-Christ , par *Paris Bordon* ; saint Jérôme , par *le Mutien* ; sainte Catherine & trois anges , par *Leonard de Vinci* : le jeune Tobie qui rend la vûe à son pere , par *Jean Hemessan* : la fuite en Egypte , par *Teiniers* : la Vierge & le petit Jesus , par *le Dominiquin* : Herodias qui tient la tête de S. Jean , par le vieux *Palme* : un Vénitien peint dans la maniere du Tintoret : le portrait d'un Cardinal , aussi dans la maniere du Tintoret : le portrait en pied du Roi Louis XIII. peint par
Champagne ;

Champagne : le portrait en pied du Cardinal de Richelieu , peint par le même.

La Chapelle est à l'extrémité de ce cabinet , du côté de la rue ; elle est ornée simplement , mais avec décence. Sur l'autel il y a un tableau qui représente Jesus-Christ sur la croix , & qui est copié d'après *le Brun*.

L'on revient sur ses pas jusqu'au salon , ou grand cabinet , qui communique , ainsi que je l'ai dit , à la galerie.

Cette superbe *galerie* a vingt toises , ou cent vingt pieds de longueur , sur dix-neuf pieds quatre pouces de largeur.

C'est au génie & à l'habileté de *François Mansard* que cette galerie doit la régularité de ses proportions ; car comme il se vit gêné à l'un de ses bours par la rencontre de la rue neuve des Bons-Enfans , qui en rendoit le plan biais & irrégulier , cet Architecte s'avisa d'y remédier par une trompe , & de la faire avancer en saillie sur cette rue , afin de gagner par ce moyen la largeur qui lui manquoit. Cette trompe fut exécutée par maître *Philippe le Grand*.

Cinq grandes fenêtres ceintrées qui répondent à autant d'arcades remplies de glaces , reglent l'ordonnance de l'architecture. Tous les ornemens de sculpture sont de *Vassé* , & d'un fini merveilleux. Ce sont des sujets pris de la marine , ou

266 DESCRIPTION DE PARIS ,
de la chasse , c'est-à-dire , de ce qui faisoit l'occupation sérieuse du Prince , ou de ce qui lui servoit d'amusement. Cette galerie est voûtée d'un berceau en plein cintre , que *François Perrier* peignit en 1645. au retour de son second voyage d'Italie. Il partagea cet espace en cinq grands tableaux.

Apollon ou le soleil est peint dans le tableau du milieu de la voûte , & les élémens sont les sujets des quatre autres. Apollon est ici représenté d'une jeunesse , d'un éclat , & d'une majesté dignes du Dieu de la lumière : il est précédé par l'aurore , & par de petits zéphirs occupés à verser la rosée du matin , & est accompagné de son cortège ordinaire. La nuit est dans un coin du tableau , & se réveille à mesure qu'elle sent l'approche du soleil.

Dans les deux tableaux qui sont à côté de celui dont je viens de parler , & du côté de la cheminée , le Peintre a représenté sous des figures allégoriques la terre & le feu. La première est désignée par l'enlèvement de Proserpine par Pluton ; & le feu par Jupiter armé de sa foudre & de tout l'éclat de sa majesté , qui va rendre visite à Semelé.

Les deux qui sont du côté de la porte , représentent l'air & l'eau. L'air est ici représenté par Junon , l'implacable enne-

mie des Troyens , qui prie Eole de déchaîner les vents , & de faire périr la flotte qui portoit en Italie les débris de Troie , & ses Dieux vaincus. L'eau est enfin représentée par Neptune & Thétis.

Les trumeaux sont décorés par des tableaux des plus excellens Peintres.

Le premier qui se présente à main droite en entrant , représente la mort de Marc-Antoine. Tout le monde sçait qu'après la perte du combat naval d'Actium , Cléopatre prit la fuite , & que Marc-Antoine qui en étoit éperdument amoureux, la suivit à Alexandrie pour y mettre de nouvelles forces sur pied. L'année suivante Auguste porta la guerre en Egypte , & par une suite continuelle de victoires , réduisit Marc - Antoine à se donner lui-même la mort à l'âge de 56. ans. Ce tableau est d'*Alexandre Veronese*.

Le bas-relief qui est au-dessous de ce tableau , représente *Arion* qui se lance dans la mer , & trouve un Dauphin qui étoit accouru au son de son luth , & qui le porta sur son dos jusqu'au *Cap Tenare* , aujourd'hui le *Cap de Matapan*.

Dans le tableau qui est ensuite , on voit *Coriolan* qui relève *Véturie* sa mere , & *Volumnia* sa femme , qui s'étoient prosternées à ses pieds. Il s'appelloit *Caius Martius* , & fut surnommé *Coriolan*.

268 DESCRIPTION DE PARIS ,
pour s'être rendu maître de la ville de
Corioli sur les Volsques. Il fut ensuite
banni de Rome ; mais les Volsques qui
avoient souvent éprouvé sa valeur , le
prirent pour leur Général , & sous sa con-
duite ils devinrent aussi redoutables aux
Romains , que les Romains l'avoient été
à leur égard. Après la prise de quelques
places , il vint camper à la vûe de Rome ,
& la jeta dans une grande consternation
par la crainte d'un siège qu'elle ne pou-
voit soutenir à cause des divisions qui y
regnoient alors. Ni les députations du
Sénat ; ni celles des Pontifes ne purent
fléchir *Coriolan* : il ne se rendit qu'aux
prieres & aux larmes de *Véturie* , de *Vol-
lumnia* & de ses enfans. Ce tableau est
du *Guerchin*.

Le bas-relief qui en au-dessous de ce
tableau représente *Méleagre* qui ayant
tué un sanglier qui ravageoit les campa-
gnes du Royaume de son pere , en pré-
sente la hure à *Atalante*. *Méleagre* étoit
fils d'*Oénée* Roi d'*Etolie* , qui pour avoir
négligé *Diane* dans les sacrifices qu'il fai-
soit aux Dieux , en fut puni par un san-
glier qui détruisoit tout ce qu'il rencon-
troit dans les campagnes. *Méleagre* fit
assembler tous les chasseurs de la Grèce
pour prendre cette bête. *Atalante* fille
d'*Iasius* Roi d'*Arcadie* s'y trouva aussi ,
& lui porta le premier coup. Quand il

fut mort , Méleagre lui en donna la hure ; mais les oncles de ce Prince la lui arracherent. Méleagre en fut si piqué qu'il les fit mourir. Sa mere *Altée* pour venger la mort de ses freres , jeta dans le feu un rison à la durée duquel la vie de Méleagre étoit attachée , & fit ainsi mourir son propre fils.

Faustule pasteur des troupeaux du Roi Amulius , ayant rencontré une louve qui allaitoit Remus & Romulus , enfans de la Vestale Rhéa-Silvia , qu'Amulius son oncle avoit fait exposer sur le bord du Tibre, apporte un de ces enfans à sa femme *Acca Laurentia* , laquelle est dans sa cabane. Tout est parfait dans ce tableau , dessein , couleur , expression , figures , paysage ; en un mot , c'est un aussi beau tableau qu'il y en ait ; car ce ne seroit point en donner une assez juste idée , de dire que c'est le chef-d'œuvre de *Piètre de Cortone*. Faustule porte à sa femme l'un de ces petits innocens qu'il vient de dérober à la fureur d'Amulius , & au danger qu'il couroit sur le Tibre. Cet enfant paroît presque aussi vrai qu'il étoit lorsque *Rhéa* le mit au monde. L'amour brille dans les yeux d'*Acca Laurentia* , & rehausse sa beauté & la douceur de son visage. Ses bras sont ronds , ses mains tendres , & son attitude admirable. Pour ce qui est de Faustule , la figure en est

270 DESCRIPTION DE PARIS ,
parfaite. Ses yeux vivans , ses cheveux
naturels , ses bras nerveux , ses jambes
fermes , ses épaules vigoureuses & ses
habits rustiques , prouvent que *Piètre de
Cortone* a passé à juste titre pour un des
plus gracieux & des plus sçavans Pein-
tres du dernier siecle.

Le bas-relief qui accompagne ce ta-
bleau nous fait voir *Amphitrite* sur le ri-
vage de la mer. Elle étoit fille de *Nérée*
ou de l'Océan & de *Doris* , & femme de
Neptune. Les Poëtes disent qu'*Amphi-
trite* ayant de l'aversion pour le maria-
ge , un Dauphin que Neptune avoit char-
gé de cette négociation , lui persuada
néanmoins d'épouser ce Dieu.

L'enlèvement d'*Hélène* par *Paris* fils
de Priam & d'Hecube. Tout le monde
sçait qu'*Hélène* étoit femme de Menelas
Roi de Sparte , & la plus belle personne
de son temps. Paris de son côté étoit
l'homme de la meilleure mine & le plus
adroit qu'il y eût.

Ce tableau est un des meilleurs du
Guide , & de sa maniere la plus séduisan-
te. Les figures en sont excellentes , mais
celles d'*Hélène* & de *Paris* , sont encore
plus parfaites que les autres. La seule
chose qui leur manque , c'est l'action &
le mouvement. Dans la violence d'un
enlèvement les personnages auroient dû
être moins tranquilles. Ce tableau fut

fait pour le Roi d'Espagne , mais ce Prince le trouvant trop cher , le *Guide* le vendit à un curieux de Lyon , (*M. de la Forcade*) qui l'acheta pour la Reine Marie de Médicis ; dans ce même temps cette Princesse ayant été obligée de se retirer de la Cour , le tableau demeura au marchand de Lyon , qui ensuite le vendit à *Louis Phelipeaux* , Seigneur de la Vrilliere & de Chateaufort , Secrétaire d'Etat. Malgré l'excellence de ce tableau , l'on peut dire que le voisinage de celui de Piètre de Cortone , dont je viens de parler , ne lui est point favorable.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau , représente *Apollon* qui tue le serpent *Pithon*. Ce serpent selon la fable , s'étoit formé du limon que les eaux du déluge laisserent sur la terre. Il fut tué par *Apollon* , ce qui donna lieu aux *Jeux Pithiens*.

Le tableau qui vient ensuite est du *Poussin* , & le sujet en est pris de l'Histoire Romaine. Le dictateur *Camille* ayant assiégé *Falere* qui étoit la principale ville des Falisques , un maître d'Ecole qui étoit dans cette ville , conçut le dessein de la livrer aux Romains ; & pour y réussir , il mena les enfans des principaux des Falisques dans le camp de *Camille*. Ce Général eut horreur de la perfidie de cet homme , le renvoya pieds &

272 DESCRIPTION DE PARIS;
mains liés aux Falisques , & l'abandon-
na à la discretion de ses Ecoliers qui le
fouetterent de toutes leurs forces. Ce ta-
bleau est un des meilleurs du *Poussin*.
Sur le visage du maître d'Ecole , l'on voit
la honte , le repentir , & la crainte de la
mort. Sur ceux des enfans , & dans leurs
attitudes , on remarque la joie & la sa-
tisfaction des écoliers , lorsqu'ils peu-
vent se venger de la dureté de leur maî-
tre. Les airs de têtes , la variété des pas-
sions , le choix des draperies , & la com-
position , rendent ce tableau un des plus
beaux qu'il y ait.

Le bas-relief qui est au-dessous nous
fait voir *Neptune* au milieu des flots ,
dans l'équipage & avec le cortège que
Virgile lui donne , c'est-à-dire dans un
char dont les roues touchoient à peine
l'eau , accompagné de toutes les divini-
tés de la mer , des Tritons & des Dau-
phins. Tout le monde sçait que *Neptune*
étoit fils de Saturne & de Rhée , & fre-
re de Jupiter & de Pluton. Dans le par-
tage que ces trois freres firent du mon-
de , Neptune eut pour son lot la Mer &
les Isles.

La cheminée de cette galerie est su-
perbement décorée , & d'une maniere
allégorique. La grille est enrichie de
deux figures de bronze doré d'or moulu ,
dont l'un représente l'*Océan* , & l'autre
Thétis sa femme.

Sur le manteau , dans les gorges de cette cheminée , font deux Tritons dorés d'or moulu , groupés avec des coquilles , & qui portent des torcheres à cinq branches.

A chaque côté de cette cheminée est une niche ; dans celle qui est à droite , doit être une statue en partie dorée d'or moulu , & en partie de couleur brune. Cette figure représentera l'*Europe* , & fera groupée avec les attributs qui lui conviennent. Dans la niche qui est à gauche , fera l'*Asie* traitée dans le même goût que celle de l'*Europe*.

Au-dessus de la corniche , est la *Marine* sous la figure d'une femme richement vêtue , & groupée avec une proue de vaisseau chargée de cornes d'abondance , & accompagnée des vents & de trophées convenables au sujet.

Aux côtés font des groupes de Tritons qui portent des attributs de l'Amirauté.

En continuant à parcourir les tableaux qui ornent les trumeaux qui font du côté du jardin , le premier qui se présente est le combat des Romains & des Sabins. Ce tableau est du *Guerchin*.

Le bas-relief qui est au pied de ce tableau nous fait voir *Diane* qui après s'être fatiguée à la chasse , se repose avec ses compagnes. Diane étoit fille de Jupiter & de Latone. Comme elle aimoit la

274 DESCRIPTION DE PARIS ;
chasse, les Grecs chasseurs en firent la
Déesse de ce noble exercice, & lui don-
nerent des Vierges pour compagnes, à
cause de l'amour qu'elle avoit pour la
chasteté. C'est pourquoi les Poëtes la re-
présentent avec un carquois & des chiens,
traînée dans un char par des cerfs blancs.

Auguste qui fait fermer le Temple de
Janus, & offre un sacrifice à la Paix. Ce
tableau est un des plus beaux qu'ait faits
Carlo Maratti.

L'enlèvement d'*Europe* par *Jupiter*,
fait le sujet du bas - relief qui accompa-
gne le tableau dont je viens de parler.
Ovide & les autres Poëtes ont débité
beaucoup de fables sur l'histoire d'Euro-
pe. Tout ce qu'on en peut dire de plus
vraisemblable, c'est que quelques Mar-
chands de l'Isle de Crète, étant allés sur
les côtes de Phénicie, & y ayant vû la
jeune Europe, fille d'Agénor Roi de ce
pays, ils l'enleverent pour leur Roi
Asterius, l'an du monde 2517. & com-
me sur la proue de leur vaisseau il y avoit
un Taureau sculpté, & que leur Roi
Asterius se faisoit appeller *Jupiter*, on
publia que le Dieu Jupiter s'étoit méta-
morphosé en Taureau pour enlever cette
Princesse.

Un Seigneur en robe de chambre,
qui reçoit la visite d'un guerrier. Ce
tableau est du *Valentin*.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau, représente *Céphale* qui tue *Procris* sa femme. *Céphale* étoit fils de *Dejon*, Roi d'une partie de la *Phocide*, ou, selon d'autres, de *Mercure*, & de *Herfé* fille de *Cecrops*. *Procris* étoit fille d'*Eriéthée* Roi d'*Athenes*. *Céphale* aimoit éperdument la chasse, & quittoit tous les marins l'aimable *Procris*, ce qui fit dire que l'*Aurore* étoit devenue amoureuse de *Céphale*, & qu'elle l'avoit enlevé. *Procris* de son côté chercha à se dédommager des absences de son mari, & eut une galanterie avec *Pteléon*. *Céphale* en ayant été informé, *Procris* fut obligée de se réfugier dans l'*Isle* de *Crète* à la Cour de *Minos* qui en devint si amoureux, qu'il en oublia sa femme *Pasiphaé*. *Céphale* & *Procris* se reconcilièrent, mais peu de temps après *Procris* redevenue jalouse, s'alla un jour cacher dans un buisson pour observer les démarches de son mari, qui l'ayant prise pour une bête, lui lança son dard. *Procris* en mourut, & fit à *Céphale* l'adieu le plus tendre, selon *Ovide*, qui lui fait dire :

Hei mihi ! conclamat , fixisti pectus amicum.

Hic locus à Cephalo vulnera semper habet.

Ah mon cher ! vous avez blessé une personne qui vous aimoit tendrement. Mon cœur a toujours été le but des traits de Céphale.

M vj

La Sybille *Cumée* qui montre à Auguste une Vierge dans le Ciel , tenant entre ses bras Notre - Seigneur Jesus-Christ. Ce tableau est de *Piètre de Cortone*.

Le bas-relief qui est au-dessous de ce tableau , représente *Galathée* dans une conque marine , & se promenant sur la mer. Cette Divinité marine étoit fille de Nérée & de Doris , & fut aimée du Cyclope Polypheme qu'elle méprisa pour le berger Acis.

Dans le dixieme & dernier tableau , l'on voit César qui répudie *Pompeia* , & épouse *Calpurnie* en sa place. L'âge , la figure , & encore plus la complexion de *Pompeia* la portoient au plaisir avec tant de fureur , que César avec tout son mérite , ne put point fixer son cœur. *Publius Claudius* fut celui de ses soupirans qui eut le plus de part à ses bonnes grâces. César scut toute l'intrigue , & la répudia. Ce fut à cette occasion qu'il dit , *que la femme de César devoit être exempte non seulement de crime , mais encore de tout soupçon*. Il en trouva une de ce caractère dans *Calpurnie* , fille de *Pison*.

Le bas-relief qui accompagne ce tableau , nous fait voir *Adonis* qui se repose au retour de la chasse. Ce Prince étoit fils d'*Ammon* & de *Mirrha* , & regna en Egypte , où il s'appliqua à cultiver

l'esprit de son peuple, & à lui enseigner l'agriculture. Il épousa *Astarte* ou *Vénus*. Comme il étoit grand chasseur, étant allé un jour à la chasse sur le mont Liban en Syrie, il fut blessé par un sanglier. On le crut mort, & il fut pleuré dans toute l'Egypte & la Phénicie; mais étant guéri contre toute apparence, on témoigna partout autant de joie qu'on avoit marqué de tristesse. Il fut tué quelque temps après dans une bataille, & *Vénus* sa femme le fit mettre au nombre des Dieux.

Au-dessus de la porte par laquelle on entre dans cette galerie & en face de la cheminée, est la figure de *Diane*, suivie de ses compagnes, elles semblent être agréablement surprises de la beauté & de la magnificence de ce lieu. La joie, l'étonnement & l'admiration se font remarquer sur leurs visages.

Aux deux côtés de ce Groupe, au-dessus de la corniche, sont deux groupes de satyres & des femmes, qui badinent avec des oiseaux de proie, des bêtes fauves, & des trophées de chasse.

Aux côtés de cette porte sont deux niches qui doivent être remplies par deux groupes dorés en partie d'or moulu, & en partie de couleur brune, dont l'un représente l'*Afrique*, & l'autre l'*Amérique*, avec leurs attributs.

Cet Hôtel appartient à S. A. S. M. le Duc de Penthièvre, Amiral de France ; & est occupé par ce Prince , & par S. A. S. Madaine la Comtesse de Toulouse sa mere.

Depuis le beau portail de cet Hôtel , jusqu'à la rue des Bons-Enfans , on vient de construire à neuf , & avec beaucoup de dépense les logemens du Commun de cet Hôtel. La façade d'un pareil bâtiment qui n'exigeoit que de la simplicité , est trop ornée & fort hors de propos : son encoignure qui donne sur la rue des Bons-Enfans est d'un plan bizarre qui n'est ni circulaire , ni angulaire , & par-là de très mauvais goût.

La rue des *Bons-Enfans* est derriere l'Hôtel de Toulouse , & le Palais Royal. Elle a pris son nom du College des Bons-Enfans. Elle se nommoit en 1300. la rue *aux Ecoliers S. Honoré*. Il paroît par les anciens plans de Paris qu'elle a été long-temps un cul-de-sac bordé de maisons d'un côté , & du cimetiere S. Honoré de l'autre. Aujourd'hui elle conduit de la rue S. Honoré à la rue neuve des petits-Champs. Depuis la rue S. Honoré jusqu'au coin de la rue *Bailli* on la nomme la rue des *Bons-Enfans* ; & depuis ce coin jusqu'à la rue neuve des petits-Champs , on l'appelle la rue neuve des *Bons-Enfans*.

Le College *des Bons - Enfans* qui a donné le nom à la rue, a été fondé par les mêmes personnes qui avoient fondé l'Eglise Collégiale de S. Honoré, qui donnerent encore, joignant le cimetiere de cette Eglise, un arpent de terre pour la construction d'une maison que firent bâtir *Estienne Belot & Ada* sa femme, Bourgeois de Paris, pour treize écoliers, & on l'appella pour lors l'*Hôpital des pauvres Ecoliers*. Estienne Belot & sa femme meublerent cette maison de lits, & fonderent une Prébende dans S. Honoré, dont celui qui en seroit pourvû, devoit prendre soin du College en qualité de Proviseur. Cela est énoncé dans les Lettres données à ce sujet par *Pierre* Evêque de Paris, au mois de Février 1208. c'est-à-dire, 1209. selon notre maniere de commencer l'année au mois de Janvier. *Corrozet* s'est donc trompé quand il a regardé *Jacques Cœur*, ou *Cuer*, comme le fondateur de ce College. Ce fameux Trésorier des Finances de Charles VII. n'en a été que le restaurateur, ou le bienfaicteur. Il y fonda, selon le même Auteur, une Chapelle sous l'invocation de S. Clair. Ce College après avoir été long-temps sans exercice, fut rouvert en 1611. sous la direction du Chapitre de S. Honoré, qui y établit deux Prêtres pour l'instruc-

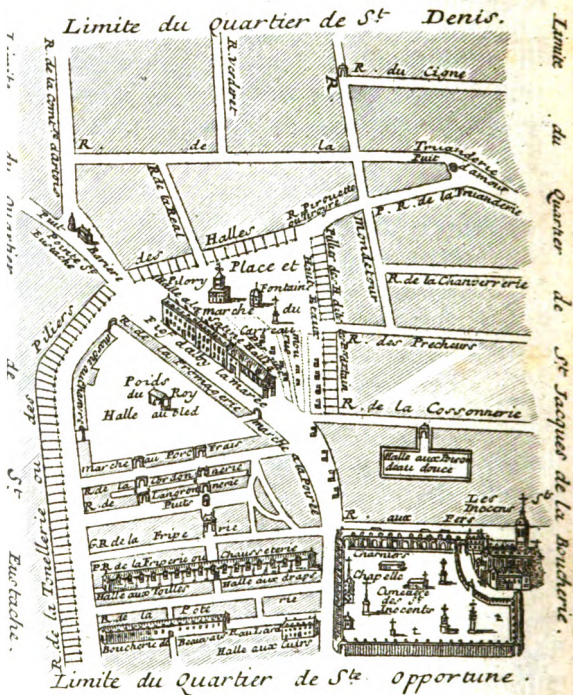
280 DESCRIPTION DE PARIS,
 tion de la jeunesse. Enfin il a été détruit,
 & il n'en reste plus que la Chapelle,
Geofroy Cuer, fils de Jacques Cuer,
 mourut le 21. d'Octobre 1478. & fut
 enterré dans cette Chapelle. Ceux qui,
 avant moi, ont fait la Description de
 Paris, disent que ce fut en 1488. L'Epi-
 taphe de Geofroy Cuer détruit absolu-
 ment leur Chronologie.

C Y G I S T

*Noble Homme feu Messire GEOFFROY
 CUER, en son vivant,
 Chevalier, Seigneur de la Chaussée,
 Maître d'Hôtel du Roi Louis XI.
 lequel Chevalier trépassa en son Hôtel
 à Paris, le 21. Octobre 1478.
 Dieu lui pardoint.*

Dans cette même rue est un Hôtel
 qui a conservé le nom de son ancien
 maître, quoiqu'il ait passé à un fils de
 France, & qu'il fasse partie du *Palais
 Royal*: c'est celui de *François de Silli*,
 Comte de la Roche-Guyon. Avant que
 l'on eût rebâti cette partie du Palais
 Royal, on voyoit sur la porte de cet Hô-
 tel deux marbres l'un au-dessus de l'autre.
 Sur le plus haut on lisoit *Hôtel de la
 Roche-Guyon*; & sur celui qui étoit au-
 dessus, *Ecuries de Monsieur*, c'est-à-dire,
 de Philippe de France Duc d'Orléans,
 & frere unique de Louis XIV. C'étoit le

Plan et Description du Quartier des Halles;
avec ses Ruës, et ses Limites.



J.B. Scotin Sculp.

QUART. DE S. EUSTACHE. VII. 281
dernier des quatre Hôtels que les Comtes de la Roche-Guyon, du nom de Silli, ont eus dans Paris en différens temps, & en différens quartiers.

VIII. *Le Quartier des Halles.*

LE Quartier DES HALLES est borné à l'Orient par la rue S. Denis exclusivement, depuis le coin de la rue de la Ferronnerie, jusqu'au coin de la rue Mauconseil; au Septentrion, par la rue Mauconseil exclusivement; à l'Occident, par les rues Comtesse d'Artois, & de la Tonnelerie inclusivement; & au Midi, par la rue de la Ferronnerie, & partie de celle de saint Honoré exclusivement.

Les Halles ont donné le nom à ce quartier. L'emplacement qu'elles occupent étoit originairement une grande piece de terre nommée *Campelli*, Champpeaux, située entre l'ancienne ville de Paris & quelques Bourgs qui depuis y ont été joints. Ce terrain appartenoit au Prieuré de S. Denis de la Chartre, lorsque Louis VI. surnommé le Gros, y établit un Marché pour les Merciers & les Changeurs, & ce fut pour cette raison que Louis VII. dans sa Charte de l'an 1137. reconnut devoir *cinq sols de cens* à S. Denis de la Chartre.

Philippe Auguste ayant formé le dessein d'agrandir & d'embellir la ville de Paris, acheta des Lepreux, qui demeu- roient hors de la ville, une Foire ou Marché qu'il transféra à Champeaux que son ayeul avoit destiné au public, & qui étoit plus à portée de la ville que l'en- droit où demenoient les Lépreux. En 1180. Philippe Auguste fit bâtir deux Halles à Champeaux, & les fit entourer d'un mur de pierre avec des portes qui fermoient la nuit. Tout cela fut fait pour la commodité des Marchands, & pour la sureté de leurs marchandises. Il fit fai- re encore entre le mur de clôture & les maisons des Marchands, un appenti ou espece de galerie couverte, afin que les injures du temps n'interrompissent point le commerce.

Sous S. Louis, il y avoit ici deux Hal- les aux draps, & une autre entre deux avec un appenti. On avoit fait des loges dans cette troisieme Halle, & le Roi, qui en étoit propriétaire, les louoit soi- xante & quinze livres aux Merciers & aux Corroyeurs. Ce Prince s'en défit même en leur faveur l'an 1263. à la charge de treize deniers *parisis* de cens & d'investiture. Il permit aussi aux Lin- gères, & aux vendeurs de souliers d'en- fans, & d'autres menues friperies, d'é- taler le long d'un des murs du cimetiere des saints Innocens.

QUART. DES HALLES. VIII. 283

Philippe le Hardi ayant fait bâtir une Halle pour des Cordonniers & des Peaufiers, ne laissa pas de confirmer en 1278. les privileges que son pere avoit accordés aux Lingeres & aux vendeurs de menues friperies, qui furent inquiétés, nonobstant cette confirmation, par les cordonniers & les Peaufiers sous le regne de *Philippe le Bel*, mais le Parlement ayant enjoint au Prevôt de Paris de terminer ce différend, celui-ci rendit une Sentence en faveur des Lingeres & des vendeurs de menues friperies, laquelle fut confirmée depuis par Louis XI. Charles VIII. Louis XII. François I. & Henri II.

La Halle s'étoit si considérablement agrandie, que non seulement les marchands & les artisans de Paris de toutes les vacations y avoient chacun leurs halles à part, mais même les marchands de S. Denis, de Gonesse, de Lagny, de Pontoise, de Beauvais, de Chantmont, de Corbie, d'Amiens, d'Aumale, de Bruxelles, de Louvain, de Douay, &c. y avoient aussi les leurs.

Henri II. acheta toutes les Halles qu'il fit aussitôt jeter par terre pour faire élever sur leurs ruines celles que nous y voyons. Quoique les commissaires qu'il avoit nommés pour faire cette acquisition, eussent retiré ces halles des mains des propriétaires pour le prix qu'ils

284 DESCRIPTION DE PARIS ,
avoient voulu , à peine les nouvelles
furent-elles bâties , qu'il se présenta des
acquéreurs en foule pour les acheter bien
cherement.

Voilà à peu près ce que nous sçavons
de l'origine & de l'état ancien des hal-
les ; parcourons présentement celles
qu'on y voit aujourd'hui.

La Boucherie de Beauvais est située à
côté de la rue S. Honoré , près des pi-
liers des Halles. Le terrain qu'elle occu-
pe faisoit autrefois partie d'une halle qui
étoit commune aux marchans de *Beau-
vais* & aux Tisserands de Paris. On en
prit une partie pour cette boucherie qui
appartenoit au Roi dès l'an 1416. mais
depuis elle a été aliénée à différens par-
ticuliers , & consiste aujourd'hui en
vingt-huit étaux. Un portique fort large
& fort vilain , & qu'on nomme *les Pi-
liers des Halles* , environne une bonne
partie des Halles , & selon les apparen-
ces , les environnoit entierement autre-
fois. Sous ces piliers , & dans les rues de
la Tonnelerie & de la petite Friperie , il
y a une quantité inconcevable d'habits
& de meubles à vendre.

La Halle au cuir aboutit à la rue au
Lard , & a son entrée dans la rue de la
Lingerie. C'est ici qu'on porte & qu'on
vend tous les cuirs qui entrent dans Paris.

La rue au Lard aboutit d'un côté à la

QUART. DES HALLES. VIII. 285
Boucherie de Beauvais, & de l'autre à
la rue de la Lingerie.

La rue de la *Poterie* se nommoit autrefois la rue des deux *Jeux de Paume*, parce qu'il y avoit deux *Jeux de Paume* à l'endroit où sont aujourd'hui les Halles aux draps. Cette rue fut faite du temps que Henri II. fit construire les nouvelles Halles.

La Halle *aux draps* est bien couverte & se ferme la nuit. On y entre par les rues de la petite Friperie, de la Lingerie & de Poterie.

La Halle *aux toiles* est contigue à la Halle aux draps, & a son entrée dans la rue de la Toillerie. Elle est couverte & bien fermée.

La rue de la *Cordonnerie* a pris son nom des cordonniers & des vendeurs de cuir qui y demeurent. Ce n'est que par syncope que ceux qui font des souliers sont nommés *Cordonniers*, car originellement on les appelloit *Cordouanniers*, comme on le peut voir dans les Mémoires de Philippe de Comines, à cause que le premier cuir dont les François se servirent pour leurs souliers, venoit de Cordoue, & pour cela étoit appelé *Cordouan*. C'est aussi par la même raison que la rue des Foureurs étoit nommée la rue de la *Cordouannerie*, dans le temps qu'elle n'étoit habitée que par des Cordouanniers.

La Halle *au bled* consiste en une place fort irrégulière, mais d'une étendue très - considérable. Elle est entourée de maisons, & ferme la nuit. C'est ici où se débite une quantité prodigieuse de bled les mercredis & les samedis, & de farine tous les jours. On y vend aussi la chandelle tous les samedis ; le fromage & le beurre les jeudis après midi ; le porc-frais & salé les mercredis & samedis ; la boissellerie, la poterie, le chanvre, la filace & la corde à puits tous les jours. Au milieu de cette place est aussi *un poids de Roi.*

La Halle à la *marée* est celle où se vend en gros tous le poisson de mer qui y arrive en droiture à trois ou quatre heures du matin hiver & été. Dans le temps que S. Louis destina ce lieu-ci à la vente du poisson de mer, une famille de Paris du nom d'*Hellebik* ou d'*Hallebik*, avoit en cet endroit un petit fief consistant en une maison & une certaine étendue de terre, ce qui fut cause que pour indemniser cette famille, on lui accorda certains droits à prendre sur ce poisson : mais ces Seigneurs féodaux ayant voulu étendre trop loin leurs droits, & forcer les Marchands à subir la loi qu'ils imposeroient pour la police & pour le prix de leurs marchandises, Charles le Bel par ses Lettres Patentes du mois de Mars

1325. & Philippe de Valois par les siennes du 15. Avril 1328. réduisirent le droit d'*Hellebik* à la perception de certains deniers purement & simplement. Malgré ces défenses si expressees , cette exaction s'est renouvelée de temps en temps , & a toujours été réprimée , notamment en 1370. & en 1414. Le manoir de ce Fief & les droits qu'il donne sur la marée , subsistent toujours , & ont conservé le nom d'*Hellebik* , quoique la famille qui le leur a donné soit éteinte depuis longtemps , & que ce Fief ait passé en d'autres mains. Après l'extinction de la famille d'*Hellebik* , il échut à celle des *Effarts* , & fut dans la suite partagé par moitié entre deux de ses descendans. Une partie fut acquise en 1404. par les Elus & Procureur de la marchandise du poisson de mer , & l'autre moitié étant échue par héritage à *Marguerite de Neuville* , veuve de *Pierre Frayer* , elle céda à l'Hôtel-Dieu de Paris , par acte du 11. Janvier 1530. la moitié qui lui appartenait.

La Halle à la *Saline* , est celle où se vend en gros tout le poisson salé , comme morue , saumon , hareng , &c. Elle est ouverte & a son entrée sur le marché du pain , vis-à-vis le Pilory.

La Halle du poisson d'eau douce , est située dans la rue de la Cossonnerie. On

288 DESCRIPTION DE PARIS ,
ne vend qu'en gros dans cette Halle ;
aussi bien que dans les autres dont je
viens de parler , & on s'y assemble vers
les trois heures du matin pour fournir
& distribuer le poisson aux petits mar-
chés de la Ville.

La place ou marché du *Carreau* , est
celle où l'on vend le pain , le beurre &
le fromage tous les mercredis & les sa-
medis. C'est aussi dans cette place qu'est
le Pilon. Les plus fameux Ethymolo-
gistes du dernier siècle , tels que *Borel* ,
Spelman , du *Cange* , *Ménage* , &c. ont
donné plusieurs étymologies de ce nom ,
mais celle qu'en donne *Sauval* me paroît
plus naturelle que toutes les autres. Il
dit que dans un contrat de l'an 1295. il
y est fait mention d'un puits qui étoit
dans cet endroit , & qu'il y est désigné
par ces mots : *Puteus dictus Lori* ; d'où il
conclut que le nom de *Pilon* est corrom-
pu & abrégé de *Puits de Lori* , c'est-à-
dire d'un puits qui appartenoit à un bour-
geois nommé *Lori* ; & que le gibet qui
étoit auprès de ce puits en prit le nom.
Le *pilon* est une ancienne tour de pierre
octogone , dont l'étage supérieur est per-
cé de grandes fenêtres dans toutes les fa-
ces. Au milieu de cette tour est une ma-
chine de bois , tournante , & percée de
trous où l'on fait passer la tête & les
bras des Banqueroutiers frauduleux , des
Concussionnaires

Concussionnaires & autres criminels de cette espece, qu'on y condamne. On les y expose par trois jours de marché consecutifs, deux heures chaque jour ; & de demi-heure en demi-heure, on leur fait faire le tour du pilori où ils sont vus en face & exposés aux insultes de la populace.

Qu'il seroit à souhaiter, pour la sûreté des biens des Citoyens, que cette punition, presque aussi infamante que le gibet, fût encore en vigueur pour les Banqueroutiers frauduleux, & les Stelionataires ! Mais depuis près d'un siècle elle est presque entierement abolie par la protection, l'argent, & les sauf-conduits. C'est par ces voies que les Auteurs des faillites les plus criantes s'enrichissent tous les jours de la ruine d'une infinité de familles d'honnêtes gens auxquelles ils ne laissent de ressource que la misere & le désespoir.

Champeaux ou les Halles, ont été un des anciens lieux patibulaires de Paris. L'an 1209. les sectateurs de l'Herésiaque *Amauri* y fut brûlé. *Pierre des Essarts*, *Jacques d'Armagnac Duc de Nemours*, plusieurs autres Seigneurs, & un grand nombre de criminels de basse extraction, y ont été suppliciés. Il y avoit alors attenant le pilori un échafaud à demeure. Il est parlé de cet échafaud

290 DESCRIPTION DE PARIS,
dans plusieurs anciens Arrêts du Parle-
ment, & l'on voit dans un compte du
Domaine de Paris, rendu en 1478. *folio*
461. lequel est rapporté par *Sauval* au
tome 3. page 433. de ses Antiquités de
Paris, qu'on donna trente-cinq livres
parisis à *Jehan Marchand*, Charpentier,
pour avoir fait l'échafaud & coupe-tête
du pilori qui étoit tout pourri, & sur
lequel ledit Duc de Nemours eut le col
coupé. On lit au même endroit, que cet
infortuné Seigneur fut conduit de la Bas-
tille ici, monté sur un cheval capara-
çonné de noir. Etant arrivé, il fut mené
aux chambres de la Halle au poisson,
lesquelles on avoit exprès rendues de
Sarges de Pers. On les avoit aussi arro-
sées de vinaigre, & parfumées avec deux
sommes de cheval de bourées de genie-
vre qu'on y avoit fait brûler pour ôter le
goût de la marée que lesdites chambre &
greniers sentoient. Ce fut ici que le Duc
de Nemours se confessa, & pendant cet
acte de religion, on servit une collation
composée de douze pintes de vin, de pain
blanc & de poires, pour Messieurs du
Parlement & Officiers du Roi étant esdits
greniers. Pour cette collation, on donna
douze sols parisis audit *Jehan Marchand*,
qui l'avoit fournie. Le Duc de Nemours
s'étant confessé, fut conduit à l'échafaud
par une galerie de charpente qu'on avoit

QUART. DES HALLES. VIII. 291
pratiquée depuis lefdites chambres & greniers, jufqu'à l'échafaud du pilori où il fut exécuté.

On voit encore ailleurs qu'en 1562. il y avoit au pilori un échafaud qui tomboit en ruine, & qu'à la place on y en fit un autre. On ne fçait point précifément le temps qu'on a ceflé de faire ici les exécutions à mort.

En 1673. on mit au pilori *Jean Deve*, Procureur, & *Mercier*, Marchand, fon affocié. Il y avoit alors plus de cinquante ans qu'on n'y avoit mis perfonne. Nous y avons vû de nos jours un Partifan insolent & affronteur infigne, nommé *la Nouë*. En 1711. on y en vit un autre qui n'étoit pas moins coupable que lui. La Chambre de Juftice de l'an 1716. y en fit mettre deux ou trois autres pour concuffion ou monopole.

En 1737. on y en vit quatre à la fois, fçavoir deux Marchands, Banqueroutiers frauduleux, un Praticien au Châtelet, fauteur de leur banqueroute, & un fabricant de faux contrats d'atermoyement. Par jugement rendu en dernier reffort par le Lieutenant Civil & par les gens tenant le Siege Préfidial au Châtelet de Paris, le 22. Juillet de cette année, ces quatre coupables furent condamnés à faire amende honorable au Parc Civil ayant écriteaux devant &

N ij

292 DESCRIPTION DE PARIS ,
derrière , & à être conduits de là au pī-
lori , puis à la porte du Châtelet pour y
être marqués d'un fer chaud en forme
de lettres G. A. L. sur l'épaule droite ,
& ensuite aux Galeres.

Dans cette même place , auprès du
pilori , on voit une croix comme aux au-
tres gibets ordinaires de Paris. C'est à
ses pieds que les Cessionnaires devoient
venir déclarer qu'ils faisoient cession de
leurs biens , & qu'ils devoient recevoir
le bonnet vert de la main du boureau ;
sans cette cérémonie humiliante , les
cessions n'avoient point de lieu ; mais
cette cérémonie ne se pratique plus.

Cette place au reste est entourée de
boutiques & d'échopes louées par l'exé-
cuteur de la haute Justice à des gens qui
font en détail la vente de toutes sortes
de poissons.

Il y a encore dans ce marché une fon-
taine publique , qui fut bâtie l'an 1601.
pendant que M. *Antoine Guyot* , Prési-
dent en la Chambre des Comptes , étoit
Prevôt des Marchands ; mais les eaux
n'y furent conduites que sous la Prevôté
de M. *François Miron* , comme il est
marqué dans les vers qu'on y lit :

*Saxeus agger eram , ficti modo Fontis
imago ,*

Vivis mihi laticis MIRO fluentia didit.

Un peu plus loin est une autre place remplie aussi d'échopes , & que l'on nomme *le Marché aux poirées*. On y vend en toutes saisons , & tous les jours , toutes sortes d'herbes , tant médicinales , que potageres , & toutes sortes de fruits & de fleurs , en sorte que cette place est un jardin , où l'on voit les fleurs & les fruits de toutes les saisons. *

Les Halles de Paris sont sans doute le plus riche Marché qu'il y ait au monde , car on y trouve tout ce que l'air , la terre & l'eau produisent de plus nécessaire , ou de plus agréable ; mais c'est aussi le plus vilain & le plus mal-propre des quartiers de Paris , il ressemble , en grand , aux quartiers qu'occupent les Juifs dans les Villes où on les souffre.

La rue de *la Lingerie* est dans ce quartier. Il paroît par les anciens statuts , que les femmes & les filles Lingeres qui étaloient dans la Halle de la Lingerie , ne devoient recevoir avec elles ni femmes , ni filles de vie dissolue : s'il s'y en rencontroit , aussi - tôt leurs marchandises étoient jettées dans la rue , & elles chas-

* Cette vente a changé de lieu. Elle se fait depuis plusieurs années sur le quai de la Megisserie attenant le Pont-Neuf. On y trouve deux jours de la semaine , le mercredi & le samedi , toutes sortes de fleurs & d'arbustes rares & curieux.

294 DESCRIPTION DE PARIS ;
fées honteusement. Ces statuts furent faits
sous S. Louis & sous Philippe le Hardi ,
& ratifiés du temps de Charles VIII.
Quant à l'autre côté de la rue de la Lin-
gerie, il a été long-temps occupée par
des Gantiers. Un d'eux ayant été con-
vaincu d'avoir fait de la fausse monnoye,
fut jetté tout vif dans de l'huile bouil-
lante à la Croix du Tiroir, il y a environ
deux cens ans.

L'EGLISE DES S S. INNOCENS :

C'est ainsi qu'on doit nommer cette
Eglise Paroissiale, & non pas *S. Inno-
cent* , comme la nomme le peuple.
Elle est située dans la rue saint Denis ,
& dans le quartier des Halles. Nous
ignorons le temps de sa premiere fon-
dation ; mais il y a apparence que Phi-
lippe - Auguste ayant fait entourer de
murailles le cimetiere public qui est en
cet endroit, l'on bâtit une Chapelle à
un des coins de ce cimetiere. Ce qu'il y
a de certain, & ce qui pour avoir été ig-
noré des Descripteurs & des Histoires
de Paris, sans en excepter *Sauval*, Dom
Felibien & Dom *Lobineau*, leur a fait
avancer des choses peu vraies, c'est que
l'Eglise des S S. Innocens a été bâtie sur
un fonds donné successivement par trois
de nos Rois au Chapitre de sainte Opor-
tune. Ce Chapitre propriétaire du fonds,

& qui conserve toujours les titres de Jurisdiction sur cette Eglise, consentit qu'elle fût érigée en Paroisse. D'abord les Chanoines y faisoient chacun à son tour, les fonctions curiales, & rapportoient à la manse capitulaire tous les revenus casuels de la Cure; mais à la fin ils trouverent ce fardeau trop pesant; & y établirent un Vicaire perpétuel. Il y a, à l'occasion d'un des Curés de cette Eglise, un événement dont aucun de ceux qui ont écrit sur la Ville de Paris, n'a parlé, quoiqu'il mérite mieux que d'autres d'être transmis à la postérité.

Jean Benoît, Curé ou Vicaire perpétuel de cette Eglise, étant dangereusement malade, résigna son bénéfice, seul bien qu'il possédoit, à son Vicaire, nommé *Semele*. Revenu en santé, il se trouva sans ressource, réduit à la mendicité, & même sans aucun secours de la part de son Vicaire qui le mit hort de sa cure dès qu'il en eut pris possession. Cet infortuné Curé excita la compassion de tout Paris. On chercha les moyens de le faire rentrer dans son bénéfice, mais on ne connoissoit pas encore en ce temps-là la Jurisprudence du *Regrez*. Benoît ayant assigné son résignataire au Châtelier, ce Tribunal renvoya la contestation au Parlement, & cette Cour ne voulant point prononcer sur la demande réintégrande,

la renvoya au Conseil du Roi Henri II. Ce Prince & son Conseil trouverent l'affaire si nouvelle & si difficile, que Sa Majesté jugea à propos de convoquer les Grands du Royaume, les Premiers Présidens & les Procureurs Généraux des Parlemens, & ce fut-là que l'on rendit ce fameux Arrêt, qui condamna le perfide Vicaire à demeurer en prison jusqu'à ce qu'il eut rendu par résignation la Cure au pauvre Curé, qui fut réintégré à la satisfaction de tout Paris. *Semele* obéit, & s'exila de lui-même, ne pouvant plus soutenir les reproches & la haine du public. Le Roi Henri II. voulut que cet Arrêt fut enregistré dans tous les Parlemens de son Royaume, il fut si favorablement reçu, qu'il a eu depuis plusieurs extensions.

Le Chapitre de sainte Oportune qui est collateur de la cure & de toutes les Chapelles, a toujours eu grand soin de n'y mettre que de bons sujets. On y a vu de nos jours le fameux M. *Hideux*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Syndic de cette Faculté. Il a rempli cette Cure pendant cinquante ans avec un zele admirable, & avec un zele admirable, & avec l'estime générale. Après sa mort arrivée en 1720. cette Cure fut donnée par le Chapitre de sainte Oportune à M. *Olin* un de ses Chanoines.

Nous ignorons en quel temps a été bâtie l'Eglise qu'on voit aujourd'hui ; mais nous sçavons qu'elle fut consacrée & dédiée en 1445. par Denis du Moulin, Patriarche d'Antioche & Evêque de Paris. Cela est prouvé par l'Inscription qu'on y voit, & qui est conçue en ces termes :

L'an de grace 1445. le jour de la Chaire S. Pierre Apôtre, 22. du mois de Février, fut consacrée & dédiée ceste petite Eglise des Saints Innocents, & l'Autel de sa Chapelle Notre-Dame en icelle Eglise, par très-Révérend Pere en Dieu Monseigneur DENIS Patriarche d'Antioche, Evêque de Paris, qui lors donna & établit la solemnité de ladite consecration ou dédicacion être faite, & solemnisée par chacun an en ceste présente Eglise : & donna & octroya perpétuellement à toujours à tous les Bienfaicteurs d'icelle, huit jours de pardon.

Le Maître-Autel est orné d'un tableau qui représente le Massacre des Innocens ; il est de *Corneille*, dont les ouvrages sont estimés.

On voit dans la Chapelle de la Vierge contre le mur qui est à gauche, un monument de bronze élevé de terre environ d'un pied & demi sur lequel est couchée la représentation d'une Religieuse.

N v

298 DESCRIPTION DE PARIS ,
qui tient un livre ouvert. Une Epitaphe
aussi ancienne que le monument , nous
apprend pour qui , & par qui il a été érigé.

*En ce lieu gist Sœur Aliz la Bourgotte ,
A son vivant recluse très-dévote ,
Rendue à Dieu femme de bonne vie ,
En cet Hôtel voulut être asservie :
Où a regné humblement , & long-temps ,
Et demeuré bien quarante-six ans
En servant Dieu , augmentée en renom.
Le Roi Louis unzième de ce nom ,
Considerant sa très-grand parfecture ,
A fait lever ici sa sepulture.
Elle trépassa ceans en son séjour
Le Dimanche vingt-neuvieme jour
Mois de Juin , mil quatre cens soixante
& six.
Le doux Jesus la mette en Paradis. Amen.*

Cette Aliz étoit une Religieuse Professe de l'Hôpital de sainte Catherine. Le desir d'une vie plus parfaite lui fit former le dessein de s'enterrer toute vivante : pour s'éprouver elle vécut toute seule pendant une année dans un grenier dudit Hôpital. Après ce noviciat elle vint s'enfermer pour le reste de ses jours dans une petite maison du cimetiere des SS. Innocens , dans laquelle il y avoit une petite fenêtre qui avoit vûe dans l'Eglise , & par le moyen de laquelle elle entendoit la Messe & le Service divin.

QUART. DES HALLES. VIII. 299

Dans cette même Chapelle sont les Epitaphes de plusieurs personnes du nom de *Potier*, à commencer par celle de *Nicolas Potier*, Seigneur de Groslay, qui mourut le 11. Novembre de l'an 1501. jusqu'à *Bernard Potier* de Blancmesnil, qui mourut le 11. Janvier 1610.

Dans la Chapelle de S. Michel on lit les deux Epitaphes suivantes gravées au tour d'un tombeau.

Aussi Maistre JEAN SANGUIN, Ecuyer, Seigneur de Betencourt, en son vivant Conseiller, & Maistre de la Chambre des Comptes du Roi notre Sire : qui trepassa le 15. d'Avril après Pasques, l'an de grace 1425.

Cy gist noble homme Maistre GUILLAUME SANGUIN Ecuyer, en son vivant Echançon du Roi Charles VI. de ce nom, Conseiller & Maistre d'Hostel de Monseigneur le Duc de Bourgogne, Vicomte de Neufchastel, & qui trepassa le mercredi 14. Fevrier, l'an de grace 1441. Dieu ait l'ame de luy. Amen.

Louis XI. fonda six enfans de chœur en cette Eglise l'an 1474. & donna pour leur entretien la place qui lui appartenoit sur la voyerie de la rue de la Charonnerie (aujourd'hui de la Ferronnerie) du côté du cimetiere de cette Eglise. Cette donation qui n'étoit pas en ce temps-là

300 DESCRIPTION DE PARIS ,
considérable , l'est devenue dans la suite ;
ainsi que je le remarquerai. Les Lettres
qui contiennent ce don , furent vérifiées
& registrées en la Chambre des Comptes.
le 25. de Février de ladite année 1474.

Parmi les Reliques qui enrichissent le
trésor de cette Eglise , on compte une
des jambes d'un des SS. Innocens.

Une épine de la couronne de J. C.

Le corps entier d'un des saints Inno-
cens. Il a environ un pied de long , & est
enfermé sous un cristal. Aux côtés de ce
reliquaire , sont les figures de Charlema-
gne & de S. Louis ; & sur le devant sont
à genoux le Roi Louis XI. & la Reine
sa femme.

Cette Eglise ayant toujours été très
négligée , étoit tombée dans une mal-
propreté indécente , qui étoit encore au-
gmentée par son obscurité. Depuis quel-
ques années on n'a rien épargné pour
l'éclairer & l'embellir , autant que l'a pû
permettre cet édifice gothique & du goût
le plus grossier. On a peint & doré l'ar-
chitecture & les ornemens du Maître-
Autel , aussi bien que la grille du chœur.
L'œuvre reconstruite en boiserie sculptée
a été fort aggrandie ; les Chapelles sont
peintes & ornées. Enfin son aspect n'a rien
à présent qui ne soit propre & agréable.

Pendant que Paris fut sous la domina-
tion des Romains , ceux qui y mouraient

étoient enterrés le long des grands chemins ; mais aussitôt qu'il y eut des Rois Chrétiens, l'on commença d'enterrer les morts auprès des Eglises, & dans les Eglises mêmes. La ville s'étant fort accrue dans la suite, & ne s'y trouvant pas de place pour ses morts, il falut avoir des cimetières publics. On prit pour cela une partie du marché de Champeaux, & on en fit le cimetière qu'on y voit encore aujourd'hui. *Guillaume le Breton* nous apprend que comme c'étoit un lieu ouvert de tous côtés, la canaille y commettoit mille infamies, & que Philippe-Auguste, vers l'an 1188. voulant procurer à ce lieu la révérence qui lui étoit due, le fit clore de murailles :

Ce cimetière est entouré des quatre côtés d'autant de corridors voûtés très grossièrement mais très solidement en arcs de cloître. Ils ont été construits des libéralités de plusieurs personnes pieuses, & sont occupés par toutes sortes de marchands & par des écrivains publics.

C'est dans ce cimetière que fut inhumé, du temps de Philippe-Auguste, le corps d'un enfant, nommé *Richard*, que les Juifs crucifièrent à Pontoise en 1179. & qui fut apporté ici. Il se fit tant de miracles au tombeau de ce jeune Martyr, que les Anglois dans le temps qu'ils étoient maîtres de Paris, l'exhumerent,

302 DESCRIPTION DE PARIS ,
& le transporterent en Angleterre par dévotion , n'en laissant ici que le chef qu'on voit encore dans l'Eglise des Innocens.

Sous le coridor du côté droit , en entrant par la porte qui donne dans la rue S. Denis , est selon quelques Auteurs , le tombeau de *Nicolas Flamel*. Mais on a prouvé le contraire dans le second volume de cet ouvrage. Voyez l'article de *S. Jacques de la Boucherie*.

Parmi ceux qui ont été inhumés dans ce cimetiere , & qu'on peut nommer sans blesser la vanité de personne , nous remarquons :

Jean le Boulanger , Premier Président du Parlement de Paris , qui mourut le 21. de Février de l'an 1482. y fut inhumé ; comme aussi *Philippe Cotereau* sa femme , & leur fils.

Cosme Guimier , Président aux Enquêtes , dont nous avons un excellent commentaire sur la Pragmatique-Sanction , & qui avoit été Chanoine de S. Thomas du Louvre , mort le 3. de Juillet 1503. Quelques écrivains ont prétendu que ce Commentaire sur la Pragmatique-Sanction étoit de *Jacques Marechal* , aussi Chanoine de S. Thomas du Louvre.

Nicolas le Fevre , un des plus sçavans & des plus judicieux critiques que nous ayons eu , étoit né à Paris le 2 de Juin de l'an 1544. Il fut Précepteur de Henri

QUART. DES HALLES. VIII. 303
de Bourbon Prince de Condé, puis de
Louis de France, Dauphin de Vien-
nois, qui regna ensuite sous le nom de
Louis XIII. Le Fevre vécut dans la re-
traite avec la politesse d'un homme de
Cour; & à la Cour avec la candeur &
la simplicité d'un solitaire. Il mourut le
3 de Novembre de l'an 1612. & voulut
être inhumé dans ce cimetiere public,
& qu'on mit sur sa tombe cette Epitaphe
qu'il avoit composée :

NICOLAUS FABER, peccator,
non unus ex multis, hic jaceo ;
quid de me dici verius, aut à me quid
melius non video.

Agnosco bone JESU, tu ignosce ;
ad hoc enim natus es, ad hoc passus,
ad hoc tremuisti, ut per te securi essemus.

Vixit annos 68. menses quatuor,
dies tres, devixit anno 1612.

François Eudes de Mezeray, un de
nos plus célèbres Historiographes, mou-
rut le 10 de Juillet 1683 âgé de 73 ans,
& fut inhumé dans ce cimetiere, ainsi
qu'il l'avoit ordonné.

On lisoit autrefois dans ce cimetiere
une Epitaphe assez singuliere, comme
elle étoit gravée sur une plaque de cui-
vre, quelque miserable l'a enlevée pour
la vendre : on y lisoit ce qui suit.

*Cy Gist YOLANDE BAILLI
qui trépassa l'an 1514. le 88^e an de
son âge , le 42 de son veuvage ,
laquelle a vû , ou pu voir devant
son trépas deux cens quatre-vingts-
quinze enfans issus d'elle.*

Au milieu de ce cimetiere est une tour octogone , très-ancienne , & très-propre à exercer les Antiquaires. Cette tour , telle qu'on la voit aujourd'hui , a quarante pieds de hauteur , en y comprenant le globe qui soutient la croix qu'on y a mise depuis le Christianisme. On prétend que le premier étage de cette tour est entièrement enterré , & qu'il y a dix - huit pieds en terre de ce qui paroissoit autrefois au-dessus des fondemens , ce qui est arrivé au moyen des décombres qui ont extraordinairement élevé le terrain. Ce qu'on voit présentement de cette tour , n'a en tout que douze pieds de diamètre ; il n'y a pas d'espace vuide en dedans qu'autant qu'il en faut pour un escalier à vis qui conduit au plus haut étage qui est percé de huit fenêtres , une à chaque face de l'octogone. La pointe qui couvre ce dernier étage est aussi octogone.

Il est certain que cette tour étoit autrefois dans la campagne , lorsque la ville de Lutece étoit encore renfermée dans l'Isle du Palais. Quelques - uns croient

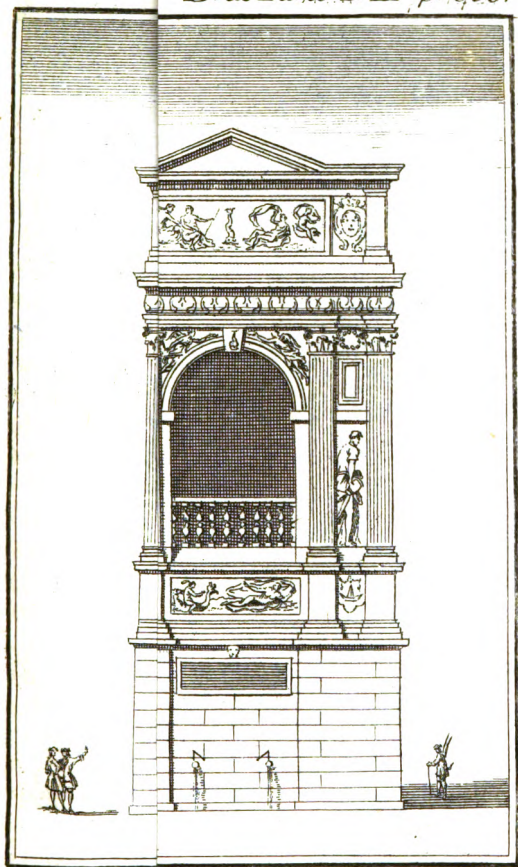
que cette tour servoit de *guérite* où l'on faisoit garde la nuit, lorsque les environs n'étoient que des forêts où les voleurs & les ennemis auroient pû s'embusquer. D'autres pensent que c'étoit un Phare où l'on mettoit des feux pour éclairer les bateaux qui alloient sur la riviere. D'autres enfin ont imaginé avec plus de vraisemblance que cette tour, si elle existoit avant l'établissement du Christianisme dans les Gaules, a pu servir de fanal pour les marchands qui venoient à Paris par ce côté-là, & que dans la suite, elle a rendu le même service à ceux qui se rendoient à l'Eglise pendant la nuit.

Avant que de quitter ce cimetiere, je dois encore remarquer que contre le corridor qui est du côté de la rue S. Denis, est une petite armoire fermée dans laquelle est un chef-d'œuvre de sculpture. C'est un squelete humain d'environ trois pieds de haut, dont le bras droit, est couvert par un morceau de draperie; le bras gauche a été cassé; il ne reste que la main qui tient un rouleau déployé, sur lequel sont des lettres gothiques très-difficiles à déchiffrer. On ne connoît pas certainement la matiere de ce squelette : les uns disent que c'est de l'Albâtre, & les autres de l'Ivoire. On croit que c'est un chef-d'œuvre de *Germain Pilon*. On ne le laisse voir que depuis le jour de la Toussaints jusqu'au lendemain à midi.

Je finis ce que j'avois à dire de l'Eglise des SS. Innocens & de ces appartenances, par une particularité dont aucun écrivain n'a parlé, & qui cependant mérite d'être sçue. Lorsqu'en 1648. la rue de la Ferronnerie fut élargie, il fut fait un accommodement par lequel *l'Eglise des SS. Innocens* céda au Chapitre de *S. Germain l'Auxerrois* la propriété du sol qui s'étend le long de ladite rue, du côté des charniers, depuis la rue S. Denis, jusqu'à la rue de la Lingerie exclusivement; & le Chapitre de S. Germain s'obligea de payer tous les ans une rente fonciere de cinq mille trois cens livres à l'Eglise des Innocens. Quoique cette rente soit la plus belle & la plus forte redevance d'Eglise à Eglise, qu'il y ait en France, on peut dire cependant que le Chapitre de S. Germain a bien trouvé son compte à ce marché, car il a fait bâtir sur ce terrain une longue suite de belles maisons qui lui rapportent plus de cinquante cinq mille livres par an.

LA FONTAINE DES INNOCENS

Dom Felibien & *Dom Lobineau* ont fort bien remarqué que la Fontaine des SS. Innocens est plus ancienne de plusieurs siècles que ne l'ont cru les Auteurs des Descriptions de Paris qui ont avancé unanimement qu'elle ne fut bâtie qu'en



Lucas sculp.

ENS.

1550. Il est cependant fait mention de cette Fontaine dans des Lettres Patentes de Philippe le Hardi de l'an 1273. qui contiennent un accord entre ce Roi & le Chapitre de S. Merri. Il y a apparence que les arts ayant commencé à revivre en France au commencement du seizième siècle, on rebâtit en 1550. cette ancienne Fontaine, & l'on y employa tous les ornemens d'architecture & de sculpture qui font l'admiration des connoisseurs. L'architecture est de *Pierre Lescot de Clagni*, & la sculpture de *Jean Gougeon* l'un des premiers & des plus habiles Sculpteurs que la France ait eus. Il n'y a rien dans Paris qui égale ce morceau en beauté, sur-tout pour les graces, l'élégance des contours, & la légèreté des figures dont les deux faces de cette Fontaine sont ornées.

Ce morceau qui seul illustreroit une Ville, est ici fort négligé, & seroit peut-être entièrement détruit, si en 1708. on n'y eut fait quelques réparations qui en ont empêché la ruine. On y lit une inscription qui en est comme la dédicace.

FONTIUM NYMPHIS.

Outre cette inscription, qui est aussi de l'an 1550. on y lit deux vers de feu *Santeul*, le meilleur Poëte latin du dernier siècle, les voici :

*Quos duro cernis simulatos marmore
fluctus*

Hujus Nympha loci credidit esse suos.
1689.

Un Poëte dont j'ai souvent rapporté les traductions, a traduit ce distique en vers françois, en faveur de ceux qui n'entendent point le latin :

Quand d'un sçavant ciseau l'adresse singuliere.

*Sur ce marbre rebelle eut feint ces doux
Ruissèaux,*

*La Nymphe de ce lieu s'y trompa la pre-
miere,*

Et les crut de ses propres eaux.

Une des deux rues où est cette Fontaine, se nommoit en 1297. la rue au Feure; en 1552. la rue au Feurre; & en 1563. la rue au Fouarre, près des halles; vieux mots qui signifient *de la paille*, & dont les deux premiers ont donné lieu au proverbe *faire barbe de Feure à Dieu*, qui se trouve dans *Rabelais* & dans de vieux Romans. Le peuple a nommé cette rue la rue aux Fers, & il a falut se conformer à cet usage.

La rue de la Coffonnerie aboutit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre aux piliers des Potiers d'Etain aux Halles. *Sauval* assure que dans le douzieme siecle

Elle s'appelloit *via Cochoneria* : en 1330. la rue de la *Coçonnerie* : en 1425 & 1552. la rue de la *Cochonnerie* : Robert Cenal la nomme conformément à ces noms-là, *via Porcularia*. Il y a apparence qu'il y a eu un temps où l'on tenoit dans cette rue le Marché aux Cochons & à la Volaille ; ou qu'elle a été habitée par des Charcutiers & des Poulailiers, car anciennement *Coffonniers* & *Coffonnerie* vouloient dire la même chose que *Poulailiers* & *Poulallerie*. C'est dans cette rue qu'est la halle du poisson d'eau douce ; ainsi que je l'ai dit ci-dessus.

La rue des *Prescheurs* conduit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre à la Halle. En 1300. on l'appelloit la rue aux *Prescheurs*, & depuis la rue au *Prescheur* ou du *Prescheur*, noms qui lui ont été donnés d'un Hôtel ou maison qu'on appelloit l'Hôtel du *Prescheur*, parce qu'il y pendoit une enseigne dans laquelle il y avoit un *Prescheur* ; mot, pour lors en usage au lieu de celui de *Predicateur* qui a pris sa place.

La rue *Champverrierie* aboutit d'un côté à la rue S. Denis, & de l'autre à la rue Mondestour, Elle a pris son nom d'une Verrerie qu'il y avoit autrefois sur un champ qu'on a depuis couvert de maisons qui forment cette rue. *Sauval* prétend que c'est là la véritable origine de

310 DESCRIPTION DE PARIS ,
son nom , & reprend Robert Cenal pour
l'avoir nommée *via Cannabina* , com-
me s'il eut voulu dire que des vendeurs
de Chanvre y demeuroient autrefois.

La rue *Mondestour* conduit depuis la
rue des Prêcheurs jusqu'à celle du Cigne.
En 1300. 1330. & 1386. on la nommoit
la rue *Maudestour* & *Maudestours* , mais
en 1422. depuis la rue de la Truanderie
jusqu'à celle du Cigne , elle s'appelloit
la ruelle ou la rue *Jean-Gilles*.

Les rues de la Truanderie ont pris leur
nom du mot *Truand* qui signifioit an-
ciennement un *gueux* un *fripon* , parce
qu'elles étoient habitées par de ces sortes
de gens , avant que la bourgeoisie y vint
demeurer. C'est sans doute pour cette
raison que Cenal dans sa Hierarchie ap-
pelle la grande rue de la Truanderie *via*
Mendicatrix major , & celle de la petite
Truanderie *via Mendicatrix minor*. Par
ce que je viens de dire , on voit qu'il y a
deux rues de la Truanderie. La petite
mene de la rue de Mondestour au puits-
d'amour. La grande conduit de la rue
Comtesse d'Artois à ce même puits-d'a-
mour. Ce puits est à la pointe d'un trian-
gle couvert de maisons , où aboutissent
ces deux rues , & où commence une rue
nommée la rue du Puits-d'amour ou de
l'*Arianne* ou *Arienne* , qui est très-cour-
te , & se termine dans la rue S. Denis.

Le Puits-d'amour * a pris son nom d'une raison qui lui est commune avec tous les puits qui sont dans des villes ou dans des lieux habités, c'est qu'il servoit de rendez-vous aux valets & aux servantes qui sous prétexte d'y venir puiser de l'eau, y venoient faire l'amour. *Sauval* dit avoir lû sur la mardelle de ce puits cette inscription en lettres mal gravées & gothiques:

*Amour m'a refait
En 525 tout-à-fait.*

Cette inscription fait voir que ce puits n'est pas nouveau, puisqu'il fut rétabli en mil cinq cens vingt-cinq.

La rue *Pirouette* commence au coin des Pilliers des Halles, & finit dans la rue Mondestour. On la surnomme *en Therouenne*, par ce qu'elle fait partie du Fief de ce nom; mais le peuple qui défigure la plupart des noms, la nomme la rue *Pirouette en Tiroye*.

La rue du *Cigne* donne dans la rue S. Denis & dans la rue Mondestour. En 1445. on la nommoit la *Ruelle Jean Vigne*, mais ensuite elle prit le nom de l'*Hôtel du Cigne* qui étoit dans cette rue, & qui avoit été bâti dès l'an 1445.

* Il y en a qui prétendent que l'on doit dire *puy Podium* qui signifie tantôt un carefour & quelquefois une petite éminence. On assure que c'est ainsi que cet endroit s'appelloit anciennement.

312 DESCRIPTION DE PARIS,

La rue *Verderet* aboutit d'un côté à la grande rue de la Truanderie, & de l'autre à la rue Mauconseil.

La rue *de la Realte* a un bout à la grande rue de la Truanderie, & l'autre aux Pilliers des Halles.

La rue *Comtesse d'Artois* aboutit à la rue Montorgueil avec laquelle on la confond quelquefois, & à la pointe saint Eustache. Elle a pris son nom de l'*Hôtel d'Artois*, ou de Bourgogne, auquel elle tenoit. On la nommoit autrefois la rue *au Comte d'Artois*, la rue *à la Comtesse d'Artois*, la rue *de Bourgogne*, la rue *de la Porte Comtesse d'Artois*, de la *Porte Comte d'Artois*, parce qu'elle aboutissoit à une petite porte de la Ville, qui étant auprès de l'*Hôtel d'Artois*, en avoit aussi pris le nom. De tous ces noms celui de la *Comtesse d'Artois* a prévalu & lui est resté. Je parlerai de l'*Hôtel d'Artois*, ou de Bourgogne, en faisant la description du quartier suivant.

La *Pointe S. Eustache* est une espece de triangle isocelle dont la base est au bout des rues Montmartre & Comtesse d'Artois, & la pointe aboutit aux Pilliers des Halles. Cet endroit est moins remarquable par un puits & une barrière des Sergens qu'on y voit, que par l'affluence de peuple qui va aux Halles ou qui en revient.

IX,

IX. *Le Quartier de S. Denis.*

LE Quartier de S. DENIS est borné à l'Orient par la rue de S. Martin, & par celle du fauxbourg exclusivement; au Septentrion, par le fauxbourg S. Denis, & de saint Lazare inclusivement; à l'Occident, par les rues de sainte Anne, des Poissonniers & Montorgueil inclusivement, jusqu'au coin de la rue Mauconseil; & au Midi, par les rues aux Oues & Mauconseil inclusivement.

La rue *Mauconseil* s'appelloit *Vicus mali Consilii* dès l'an 1269. & depuis elle n'a point changé de nom; ainsi l'on voit qu'elle ne l'a point pris du *mauvais conseil* qu'on tint en 1407. dans l'Hôtel de Bourgogne, pour assassiner le Duc d'Orléans. Il y a beaucoup plus d'apparence que ce nom lui est venu de quelque Seigneur de Mauconseil qui autrefois y a demeuré. Il y avoit en Picardie un Château de Mauconseil qui est célèbre dans Froissard.

L'HÔTEL DE BOURGOGNE.

Cet Hôtel porta le nom des Comtes d'Artois ses Maîtres, avant que de prendre celui d'*Hôtel de Bourgogne*, & l'a même porté dans la suite indifféremment avec ce dernier. *Marguerite*, héritière

314 DESCRIPTION DE PARIS ,
des Comtes de Flandre & d'Artois , épou-
sa *Philippe de France* quatrième fils du
Roi Jean , & tige des derniers Ducs de
Bourgogne. Philippe , & Marguerite sa
femme , faisant en 1402. le partage de
leurs biens à leurs enfans , donnerent le
choix à *Jean de Bourgogne* , leur fils aîné ,
ou de l'Hôtel de Flandre , ou de celui
d'Artois. Mais comme nous voyons dans
l'Histoire que Jean logea à l'Hôtel d'Ar-
tois , il faut croire qu'il le préféra à l'au-
tre , qui par là échut en partage à *Antoi-
ne de Bourgogne* , Duc de Brabant , son
frere puîné.

L'Hôtel d'Artois étoit à la rue Pavée ,
attaché aux murs de la Ville que Philip-
pe Auguste avoit fait bâtir , & quoique
Philippe , Duc de Bourgogne , eut agran-
di cet Hôtel jusqu'à la rue Mauconseil ,
que lui & Jean de Bourgogne son fils
l'eussent fait presque tout rebâtir , &
que la qualité de Comte d'Artois fût bien
inférieure à celle de Duc de Bourgogne ,
on ne laissa pas de l'appeler indifférem-
ment l'Hôtel d'Artois & l'Hôtel de Bour-
gogne , & c'est même sous le premier de
ces deux noms qu'il en est parlé dans
Froissard , dans *Monstrelet* & autres Au-
teurs contemporains.

Le Roi François I. ordonna par son
Edit du mois de Septembre de l'an 1543
que ses Hôtels de Bourgogne , d'Artois ,

&c. qui ne servoient qu'à *encombrer*, empêcher & *difformer* grandement la ville de Paris, seroient vendus, baillés & délivrés aux plus offrans & derniers enchérisseurs, & pour cet effet Sa Majesté nomma par le même Edit *François de S. André*, Président au Parlement, *Robert Dauvet*, & *Nicolas Poncher*, Présidens en la Chambre des Comptes, pour en son nom faire vente & bail à cens & rente perpétuels des Hôtels de Bourgogne, d'Artois, &c. Par le procès verbal qui fut fait des encheres & de la vente desdits Hôtels le 18. de Mars 1543. on voit que l'emplacement en fut divisé en 13. places ou lots, & que les 3. 5. 9. 10. 11. 12 & 13. furent baillées, délaissées, vendues & transportées à *Jean Rouvet*, Marchand, Bourgeois de Paris. Ledit *Jean Rouvet* vendit le 30. Août 1548. aux Confreres de la Passion & Résurrection de notre Sauveur & Rédempteur Jesus Christ, une portion desdits Hôtels consistant en une mazure de dix-sept toises de long sur seize de large, à la charge de seize livres parisis de cens & rente fonciere envers le Roi par chacun an perpétuellement à toujours; & envers lui, *Rouvet*, de deux cens cinquante livres de rente annuelle, rachetable pour quatre mille cinq cens livres tournois; & à la charge encore de bâtir le lieu

316 DESCRIPTION DE PARIS,
suffisant pour perception annuelle desdites charges. De plus ladite Confrerie promit & s'engagea de faire construire & édifier de neuf une grande sale & autres édifices & bâtimens, pour le service de ladite Confrerie, & qu'en ladite grande sale il y auroit plusieurs loges dont ledit *Rouvet* en auroit une à son choix, pour lui, ses enfans & amis, leur vie durant, sans aucune chose en payer ni diminuer de ladite rente.

Le Maire dans son Paris ancien & nouveau, assure en deux endroits que ce fut *Jean le Moine*, Cardinal de l'Eglise de Rome, qui acheta de ses propres deniers l'*Hôtel de Bourgogne*, & qu'il en fit présent à la Confrerie de la Passion; mais dans cette occasion cet Ecrivain se trompoit visiblement, car le Cardinal le Moine mourut en 1313. & l'*Hôtel de Bourgogne* ne fut acheté par les Confreres de la Passion qu'en 1548. ainsi que je viens de le dire, d'après des titres incontestables. Quoique cet anachronisme de deux cens trente-cinq ans soit très-sensible, il n'a pas laissé d'être copié par quelques Ecrivains de mérite.

La Confrerie de la Passion ayant fait construire un théâtre & les autres bâtimens convenables sur l'emplacement de l'*Hôtel d'Artois* ou de *Bourgogne* qu'elle avoit acheté, cette maison ne fut plus

nommé que *l'Hôtel de Bourgogne* ; & pour marquer qu'il étoit uniquement destiné à la représentation des Pièces saintes , les confreres firent encastrier sur la grand - porte qui est dans la rue Françoisse un Écuillon qu'on y voit encore , dans lequel sont en bas-relief les instrumens de la Passion de Jesus-Christ.

Comme le théâtre qui est dans cet Hôtel , est le premier théâtre fixe qu'il y ait eu en France , ce n'est pas une digression étrangère à sa Description , que de dire ici quelque chose de l'origine du Théâtre François.

Les Gaulois & les Francs avoient sans doute des Jeux & des Spectacles tant pour exercer le corps , que pour exercer l'esprit , mais ils n'avoient rien qui ressembloit à nos *Drames* d'aujourd'hui. Dans le quatorzieme siècle , il y avoit des histrions , des bouffons , des chanteurs , des joueurs d'instrumens , auxquels se joignirent des *Troubadours* ou Poëtes provençaux : ils alloient par bandes dans les Cours des Princes , de château en château & de Ville en Ville pour divertir les Rois , les grands Seigneurs & le Public. Sous le regne de Charles V. parurent de nouveaux Poëtes , qui composerent à l'envi des pastorales , des balades & des chansons. Nous apprenons de Pasquier qu'on célébroit en

§ 18 DESCRIPTION DE PARIS ,
*plusieurs endroits de la France des jeux
floraux , où celui qui avoit remporté l'hon-
neur de mieux écrire , étant appelé tan-
tôt Roi, tantôt Prince, quand il faloit re-
nouvellier les jeux , donnoit ordinairement
de ces chants à faire , qui furent pour
cette cause appelés royaux. Quelques-
uns prétendent que c'est de ces chants
royaux perfectionnés , mêlés d'épisodes ,
& accompagnés des personnages qui
animoient ces pieces par la représenta-
tion & par la déclamation , que nos
Drames ont pris leur origine. Comme
c'étoient des vagabonds qui alloient de
côté & d'autre représenter leurs jeux ,
c'est ce qui les a fait appeller des *Pelé-
rins* , par *Despreaux*.*

*Chez nos dévots ayeux le Théâtre abhoré ,
Fut longtems dans la France un plaisir
ignoré ,
De Pelerins , dit-on, une troupe grossiere ,
En public à Paris y monta la premiere ,
Et sottement zélée en sa simplicité ,
Joua les Saints , la Vierge , & Dieu par
piété ;
Le sçavoir à la fin dissipant l'ignorance ,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence ,
On chassa ces Docteurs qui prêchoient
sans mission.*

Ils firent leur premier essai en public
au bourg de *S. Maur des Fossés* , à deux

lieues de Paris, où ils représenterent la
 Passion de Notre Seigneur ; mais ce spec-
 tacle ayant fait du bruit, le Prevôt de
 Paris n'en fut pas plutôt informé, que
 par son Ordonnance du 3. de Juin de
 l'an 1398. il fit défense aux habitans de
 Paris, de S. Maur & autres Villes de son
 district de représenter aucun jeux de per-
 sonnages, soit des vies des Saints ou au-
 trement, sans le congé du Roi, à peine
 d'encourir son indignation, & de *for-
 faire envers lui*. Cette Ordonnance obli-
 gea ces Acteurs de s'adresser au Roi, &
 pour se le rendre plus favorable, ils pro-
 poserent d'ériger leur troupe en Confrerie.
 Le Roi approuva leur dessein, & fut
 si content de quelques-unes de leurs re-
 présentations où il avoit assisté, que le
 4. Décembre de l'an 1402. il autorisa
 leur établissement sous le titre de *Maî-
 tres, Gouverneurs & Confreres de la Con-
 frerie de la Passion & Résurrection de
 Notre Seigneur fondée dans l'Eglise de la
 sainte Trinité à Paris*. Ces Lettres Pa-
 tentes du Roi Charles VI. sont rappor-
 tées dans le Traité de la Police de Mon-
 sieur de la Mare, & dans les Preuves de
 l'Histoire de Paris de Dom Felibien &
 de Dom Lobineau, avec cette différence
 que les deux derniers accusent la Mare
 d'avoir supprimé au commencement de
 ces Lettres le mot de *Confreres*, qui

320 DESCRIPTION DE PARIS ,
signifie que le Roi étoit de cette Confrérie. Après avoir obtenu l'agrément du Roi , les Confreres de la Passion louerent des Religieux Prémontrés qui étoient établis , pour faire le Service Divin dans la Chapelle de l'Hôpital de la Trinité , la grand-Sale de cet Hôpital , laquelle avoit vingt-une toises de long sur six de large , & ils y représenterent pendant près de cent cinquante ans, des pieces de piété , ou de morale , sous le titre de *Moralités*. Ces représentations charmèrent tellement le public , que comme on ne les faisoit que les jours de Fêtes , on avança ces jours-là les vêpres dans plusieurs Eglises , afin qu'on pût assister à ces spectacles de dévotion sans perdre l'Office Divin.

La quantité de pauvres qu'il y avoit dans Paris , ayant obligé de les distribuer dans plusieurs Hôpitaux , il fut ordonné par Arrêt du Parlement du 30. Juillet 1547. que les enfans des pauvres gens qui n'avoient pas de quoi les nourrir , seroient mis dans l'Hôpital de la Trinité. Par ce Reglement les Confreres de la Passion furent obligés d'aller s'établir ailleurs pour y donner leurs représentations , & ils acheterent l'Hôtel d'Artois , ou de Bourgogne , ainsi que je l'ai déjà dit. Ils présenterent ensuite une Requête au Parlement pour en obtenir

la permission de continuer leurs jeux à l'Hôtel de Bourgogne, comme ils avoient fait dans la sale de l'Hôpital de la Trinité, avec défense à tous autres de donner de ces sortes de spectacles au public, à moins d'être avoués par la Confrerie. Le Parlement par son Arrêt du 17. Novembre 1548. leur accorda le privilege exclusif; mais quant à la premiere partie de leur Requête, bien loin de leur être favorable, il leur défendit de jouer le Mystere de la Passion de Notre Seigneur, ni aucun autre Mystere sacré, sous peine d'amende arbitraire, & leur permit seulement de représenter des pieces profanes, honnêtes & licites. Cette restriction déplut infiniment aux Confreres de la Passion; & comme ils crurent qu'il ne leur convenoit point de monter eux-mêmes sur le théâtre pour y représenter des pieces toutes profanes, ils louerent leur Hôtel de Bourgogne & leur privilege, à une troupe de comédiens qui se forma pour lors, & se réserverent deux loges pour eux & pour leurs amis, qu'on appella *les Loges des Maîtres*. Ce fut sur ce nouveau théâtre que *Jodelle* fit jouer des Tragédies & des Comédies sous Henri II; *Baif* sous Charles IX; *Robert Garnier* sous Henri III. & Henri IV; *Hardi*, *Mairet*, *Tristan* & *Corneille* sous Louis XIII. & Louis XIV; *Racine* sous

O v

322 DESCRIPTION DE PARIS ,
le regne de ce dernier Prince. C'est ain-
si que par degrés nos Drames se sont per-
fectionnés , & que *Corneille & Racine*
ont porté la Tragédie au point de perfec-
tion où les Grecs l'avoient portée , & où
les Romains ne purent jamais atteindre.

Revenons à l'Histoire Topographique
du Théâtre de Paris. Le succès qu'avoient
les Comédiens de l'Hôtel de Bourgo-
gne , & le gain qu'ils faisoient , excite-
rent la cupidité & l'émulation de quel-
ques jeunes gens qui ayant du talent pour
la déclamation , formerent une troupe
qui jouoit des farces & des jeux publics ,
& c'est contre ces Comédiens que la
Chambre des Vacations s'éleva ; & ren-
dit un Arrêt le 15. de Septembre de l'an
1571. qui leur défendit de jouer à l'a-
venir des farces sans permission , sous
peine de prison & de punition corporel-
le , & à tous les manans & habitans de
Paris & des fauxbourgs , de quelque qua-
lité & condition qu'ils fussent , d'assister
à ces jeux , sous peine de *dix livres pari-
sis* d'amende applicable au Roi. Cepen-
dant les pieces qu'on représentoit sur le
Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne , étoient
trop sérieuses pour qu'une Cour aussi ga-
lante , ou pour mieux dire , aussi libertine
que celle du Roi Henri III. pût s'en ac-
commoder. Ce Prince fit donc venir de
Venise une troupe de Comédiens , nom-

més li Gelosi, qui jouerent d'abord aux
 Etats de Blois en 1577. & puis à Paris à
 l'Hôtel de Bourbon, où ils avoient un
 nombre prodigieux de spectateurs. Le
 Parlement toujours en garde, contre tout
 ce qui peut corrompre les mœurs, leur dé-
 fendit de jouer, malgré les Lettres Paten-
 tes qu'ils avoient obtenues du Roi; mais
 dès que la Cour fut de retour de Poi-
 ziers, le Roi voulut absolument qu'ils
 rouvrirent leur Théâtre. Une troupe de
 Comédiens François étant venue à Paris
 en 1584. loua l'Hôtel de Cluni, & y
 établit un Théâtre de sa propre autorité.
 La Chambre des Vacations du Parle-
 ment n'en fut pas plutôt avertie, que le
 6. d'Octobre de cette même année, elle
 ordonna par un Arrêt que tous les Huif-
 fiers se transporteroient au logis des Co-
 médiens & du Concierge de l'Hôtel de
 Cluni près les Mathurins, auxquels ils
 feroient défenses, en vertu dudit Ar-
 rêt, de jouer leur Comédie, ne faire as-
 semblée en quelque lieu que ce soit, &
 audit Concierge de l'Hôtel de Cluni les y
 recevoir, à peine de mille écus d'amen-
 de. L'attention & la sévérité du Parle-
 ment n'éteignirent point l'envie que de
 nouveaux Comédiens avoient de s'éta-
 blir à Paris, puisqu'en 1588. deux nou-
 velles troupes, l'une de François, &
 l'autre d'Italiens, tenterent encore cet

Ovj

324 DESCRIPTION DE PARIS,
établissement, mais le Parlement revint
à la charge, & par son Arrêt du 10. de
Décembre de cette année, fit inhibitions
& défenses à tous Comédiens, tant Ita-
liens que François, de jouer comédies,
soit aux jours de Fêtes, ou ouvrables, &
autres semblables, jouer & faire tours &
subtilités, à peine d'amende arbitraire &
punition corporelle, s'il y échet, quel-
ques permissions qu'ils ayent impétrées
ou obtenues. Cependant quelques Comé-
diens de Province leverent un Théâtre
à Paris, à la faveur des privileges de la
Foire de S. Germain, & furent main-
tenus contre ceux de l'Hôtel de Bourgo-
gne, pendant la tenue de la Foire seu-
lement, par Sentence du Lieutenant Civil
en date du 5. Février de l'an 1596. à con-
dition de payer par chaque année qu'ils
joueroient, deux écus aux Administra-
teurs de la Confrerie de la Passion, Maî-
tres de l'Hôtel de Bourgogne. La troupe
de cet Hôtel fut donc la seule fixe qui fut
autorisée par le Parlement; mais l'accrois-
sement de cette ville, & la mesintelli-
gence qui se mit dans cette troupe en
1601. obligea ces Comédiens de se parta-
ger en deux bandes, dont l'une resta à
l'Hôtel de Bourgogne, & l'autre alla
élever un Théâtre à l'Hôtel d'argent au
Marais du Temple. Il est parlé de ces
deux troupes de Comédiens dans une

Ordonnance de Police du 12. Novem-
1609. par laquelle il leur est fait défen-
fenses, 1°. de finir leurs Comédies plus
tard qu'à quatre heures & demie en hiver;
2°. d'exiger plus de cinq sols au Parter-
re, & dix aux Loges; 3°. de représenter
aucunes pieces qu'elles n'ayent été aupara-
vant communiquées au Procureur du
Roi. Ces deux troupes se réunirent vers
l'an 1619. faute de spectateurs; mais
Melite qui est la premiere piece de *Pier-
re Corneille* eut un si grand succès, & at-
tira tant de monde à ses représentations,
que les Comédiens se séparèrent de nou-
veau, & rétablirent le Théâtre du
Marais.

Il n'y eut à Paris que ces deux troupes
de Comédiens François jusques vers l'an
1653. que *Jean-Baptiste Poquelin*, valler
de chambre Tapissier du Roi, né avec
un penchant invincible pour le Théâtre,
forma avec quelques bourgeois de Paris
une troupe qui, après avoir joué plu-
sieurs fois la comédie pour se divertir,
voulut tirer du profit de ses représenta-
tions, & s'établir sur le quai des Céles-
tins dans le jeu de Paume de la Croix
blanche. Ce fut pour lors que *Poquelin*
prit le nom de *Moliere* qu'il a toujours
porté depuis, sans avoir jamais voulu dire
les raisons qui le lui avoient fait prendre.

Cette troupe n'ayant pas réussi à Pa-

326 DESCRIPTION DE PARIS ,
 ris , pour n'avoir pas voulu suivre les avis
 de *Moliere* , prit le parti d'aller en Lan-
 guedoc où le Prince de Conti qui esti-
 moit l'esprit & les talens de *Moliere* , la
 reçut très-favorablement , & lui donna
 même des appointemens. Elle s'acquit
 beaucoup de réputation dans cette Pro-
 vince pendant quatre ou cinq ans de sé-
 jour qu'elle y fit , & résolut de revenir à
 Paris pour y établir un Théâtre Comi-
 que. Elle se mit en chemin pour s'appro-
 cher de cette Capitale , & s'arrêta quel-
 que temps à Grenoble , d'où elle vint à
 Rouen pour être plus à portée de se mé-
 nager un établissement à Paris , où *Mo-
 liere* fit pour lors plusieurs voyages qui
 ne lui furent point inutiles , car il eut le
 bonheur de faire agréer ses services &
 ceux de sa troupe à *Monsieur* , frere uni-
 que du Roi. Ce fut le 24. du mois d'Oc-
 tobre de l'an 1658. qu'elle joua *Nicomede* ,
 devant le Roi & toute la Cour , sur
 un Théâtre que Sa Majesté avoit fait éle-
 ver exprès dans la sale des gardes au
 vieux Louvre. Peu de jours après , elle
 représenta devant le Roi , & sur le mê-
 me Théâtre , la Comédie du *Docteur
 amoureux*. Cette piece fit d'autant plus
 de plaisir au Roi , qu'il y avoit longtems
 que la troupe de l'Hôtel de Bourgogne ,
 qu'on nommoit la *Troupe Royale* , ne
 jouoit que des pieces sérieuses.

Le Roi voulut alors que la troupe de *Moliere* s'établît à Paris, & lui accorda la sale du Petit Bourbon pour y représenter la Comédie alternativement avec les Comédiens Italiens. Elle prit le titre de *troupe de Monsieur*, commença à jouer dans cette sale le 3. de Novembre de l'an 1658. & y continua ses représentations jusqu'au mois d'Octobre de l'an 1660. que la sale du petit Bourbon fut démolie pour la construction du grand-Portail du Louvre. Alors, c'est-à-dire, au commencement de l'année 1661. le Roi accorda à *Moliere* & à sa troupe la sale du Palais Royal. Cette troupe fut si souvent employée pour divertir le Roi, qu'au mois d'Août de l'an 1665. Sa Majesté jugea à propos de la prendre tout-à-fait à son service, & de lui donner une pension de sept mille livres.

Moliere étant mort la nuit du 17. au 18. de Février de l'an 1673. quatre des principaux acteurs de la troupe du Roi s'engagerent eux-mêmes dans celle de l'Hôtel de Bourgogne; & ceux qui restoient, se trouvant hors d'état de continuer leurs représentations, le Roi leur ôta la sale du Palais Royal qu'il donna à *Lulli* pour les représentations des Tragedies en musique, & ordonna que de la troupe du Marais, & des restes de celle de *Moliere*, on n'en formât qu'une,

328 DESCRIPTION DE PARIS,
qui s'établirait dans le jeu de paume de
la rue de Seine, ayant issue dans celle des
Fossés de Nesle, vis-à-vis la rue Guéné-
gaud. Ce qui fut fait par Ordonnance de
M. de la Reynie Lieutenant de Police,
donnée le 25. Juin de la même année
1673. Ainsi le Théâtre du Marais fut
pour lors supprimé pour toujours, & il
n'y eut plus que deux troupes de Comé-
diens François à Paris : sçavoir, *la troupe*
Royale, ou de l'Hôtel de Bourgo-
gne, & *la troupe du Roi* établie dans
la rue de Seine..

Les suites de cet établissement furent
si heureuses, qu'enfin il plut au Roi d'y
joindre tous les Acteurs & Actrices de
l'Hôtel de Bourgogne, ou de la troupe
Royale, suivant l'Ordre que Sa Majesté
en donna le 18. Août 1680. confirmé
par une Lettre de cachet en date du 21.
d'Octobre suivant; & depuis cette union,
il n'y eut plus dans Paris qu'une seule
troupe de Comédiens François.

Par cet arrangement le Théâtre de l'Hô-
tel de Bourgogne étant vacant, le Roi per-
mit à la troupe des Comédiens Italiens de
s'y établir pour y représenter leurs pieces,
ce qu'ils firent jusqu'en l'an 1697. que le
13. du mois de Mai, M. d'Argenson,
alors Lieutenant Général de Police,
leur fit défense de la part du Roi de don-
ner aucunes représentations, & mit le

scellé sur les portes du Théâtre & des loges , à cause , disent les nouvelles publiques de ce temps-là , qu'on n'y observoit plus les reglemens que Sa Majesté avoit faits , que l'on y jouoit encore des pieces trop licentieuses , & que l'on ne s'y étoit point corrigé des obscénités & des gestes indécens. Ce Théâtre ne fut point détruit , mais seulement fermé , & ne servit plus qu'au tirage des loteries. Le 18. de Mai de l'an 1716. sous la Regence de M. le Duc d'Orléans , il parut une Ordonnance du Roi qui rétablit les Comédiens Italiens , & le même jour ils représenterent. Les cinq ou six premieres représentations se firent sur le Théâtre de l'Opéra , en attendant qu'on eut accommodé celui de l'Hôtel de Bourgogne , où ils jouerent pour la premiere fois , le premier du mois de Juin suivant. Ils prirent d'abord le titre de *Comédiens Italiens de Monseigneur le Duc d'Orléans* ; mais dès que le Roi Louis XV. fut majeur , ils firent mettre sur la porte de l'Hôtel de Bourgogne les armes du Roi , & au-dessous un marbre noir , avec cette inscription en lettres d'or :

*Hôtel des Comédiens Italiens ordinaires
du Roi , entretenus par SA MAJESTÉ ,
rétablis à Paris en l'année 1716.*

Le 14. Mars de l'an 1719. le Roi leur

330 DESCRIPTION DE PARIS,
fit expédier une ordonnance de six mille
livres pour chacune des années 1717.
1718. 1719. & les six premiers mois de
1720. à raison de cinq cens livres pour
chacun des douze Comédiens ; & à
compter des six derniers mois de 1720.
jusqu'à présent, Sa Majesté leur a fait
donner quinze mille livres par an, par
deux ordonnances de six en six mois.

Je ne dois pas quitter l'Hôtel de Bour-
gogne, sans remarquer que Louis XIV.
ayant été souvent importuné des fréquens
démêlés qu'il y avoit entre les différentes
troupes des Comédiens & les Confreres
de la Passion, les termina par son Edit
du mois de Décembre 1676. enregistré au
Parlement le 4. Février 1677. par lequel
il supprima la Confrerie de la Passion,
& unit ses biens & ses revenus à l'Hôpi-
tal Général, pour être employés à la
nourriture & à l'entretien des Enfans
Trouvés, & c'est à ce titre que les Co-
médiens Italiens payent le loyer de l'Hô-
tel de Bourgogne à cet Hôpital.

La rue Françoisse aboutit d'un côté à
la rue Pavée, & de l'autre à la rue Mau-
conseil. Elle a pris le nom qu'elle porte,
de François I. sous le regne duquel on
fit de grands changemens dans ce quar-
tier, après que l'Hôtel de Bourgogne &
son emplacement eurent été vendus à
différens particuliers. Dans un ancien

plan de Paris , cette rue est nommée *la rue Neuve*, ensuite *la rue Neuve saint François*, & enfin *la rue François*.

A un des bouts de la rue Mauconseil est le Cloître de l'Hôpital & Eglise de S. Jacques, dont une des portes de l'Eglise est dans la rue S. Denis.

S. JACQUES DE L'HÔPITAL.

L'Hôpital & l'Eglise de S. Jacques aux Pelerins doivent leur fondation à une Confrerie de Bourgeois de Paris , qui avoient fait le pelerinage de S. Jacques en Galice. Cette Confrerie s'étoit formée sur la fin du treizieme siecle ; & nous apprenons d'un titre de l'an 1298. qu'elle faisoit alors ses assemblées dans l'Eglise de S. Eustache, & que Guillaume de Charni lui donna dix sols *parisis* de rente, à la charge de faire dire un Anniversaire perpétuel. Le Roi Louis X. dit *Hutin*, approuva cette Confrerie par ses Lettres Patentes données à Vincennes le 10. de Juillet 1315. & permit aux Confreres Pelerins de faire leurs assemblées dans la maison des aveugles, autrement dite *des Quinze-Vingts de Paris*.

L'an 1319. la Confrerie se crut assez riche pour former le dessein de faire bâtir un Hôpital pour *loger & heberger* les Pelerins qui alloient à S. Jacques en Galice, ou qui en revenoient , & pour les

332 DESCRIPTION DE PARIS ,
autres pauvres passans, de l'un & de l'autre sexe. Pour cet effet elle acheta une place près de la porte aux peintres, depuis l'Hôtel d'Ardoise dans la rue S. Denis, jusqu'au coin de la rue Mauconseil, & partie de cette rue, jusqu'au coin de la rue Merderet. Aussi-tôt après on jeta les fondemens de cet Hôpital; mais les Confreres Pelerins s'appercevant que leur entreprise étoit au-dessus de leurs facultés, ils se présentèrent à l'Official de Paris, qui leur accorda des Lettres en 1319. par lesquelles il exhortoit les Fideles à secourir de leurs aumônes les Confreres Pelerins de S. Jacques, auxquels il permit de faire des quêtes dans les différens quartiers de la Ville & au-dehors, pour la construction de l'Hôpital.

Cette recommandation de la part de l'Official produisit à cette nouvelle Confrerie des sommes considérables; mais comme les Doyen & Chapitre de saint Germain l'Auxerrois, & le Curé de S. Eustache s'opposèrent à l'établissement que l'on se propoisoit de faire, cette opposition suspendit pendant quelque temps les travaux de l'Hôpital, & fit prendre aux Confreres le parti de s'adresser au Pape Jean XXII. Ils lui exposèrent dans leur supplique qu'ils avoient commencé à faire bâtir un Hôpital, dans lequel ils

desiroient qu'il y eut une Chapelle qui seroit desservie par quatre Chapelains perpétuels qui y feroient une *perpétuelle & personnelle* résidence, qui assisteroient, tant aux Messes qu'aux Heures Canoniales qu'ils y chanteroient tous les jours, & qui seroient tenus de célébrer par jour au moins trois Messes, l'une du S. Esprit, ou de la Vierge, au point du jour; une autre pour les défunts (ou de saint Jacques si c'étoit un Dimanche) à l'heure de Primes, & la troisième, selon l'exigence du jour, à l'heure de Tierces: que ces quatre Chapelains auroient chacun un Clerc à leurs dépens pour les aider à faire le Service Divin; que l'un d'eux seroit fait *Trésorier*, & seroit chargé des ornemens de l'Eglise, & autres meubles dudit Hôpital, concernant seulement le Service Divin: que tous les ans il rendoit compte de sa gestion aux Administrateurs pour lors en charge, & qu'il auroit soin des autres Chapelains, des pauvres passans & des malades de l'Hôpital, auxquels il administreroit les Sacremens: que le Trésorier percevroit par an cinquante livres parisis, & les trois autres Chapelains chacun quarante livres parisis: que les Administrateurs qui seroient nommés par les Confreres de l'Hôpital, présenteroient, tant pour le présent que pour l'avenir,

334 DESCRIPTION DE PARIS,
au Tresorier des personnes *idoines* & capables pour être par lui pourvûes des Chapellenies & Cléricats, lorsqu'ils vauqueroient : que celui des Chapelains ainsi institués, qui seroit élu Trésorier, seroit présenté à l'Evêque de Paris, qui seroit pour lors, ou à son Grand-Vicaire, ou à celui du Chapitre, le siege Episcopal vacant : que toutes les offrandes qui seroient faites à l'Hôpital pour quelque cause que ce fût, seroient employées totalement pour la construction de l'Hôpital & pour la nourriture des Pelerins, des pauvres & des malades : que proche de cet Hôpital, il y auroit un cimetiere pour inhumer les Pelerins, les pauvres, les malades & les serviteurs de l'Hôpital qui y décéderoient, & qu'il y auroit une cloche de poids compétent.

Le Pape faisant droit sur ladite Requête ou Supplique, adressa une Bulle ou Bref délégatoire à *Jean de Marigni* Evêque de Beauvais, & à *Geoffroy du Plessis* Notaire Apostolique, pour qu'ils examinassent avant toutes choses, si cet Hôpital étoit suffisamment doté pour entretenir les Chapelains, les Clercs & les autres serviteurs, & satisfaire aux autres charges, pour, en cas de fonds suffisans, & après avoir terminé les différends qui étoient entre les Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, le Curé

de S. Eustache & les Confreres, confirmer par l'autorité apostolique tout ce qui avoit été fait pour la construction de l'Hôpital & de la Chapelle, & accorder aux Confreres tout ce qu'ils avoient demandé par leur Supplique ou Requête. Cette bulle ou bref délégatoire est daté d'Avignon le quinzieme des Calendes d'Août de la sixieme année du Pontificat de Jean XXII. c'est-à-dire, le 18. de Juillet 1322. On ne comprend point pourquoi cette bulle est adressée à l'Evêque de Beauvais, & non pas à l'Evêque de Paris, qui étoit pour lors *Estienne Boret*.

Les Commissaires délégués par le Pape, travaillerent en conséquence de leur pouvoir, & commencerent par terminer les différends qui étoient entre les Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, le Curé de S. Eustache & les Confreres Pelerins. Les Doyen & Chapitre de S. Germain abandonnerent leur prétention moyennant la somme de quarante livres parisis une fois payée, & le Curé de S. Eustache renonça aux siennes pour la somme de cent soixante livres parisis, aussi une fois payée.

Cet obstacle étant levé, les Commissaires firent assigner toutes les parties intéressées le 21. de Février de l'an 1323. & les Confreres Pelerins ayant fait voir

qu'ils avoient cent soixante-dix livres parisis de rentes amorties, qui leur avoient été données par Charles de Valois Comte d'Anjou, & par plusieurs autres personnes notables, les Commissaires Apostoliques confirmerent le partage que les Confreres avoient résolu de faire de ces revenus, en assignant cinquante livres au Trésorier, & quarante livres à chacun des trois autres Chapelains, & ne destinerent à l'Hôpital que les oblations & les aumônes journalieres des Fideles qu'ils crurent suffisantes pour en supporter les charges. Les Confreres Pelerins obligerent même au payement des cent soixante-dix livres de rente leurs propres biens, au cas que ceux de la Confrerie n'en pussent pas répondre.

Ce fut à ces conditions que les Commissaires du Pape confirmerent la fondation de l'Eglise & de l'Hôpital. Mais comme les Confreres Pelerins s'étoient rendus garants des fonds qu'ils avoient assignés pour la dotation des Bénéficiers, ils se réserverent l'administration des fonds, & obtinrent de plus à titre de Fondateurs la présentation aux Bénéfices, sçavoir de la Trésorerie à l'Evêque, & des Chapellenies au Trésorier. Ce droit de patronage & de présentation fut ensuite confirmé en faveur des Confreres Pelerins par une seconde Bulle du même

QUART. DE S. DENIS. IX. 337
même Pape Jean XXII. de l'année 1326.
& par une autre du Pape Clement VI.
de l'an 1342.

Quoique dans ces trois bulles il ne
soit fait mention que de Chapelains ,
& de Chapellenies, il paroît néanmoins
par des actes passés trente ans après , ou
environ , que les quatre premiers Titu-
laires dont il est parlé ci-dessus , avoient
déjà pris la qualité de Chanoines , sous
prétexte qu'ils en faisoient les fonctions ,
& qu'ils en portoient l'habit. C'est pour-
quoi en 1377. & 1403. deux particuliers
ayant fondé deux Chapellenies *ad instar*
des quatre premières , on voit dans les
actes de leurs fondations les noms de
Chanoines , de *Prébendes* & de *Chanoi-
nies* , répétés nombre de fois.

Avant ladite année 1403. & dans
l'espace de quelques années postérieu-
res , il se fit dans la Chapelle de cet Hô-
pital , appelée dès-lors *Eglise* , plusieurs
autres fondations de Chapelains de deux
especes différentes.

La première est de quatorze Chape-
lains , fondés tous pour dire certain nom-
bre de Messes par semaine , avec le droit
& l'obligation d'assister à l'office du
chœur , de loger dans le cloître , & de
recevoir certaines distributions. Ce nom-
bre fut ensuite réduit à douze , les Con-
freres Pelerins en ayant tiré deux de leur

338 DESCRIPTION DE PARIS ,
propre autorité, pour, avec les six ci-
dessus , faire & célébrer l'office du
chœur, comme il se voit par une tran-
saction du 6. Avril . . . & par un com-
pte rendu en 1404.

La seconde fondation fut de neuf au-
tre Chapelains, distingués des quatorze
sufdits, en ce qu'ils n'avoient point de
logement dans le cloître de cette Eglise,
ni de séance dans le chœur ; & ces neuf
Chapelains furent supprimés par l'Offi-
cial de Paris en 1482. suivant & en con-
séquence d'un rescrit du Cardinal *Julien*,
Légat en France. Une partie des fonds
de ces Chapellenies fut appliquée à l'en-
tretien des enfans de chœur.

En sorte que depuis l'an 1482. jusqu'à
ces derniers temps, l'Eglise de S. Jac-
ques de l'Hôpital a été desservie par
vingt Titulaires, dont huit étoient char-
gés de faire l'office du chœur à tour de
semaine, pour raison de quoi ils ont
toujours pris la qualité de Chanoines,
& les douze autres étoient tenus de dire
certain nombre de messes par semaine,
& d'assister seulement à l'office Cano-
nial, & ces douze ont toujours retenu la
qualité de Chapelains. Il y a de plus dans
cette Eglise quatre Vicaires, un Sacrif-
rain, & quatre Enfans de chœur.

Il est vrai que la qualité de Chanoi-
nes prise par les huit premiers Titulai-

res, a donné lieu à plusieurs instances commencées en différens temps par lesdits Confreres Pelerins, sous prétexte que les Bulles ci-dessus, & plusieurs actes postérieurs ne leur donnent que la qualité de Chapelains, & ne désignent leurs titres que par le terme de *Chapellenies*. Mais outre qu'il n'y a eu là-dessus aucun jugement définitif, ces Titulaires n'ont point cessé de prendre cette dénomination dans presque tous les Arrêts, Sentences, Transactions, & autres actes qui ont paru jusqu'à présent, & notamment dans les Arrêts des 8. Mai 1438. & 15. Septembre 1654. Par ces Arrêts, il est constant que depuis la fondation de cet Hôpital, l'administration des biens a toujours été faite par les Confreres Pelerins, ou en cas de malversation de leur part, par des bourgeois nommés d'office; le Trésorier néanmoins, & quelques Bénéficiers étoient présens à la reddition des comptes, aux adjudications des baux, & aux toisés des ouvrages, &c.

Les choses demeurerent en cet état jusqu'à l'Edit du mois de Décembre 1672. par lequel le Roi donna à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, l'administration & jouissance perpétuelle des maisons, droits, biens & revenus ci-devant possédés par d'autres Ordres Hospitaliers,

340 DESCRIPTION DE PARIS ,
ensemble de toutes les Maladreries ;
Léproseries, Hôpitaux, Maisons-Dieu ,
Aumôneries, Confreries , Chapelles
Hospitalieres, & autres lieux pieux du
Royaume où l'hospitalité n'étoit point
gardée, même ceux fondés pour les Pe-
lerins & pauvres passans, aux clauses,
charges, conditions & exceptions y
mentionnées.

Les Confreres Pelerins de S. Jacques de
l'Hôpital prétendirent n'être point dans
le cas de cet Edit ; mais par Arrêt de la
Chambre Royale du 5. Mai 1676. ren-
du contradictoirement entre eux & les
Chevaliers dudit Ordre, les Confreres
Pelerins furent condamnés à *se désister
& départir au profit desdits de l'Ordre ,
de l'administration dudit Hôpital, lieux ,
biens & revenus en dépendans , desquels
lesdits de l'Ordre seroient mis en posses-
sion réelle & actuelle pour les adminis-
trer, regir & gouverner dudit jour, en
vertu dudit Arrêt ; avec défenses ausdits
Pelerins & tous autres de les troubler en
la possession & jouissance d'iceux, à peine
de tous dépens, dommages & intérêts
à la charge par lesdits de l'Ordre d'exer-
cer l'hospitalité envers les Pelerins & pau-
vres passans qui viendroient audit Hôpi-
tal, suivant les fondations, & conformé-
ment à la Déclaration de Sa Majesté du
24. Mars 1674. & au Reglement général*

qui seroit fait en conséquence ; de faire célébrer à perpétuité le Service divin en la même manière qu'il a été & étoit pour lors célébré es Eglise & Chapelle dudit Hôpital S. Jacques ; d'entretenir le même nombre des Trésorier , Chanvines , Chapelains , Chantres , Enfans de chœur & autres Officiers de ladite Eglise & Chapelle , & leur continuer les mêmes jouissance & paiement des distributions qu'ils avoient reçues depuis vingt années dernières ; sans que pour quelque cause & occasion que ce fut , lesdits de l'Ordre pussent faire aucun changement , diminution , ni retranchement ; que les Pelerins de S. Jacques pourroient faire leur procession publique & solemnelle , ainsi qu'il étoit accoutumé par chacun an ; comme aussi à condition par lesdits de l'Ordre d'acquitter toutes les charges des fondations , & de continuer de payer à l'avenir toutes les rentes & dettes contractées par lesdits Administrateurs au nom dudit Hôpital , tant en intérêts & arrérages que principal Ordonne au surplus ledit Arrêt , qu'aux inscriptions qui sont audit Hôpital , & mentionnées au procès verbal des Huissiers du 24. Septembre 1675. ces mots de pauvres passans seroient ajoutés.

En conséquence de cet Arrêt , les Chevaliers eurent seuls l'administration du temporel des Eglise & Hôpital de

S. Jacques ; mais s'étant apperçus dans la suite que les biens diminuoient considérablement , & que les dettes se multiplioient de jour en jour , ils firent une tranfaction avec les Bénéficiers de ladite Eglise le 30. Août 1686. par laquelle ils admirent le Trésorier , deux Chanoines & deux Chaplains , pour faire conjointement avec eux l'administration ; ce qui continua jusqu'à l'Edit du mois de Mars 1693. dans lequel le Roi parle en ces termes :

Après avoir fait examiner en notre présence nos Edits & Déclarations des mois de Décembre 1672. Mars & Avril 1674. Avril 1675. & Septembre 1682. & tout ce qui s'est fait en exécution..... Nous aurions aussi considéré que les Ordres Hospitaliers & Militaires dont nous aurions unis tous les biens audit Ordre de Mont-Carmel & de S. Lazare , ne pouvant être regardés comme entièrement éteints , il seroit juste de leur rendre lesdits biens & revenus , fauf à être pourvû à la réformation des abus qui s'y sont glissés ; & que nous ne pouvions rien faire de plus digne de la justice & de la charité dont nous tâchons de remplir le devoir , que de laisser le revenu des Hôpitaux , même de ceux , où par la négligence des Administrateurs & autres qui en étoient chargés , l'hospitalité n'étoit point gar-

dée, pour être employé à la subsistance des pauvres des lieux, suivant l'esprit & l'intention des Fondateurs, en y établissant une bonne administration pour l'avenir . . . A ces Causes, &c . . . Nous avons par le présent Edit perpétuel & irrévocable désuni & désunissons par ces présentes dudit Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, les maisons, droits, biens & revenus qui étoient possédés avant notre Edit du mois de Décembre 1672. par les Ordres du S. Esprit de Montpellier, de S. Jacques de l'Epée & de Luques, du S. Sepulchre, de sainte Christine de Somport, de N. D. dite Teutonique, de S. Louis de Boucheraumont, & autres Ordres Hospitaliers, Militaires, Séculiers ou Réguliers. Avons pareillement désuni dudit Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, les Maladreries, Léproseries, Hôpitaux, Hôtels-Dieu, Maisons-Dieu, Aumôneries, Confreries, Chapelles Hospitalières & autres lieux pieux de notre Royaume, même ceux destinés pour les Pelerins ou pauvres passans, unis audit Ordre de S. Lazare par notre Edit du mois de Décembre 1672. & Déclarations intervenues en conséquence, soit que lesdits Hôpitaux ou lieux pieux fussent possédés en titre de Bénéfices, ou de simples administrations, & encore que l'hospitalité n'y eut été gar-

344 DESCRIPTION DE PARIS ,
*dée ; desquels biens & revenus desdits
Ordres , Maladreries , Léproseries , Hô-
pitaux , & autres lieux pieux & droits en
dépendans , les pourvûs des grands Prieu-
rés & Commanderies auxquels ils ont été
attachés , seront tenus de quitter & délais-
ser la possession & jouissance en l'état
qu'ils sont , & d'en remettre les titres &
baux qu'ils ont pardevers eux , au pre-
mier jour de Juillet prochain , à ceux qui
seront à ce commis & préposés par les In-
tendans & Commissaires départis dans les
Provinces de notre Royaume pour l'exé-
cution de nos Ordres.*

En exécution de cet Edit vérifié au
Grand Conseil le 9. Avril 1693. lesdits
sieurs de l'Ordre de Notre - Dame de
Mont-Carmel , & de S. Lazare , ayant
abandonné l'Eglise & l'Hôpital de saint
Jacques , les Trésorier , Chanoines &
Chapelains continuerent seuls l'admi-
nistration , & le 27. Janvier 1694. le
Roi par un Arrêt de son Conseil ayant
nommé des Commissaires pour faire
droit sur les contestations concernant la-
dite Eglise , lesdits Trésorier , Chanoi-
nes , Chapelains , les Confreres Pelerins ,
l'Archevêque de Paris , le Trésorier seul
& en son nom , présenterent leurs Re-
quêtes respectives ; les Trésorier , Cha-
noines & Chapelains à ce qu'il plut à Sa
Majesté ordonner qu'ils seroient & de-

meureroient seuls Gouverneurs & Administrateurs de l'Eglise & Hôpital de S. Jacques; les Confreres Pelerins à ce qu'ils seroient remis en la possession actuelle de l'administration & gouvernement de l'Hôpital de S. Jacques aux Pelerins, lieux, biens, revenus, honneurs, privileges en dépendans, nomination & présentation aux Bénéfices, comme ils étoient avant l'Arrêt de la Chambre Royale du 5. Mai 1676. l'Archevêque de Paris à ce qu'il fût ordonné que les clefs des archives où doivent être les titres, papiers & enseignemens de l'Eglise & Hôpital, lui seroient remises pour en connoître les revenus & les charges, & faire ensuite les reglemens nécessaires conformément à l'Arrêt du 30. Janvier 1674. en conformité duquel il pourvoiroit de plein droit à tous les Bénéfices dépendans de l'Eglise & Hôpital: & le Trésorier à ce qu'en qualité de Trésorier de l'Eglise & Hôpital, il seroit maintenu & conservé dans le droit & possession de conferer de plein droit les Chanoinies, Prébendes & Chapelles de cette Eglise; & au cas néanmoins que Sa Majesté voulût que l'Arrêt du 30. Janvier 1674. rendu par provision, fût déclaré définitif, & que conformément à icelui, le sieur Archevêque de Paris nommât de plein droit aux Chanoinies & Prébendes,

346 DESCRIPTION DE PARIS ,
il fut ordonné par forme d'indemnité de la provision du droit général de collation de tous les Bénéfices de cette Eglise, que lui Trésorier nommeroit de plein droit aux Chapelles d'icelle.

Peu de temps après les créanciers de cette Eglise donnerent leur Requête d'intervention à ce que attendu que pour empêcher la mauvaise administration de cet Hôpital, il avoit été ordonné par plusieurs Arrêts, & notamment par celui du 18. Décembre 1654. que quatre bourgeois en feroient l'administration conjointement avec trois Pelerins ; que ces bourgeois étoient en possession de cette administration au temps de l'union qui a été faite de cet Hôpital à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, & que c'étoit l'intention de Sa Majesté que les choses fussent rétablies dans l'état où elles étoient dans le temps de cette union ; Sa Majesté ordonna que quatre des supplians qui étoient bourgeois de Paris, créanciers de sommes considérables, feroient élus pour regir & gouverner conjointement avec trois Administrateurs Pelerins, les biens de cet Hôpital. Le 20. Janvier 1696. Messire *Antoine de Noailles* qui avoit été nommé à l'Archevêché de Paris, présenta aussi sa Requête à ce qu'acte lui fût donné de ce qu'il reprenoit l'instance au lieu

& place du sieur de *Harlay* son prédécesseur en l'Archevêché de Paris.

Les choses étant en cet état, il intervint Arrêt du Conseil le 10. Mars 1696. portant que les Bénéficiers, les Administrateurs bourgeois, les Confreres Pellerins & autres, mettroient leurs titres & pieces justificatives de leurs prétentions ès mains du sieur de Fieubet Maître des Requêtes de l'Hôtel, pour, après en avoir communiqué aux sieurs de la *Reynie*, de *Marillac*, d'*Aguesseau*, & de *Fourci*, Conseillers d'Etat, être fait droit aux Parties, ainsi qu'il appartiendrait par raison; cependant par provision, & sans préjudice des droits des Parties au principal, que le sieur Archevêque de Paris feroit en ladite Eglise les reglemens provisoires qu'il jugeroit nécessaires pour empêcher les abus, & pourvoiroit de plein droit à la Trésorerie, Canoncats & Prébendes, & le Trésorier aux Chapelles.

Les Parties, en conséquence de cet Arrêt, firent leurs productions, & l'Archevêque de Paris s'étant porté appellant comme d'abus de l'exécution des bulles du Pape Jean XXII. & du Pape Clément VI. & du procès verbal de l'Evêque de Beauvais dont j'ai fait mention ci-dessus, & de ce qui s'en est ensuivi : Oui le rapport desdits sieurs Commissaires, & tout

348 DESCRIPTION DE PARIS ,
considéré, le Roi en son Conseil, faisant droit sur l'appel comme d'abus, interjeté par le sieur Archevêque de Paris des susdites bulles, procès verbal, & de tout ce qui s'en est ensuivi, déclara par Arrêt du 3. Septembre 1698. *qu'il n'y avoit abus*; en conséquence maintint & garda lesdits Confreres Pelerins dans le droit de patronage des bénéfices de ladite Eglise de S. Jacques; & avant faire droit sur l'administration des biens de ladite Eglise & Hôpital, prétendue tant par les Trésorier, Chanoines & Chapelains, que lesdits Confreres Pelerins & les créanciers, ordonna que lesdits créanciers représenteroient les titres de leurs créances, & les Bénéficiers & les Confreres Pelerins, les baux & titres des revenus de ladite maison, devant le sieur Rapporteur qui en dresseroit procès verbal, pour le tout vû & rapporté être ordonné ce que de raison Et cependant par maniere de provision, & sans préjudicier aux droits des Parties au principal, que ladite administration seroit continuée par le Trésorier, un Chanoine & un Chapelain de ladite Eglise, trois Pelerins & trois Créanciers, & que les délibérations seroient prises à la pluralité des voix.

Comme les affaires tiroient en longueur pardevant lesdits sieurs Commis-

faïres , & que par les oppositions , & la négligence des Parties , il ne se regloit aucune des fufdites consultations, le Roi voulant en accélérer le jugement & empêcher que les Parties ne fuffent confumées en frais , rendit un Arrêt en fon Conseil d'Etat le 4. Mai 1716. par lequel , de l'avis du Duc d'Orléans Régent , *il renvoya toutes les conteftations aétuellement pendantes & indéçifes devant les fieurs Commiffaires de fon Conseil , & celles nées & à naître entre les Tréforier , Bénéficiers , les Confreres Pelerins , & les Créanciers de l'Hôpital de S. Jacques , en la Grand'Chambre du Parlement de Paris , à laquelle Sa Majefté en attribue toute Cour , Jurifdiétion & connoiffance , pour y procéder fuivant les derniers errements.*

En conféquence de cet Arrêt , toutes les créances furent liquidées & remboursées au moyen d'un nouvel emprunt fait à un denier beaucoup moins onéreux à ladite Eglife , en vertu de trois Arrêts du Parlement des 15. Mai , 5. Juillet & 5. Septembre 1720. & par l'œconomie & les foins defdits Adminiftrateurs , Bénéficiers , Pelerins & Créanciers , depuis 1698. jufqu'en 1722. les revenus de ladite Eglife étant augmentés de plus de vingt mille livres de rente , & les charges diminuées de près de cinquante livres

450 DESCRIPTION DE PARIS ,
par an. En 1693. les revenus de cette
Eglise & Hôpital étoient réduits à dix-
huit mille livres de rente , au lieu qu'en
1722. ils étoient montés à quarante mil-
le livres ; de plus, le Receveur avoit dix
mille livres d'épargne en caisse ; toutes
les maisons étoient en bon état ; &
l'hospitalité y étoit exercée avec autant
d'exactitude que les aumônes des fide-
les pouvoient fournir aux besoins des
pauvres.

Les douze Chapelains qui n'étoient
point chargés de célébrer l'Office Cano-
nial à tour de semaine comme les huit
autres , présenterent leur Requête à la
Cour , par laquelle ils demandoient
qu'attendu que l'Office Divin ne se fai-
soit point avec la décence convenable ,
& que la distinction des qualités , fonc-
tions & revenus , étoit la source de plu-
sieurs contestations , tous les vingt Béné-
ficiers de ladite Eglise de S. Jacques fus-
sent tous réunis sous une seule & même
qualité & dénomination telle qu'il plai-
roit à la Cour leur désigner : que tous
ces vingt Bénéficiers seroient tenus de
faire & célébrer chacun à leur tour &
par semaine l'Office solennel & Cano-
nial , ensemble d'acquitter indistincte-
ment & selon le rang qu'ils tiennent
au chœur , toutes les fondations fai-
tes & à faire suivant les tables qui en

seroient dressées , signées & affichées chaque semaine à la Sacristie par le Trésorier , & en son absence par le plus ancien du chœur , conformément à la Sentence de l'Officialité du 17. Juillet 1720. que tous les vingt Bénéficiers auroient mêmes gros , distributions , assistances , honoraires , droits & privileges , sans préjudice de ce que le Trésorier est en possession de recevoir de surplus : que vacance arrivant de la Trésorerie par décès ou autrement , il seroit élu par qui il appartiendrait , l'un des dix-neuf autres Bénéficiers pour être Trésorier , conformément & selon l'esprit de la bulle de fondation de cette Eglise , & seroit le nouveau pourvu mis en possession de la maison affectée à la Trésorerie , droits , privileges & prérogatives : que vacance aussi arrivant de l'un des autres Bénéfices , il y auroit option de maisons ou logemens par tous les autres Bénéficiers suivant leur rang d'ancienneté & de réception , en sorte que le dernier pourvu prendroit la dernière place au chœur & partout ailleurs , & occuperoit la dernière maison ou logement : que tous les vingt Bénéficiers continueroient de ne faire qu'un seul & même corps , & même compagnie , ne tiendroient qu'une seule & même assemblée , n'auroient qu'un seul & même registre , même Secrétaire.

352 DESCRIPTION DE PARIS ;
& même Sceau ; qu'ils continueroient tous à avoir voix délibérative indistinctement dans toutes les affaires concernant le temporel & le spirituel de cette Eglise ; que toutes les conclusions seroient prises , & toutes les élections , nominations & députations seroient faites à la pluralité des voix , & que toutes les installations & mises en possession , seroient faites par un ou deux d'entre eux , députés par les autres ; &c.

Cette Requête qui est du 29. Mai 1721. fut suivie d'une autre de la part du Trésorier de cette Eglise, du 25. Juin suivant, contenant les mêmes conclusions , excepté ce qui regarde les revenus des Bénéficiers , & quelques droits personnels audit Trésorier. Pour répondre à ces deux Requêtes , ensemble à une autre des douze Chapelains du 19. Juillet 1721. tendante à ce que sur les demandes énoncées dans les Requêtes ci-dessus en ce qui regarde l'Office Canonial , l'acquit des fondations & le spirituel de cette Eglise , les Parties fussent renvoyées pardevant le sieur Archevêque de Paris , pour être par lui fait les réductions & les reglemens nécessaires & convenables ; quelques Chanoines donnerent deux Requêtes , l'une du 17. Juin 1721. par laquelle ils concluoient à ce que les Chapelains fussent tenus d'acquitter jour

par jour les messes qu'ils sont obligés de dire suivant leurs titres de fondation ; l'autre du 23. Juillet suivant , à ce que sans s'arrêter aux Requêtes des Parties adverses , les Chanoines & Chapitre (c'est ainsi qu'ils se qualifient) fussent maintenus & gardés par provision dans le droit , titre & possession où ils étoient de leurs Canonicats , droits , rangs , revenus & prérogatives y annexés ; maintenus & gardés pareillement dans le droit ou possession où ils étoient de faire & célébrer eux seuls l'Office Divin , d'avoir seuls la conduite des Offices , la direction & correction sur tous ceux qui y servent & assistent , conformément à la disposition des Arrêts produits en l'instance ; defenses fussent faites aux Chapelains & à tous autres de les troubler dans leurs droits & possession , & de prendre d'autre qualité que celle de Chapelains ; qu'il leur fut enjoint de se tenir dans leurs rangs & places accoutumées & subordonnées aux places des Chanoines , & de n'entreprendre aucun droit sur l'Office Divin , & autre juridiction dans l'Eglise à leur préjudice.

Toutes ces différentes Requêtes ayant été signifiées aux Confreres Pelerins qui étoient Parties dans l'instance & qui n'y firent aucune réponse , la Cour par son Arrêt du premier Septembre 1721. ren-

voya les Parties à l'audience pour leur être fait droit, en jugeant l'appel comme d'abus de la Sentence de l'Officialité du 17. Juillet 1720. & cependant ordonna que par provision la Sentence seroit exécutée selon sa forme & teneur ; & avant faire droit sur les Requêtes, ordonna que sur les demandes y énoncées touchant la célébration de l'Office Canonial, l'acquit des fondations, & autres choses concernant le spirituel & le Service Divin de cette Eglise, les Parties se retireroient pardevant l'Archevêque de Paris pour être par lui fait les reglemens nécessaires & convenables, & procéda à la réduction des fondations dont est question, si faire ce doit, pour, la réduction faite & rapportée, ou à faire de ce faire, être ordonné ce que de raison : & faisant droit sur les conclusions du Procureur Général, ordonna par provision, & sans préjudice du droit des Parties au principal, que tous les Bénéficiers de cette Eglise ne tiendroient qu'une seule & même assemblée, n'auroient qu'un seul & unique registre, même Secrétaire, & se serviroient du sceau qui étoit en usage le 27. Février 1699. sans l'approuver, ni que les termes de *Ecclesia Collegiata* insérés dans la légende dudit Sceau, pussent nuire ni préjudicier à aucune des Parties : que

dans toutes leurs assemblées ils auroient tous également voix délibérative ; que toutes les élections & nominations des députés au Bureau , de Secrétaire de l'assemblée , & autres députations , seroient faites à la pluralité des voix , & qu'ils choisiroient un ou deux d'entre eux pour toutes les installations & mises en possession jusqu'à ce qu'autrement par la Cour en eut été ordonné : comme aussi que les comptes de l'administration des biens de cette Eglise & Hôpital pendant les dix dernières années seroient remis entre les mains du Procureur Général du Roi dans quinzaine , à compter du jour de la signification qui seroit faite de l'Arrêt ; & que les Confreres Pelerins seroient tenus dans le même délai de rapporter les pieces sur lesquelles ils fondent leur qualité de Pelerins , leur acte de nomination à l'administration , & justifier s'ils ont satisfait aux conditions portées par les Déclarations de 1671. & 1686. bien & dûment registrées en la Cour , pour ce fait , ou à faute de ce faire , être pris par le Procureur Général telles conclusions qu'il appartiendrait par raison , &c.

Peu de jours après , c'est-à-dire le 9. d'Octobre 1721. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris adressa son Ordonnance aux Trésorier , Chanoines & Cha-

356 DESCRIPTION DE PARIS ,
pelains pour leur faire sçavoir qu'il com-
menceroit sa visite archiepiscopale le
22. à l'effet de prendre connoissance du
spirituel & du temporel de cette Eglise ;
& ce jour 22. Octobre 1721. Son Emi-
nence s'étant rendue en l'Eglise , y visita
le Maître-Autel, le Chœur, les Chapel-
les, les Fonts Baptismaux & l'Hôpital.
Etant ensuite entrée dans le lieu des as-
semblées des Trésorier, Chanoines &
Chapelains, elle y reçut trois Requêtes,
la premiere du Trésorier, contenant les
demandes qu'il avoit faites au Parlement
concernant l'Office Divin & le spirituel ;
la seconde, de la part des douze Cha-
pelains concluant à mêmes fins respec-
tives ; & la troisieme, au nom des Tré-
sorier, Chanoines & Chapelains, à ce
qu'il plut à S. Eminence leur permettre
de joindre à la minute du procès verbal
de sa visite, trois Mémoires attachés à
la Requête, pour sur iceux faire les su-
pressions, réductions & reglemens con-
venables, & cependant par provision,
ordonner tel nombre d'obits, messes
hautes, messes basses & autres prieres
qu'il lui plairoit ; regler les jours & la
maniere dont ils seroient acquittés, &
prononcer des peines contre les contre-
venans.

Le même jour les Requêtes furent ré-
pondues d'une Ordonnance de Son Emi-

nence , portant qu'avant faire droit elles seroient communiquées avec lesdits Mémoires à toutes les Parties intéressées , lesquelles seroient assignées à comparoitre pardevant Son Eminence en son Palais Archiépiscopal , pour procès verbal fait de leurs dits respectifs , & le tout communiqué au Promoteur général , être ordonné ce que de raison ; comme aussi qu'il seroit informé suivant les formes de Droit sur & aux fins desdites Requêtes de *commodo & incommodo* des demandes respectives des Parties, & de leurs circonstances & dépendances ; l'Enquête se fit le 5. & le 6. Novembre 1721. Quelques-uns des Chanoines ayant d'abord formé opposition à l'érection des Chapelains en Chanoines , & à la réduction de quelques fondations , puis après ayant déclaré que sur les érection & réduction ils s'en raportoient à la prudence de Son Eminence , il intervint Sentence contradictoire en l'Officialité de Paris le 7. Janvier 1722. qui donne acte aux Chanoines de leur déclaration ; & les déboute de toutes leurs oppositions , & renvoye toutes les Parties devant Son Eminence pour leur être fait droit sur leurs Requêtes respectives , & condamne les Chanoines aux dépens.

Pendant que le Cardinal de Noailles travailloit à régler le spirituel de cette

358 DESCRIPTION DE PARIS,
Eglise, le Procureur Général du Parlement, en exécution de l'Arrêt du 1. Septembre 1721. poursuivoit le Receveur de cette Eglise & Hôpital à lui remettre entre les mains les comptes des dix dernières années, & faisoit sommer les Confreres Pelerins de produire les pieces justificatives de leurs qualités de *Pelerins* & d'*Administrateurs*. Après trois sommations faites à l'un & aux autres, le Receveur ayant négligé d'y satisfaire, & les Pelerins n'ayant produit que des titres qui paroissent insuffisans, le Procureur Général se crut obligé de présenter sa Requête à la Cour, à ce que le Receveur fût condamné par corps à payer par forme de provision au Receveur des Consignations de la Cour la somme de cinquante mille livres dans trois jours pour toute préfixion & délai, & ordonné qu'il remettroit les comptes es mains de lui Procureur Général dans le même délai, à ce faire contraint même par corps : & faute par les Confreres Pelerins de rapporter des pieces justificatives de leur qualité de Pelerins, & d'avoir satisfait aux Déclarations du Roi de 1671. & 1686. défenses leur fussent faites de prendre la qualité de *Pelerins*, de s'assembler sous le nom de Confrerie ou autrement, des'immiscer en aucune maniere dans l'administration des biens &

QUART. DE S. DENIS. IX. 359
revenus de l'Eglise & Hôpital de Saint
Jacques, &c.

Cette Requête fut répondue le 8 Janvier 1722. d'un *viennent les Parties*; & le Procureur Général poursuivoit l'Audience; mais pendant que l'Archevêque de Paris travailloit à regler le spirituel de cette Eglise, & à y établir parmi les Bénéficiers une harmonie & une égalité parfaite; & que le Procureur Général d'un autre côté se donnoit tous les mouvemens convenables pour en faire regler le temporel, il parut un Edit au mois d'Avril 1722. qui arrêta les desseins de l'un & de l'autre. Cet Edit est si public, que je ne le rapporterai point ici, je me contenterai d'en extraire les principales dispositions.

1. Il confirme l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare dans la possession & jouissance de ses biens & privileges.

2. Le Roi par une plus ample grace unit & concède à cet Ordre l'Hôpital & l'Eglise de S. Jacques, avec l'entiere administration & jouissance perpetuelle des biens & droits honorifiques qui en dépendent, à condition d'en entretenir & acquitter les fondations, charges & dettes légitimes.

3. La pleine & libre collation des bénéfices de cette Eglise est attribuée au Grand-Maître de l'Ordre, à l'exception

360 DESCRIPTION DE PARIS,
de la Trésorerie , dont l'institution est
réfervée à l'Archevêque de Paris , sur la
nomination du Grand-Maître.

En vertu de cet Edit enregistré au Grand
Conseil le 21. du mois d'Avril , Son
Altesse Serenissime *le Duc de Chartres* ,
Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Da-
me de Mont - Carmel & de S. Lazare ,
prit possession de l'Eglise & l'Hôpital de
S. Jacques , circonstances & dépendan-
ces le 30. du même mois ; & quelques
jours après , on commença à démolir
l'Hôpital, la Chapelle de la Vierge & la
Sacristie qui occupoient une des aîles du
bâtiment de ladite Eglise, pour y conf-
truire en leur place une sale superbe où
se tiennent les Chapitres généraux dudit
Ordre , & le conseil de l'administration
des biens & revenus de l'Eglise & Hôpi-
tal de S. Jacques.

Au mois de Juillet de la même année
1722. S. A. S. *le Duc de Chartres* ayant
été informé des intentions du *Cardinal*
de Noailles sur la réunion des Chanoi-
nes & Chapelains pour la célébration de
l'Office Divin, ordonna que les vingt
Bénéficiers de ladite Eglise feroient &
célébreroient tous également & à tour
de semaines, le Service Divin & l'Offi-
ce Canonial, & acquiteroient indistinc-
tement toutes les fondations faites & à
faire, ce qui a été exécuté jusqu'à présent.
En

En 1731. l'Archevêque de Paris & les Bénéficiers de l'Eglise de S. Jacques reclamèrent contre l'union qui en avoit été faite en 1722. à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, & présentèrent leurs Requêtes au Roi pour en demander la révocation, attendu que cette union est irrégulière selon eux en la forme & au fond. L'Instance a été pendante au Conseil du Roi jusqu'au 26. Septembre 1733. & 13. Mars 1734. qu'il y fut rendu deux Arrêts qui révoquent l'union, concession & incorporation faite à l'Ordre Royal, Militaire & Hospitalier de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, par l'Edit du mois d'Avril de l'an 1722. de l'Hôpital & Eglise de S. Jacques, avec l'entière administration, la jouissance perpétuelle des biens de l'Hôpital & Eglise, circonstances & dépendances, ensemble tous autres droits utiles & honorifiques jointes à l'administration, la pleine & libre collation au Grand-Maître dudit Ordre des bénéfices de cette Eglise, à la réserve de la Trésorerie, & le renvoi au Grand Conseil des contestations entre ledit Ordre & les Bénéficiers; ce faisant, ordonnent que suivant l'intention des fondateurs, l'hospitalité sera incessamment rétablie & entretenue audit Hôpital S. Jacques, pour

362 DESCRIPTION DE PARIS ,
le soulagement & la subsistance des pauvres , & qu'à cet effet par l'Archevêque de Paris & par le Procureur Général au Parlement , il sera donné avis au Roi sur le nombre & la qualité des pauvres qui devront être reçus dans cet Hôpital , sur le choix & le nombre des Administrateurs, sur la forme de l'administration & autres points & articles qu'ils y estimeront nécessaires pour y être pourvu par le Roi ainsi qu'il appartiendra : il fut pareillement ordonné que les Administrateurs qui seront établis dans cet Hôpital, présenteront le Trésorier à l'Archevêque de Paris par qui il sera institué , & les Chapelains au Trésorier qui leur donnera l'institution , & fut fait défenses aux Bénéficiers de prendre qualité de *Chanoines* , de qualifier l'Eglise de *Collégiale* , de s'assembler capitulairement au son de la cloche , & d'avoir aucun Secrétaire pour tenir Registre des Délibérations capitulaires , &c. Ces deux Arrêts ont été confirmés par Lettres Patentes du Roi données à Versailles le 15. d'Avril 1734. & registrées au Parlement de Paris le 4. Juin de la même année.

Comme l'Eglise & l'Hôpital S. Jacques ont plusieurs fois donné lieu à des procès, & que non-seulement il y en a eu à leur occasion, mais même que sans trop deviner , on peut assurer qu'il y en aura

QUART. DE S. DENIS. IX. 363
encore, j'ai cru devoir entrer dans le détail des différends survenus jusqu'à présent à leur sujet, afin de mettre le Lecteur un peu au fait des raisons qui les ont fait naître : mais venons à la description de cette Eglise.

Ce fut *Jeanne de France*, fille de Louis X. dit Hutin, Reine de Navarre & femme de Philippe Comte d'Evreux qui posa la première pierre de cette Chapelle, aujourd'hui Eglise, l'an 1322. L'année suivante le 18. de Mars, *Jean de Marigni* Evêque de Beauvais la benit & y dit la première Messe ; & l'an 1327. le premier jour d'Octobre, il en fit la dédicace.

Il y avoit au-dessus des portes de cet Hôpital, du côté du cloître, deux inscriptions en lettres d'or sur deux tables de marbre noir.

NULLOS FUNDATORES

OSTENTO

QUIA HUMILES, QUIA PLURES,
QUORUM NOMINA TABELLA

NON CAPERET,

CÆLUM RECEPIT. VIS ILLIS INSERERE

VESTEM PRÆBE,

PANEM FRANGE

PAUPERIBUS PEREGRINIS.

Qij

Sur la seconde table de marbre on lisoit celle - ci :

HÔPITAL FONDÉ EN L'AN DE GRACE
M. CCC. XVII.

PAR LES PELERINS DE SAINT JACQUES
POUR RECEVOIR LEURS CONFRERES,
.REPARÉ ET AUGMENTÉ
EN L'ANNÉE M. DC. LII.

Après avoir dit ci-dessus que le 22. d'Octobre 1721. le *Cardinal de Noailles* Archevêque de Paris , s'étend rendu en cette Eglise , en avoit visité le Maître-Autel , le Chœur , les Chapelles & les *Fonts Baptismaux* , j'ai insinué que cette Eglise étoit Paroissiale , mais ce n'est pas assez dire , & je dois ajouter ici que cette Paroisse ne s'étend pas au-delà du Cloître de cette Eglise & Hôpital , & que c'est le Trésorier qui fait les fonctions curiales , ou par lui-même , ou par celui des Bénéficiers qu'il nomme à cet effet.

Je dois encore remarquer que comme les bénéfices de cette Eglise sont en patronage Laique , ils ont été déclarés par plusieurs Arrêts n'être point sujets à la Régale , ni aux Joyeux avenemens à la Couronne. On peut voir les Arrêts du 20. Octobre 1580. du 15. Novembre

QUART. DE S. DENIS. IX. 365
1613. & du 13. Février 1658. Par le
même principe , ils ne sont point sujets
non plus aux droits des Gradués ni des
Indultaires.

Le Sceau commun que les Bénéficiers
de l'Eglise de S. Jacques s'étoient don-
né , représentoit *S. Jacques & Charle-*
magne , & au tout avoient pour légende : *Sigillum Thesaurarii , Canonorum*
& Capellanorum Ecclesia Collegiata Sancti Jacobi Parisiensis.

S. Chaumont est le Chef - lieu d'une
Congrégation de filles nommée de l'*Union Chrétienne* , qui a été établie pour
l'instruction des Nouvelles Catholiques ,
& des filles destituées de protection &
de secours temporel. *Anne de Croze* ,
fille de *Claude de Croze* & de *Françoise*
de Gravelle , l'un & l'autre d'extraction
noble, institua les Filles de l'union Chré-
tienne sur le plan des Filles de la *Provi-*
dence qui avoient été instituées par la *Dame de Polaillon*. La Demoiselle de *Cro-*
ze fut aidée dans cet établissement par
un Prêtre nommé *Jean - Antoine le Va-*
chet , natif de Romans en Dauphiné , &
qui depuis plusieurs années travailloit à
Paris avec beaucoup de succès à l'instruc-
tion des Nouvelles - Catholiques. Elle
s'associa pour l'exécution de son projet
Renée des Bordes , *Madeleine Vergnier*
& *Marguerite de Martaigneville* qui

Q iij

étoient d'autant plus capables de l'aider dans son pieux établissement, qu'elles avoient été élevées par la Dame de *Po-laillon*. Ces quatre filles se retirèrent en 1661. au village de Charonne dans une maison qui appartenoit à la Demoiselle de *Croxe*, & qu'elle donna à la Congrégation qu'elle institua par donation entre-vif qu'elle fit le 15. de Septembre 1672. Louis XIV. ayant été informé de cet institut, de la bonne conduite & de l'utilité de cette Communauté, approuva non-seulement le contrat de donation que l'Institutrice avoit fait, mais encore autorisa son établissement, & lui permit à elle & à ses sœurs du même institut, de recevoir, acquérir & posséder tous dons, legs & héritages à titre de fondation, par ses Lettres Patentes du mois de Février 1673.

Dix ans après, c'est-à-dire, en 1683. cette Communauté se trouva en état d'acheter pour quatre-vingt douze mille liv. des Créanciers des Sieur & Dame de *Menardeau l'Hôtel de S. Chaumont* près la Porte S. Denis, & s'y alla établir en 1685. Le même Roi Louis XIV. autorisa cette translation par de nouvelles Lettres patentes qui sont datées du mois d'Avril 1687. & qui furent enregistrées au Parlement le 18. Novembre de la même année. Sa Majesté par ces dernie-

res Lettres leur impose ces conditions :
 Que la maison ne pourra être changée ni
 convertie en maison de Profession Reli-
 gieuse, & que les filles qui y sont, &
 celles qui leur succéderont, seront tou-
 jours en l'état de séculières, suivant leur
 institut, & sous la direction & dépen-
 dance de l'Archevêque de Paris. Leur
 principal emploi est d'instruire de jeu-
 nes filles, sur tout des Orphelines & des
 Nouvelles-Converties dans les exercices
 de la religion & de la piété. Les mai-
 sons de cet institut se sont multipliées
 depuis, jusqu'au nombre de vingt ou
 environ, & forment une Congrégation
 dont le Séminaire de S. Chaumont est
 regardé comme le chef.

Cette maison fut bâtie en 1630. pour
 le Marquis de *S. Chaumont*, Ambassa-
 deur pour le Roi en plusieurs Cours de
 l'Europe, & elle a conservé le nom du
 Seigneur qui l'avoit fait bâtir & qui l'a-
 voit occupée. Dans la suite *François*
d'Aubusson de la Feuillade, Pair & Ma-
 réchal de France y logea, & c'est dans
 le jardin de cet Hôtel que la statue de
 Louis le Grand qu'on voit à la place des
 Victoires a été jettée en fonte.

Notre-Dame de Bonne nouvelle. Le
 quartier où est située cette Eglise Parois-
 siale ayant commencé à se peupler vers
 le milieu du seizième siècle, on fut obli-

368 DESCRIPTION DE PARIS,
gé d'y bâtir une Chapelle pour servir
d'aide à l'Eglise Paroissiale de S. Laurent.
Ce furent les Marguilliers de S. Laurent
qui le vingt d'Août de l'an 1551. pose-
rent les quatre premières pierres des fon-
demens de cette Chapelle sur *la Monta-
gne du Moulin*. Dès que ce bâtiment fut
achevé, il fut dédié sous l'invocation de
saint Louis & de sainte Barbe. Durant
la Ligue on fut obligé en 1593. de razer
toutes les maisons de ce quartier, &
même ladite Chapelle, pour construire
des fortifications en leur place. La paix
& la tranquillité ayant succédé aux trou-
bles que la Ligue avoit causés, ce quar-
tier se repeupla, & en 1624. on y bâtit
l'Eglise qu'on y voit aujourd'hui qui fut
dédiée sous l'invocation de *Notre-Dame
de Bonne Nouvelle*. Cette Chapelle fut
érigée en Cure ou Vicairie perpétuelle
par Sentence de l'Archevêque de Paris
du 22. Juillet 1673.

Par une convention faite sous signa-
ture privée le premier d'Avril de l'an
1674. entre les Prieur & Religieux de
S. Martin des Champs, Curés primitifs
de la Paroisse de Notre-Dame de Bonne
Nouvelle, & les Curé & Marguilliers de
la Paroisse, il est stipulé que les sieurs
Prieur & Religieux seront & demeure-
ront en droit & possession d'aller dire &
célébrer en cette Eglise la grande &

QUART. DE S. DENIS. IX. 369
principale Messe Paroissiale & les Vêpres, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame, Fête & Patronne de ladite Eglise, & que le Curé leur payera trois livres, à quoi les Religieux se sont retraints pour tous droits d'oblations. Le 6. Novembre de l'an 1676. par Arrêt du grand Conseil rendu entre les Religieux, Prieur Claustral & Couvent de S. Martin, & *Charles de Lestoc*, Prêtre, Vicaire perpétuel de l'Eglise de Notre-Dame de Bonne Nouvelle, Lestoc fut condamné *d'assister aux processions des Rogations, & de payer la redevance de trois livres, les arrerages qui en sont dus, & passer titre nouvel, & aux dépens.* Cet Arrêt n'appaisa point entierement les différends qui étoient entre les Prieur & Religieux de S. Martin des Champs, *Charles de Lestoc*, & les Marguilliers de ladite Paroisse de Bonne Nouvelle, puis-que le 16. Août de l'an 1681. ils passerent une transaction par laquelle il est stipulé *que lesdits Vicaire perpétuel & Marguilliers, feront délivrer ausdits sieurs Prieur & Religieux, les ornemens les plus précieux pour la célébration du Service Divin, & ensuite à diner dans le Presbytere, & qu'il leur sera payé par chacun an, pour les droits d'offrandes ou oblations & par forme de patronage, la somme de trois livres, le tout payable audit*

Qv

370 DESCRIPTION DE PARIS ,
jour de la Fête de l'Annonciation de No-
tre-Dame , à quoi lesdits Religieux se
sont volontairement restraints pour tous
droits d'oblations , en ladite qualité de
Curés primitifs & Patrons de ladite Egli-
se , sauf & sans préjudice de la moitié des
oblations du jour & fête de la Chandeleur ,
ainsi qu'ils ont ci-devant joui.

Avant que de quitter cet article , je re-
marquerai qu'il faut dire & écrire No-
tre-Dame de *Bonne Nouvelle* , & non
pas de *Bonnes Nouvelles* comme on le
trouve écrit en plusieurs livres , car le
titre de cette Eglise est relatif à l'*Annon-*
ciation de la Vierge, & dans tous les actes
latins passés par les Curés de cette Egli-
se, ils se qualifient *Pastor à bono nuncio*.

Dans la rue de la Lune, & dans la
Paroisse de Notre-Dame de Bonne Nou-
velle , est une autre Communauté de
Filles de l'Union Chrétienne nommée
la petite Union.

François Berthelot Secrétaire des
Commandemens de Marie Victoire de
Baviere , Dauphine de France , & *Ma-*
rie Regnault sa femme , avoient fait bâ-
tir une maison dans la rue de la Lune à
la Ville Neuve sur gravois , & y avoient
fait mettre cinquante lits garnis pour
autant de soldats estropiés & invalides ,
mais cet établissement ne put se soutenir
faute de secours suffisans ; d'ailleurs le

Roi venoit de pourvoir à ces disgraces du sort des armes par le magnifique Hôtel des Invalides qu'il avoit fait bâtir. *Louis - Antoine de Noailles*, pour lors Evêque de Châlons, & depuis Archevêque de Paris & Cardinal de l'Eglise Romaine, & quelques autres personnes de piété, jetterent les yeux sur cette maison pour la faire servir de retraite à des filles qui étoient persécutées par leurs parens pour s'être converties à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine; & aux pauvres filles qui cherchent condition. M. & Madame *Berthelot* voulant seconder ce dessein, donnerent cette maison toute meublée en 1679. Le Roi approuvant cet établissement par des Lettres Patentes du mois de Février 1685. registrées au Parlement le 5. Février 1686. permit aux Sœurs du Séminaire de l'Union Chrétienne de s'y établir pour y vivre conformément à leur institut. Madame la *Duchesse de Noailles*, mere de l'Evêque de Châlons, Mademoiselle de *Lamoignon*, & Mademoiselle *Mallet*, allerent à Charonne prier la sœur *Anne de Croze* de leur donner des sœurs de son Séminaire pour commencer cet établissement, & pour gouverner cette maison, ce qu'elle leur accorda. Sainte Anne est la Patrone titulaire de cette maison.

La rue *aux Ours*, par corruption pour la rue *aux Ouës*, c'est-à-dire, *aux Oyes*. C'est ainsi qu'on appelloit anciennement cette rue, comme *Adrien de Valois* l'a remarqué après l'avoir lû dans une vieille Charte latine où elle est nommée *via ad Aucas vel Ocas*. On lui avoit donné ce nom, ajoute ce sçavant homme, parce qu'il n'y avoit que des Rôtisseurs qui y demeuraissent, & que nos Ancêtres qui se contentoient de viandes plus grossières que nous, ne connoissoient presque point d'autres volailles que les oyes pour leur nourriture ordinaire.

On tiroit autrefois dans cette rue un feu d'artifice le 3. Juillet, en mémoire de ce que à pareil jour de l'an 1418. un soldat des troupes du Duc de Bourgogne sortant du cabaret où il avoit perdu son argent au jeu, vint, dit-on, fraper de plusieurs coups de couteau une image de la Vierge qui étoit au coin de cette rue, & dont on dit qu'il sortit du sang. Le coupable fut arrêté & brûlé au même endroit. L'image fut transportée à S. Martin des Champs, où elle est connue sous le nom de *Notre-Dame de la Carole*, à cause que cet événement arriva sous Charles VI. il y a tous les ans le 3. de Juillet un grand concours de peuple. Le soir de ce même jour, on brûloit une figure d'ozier habillé en Suisse. Mais cet-

te nation ayant obtenu de Louis XV. qu'on aboliroit cette cérémonie injurieuse , la ville à la sollicitation des propriétaires des maisons de cette rue , fit publier une ordonnance qui supprime pour toujours ce feu d'artifice , attendu le danger d'un incendie de tout ce quartier par le peu d'espace où il étoit placé : on le construisoit vis-à-vis l'encoignure de la maison où l'on voit une figure de la Vierge , au même endroit où étoit anciennement celle de la Carole.

Il y a dans ce quartier deux rues fort étroites qui n'ont rien de remarquable que leur nom. L'une va de la rue Bourg-l'Abbé à la rue S. Martin , & l'autre de la rue Bourg-l'Abbé à la rue S. Denis. Le peuple appelle ces deux rues *du grand Huleu* , & *du petit Huleu* ; mais c'est par corruption , car , comme le remarque *Adrien de Valois* , il faut écrire *du grand Hue-le* , & *du petit Hue-le*. On leur a donné ce nom parce qu'elles n'étoient autrefois habitées que par des filles de joye , & que dès que l'on voyoit entrer un homme dans l'une ou dans l'autre , on devinoit aisément ce qu'il y alloit faire ; & l'on disoit au enfans , *Hue-le* , c'est-à-dire , crie après lui.

L'HÔPITAL DE LA TRINITÉ fut fondé par deux Gentilshommes Allemans qui étoient freres uterins , nommés Guilla-

374 DESCRIPTION DE PARIS ,
me *Escuacol* , & Jean de la *Pastée* ou
Paalée. Ils firent bâtir une grande maison
dans cet endroit pour y retirer les Pele-
rins & les pauvres Voyageurs qui n'arri-
voient pas d'assez bonne heure pour en-
trer dans la Ville.

Cette maison fut d'abord nommée
l'Hôpital de la croix de la Reine , & dès
l'an 1202. il y avoit ici une Chapelle à
l'usage des Pelerins & des pauvres pas-
sans qui y seroient retirés. *Eudes* , Evê-
que de Paris , ordonna par ses Lettres de
la même année qu'il n'y auroit point de
cloche à cette Chapelle , & qu'il n'y se-
roit exercé aucune fonction curiale que
par le Prêtre ou Curé de S. Germain l'An-
xerrois , ou de son consentement. Il or-
donna de plus que les Freres de cet Hô-
pital payeroient tous les ans *dix sols pari-
sis* à l'Eglise de S. Germain , dont trois au
Doyen , deux au Curé , & 5 au Chapitre.

Cinq ans après , c'est-à-dire en 1207.
cet Hôpital se nommoit *l'Hôpital de la
Trinité* , & les Freres qui le gouvernoient
voulurent avoir des cloches. Le Chapitre
& le Curé de S. Germain s'y opposerent ,
mais les Parties s'étant soumises à la dé-
cision de l'Evêque , celui-ci par son ju-
gement de l'an 1207. au mois d'Août ,
permit aux Freres de la Trinité d'avoir
des cloches , à conditions qu'ils double-
roient la rente de dix sols dont l'Hôpi-

tal étoit chargé envers l'Eglise de saint Germain, & en payeroient vingt à l'avenir. En 1210. les fondateurs de cet Hôpital traitèrent avec *Thomas*, Abbé d'Hermieres, de l'Ordre de Prémontré en Brie, pour y avoir au moins trois Religieux Prêtres de cet Ordre. L'Abbé *Thomas* accepta l'offre qu'on lui faisoit, & promit que ses Religieux n'exerceroient aucunes fonctions Curiales dans la Chapelle de cet Hôpital, que du consentement du Curé de S. Germain, à l'exception de leurs freres & des Pelerins qu'ils y retireroient, à qui ils pourroient administrer les Sacremens; & qu'ils payeroient les vingt sols portés par les deux actes ci-dessus cités.

Les Religieux d'Hermieres possederent cet Hôpital jusqu'en 1562. mais comme dans la suite des temps ils avoient négligé d'exercer l'hospitalité & d'accomplir les autres intentions des Fondateurs, & que même ils avoient donné à louage la principale sale de cet Hôpital pour y représenter les moralités, le Parlement par son Arrêt du 29. Juillet 1547. ordonna que les enfans des pauvres invalides compris dans les rôles de l'aumône de la ville & fauxbourgs de Paris, nés en loyal mariage, dont les pere & mere auront demeuré au moins depuis trois ans à Paris, & âgés pour le moins,

376 DESCRIPTION DE PARIS ,
de six ans, y feroient charitablement re-
çûs, nourris & instruits dans la religion
& dans les arts & métiers.

Ce fut le 20. de Décembre de l'an
1547. que les pauvres enfans, destinés
à être élevés dans cet Hôpital, y couche-
rent pour la première fois. Ils portent
des robes bleues, & sont coëffés de pe-
tits bonnets de même couleur. Quant à
l'Eglise, elle fut rebâtie & agrandie en
1598. par les pieuses libéralités du sieur
Nicolas, Secrétaire du Roi; du sieur
l'Huillier, Président en la Chambre des
Comptes de Paris; & de *Claude de Sou-
tes*, un des Directeurs de cet Hôpital.
Le Portail est décoré par des colonnes
corinthiennes, & a été bâti en 1671.
sur les desseins & sous la conduite de
François d'Orbay.

L'intérieur de cette maison est un lieu
ou travaillent toutes sortes d'Artisans
qui y ont des boutiques, &c. Ce fut à la
prière des Administrateurs que le Roi
Henri II. établit toutes sortes de manu-
factures dans cette maison, & le Parle-
ment en confirma l'établissement par son
Arrêt du 12. Mars de 1551. Aussi-tôt
on fit bâtir ici quantité de boutiques
où l'on dressa des métiers, &c. & on les
distribua à des compagnons habiles qui
se chargerent de prendre pour apprentifs
& d'instruire dans leur métier les enfans

de cet Hôpital qu'on voudroit leur donner. Trois ans après, c'est-à-dire, en 1554. le Roi par des Lettres, & le Parlement par un Arrêt, ordonnerent tant à l'égard des compagnons qui auroient montré pendant *six ans* ou autre temps suffisant aux pauvres enfans de cette maison, qu'à l'égard des enfans qui après leur apprentissage auroient de leur côté employé le même temps de six années ou au service de la maison, ou à l'instruction des autres enfans apprentifs, étant âgés de 25 ans, que tous les ans un compagnon & un enfant d'entre eux seroient reçus Maîtres Jurés, sur la présentation & le certificat de leurs Administrateurs, & jouiroient des privileges & franchises de leur métier, sans faire ni chef-d'œuvre, ni banquets, ni aucuns de frais accoutumés en pareille occasion. Cet établissement a produit quantité d'artisans habiles, parmi lesquels on compte *du Bourg*, Tapissier fameux, qui en 1594. y faisoit les tapisseries de S. Merri, d'après les desseins de *Lerambert*. Henri IV. les ayant été voir, résolut de rétablir à Paris les Manufactures de Tapisseries que les désordres des guerres civiles avoient abolies, & de mettre pour cet effet *du Bourg* à la tête de ces Manufactures.

Pour être reçus à la Trinité il faut être orphelin de pere ou de mere, au Saint-

378 DESCRIPTION DE PARIS ,
Esprit , au contraire , on ne reçoit que
des orphelins de pere & de mere.

Après cet Hôpital & du même côté ,
on trouve une rue nommée *le Cul-de-Sac
de Basfour*. Elle s'appelloit ancienne-
ment , & même jusqu'au milieu du sie-
cle dernier , la rue *des Basfours* , dite
sans chef.

La rue *Guérin-Boisseau* a pris son nom
d'un de ses habitans. On dit qu'il y a des
titres de l'an 1269. qui en font mention.
En 1297 & 1300. on la nommoit la rue
Guerin Boucel , & en 1386. *vicus Gar-
nerii Boucelli* qui est la même chose ;
mais en 1391. on l'appelloit la rue *Gue-
rin-Boisseau* , & on a continué depuis.

L'Eglise paroissiale de *S. Sauveur* a
commencé par une Chapelle nommée
la Chapelle de la Tour , parce qu'elle re-
noit à une tour quarrée qu'on voit enco-
re au coin de la rue *S. Sauveur* , & la-
quelle a été rehaussée depuis. On dit que
S. Louis faisoit toujours une station à
cette Chapelle , lorsqu'il alloit à *S. De-
nis* à pied. Cette Chapelle , & celle de
sainte Agnès étoient dans le territoire
ou Paroisse de *S. Germain l'Auxerrois*.
Celle de sainte Agnès prit le nom de
S. Eustache , & fut érigée la première
en Paroisse. Nous ne sçavons point pré-
cisément quand celle de la Tour prit le
nom de *S. Sauveur* , ni quand elle de-
vint Paroissiale. *Le Maire* dit que ce fut

QUART. DE S. DENIS. IX. 379
en 1560. mais il se trompe , car on voit
par un acte passé entre le Doyen & le
Chapitre de l'Eglise Collégiale de saint
Germain l'Auxerrois , le vendredi d'a-
près la Nativité de S. Jean-Baptiste de
l'an 1303. que le Doyen céda au Chapi-
tre , pour l'augmentation des distribu-
tions , tous les émolumens qu'il tireroit
des Eglises Paroissiales de S. Sauveur &
de S. Eustache.

On vit dans la suite une chose irrégu-
liere & bien singuliere dans cette Eglise.
Alexandre Nacart , qui en étoit Curé ,
étoit en même temps Procureur au Par-
lement ; comme si la conduite des ames
n'étoit pas seule capable d'occuper un
homme tout entier , & qu'il fût permis
de se partager entre un ministère aussi
saint , & un qui l'est si peu ? Ce *Nacart*
eut de grandes contestations avec les
Doyen & Chapitre de S. Germain l'Au-
xerrois qui prétendoient partager avec le
Curé les offrandes & les émolumens Cu-
riaux , comme ils les partageoient avec
le Curé de S. Eustache , conformément
à la Sentence arbitrale rendue par *Re-
naud* , Evêque de Paris , au mois de
Mars 1254. contre le Curé de S. Eusta-
che. Ils se plaignoient d'ailleurs que *Na-
cart* ne résidoit point , & qu'il donnoit
plus d'application à ses fonctions de Pro-
cureur , qu'à celles de Curé. *Nacart* pré-
tendit cause d'ignorance de la Sentence

380 DESCRIPTION DE PARIS ;
de *Renaud* de l'an 1254. & dès qu'on la lui eut communiquée, & qu'il y eut été condamné par Sentence de l'Official du 16. Mars de l'an 1407. il se soumit à tout, & les Parties furent d'accord, sans qu'il fut plus question de sa non résidence, ni de ce qu'on lui avoit objecté touchant la qualité de Procureur. La bonne intelligence fut même dès lors si bien établie, que le Chapitre lui fit bail des offrandes & autres droits Curiaux pour la somme de cinquante livres par an. Le bail est du 30. Octobre 1408. & l'acceptation de *Nacart*, est du premier Décembre suivant.

L'Eglise d'aujourd'hui a été bâtie sous le regne de François I. ou vers ce temps-là. C'est un mélange bizarre d'antique & de gothique. La voute de la nef qui menaçoit ruine, a été rétablie en 1713. par le moyen d'une loterie que le Roi accorda pour cette réparation & pour quelques autres dont cette Eglise avoit besoin. Par tout ce que j'ai dit dès le commencement de cet article, il n'est pas difficile de voir que l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois est l'Eglise matrice de S. Sauveur, & qu'en cette qualité elle nomme à cette Cure.

La Chapelle de la Vierge est ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Eglise, & mérite les empressements des connoisseurs & des curieux. Trois person-

nes ont concouru à sa décoration. *Blondel*, Architecte du Roi, a donné les desseins de l'Autel; *Jean-Baptiste le Moine* le fils, en a traité la sculpture avec toute l'intelligence possible; & *Noël-Nicolas Coypel*, Peintre ordinaire du Roi, & Adjoint à Professeur dans l'Académie Royale de peinture, a composé & peint le sujet qu'on y voit représenté, d'une manière digne de son nom, & de la réputation qu'il s'est acquise par ses ouvrages.

Cette Chapelle se découvre aisément par trois grandes arcades qui en donnent l'entrée. Quatre piliers qui sont dans les encoignures, reçoivent la retombée de quatre pendentifs qui rachètent la voussure d'une coupole qui a vingt-deux pieds de diamètre.

L'Autel est décoré d'un ordre composite, & est adossé contre le mur d'un des bas côtés de l'Eglise. Le tableau qui représente *l'Assomption de la Vierge*, étant le sujet principal, occupe la place qui est précisément au-dessus de l'Autel, & attire les premiers regards. Ce n'est plus ici cette mere accablée de la vive douleur où la mort de son divin fils l'avoit plongée; un saint ravissement éclate sur son visage, & son corps jouit déjà du brillant de l'immortalité. Plusieurs Anges l'environnent, & sont dans différentes attitudes de joye, d'admiration & de

382 DESCRIPTION DE PARIS ,
respect. Dans les pendentifs & sur le
couronnement de l'Autel , on en voit
plusieurs groupes , les uns peints , les au-
tres de sculpture de relief , qui pour ho-
norer le triomphe de la Vierge , forment
des concerts , ou exposent à la vue l'Ar-
che d'alliance & les autres attributs
qu'on donne à la Vierge dans les lita-
nies. Toutes ces peintures & sculptu-
res sont au-dessous de la corniche , &
portent dix-neuf ou vingt pieds de haut.

Le plafond représente les Cieux qui
s'ouvrent pour recevoir la sainte Vierge.
Le Saint-Esprit se détache & descend
au-devant d'elle , tandis que le Pere
Eternel est assis ayant Jesus-Christ à sa
droite , & étant environné d'Ange ,
des saints Patriarches , & de quelques
Saints du Nouveau Testament , mais le
Peintre n'y a judicieusement introduits
que ceux qui y étoient placés lorsque la
sainte Vierge y fut reçue.

Cette voute est presque plate , n'ayant
que sept pouces de bombement , & ce-
pendant par la magie de la perspective ,
elle paroît d'une élévation prodigieuse.
Le Peintre s'est servi de la sculpture dans
les endroits où les saillies de l'architec-
ture ne lui permettoient point d'intro-
duire la peinture ; & le Sculpteur (le
sieur *le Moine*) est parfaitement entré
dans ses vues , & a traité la sculpture
avec tant d'art , que ces deux sœurs son-

ici intimement liées ensemble, & ne compose qu'un seul & même tout. Les connoisseurs & les plus sçavans Peintres ont tous admiré la science & l'effet de ce plafond, & l'ont estimé le plus sçavans dans l'art de la perspective qui se voie dans Paris. Il a été cependant la cause en partie de la mort de cet excellent Peintre. *Noël Nicolas Coypel* étoit convenu avec les Marguilliers de saint Sauveur d'une très modique somme pour la décoration de cette Chapelle. C'étoit un Artiste extrêmement désintéressé, qui entreprit ce plafond plus pour la gloire que par aucune autre vue. Quand il fut fini, les Marguilliers lui refuserent non-seulement la moindre gratification, mais leur injustice fut au point de ne pas vouloir lui rembourser les frais très considérables des échaffauds, du paiement du Sculpteur & de la perte du bénéfice des tableaux qu'il auroit faits pendant les deux années qu'il employa à cet ouvrage. Le procès qu'il eut avec eux ne finissant point, par la protection qu'ils obtinrent, & le sieur *Coypel* n'ayant point de fortune, le chagrin le saisit & nous enleva cet excellent Peintre à l'âge de quarante cinq ans. Une injustice criante qu'il avoit essuyée quelque mois auparavant de la part d'un Seigneur sembla lui rendre plus sensible celle des

384 DESCRIPTION DE PARIS ,
Marguilliers, & contribua beaucoup au
faïssissement qui lui fut mortel. C'étoit
l'homme du monde le plus doux & le
plus modeste, & de la plus belle Phisio-
nomie. Un de ses plus beaux tableaux
est celui de l'enlèvement d'Europe par
Jupiter qu'il avoit fait dans un concours,
& qui méritoit le prix qu'un autre rem-
porta par la brigue. Il fut acheté mille
écus par M. de Morville. Le coloris &
la composition en sont admirables &
peuvent disputer de beauté avec ceux
des plus grands Peintres. L'on a cru de-
voir aux regrets des connoisseurs, & à
la mémoire d'un Artiste aussi honnête
homme, & aussi modeste que sçavant,
tout ce que l'on vient de dire tant de sa
fin malheureuse que de ce beau plafond,
qui suffira pour l'immortaliser.

Sauval nous assure que *Turlupin*,
Gautier-Garguille, *Gros Guillaume* &
Guillot-Gorju, les plus excellens acteurs
comiques qu'il y ait jamais eu, ont été
enterrés dans cette Eglise.

Turlupin avoit trois noms : *Henri le*
Grand étoit le véritable, *Belleville* étoit
le nom de guerre, & *Turlupin* celui de
théâtre. Quoiqu'il fut roux, il ne lais-
soit pas d'être assez bel homme, bien
fait & de bonne mine. Son habit de
théâtre étoit pareil à celui de *Brlguette*
qui a joué avec tant d'applaudissement
sur

Sur le Théâtre du petit Bourbon. Ces deux hommes se ressembloient en toutes choses, & tous deux faisoient le *Zani*. Jamais homme, dit-on, n'a composé, joué, ni mieux conduit la farce que Tur-lupin, dont les rencontres étoient pleines d'esprit, de feu & de jugement; il ne lui manquoit qu'un peu de naïveté. *Sauval* ajoute qu'il monta sur le théâtre à l'Hôtel de Bourgogne dès qu'il commença à parler, & qu'il joua plus de cinquante-cinq ans. Un homme obligé & digne de foi, a parcouru, à ma prière, les registres mortuaires de l'Eglise de S. Sauveur, & n'a absolument rien trouvé qui regarde cette inimitable acteur, mais il faut remarquer qu'avant l'an 1660. il n'y avoit point de registres dans les Eglises Paroissiales, ou ils étoient si négligemment tenus, qu'on n'y trouve point les dates de la naissance ou de la mort de la plupart de ceux qui y ont été bâtisés ou inhumés.

Hugues Gueru, dit *Flechelles*, & *Gaultier - Garguille*, étoit Normand, avoit le corps maigre, les jambes longues, droites, menues, & mal faites. Il étoit si dispos, que toutes les parties de son corps lui obéissoient comme il vouloit. Jamais homme de sa profession n'a été plus naïf ni plus parfait. Tout faisoit rire en lui. Il représentoit toujours

386 DESCRIPTION DE PARIS ,
un vieillard de farce. Quelquefois il faisoit le Roi dans les piéces sérieuses , & ne représentoit pas mal ce rolle à l'aide du masque & de la robe de chambre que portoient autrefois tous les Rois de théâtre. *Sauval* dit qu'il joua plus de quarante ans , & qu'il mourut âgé de soixante. Dans les registres de S. Sauveur , le convoi de *Flechel* , Comédien , est marqué au dix de Décembre de l'an 1633. Sa veuve , fille de *Tabarin* , s'étant retirée en Normandie , y épousa un Gentilhomme.

Robert Guérin , dit *la Fleur* , & *Gros Guillaume* , fut longtemps Boulanger , & puis farceur à l'Hôtel de Bourgogne. Il étoit extraordinairement gras , gros , & ventru , ce qui lui servoit le plus à faire rire. Il ne portoit point de masque , mais seulement se couvroit le visage de farine qu'il ménageoit si bien , qu'en remuant un peu les levres , il blanchissoit ceux qui lui parloient. Il étoit cruellement tourmenté de la gravelle & de la pierre , & l'on remarque comme une chose très - singulière , que quelquefois les douleurs le prenant lorsqu'il jouoit son rolle , quoiqu'il eût alors le visage baigné de larmes & la contenance triste , il ne laissoit pas de donner autant de plaisir que s'il n'eût point senti de mal. Avec de si grands maux il a vécu près de qua-

tre-vingt ans sans être taillé. Je n'ai rien trouvé ni à S. Sauveur ni ailleurs sur le temps de sa mort. Il ne laissa qu'une fille qui fut Comédienne.

Bertrand Harduin de S. Jacques , dit Guillot - Gorju , né d'une famille qui avoit donné plusieurs Médecins , fut destiné par ses parens à la même profession , mais il abandonna l'étude de la médecine pour voyager , & s'érigea en bouffon & en charlatan. On fait toujours de grands progrès quand on suit son penchant , aussi devint-il en peu de temps un farceur si parfait , qu'il fut jugé capable de remplacer *Gaultier - Garguille*. Comme il avoit étudié en médecine , son personnage ordinaire étoit de contrefaire le Médecin ridicule. Il avoit la mémoire si heureuse , que tantôt il nommoit tous les simples , tantôt toutes les drogues des Apoticaire's , tantôt les ferremens des Chirurgiens , &c. & les nommoit si distinctement & si vite , qu'on en étoit frappé d'admiration. Après avoir monté pendant huit ans sur le théâtre , il alla pratiquer la médecine à Melun , mais y étant tombé malade d'ennui , il revint à Paris pour se faire guérir , & se logea dans la rue Montorgueil où il mourut en 1648. âgé d'environ cinquante ans. Il étoit grand & fort laid. Il avoit les yeux enfoncés , un nez

388 DESCRIPTION DE PARIS,
à pompettes, & ressembloit à un singe
Quoiqu'avec un tel visage il eut pû se
passer de masque sur le théâtre, il en
avoit toujours un quand il jouoit.
Voyez Sauval.

Guillaume Colletet, Avocat au Parle-
ment & au Conseil, & l'un des quaran-
te de l'Académie Françoise, a donné
plusieurs ouvrages au public, & a laissé
une Histoire manuscrite des Poëtes Fran-
çois dont on attend l'impression depuis
longtemps. *Moreri*, ou ses Editeurs,
l'*Abbé d'Olivet* dans son Histoire de l'A-
cadémie Françoise, & l'Auteur de la Bi-
bliothèque des Théâtres, se sont trom-
pés sur l'année de la naissance de *Guil-
laume Colletet*, & sur le jour de sa mort,
lorsqu'ils ont dit qu'il étoit né le 12.
Mars de l'an 1596. & qu'il étoit mort
le 19. Février 1659, M. de *Beauchamps*
dans ses recherches sur les Théâtres de
France, n'a pas été mieux instruit que
ceux que je viens de nommer, puis-
qu'on y lit que *Colletet* étoit né en 1596.
& qu'il mourut le 25. Février de l'an
1659. Un Ecrivain sans doute aussi-bien
informé qu'on le peut être sur ces dates,
puisque c'est *François Colletet*, fils de
celui dont il s'agit ici, dit positivement
dans l'abrégé qu'il a fait des *Annales de*
Paris, que son pere mourut le dixieme
de Février de l'année 1659. jour de saints

Guillaume son Patron , & qu'il étoit né le 12. de Mars de l'an 1598. *Guillaume Colletet* étoit donc âgé , lors de sa mort , de soixante-un ans , moins un mois , & deux jours. Les ouvrages qu'il donna au public , lui acquirent l'estime & la protection des Cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* , & lui méritèrent une place à l'Académie Française. Le Cardinal de *Richelieu* le mit au nombre des cinq Poètes qu'il avoit choisis pour la composition des Pièces de Théâtre. Les quatre autres étoient *Boisrobert* , *Cornille* , *l'Estoile* & *Rotrou*. Toutes ces distinctions n'ont pas empêché que *Boileau Despréaux* ne l'ait extrêmement maltraité. Comme il n'y a point d'Épigramme sur sa tombe , je vais mettre ici l'éloge que *Loret* lui consacra dans sa Gazette burlesque.

COLLETET des Muses aimé ,
Depuis trois jours fut inhumé.
Colletet dont la renommée
Avec raison étoit semée
En plusieurs lieux de l'Univers ,
Qui dans le mestier des beaux vers
Passa pour un excellent Maître ,
Et lequel avoit l'honneur d'estre
Du corps de ces illustres Gens
Qu'on peut appeller nos Regens , *
Touchant les vers & l'éloquence ,

R iij

L'Académie Française.

*Et mainte autre belle science.
 Il a fait quantité d'écrits
 Au goût des plus sçavants esprits,
 Et même en eut fait plus grand nombre
 Si ce fantôme affreux & sombre
 Que l'on nomme Dame Atropos,
 Trop soudain & mal-à-propos,
 De son corps n'eut chassé l'hôtesse ;
 Car il n'est pas mort de vieillesse.
 Ce qui doit au présent malheur
 Diminuer notre douleur ,
 C'est qu'il laisse un fils en sa place ,
 Qui sans doute suivra sa trace
 Dans le mystérieux vallon
 Où de tout temps Maître Apollon
 Inspire aux ames bien sensées
 Ses plus délicates pensées.*

Raymond Poisson, Comédien , mort en 1690. fut inhumé dans cette Eglise. Il jouoit le personnage de Crispin dont il étoit l'inventeur. Le Roi ayant pris plaisir à le voir jouer dans une troupe de campagne , le mit à l'Hôtel de Bourgoigne en 1660. Il parloit bref , & n'ayant pas de gras de jambes, il imagina de jouer en botines ; & l'on prétend que c'est d'après lui que tous les Crispins ses successeurs ont bredouillé & se sont botés. Il se retira du théâtre en 1685. & mourut cinq ans après. C'étoit le pere de Paul Poisson qui hérita du beau na-

rurel de son pere, de son bredouillement & de ses botines. Celui-ci s'est retiré du théâtre en 1724. & est mort depuis à S. Germain-en-Laye.

Jacques Vergier, un de nos meilleurs Poëtes, nâquit à Lyon en 1657. Il étoit encore fort jeune, quand on l'envoya à Paris pour y achever ses études, qu'il continua jusqu'à la fin de son cours de Théologie en Sorbonne où il prit le grade de Bachelier. Se sentant peu de vocation à l'état Ecclésiastique, auquel on l'avoit destiné dès son enfance, il quitta la Sorbonne & les bancs pour entrer dans le monde. Comme il avoit reçu de la nature plusieurs talens, il n'étoit pas encore bien décidé sur celui dont il se serviroit pour vivre. D'abord il montra la musique, mais peu de temps après il changea de profession pour en prendre une qui ordinairement n'enrichit pas ceux qui l'embrasse, mais qui cependant fit sa fortune. Il fut Précepteur du fils de *M. d'Hervart*, Contrôleur général des Finances. L'éducation du jeune d'*Hervart* étant finie, on le retint dans cette maison comme un ami sûr & aimable dont on ne pouvoit plus se passer. Dès ce temps-là le fameux *la Fontaine* lui écrivit des lettres qui font honneur à la modestie de ce dernier, & au génie que *Vergier* avoit pour la poésie. Un excel-

392 DESCRIPTION DE PARIS ,
lent Poëte , d'un caractère doux & aimable , ne pouvoit pas être longtemps ignoré. *Vergier* se fit à la Ville & à la Cour des admirateurs & des protecteurs puissans. Fen M. de Seignelay , Secrétaire d'Etat , lui donna une place de Commissaire de la Marine. *Vergier* quitta pour lors le petit colet , & servit dans la Marine avec beaucoup de distinction & d'agrément. Il parvint dans la suite à être Commissaire Ordonateur , & Président du Conseil de Commerce à Dunkerque. Il quitta ces emplois quelques années avant sa mort , & revint à Paris pour y mener une vie douce & tranquille , dont il jouit jusqu'à la nuit du 22. au 23. d'Août de l'an 1720. qu'il fut tué d'un coup de pistolet dans la rue du Bon du Monde en revenant de souper chez une de ses amies. Il étoit âgé de soixante-trois ans , & fut inhumé dans l'Eglise de S. Sauveur. Il n'avoit rien fait imprimer de son vivant , & ce ne fut qu'en 1726. qu'on donna une édition de ses ouvrages en 2 vol. in 12. imprimés en Hollande. On y voit plusieurs pieces qui ne sont point de *Vergier* , & au contraire on en a omis plusieurs qui sont certainement de cet Auteur. L'édition qu'on en fit ensuite à Rouen , vaut mieux pour la fidélité que celle de Hollande. Il y a longtemps qu'un parent de

feu M. *Vergier* en promettoit une qu'il a donnée enfin l'an 1731. en quatre volumes in 12. Cet Editeur, tout parent qu'il étoit de feu *Vergier*, a ignoré le jour de sa mort qu'il met au 16. Août 1720. Les Oeuvres de M. *Vergier* consistent en Lettres, en Contes, en Cantates, en parodies sur les plus beaux airs de violon des opera de Lully, en chansons & en vaudevilles. Mais ses Contes sont d'une obsénité grossiere & infame. On a fait en 1750. une édition de cet Auteur en deux vol. in 12. petit format à Lausanne (*Paris.*) Personne n'a égalé *Vergier* pour les parodies : les vers & les airs sont tellement faits les uns pour les autres, qu'on croiroit que le Musicien auroit aussi fait les paroles, ou que le Poète auroit fait la musique.

Cette Eglise a donné le nom à la rue S. *Sauveur*, dont un bout donne dans la rue S. Denis, & l'autre dans la rue du Petit-carreau, vis-à-vis la rue du Bout du Monde. Il y a dans la rue S. *Sauveur* un *Hôpital*, ou plutôt un *Hospice*, fondé en 1425. pour huit pauvres veuves de cette Paroisse, par Jean *Chenart*, garde de la Monnoye, qui laissa à ses héritiers la disposition de ces places, & c'est en cette qualité que Messieurs *Baxin* en ont aujourd'hui la disposition.

Les Filles-Dieu. Guillaume d'Auver-

R v

396 DESCRIPTION DE PARIS ,
le nombre sans le consentement du Roi ,
& que S. Louis ne leur avoit constitué
quatre cens livres de rente , qu'à con-
dition qu'elles seroient deux cens. Ces
Religieuses se donnerent de grands mou-
vemens pour faire rétablir ces quatre
cens livres de rente , & attendrirent en-
fin le cœur du Roi Jean , qui par sa
Charte de l'an 1350. leur continua la
même rente que S. Louis leur avoit ac-
cordée , à condition qu'à l'avenir elles
seroient *au moins* au nombre de cent.

Huit ou neuf ans après , le Roi Jean
ayant été pris à la bataille de Poitiers ,
ce succès enfla tellement le courage aux
Anglois , qu'on craignit qu'ils ne vin-
sent mettre le siege devant Paris. *Es-
tienne Marcel* , qui en étoit pour lors
Prevôt des Marchands , & les Echevins ,
ordonnerent aux Filles-Dieu de sortir
de leur Hôpital , de le faire démolir ,
de peur que les Anglois ne s'en servif-
sent , & ne s'y fortifiassent contre les Pa-
risiens. En conséquence de ce comman-
dement , ces Filles se retirèrent dans la
Ville en 1360. & furent transferées dans
un Hôpital qui étoit dans la rue S. De-
nis , & qui avoit été fondé en 1316. par
Imbert de Lions , bourgeois de Paris , &
exécuteur des dernières volontés de
deux de ses fils mort avant lui , & qui
avoient ordonné par leurs testamens la

fondation de cet Hôpital pour recevoir les pauvres femmes mendiante qui passeroient à Paris : elles devoient y être logées une nuit & congédiées le lendemain matin avec *un pain & un denier*.

Les *Filles-Dieu* établies dans cet Hôpital qui portoit le nom de *Sainte Madeleine*, y bâtirent des lieux réguliers séparés de la sale de l'Hôpital, s'appliquèrent à chanter l'Office Divin, comme les autres Religieuses, & laissèrent à des Sœurs Converses le soin des pauvres femmes mendiante qui devoient y être reçues. Dans la suite des temps, cette maison des *Filles-Dieu*, tomba en décadence tant pour le spirituel que pour le temporel. *Ce lieu*, comme le dit Charles VIII. fut appliqué à *Péchereffes* qui toute leur vie avoient abusé de leur corps, & à la fin étoient en mendicité. Ce désordre fit prendre la résolution au Roi Charles VIII. d'introduire dans ce Monastere des Religieuses réformées de l'Ordre de Fontevraud, mais quoique les Lettres Patentes de ce Prince eussent été expédiées le 27. de Décembre 1483. cependant elles n'eurent leur exécution que le 15. de Juin 1495. qu'on introduisit dans cette maison huit Religieuses & sept Religieux de l'Ordre de Fontevraud qui ne trouverent ici que quatre

398 DESCRIPTION DE PARIS ,
Filles-Dieu Converses , nommées *Gaill-
lette Clifson , Jaqueline de la Tour ,
Louise Turquis , & Jeanne Plionne* , qui
toutes quatre embrassèrent volontaire-
ment la réforme , & moururent dans
cette observance.

L'année d'après elles jetterent les fon-
demens de l'Eglise qu'on y voit encore
aujourd'hui , & ce fut Charles VIII. qui
y posa la premiere pierre sur laquelle
étoient gravés le nom de ce Roi & les
armes de France. Cette Eglise fut ache-
vée en 1508. & dédiée la même année
par *Estienne Poncher* Evêque de Paris.
On voit dans un titre de l'an 1581. que
Pierre de Gondy , Evêque de Paris , unit
à ce Monastere la Chapelle de l'Hôpi-
tal , à la charge qu'on y célébreroit le
Service Divin aux jours portés dans les
lettres de *Jean de Meulant* de l'année
1360.

On assure que ce fut en 1620. que ces
Religieuses supprimerent l'hospitalité
qu'*Imbert de Lions* y avoit fondée , &
que pour en éteindre absolument le sou-
venir, elles firent alors détruire l'Hôpital
& la Chapelle , & firent élever en leurs
places des maisons le long de la rue saint
Denis qu'elles louent à des particuliers ;
& sur le derriere , des appartemens ac-
compagnés d'un jardin , qui sont occu-
pés par les Religieux de leur ordre qui

ont la direction du spirituel & du temporel de ce Monastere, & qui sont nommés par l'Abbesse générale de l'Ordre de Fontevraud.

Le Maître-Autel de cette Eglise est décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre, & est du dessein de *François Mansard*.

Contre un des piliers de la nef, est une figure de *Jesus - Christ* attaché à la colonne. Ce morceau de sculpture a été fait, dit-on, en Angleterre : le Christ est assez mal dessiné, mais la corde avec laquelle il est lié est si vraie & si parfaite, que des Cordiers-mêmes y ont été souvent trompés.

Cantien Huë, un des sçavans & des saints personnages de l'Ordre de Fontevraud, en étoit Visiteur lorsqu'il mourut dans le Monastere des Filles - Dieu, & fut inhumé dans une Chapelle qui sert aujourd'hui de Sacristie. Ce sçavant & saint homme étoit né à Estampes en 1442. & cette date est prouvée par son épitaphe. Il fit ses études dans l'Université de Paris, & en devint un des principaux ornemens par la régularité de ses mœurs & par sa doctrine. Il étoit Maître des Grammairiens au College de Navarre, & faisoit sa licence dans la Faculté de Théologie de Paris, lorsqu'il quitta les biens que ses peres lui avoient

400 DESCRIPTION DE PARIS,
laissés & tous les avantages que sa vertu
& son sçavoir lui donnoient lieu d'espé-
rer dans le monde, pour aller se cacher
dans l'Ordre de Fontevraud.

Jamais renoncement au siècle ne fut
plus sincere, ni fait avec plus de con-
noissance que le sien; aussi fut-il dans
l'état Religieux un prodige d'abstinence,
d'obéissance & de charité. Il fallut que
son Abbessé employât toute son autori-
té pour l'obliger à se montrer encore au
monde pour y prendre le grade de Licen-
tié en Théologie.

On voit, dans un livre intitulé *Vite Patrum*, qui contient les noms des Religieux de Fontevraud qui ont vécu dans chaque Couvent & sous les ordres de chaque Abbessé, rangés par ordre chronologique en 1644. par le P. *Lardier*, Religieux du même Ordre, qu'en 1485. *Guillaume Roger*, Prieur de l'Encloître en Gironde, résigna ce Prieuré entre les mains d'*Anne d'Orléans* Abbessé générale de Fontevraud, & que *Canzien Huë* lui succéda en ce Prieuré. On voit aussi dans le même livre qu'il fut fait Visiteur de l'Ordre en 1491. Un registre d'expéditions délivrées sous le Généralat de Madame *Renée de Bourbon*, commencé le 30 d'Octobre de l'an 1491. cotté u, qui est dans le Trésor des Chartres de Fontevraud, nous apprend

que le 25. de Mai de l'an 1492. cette dame Abbessé confirma l'élection faite par les Couvents réformés, de frere *Cantien Huë* leur beau père, pour Visiteur pour trois ans. Il étoit encore Visiteur le 11. Mai de l'an 1495. comme il paroît par le même livre. Dans le registre cotté y, qui est dans les mêmes Archives, on voit qu'il étoit encore Visiteur en 1501.

Des Copistes ignorans & un Editeur qui ne l'est pas moins, ont mis sur le compte de *Sauval* plusieurs contradictions grossieres qui très-certainement ne sont point de cet Auteur. On lui fait dire que *Cantien Huë* se fit Religieux en 1496. âgé de 54 ans, sans s'appercevoir que quelques lignes auparavant ils avoient avancé que lorsqu'on introduisit des Religieuses de Fontevraud dans ce Monastere en 1495. non-seulement *Huë* étoit pour lors Religieux, mais qu'il étoit encore Visiteur général de son Ordre. Selon ces mêmes Copistes, ce saint homme ne fut Moine de Fontevraud que pendant six ans, & cependant ils assurent d'après les Martyrologes des Filles-Dieu & de Fontevraud, que pendant son Monacat, il fut trois fois Visiteur général. Pour peu qu'on connoisse le mérite de *Sauval*, on est bien persuadé que toutes ces impertinences ne viennent point de lui.

J'ai dit que *Cantien Huë* avoit été inhumé dans une Chapelle de l'Eglise des Filles-Dieu, laquelle sert à présent de Sacristie; sur une tombe de pierre étoit une Epitaphe latine de ce saint homme, laquelle ne se voyoit plus du temps de *Sauval*, mais que *Launoy* nous a conservée dans son Histoire du College de Navarre telle que la voici :

Conditur oppositi rigida sub mole sacelli
CANTIANUS HUË, Religionis apex,
inter opes qui vixit inops,
carnemque subegit
Vilibus in pannis simplicibusque cibis.
Fluctivagum cupiens mundi tranare
per aquor,
Supposuit suavi mitia cella jugo,
Atque sacrata Deo persolvit vota,
gregisque
Virginei custos & argus erat.
Undique divini sparsit bona semina verbi,
Ne mala frugifera spina noceret humo
Hinc ad calicolas tutea de sede vocatus,
Funera prædixit non procul esse sua.
Respice quam scabro magnus sub marmore
Pastor,
Claraque quam vili gemma quiescit
humo,
Qui licet hâc jaceat sterili contentus
arena,
In Paradisiaco clarior orbe nitet.

L'Építaphe françoise étoit dans la même Chapelle sur une table de bois. Celle-ci se voyoit encore du temps de Sauval qui dit qu'on avoit bien de la peine à la déchiffrer : voici comme lui & Launoy la rapportent :

Cy gist CANTIAN HUË digne de mémoire ,
 Du monde , de la chair , du diable ayant victoire ,
 De louable vie , & ceste conversation ,
 Qui en cette Université vingt - quatre ans ou environ
 En bonté , discipline , & science a moult profité ,
 A soy & autres exemplaire de toute équité ,
 En âge , doctrine , parfait conseil Dieu bien mémorant ,
 En Navarre bel & riche office , & grans biens laissant ;
 Prend l'état de Religion Fontevrauld réformation ,
 Dont nostre Couvent a réformé par conduite & discretion ;
 Lequel à mil cinq cens & deux de S. Ambroyse le jour & feste ,
 Sexagenaire & vertueux rend l'esprit ,
 cline la teste.

Au milieu du chœur des Religieuses ;
est une tombe de marbre noir sur laquelle
est gravée cette Epitaphe :

Cy gist le cœur de très-haute & très-illustre Princesse , Madame CATHERINE DE LORRAINE , femme & épouse de très-haut & très - puissant Prince , Monseigneur LOUIS DE BOURBON , Pair de France , Duc de Montpensier , Souverain de Dombes , laquelle décéda le 6. de Mai l'an 1596.

Sur une autre tombe plate , qui est
proche l'Autel , est écrit :

Cy gist le cœur de CHARLES DE LORRAINE , cinquieme fils de Monseigneur CLAUDE DE LORRAINE , Duc d'Aumale & Pair de France , & de Madame LOUISE DE BREZÉ , qui mourut à l'Hôtel d'Aumale à Paris le 17. de Mai 1568. âgé de 16. mois treize jours.

Du temps qu'on exécutoit les criminels à Montfaucon , les patiens qu'on y conduisoit entroient dans la cour de ce Couvent pour y recevoir de l'eau bénite, boire un coup de vin , manger trois morceau de pain , & baiser un Crucifix de bois dressé contre le chevet de l'Eglise de ce Monastere. Un Journal manuscrit du Regne de François I. qui est à la Bibliothèque du Roi , porte que Jean de

Beaune, Seigneur de Semblançay, Général des Finances, fut conduit en ce lieu comme les autres criminels, avant que d'être pendu à Montfaucon, & que ce fut pour obéir à la coutume. Le peuple & les Filles - Dieu appelloient cela le dernier morceau des pariens.

Jean Riolan dans l'Épître Dédicatoire de ses Opuscles Anatomiques, dit que l'Hôpital d'*Imbert de Lions* fut chargé par la fondation de faire cette charité aux Criminels, mais comme dans l'acte de fondation il n'en est point parlé, & qu'on n'en trouve rien ailleurs, il y a apparence que cet usage avoit été imité des Juifs qui donnoient du vin de myrrhe & quelques autres drogues aux criminels pour les étourdir & les rendre moins sensibles aux supplices qu'ils alloient souffrir.

Il y a attenant le Couvent des Filles-Dieu, deux Cours nommées l'une *la Cour de sainte Catherine*, & l'autre *la Cour des Miracles*. On trouve dans Paris plusieurs petites rues où des logis véritablement accompagnés d'une cour, portent le nom de Cour des Miracles. Ces logis sont ordinairement habités ou par des gueux de profession, ou par des pauvres artisans.

La Cour de sainte Catherine a pris son

406 DESCRIPTION DE PARIS ,
nom des Religieuses de l'Hôpital sainte
Catherine a qui elle appartient. Elle con-
duit à un jardin appelé autrefois *le Pres-
soir* , où ces Religieuses vont quelque-
fois prendre l'air.

La Cour des Miracles. Lorsqu'au com-
mencement du siècle dernier on bâtit de
grandes maisons dans les rues de la Truan-
derie , des Francs Bourgeois & dans quel-
ques autres , & que d'honnêtes gens vin-
rent y demeurer , les fripons , les gueux ,
& les mauvais pauvres qui jusqu'alors y
avoient fait leur demeure , furent obligés
d'en sortir. On croit avec beaucoup d'ap-
parence qu'alors ils se répandirent dans la
Cour des Miracles dont nous allons par-
ler ici ; en la Cour de sainte Catherine ,
dont je viens de parler ; en celle du Roi
François qui est vis-à-vis ; en la Cour
Brisset , dans la rue de la Mortellerie ,
dans la Cour *Gentien* ; dans la Cour de
la *Jussienne* , &c. Bien que la plupart de
ces lieux soient aujourd'hui habités par
de pauvres gens qui gagnent honnête-
ment leur vie , on ne laisse pas de les ap-
peller encore quelquefois *Cours des Mi-
racles* en mémoire de leur origine.

De toutes ces Cours de Miracles, il n'y
en a point de plus célèbre que celle qui
conserve encore ce nom , & de laquelle
nous allons parler. Elle est située entre
la rue neuve S. Sauveur , & le Couvent

les Filles-Dieu. Elle consiste en une place d'une grandeur considérable, & en un très-grand cul-de-sac. On assure qu'avant qu'on enfermât les mendiants dans l'Hôpital Général, à Bicestres, &c. on comptoit dans cette Cour plus de cinq cens familles entassées les une sur les autres. On donna à ce lieu, & aux autres qui étoient habités par de pareilles gens, le nom de cours *des Miracles* par ironie, & pour se moquer de ces gueux imposteurs qui contrefaisant dans les rues les borgnes, les boiteux, les aveugles, les moribonds, escroquent des aumônes qu'on ne leur feroit pas sans cette supercherie, mais qui ne sont pas plutôt de retour dans leurs repaires, qu'ils se débarbouillent, se dégraissent, & deviennent sains & gaillards en un instant & sans *miracle*.

LA PORTE S. DENIS.

LA Porte S. Denis est du dessein de *François Blondel*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Maître de Mathématiques de feu Monseigneur le Dauphin, fils de Louis le Grand. Elle a soixante & douze pieds de face, & autant de haut. Le dessus en est découvert à la manière des anciens arcs de triomphe. La baie ou porte principale a vingt-quatre pieds, & est entre deux py-

208 DESCRIPTION DE PARIS ,
 ramides engagées dans l'épaisseur de
 l'ouvrage , & chargées de chutes de tro-
 phées d'armes , & terminées par deux
 globes aux armes de France couronnés
 de la Couronne Impériale françoise. Au
 bas de ces piramides , & sur les corni-
 ches de leurs pedestaux , sont deux sta-
 tues colossales dont l'une représente la
 Hollande sous la figure d'une femme
 consternée & assise sur un lion terrassé
 & mourant , qui tient dans une de ses
 pattes les sept fleches qui désignent les
 sept Provinces unies. La statue qui fait
 symétrie avec celle-ci , est celle d'un
 fleuve qui tient une corne d'abondance ,
 & représente le Rhin. Dans le dé du
 piédestal de chacune ces piramides , on
 a percé une petite porte.

Dans les tymphans du cintre sont deux
 renommées , dont l'une par le son de la
 trompette annonce à toute la terre que
 l'armée du Roi vient de passer le Rhin
 à la nâge & en présence des ennemis ;
 & l'autre tient dans une de ses mains
 une couronne de laurier pour couron-
 ner le Héros sous les ordres duquel cette
 action vient de se passer. Au-dessus est
 un excellent bas-relief qui représente le
 passage de ce fleuve ; & dans la frise ,
 tant de ce côté-ci , que de celui du
 faubourg , est cette inscription en gros
 caracteres d'or :

LUDOVICO

LUDOVICO MAGNO.

Sur les tables des piédestaux des pyramides , & au-dessus des deux petites portes , sont des inscriptions. Sous la figure d'une femme qui désigne la Hollande , est celle-ci :

EMENDATA MALÈ MEMORI
BATAVORUM GENTE
PRÆF. ET ÆDIL. PONT
C. C.

ANNO D. M. DC. LXXII.

Sous la figure du Rhin , est l'inscription qui suit :

QUOD DIEBUS VIX SEXAGINTA
RHENUM, WAHALIM,
MOSAM, ISALAM
SUPERAVIT;
SUBEGIT PROVINCIAS TRES;
CEPIT URBES MUNITAS
QUADRAGINTA.

La face de cette porte qui est du côté du fauxbourg , est également décorée que celle qui est du côté de la Ville , avec cette seule différence qu'il n'y a point de statues au bas des pyramides. Le bas-relief représente la prise de Mastrick , & sur les tables des piédestaux on lit d'un côté :

Tome III.

S

410 DESCRIPTION DE PARIS,
QUOD TRAJECTUM AD MOSAM
XIII. DIEBUS CEPIT.

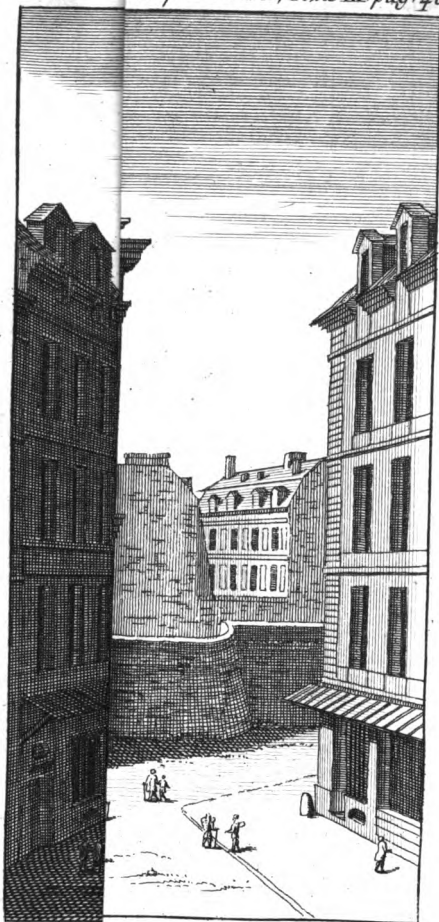
Et de l'autre :

P R Æ F. ET Æ D I L. P O N I
C C. ANNO R. S. H. M. DC. LXXIII.

Cette porte est pour l'architecture & pour la décoration, un des plus beaux ouvrages en ce genre qu'il y ait jamais eu, & les inscriptions qui sont aussi de *Blondel*, font connoître qu'il n'étoit pas moins habile dans les Belles-Lettres que dans l'architecture, & dans les autres parties de la Mathématique.

La sculpture de cette magnifique porte fut commencée par le fameux *Girardon*; mais d'autres ouvrages auxquels le Roi le destina, l'obligerent de la discontinuer, & elle a entièrement été exécutée par *Michel Anguier*.

Nous lisons dans les Historiens contemporains de Charles VI. qu'en 1449. on dressa deux potences, l'une hors la Porte S. Jacques, & l'autre hors la Porte S. Denis pour pendre deux gueux & une gueuse qui suivoient les pardons & les Fêtes, accusez non-seulement d'avoir volé & d'avoir crevé les yeux à un enfant de deux ans, & d'avoir fait le *délit d'Espines*, qui sont les termes de *Monstrelet*, ou *d'Espingles*, comme



parle Chartier ; mais encore d'avoir commis un grand nombre d'autres crimes. Comme en France on n'avoit pas encore vû pendre de femmes , tout Paris accourut à la Porte S. Denis où l'on mena celle-ci toute échevelée , vêtue d'une longue robe , & liée d'une corde au-dessous des genoux.

LA MAISON DES PRETRES
DE LA MISSION DE S. LAZARE.

Les titres originaux de la Maison de S. Lazare ayant été dissipés & presque tous perdus durant les guerres des Anglois , & les Prêtres de la Mission qui l'occupent aujourd'hui , ne voulant pas donner communication du peu qui leur en reste , nous ignorons l'origine & l'état primitif de cette Maison. * Nous voyons seulement que lors de ces ravages , elle étoit occupée par des Chanoines Réguliers qui supplierent le Roi Charles VI. de vouloir bien leur conserver leurs droits , & que ce Prince par ses Lettres Patentes du premier Mai 1404. leur accorda ce qu'ils lui demandoient. Mais remontons plus haut , & tâchons au moins par des conjectures d'approcher de la vérité.

Grégoire de Tours dans le sixieme livre de son Histoire , chapitre neuvieme ,

Sij

* Histoire
re de Paris
de Dom
Felibien &
Dom Lobineau.
tom. 1.
page 192.

412 DESCRIPTION DE PARIS ,
nous apprend que *Domnole*, Evêque du
Mans , avoit été du temps du Roi Clo-
taire Abbé d'un Monastere à Paris , pro-
che l'Eglise de *S. Laurent*. Il dit encore
dans le même livre , chapitre vingt-cin-
quieme , qu'en la huitieme année du
regne de Childebert , la Seine & la Mar-
ne se débordèrent tellement , qu'on fai-
soit souvent naufrage entre la ville de
Paris & l'Eglise de *S. Laurent*.

Voilà donc une Abbaye & une Eglise
de *S. Laurent* dans le fauxbourg *S. De-
nis* du temps de Childebert ; mais nous
n'en sommes gueres plus sçavans , car
nous ignorons le temps & les autres cir-
constances de leur fondation , & même
leur situation précise. Quelques-uns pré-
tendent que du temps de Philippe Au-
guste , on joignit à ce Monastere la *Lé-
proserie* de la Ville , & que pour lors
l'on donna au Monastere & à l'Eglise le
nom de *S. Lazare* , au lieu de celui de
S. Laurent qu'ils portoient auparavant.
Ils ajoutent que dans l'endroit où étoit
le cimetiere , on y bâtit une Chapelle
qu'on nomma de *S. Laurent* pour con-
server la mémoire du premier Patron ti-
tulaire de l'Eglise & du Monastere. C'est
sur cela , ajoutent-ils , qu'étoit fondé l'an-
cien usage selon lequel les Religieux de
S. Lazare étoient obligés de donner à
déjeuner le jour de *S. Laurent* à l'Evêque

de Paris & aux Chanoines de Notre-Dame qui alloient en procession à S. Laurent, & y chantoient la Grand-Messe.

Encore un coup, ce passage de *Grégoire de Tours*, ni les inductions qu'on en tire, ni ce que quelques-uns disent que Philippe Auguste joignit à ce Monastere la Léproserie de la Ville, ne nous apprennent rien de certain sur l'origine de la Maison de saint Lazare. Un Écrivain * que j'estimois, & qui en 1735. publia une Description abrégée de la Ville de Paris, me donna une lueur d'espérance en disant, page 212. *qu'il avoit cru devoir s'arrêter un peu en ce sujet, parce que l'origine du Prieuré de saint Lazare avoit été jusqu'ici inconnue.*

* M. de la Barre.

Cet air d'assurance me fit croire qu'effectivement il nous faisoit connoître cette origine, & qu'apparemment je n'avois pas lû avec assez d'attention les nouvelles preuves que cet Auteur en avoit apportées; mais après avoir relû plusieurs fois ce qu'il en dit, je vis qu'il ne nous apprenoit rien de nouveau, & que les preuves qu'il regardoit comme convaincantes, étoient les mêmes qui avoient paru insuffisantes aux Peres *Felibien* & *Lobineau*, Auteurs de l'Histoire de Paris, & étoient tirées d'une Charte du Roi Philippe I. datée de l'an 1070. & imprimée dans l'Histoire de S. Martin

414 DESCRIPTION DE PARIS ;
des Champs, & dans les preuves de celle
de la ville de Paris. Par ce Diplome ,
Philippe I. à la priere d'un nommé *Frere*
Jean, teclus de S. Martin des Champs ,
donna à l'Hôpital des Pauvres & des
Pelerins qui venoient par dévotion visi-
ter l'Eglise de ce lieu un moulin qu'il
avoit au grand Pont. De plus, il con-
firma à cet Hôpital la donation du Four
que l'Abbé *Engelard* & les Chanoines
lui avoient faite, & ordonna que si dans
la suite on venoit , pour la commodité
du public à en bâtir un autre aux envi-
rons , il lui appartiendrait. Cette Char-
te renferme encore d'autres dispositions
que j'aurai incessamment occasion de
faire valoir contre l'Auteur même de la
Description abrégée de la ville de Paris.

Affurer sur ce simple rapport que l'Hô-
pital dont il est parlé dans ce Diplome
est celui de S. Lazare, c'est ce que per-
sonne n'avoit osé faire avant l'Auteur
de la Description abrégée de Paris, par-
ce qu'il ne paroît aucune liaison entre
ces deux Hôpitaux. A examiner même
sérieusement ladite Charte, bien loin
d'y découvrir l'origine de l'Hôpital de
S. Lazare , on s'apperçoit qu'elle renfer-
me des dispositions tout-à-fait contrai-
res. Car quel sens peut-on donner à ces
paroles ? *Propterea deprecatus est , ut via*
qua est ante Monasterium sancti Martini

QUART. DE S. DENIS. IX. 415.
pro honore ejusdem Ecclesie publicè teneatur, & illa alia quæ sub Monasterio est, ad usum pauperum in agriculturam immutetur. Comment ne voit-on pas que le motif qui a engagé ce reclus à solliciter auprès du Prince, pour obtenir qu'on mît en labour le chemin qu'on avoit pratiqué sous S. Martin, pour le convertir au profit de son nouvel établissement, n'étoit autre que la commodité & la bienséance du lieu qu'il demandoit; & qu'ainsi, si l'on étoit obligé de placer cet Hôpital, on seroit plus autorisé à le mettre derrière, ou sous le Monastere de S. Martin, qu'à l'endroit où est aujourd'hui S. Lazare.

De tout ce que nous venons d'observer, on ne peut conclure autre chose, sinon qu'on ignore l'origine de S. Lazare. Il n'est pas même aisé de découvrir quelle en fut la première constitution, ni quel en a été le titre dans le commencement. Etoit-ce un *Prieuré*? ou n'étoit-ce qu'un Hôpital? ou bien n'étoit-ce pas l'un & l'autre? car ces deux titres ne sont pas incompatibles.

La première Charte où il est parlé de S. Lazare, est de l'an 1110. & ne fait mention que des pauvres lépreux. Aussi fut-ce en leur faveur que *Louis le Gros* érigea la Foire de S. Laurent, comme on l'apprend des Historiens de *Duchef-*

416 DESCRIPTION DE PARIS ,
ne, & de l'Histoire de l'Eglise de Paris
par le P. du Bois. Rigord qui a écrit la
vie de Philippe Auguste, parlant de l'a-
chat que fit ce Prince pour lui & pour
ses successeurs du droit de cette Foire ,
laquelle il transporta depuis au marché
dit Champeaux, s'exprime ainsi : *Parisi-
sius à Leprosis extra Civitatem manenti-
bus nundinas sibi & suis successoribus emit.*
On voit encore beaucoup d'autres titres
& d'autres Ecrivains, qui tous ne par-
lent que des *Lépreux* à qui les biens de cet
Hôpital appartenoient principalement.

Quoique dans tous ces titres il ne soit
parlé que des *Lépreux*, on ne peut cepen-
dant point disconvenir que la Maison
de S. Lazare n'ait eu le titre de *Prieuré*
dès les commencemens, & que ~~cetui~~
qui avoit la qualité de Prieur, n'eut la
supériorité & le gouvernement de cette
Maison. Dans la Charte par laquelle le
Roi Louis VII. dit le Jeune, fonda en
1174. un Monastere de l'Ordre de
Grandmont à Vincennes, il est dit que
le Prieur & le Couvent de S. Lazare
vouloient bien, en faveur de ce nouvel
établissement & à la priere du Roi, cé-
der le droit d'usage qu'ils avoient aupar-
vant dans le bois de Vincennes.

Un titre du Cartulaire de S. Martin
des Champs, page 100. qui m'a été obli-
geamment indiqué par le R. P. Pernot,

Bibliothecaire de ce Monastere, fournit sur ce sujet de plus grandes particularités. Ce titre n'a point de date, mais on le croit de la fin du douzieme siecle. On y voyoit que le Prieur *Imbert*, & le Chapitre de S. Lazare, accordent à un nommé *Anquetin* trois quartiers de terre scis à S. Martin des Champs, sous le cens & la redevance de six sols, payable annuellement dans l'octave de S. Denis. Ce titre est souscrit par *Albert*, *Renaud*, *Emard*, & *Guillaume*, Prêtres ; *Guy*, *Richer* & *Durand*, Freres sains, *Fratribus sanis* ; *Guillaume*, Celerier, *Philippe*, *Pierre*, *Jean*, *Ermenoud* & les autres Freres. Ensuite se lisent les souscriptions de *Marie*, Prieure, d'*Ermene*, d'*Ermengarde*, de *Marguerite*, &c. Toutes ces personnes de différens sexes & de différentes professions, formoient ce qu'on appelloit le Couvent de S. Lazare. C'étoient comme autant de petites Communautés qui ensemble ne composoient qu'un tout, & étoient régies par un même chef qui étoit le Prieur. On voit encore dans ce même titre qu'en 1194. *Robert*, Prieur de S. Martin des Champs, & *Daniel*, Prieur de S. Lazare, transigerent du consentement de leurs Chapitres, touchant les droits respectifs de cens qu'ils se retrocederent.

Les choses demeurerent en cet état.

S v

418 DESCRIPTION DE PARIS ,
& il avoit encore un Prieur à S. Lazare
en 1232. qui 'accorda avec la Commu-
nauté aux *Filles-Dieu* l'amortissement
d'un terrain qu'elles avoient acheté de
Guillaume Barbette, & où elles venoient
de bâtir depuis peu. Dans la suite, jus-
qu'au seizieme siecle, il n'est plus parlé
de *Prieurs* dans les monumens qui nous
restent, & ceux qui gouvernerent cette
maison pendant ce temps-là, se conten-
terent de la qualité de *Maîtres de Saint
Lazare*. Ce changement fut apparem-
ment l'effet de quelque réforme intro-
duite dans cette maison, de laquelle ce-
pendant l'Histoire ne nous a laissé au-
cuns vestiges.

La qualité de *Prieur* reparut ensuite
dans les statuts manuscrits qui sont dans
la Bibliotheque de saint Martin des
Champs, & qui concernent la réforme
que depuis peu on avoit introduite à
S. Lazare. Ces statuts, à la vérité, ne
sont ni signés ni datés, mais le P. Dom
Pernot croit être fondé à en placer l'é-
poque un peu avant l'an 1536. Le pre-
mier article parle de la maniere d'établir
le *Prieur*. Il y est dit qu'il seroit à propos
que le Chapitre général, ou même le
Chapitre particulier, lorsque celui-là ne
se tient pas, fit choix de deux ou trois
Freres d'un mérite reconnu, & pris de
la même réforme, pour être ensuite pré-

sentés à l'Evêque qui en nommeroit un à qui il confieroit l'administration. Mais pour cimenter cette réforme, & la rendre plus durable, l'on insiste pour que S. Lazare soit uni aux autres maisons de la réforme des Chanoines Réguliers, & soumis au même gouvernement.

Des neuf articles qui concerne les *malades* ou les *infirmes*, il n'y a que le premier qui soit un peu curieux. Le voici dans les termes qu'il est conçu : *Quod non omnes Leprosi indifferenter suscipiantur, sed hi duntaxat ad quorum sublevationem Domus ipsa ordinata est; Videlicet qui ex urbe Parisiensi, & intra quatuor antiquas Urbis Portas nati dinoscuntur ex altero parente.*

La raison qui a déterminé Dom Pernot à placer l'époque de ces statuts avant l'an 1536. est que ce fut en ce temps-là qu'on tira de S. Lazare des Chanoines Réguliers pour les mettre à l'Hôtel-Dieu de Paris, où le Doyen & le Chapitre de Notre-Dame introduisirent la réforme.

Selon *Sauval*, ce n'étoient pas seulement les *Ladres* ou *Meuxaux* nés à Paris qu'on étoit obligé de recevoir dans cet Hôpital, on devoit aussi y recevoir les *Tameliers* ou Boulangers de Paris, leurs femmes & leurs enfans ladres, quoiqu'ils ne fussent pas nés dans cette Ville, parce qu'ils avoient secouru de pain.

420. DESCRIPTION DE PARIS ,
& d'argent ledit Hôpital pendant une
grande famine ; & que d'ailleurs lesdits
Tameliers s'étoient obligés de bailler par
chacune semaine un pain de semestre ,
ainsi qu'on le voit dans une Sentence
rendue contre le Prieur de cet Hôpital ,
par laquelle il fut condamné en 1390. à
recevoir une *Boulangere Mazelle*.

Nous apprenons d'une Charte de
Louis le Jeune de l'an 1147. que les Lé-
preux de S. Lazare avoient droit de fai-
re choisir dans les caves de Paris , où
étoit le vin du Roi , dix muids de vin
par an ; & qu'ensuite on leur donna en
échange la piece de bœuf royal , avec six
pains & quelques bouteilles de vin.

Lorsque nos Rois vouloient faire leur
entrée solennelle dans Paris , ils se ren-
doient autrefois à S. Lazare , où ils rece-
voient le serment de fidélité & d'obéis-
sance de tous les ordres de la Ville , puis
la cavalcade partoit de là , comme elle
part depuis quelque temps du fauxbourg
S. Antoine. C'étoit aussi à S. Lazare
qu'on mettoit en dépôt les corps des
Rois & des Reines de France , avant de
les porter à S. Denis pour y être inhu-
més ; & c'est ici que tous les Prélats du
Royaume se trouvoient entre les deux
portes de ce Prieuré , & chantoient sur
le corps le pseume de *Profundis* , & les
autres prieres accoutumées , & y don-

noient de l'eau benite selon leur rang ; & ensuite le corps étoit porté à S. Denis par les vingt-quatre porteurs de sel Jurés de cette Ville.

Les Léproux ont demeuré dans l'Hôpital de S. Lazare au moins jusqu'à la fin du seizieme siecle, car par Arrêt de reglement rendu le 9. de Février de l'an 1566. le tiers du revenu de cette maison est affecté à leur subsistance. La lepre ayant cessé en France , ou du moins ayant pris un autre nom , & les guerres de Religion étant survenues, cet Hôpital se ressentit du dérangement qu'elles causerent dans tous les ordres de l'Etat. Non seulement il n'y avoit plus de lades dans cette maison, mais même plus de discipline pour le spirituel, ni d'économie pour le temporel. Le Royaume étant ensuite devenu plus tranquille, on songea à rétablir l'ordre & la régularité dans les maisons religieuses d'où on les avoit bannis, & l'on résolut de donner à M. *Vincent de Paul* & à la Congrégation qu'il avoit institué en 1625. la Maison & Hôpital de S. Lazare dont *Adrien le Bon*, Chanoine Régulier de S. Augustin, étoit pour lors Prieur. Comme c'étoit un homme vertueux, qui gémissoit de l'état pitoyable où cette maison étoit réduite, il l'offrit lui-même à M. *Vincent de Paul* qui refusa ses offres

422 DESCRIPTION DE PARIS ,
pendant le cours d'une année , & qui ne
les accepta que lorsqu'il y fut déterminé
par *André du Val* Docteur de Sorbonne
en qui il avoit beaucoup de confiance.

Le Concordat entre *M. le Bon* & ses
Religieux d'une part , *M. Vincent* & ses
Prêtres de la Mission de l'autre , fut signé
le 7. de Janvier 1632. *M. Vincent* se
chargea non - seulement des Religieux
de cette maison , mais encore de quel-
ques personnes foibles d'esprit ou qui
manquoient de conduite , que les parens
avoient confiées à *M. le Bon* , & cet
usage a toujours continué depuis avec
beaucoup d'utilité pour les familles , &
souvent mêmes pour ces personnes en-
fermées qui y ont pris une conduite plus
régulière.

Dès que *M. Vincent* & ses enfans fu-
rent en possession de cette Maison , tout
commença à y prendre une face nouvel-
le. La Maison qui menaçoit ruine de
tous côtés fut réparée , en attendant
qu'on en eut bâti une autre plus grande
& plus convenable à une Communauté
nombreuse , & aux exercices de piété
qu'on y devoit pratiquer dans la suite.
Cette Maison est devenue le chef de la
Congrégation de la Mission , & le lieu
de la résidence du Supérieur général.
Edme Joli , troisième Général de la Con-
grégation , est celui qui a élevé la plupart

de ces vastes & solides bâtimens qui composent aujourd'hui cette Maison , mais le grand corps qui donne du côté de la ville , est plus ancien que lui , & ne sert qu'aux Exercitans. L'entrée de cette Maison est assez belle ; le refectoir propre & si grand , qu'il s'y trouve quelquefois plus de deux cens personnes. L'Apotiquairerie & la Bibliotheque méritent d'être vues. L'enclos est le plus vaste qu'il y ait à Paris & dans les faux-bourgs. En 1719 & 1720. les Prêtres de la Mission ont fait élever sur le grand chemin qui conduit à S. Denis une longue suite de maisons solidement construite , qu'ils louent à des séculiers & autres externes , & qui font d'un grand rapport.

Il ne reste donc des anciens batimens de l'Hôpital de S. Lazare , que l'Eglise , qui est gothique & trop petite pour la Communauté de cette Maison. On l'a reblanchie & embellie en dedans autant qu'il a été possible.

Dès que M. *Vincent de Paul* eut été béatifié , on orna cette Eglise de plusieurs grands tableaux qui représentent les principales actions de la vie de ce saint Instituteur.

Dans la nef est le plus grand de tous. Il y a quatorze pieds de hauteur , sur dix de largeur , & est du *Frere André* , Pa-

424 DESCRIPTION DE PARIS ;
risien , & Religieux Dominicain du
Noviciat , & certainement un des plus
habiles Peintres qu'il y ait en France.
Ce tableau représente l'Apothéose de
Vincent de Paul qui donne sa bénédic-
tion aux Supérieurs généraux qui depuis
lui ont gouverné cette Congrégation ,
& qui sont ici à genoux. Dans le fond
du tableau , on voit les Sœurs de la Cha-
rité dont ce saint homme a été aussi l'In-
stituteur. Elles ont à leur tête Madame
le Gras , qui coopéra à l'établissement
de ces filles , & qui en fut la première
Supérieure.

Il y en a huit dans le chœur qui sont
tous fort beaux & de différents Peintres.
Dans le premier on voit S. *Vincent de
Paul* dans un fauteuil , prêchant aux
pauvres de l'Hôpital du nom de Jésus
qu'il avoit aussi institué. Ce tableau qui
a dix pieds de hauteur , sur huit ou neuf
de largeur , est aussi du *Frere André* , &
n'est pas moins estimé que celui qui est
dans la nef.

Le 2. le 3. le 4. & le 5. sont de Mon-
sieur de *Troy* qui a représenté dans l'un
le saint homme qui étant pour lors Curé
fait une mission aux gens de la campagne;
un autre exprime la mort du Roi Louis
XIII. qui fut assisté par *Vincent de Paul* ,
ainsi que ce Prince l'avoit souhaité ; le
troisième fait voir ce saint présidant à

QUART. DE S. DENIS. IX. 425
une conférence d'Ecclésiastiques ; & le
quatrième représente le conseil de confi-
cience d'Anne d'Autriche , Reine &
Régente de France , qui voulut que
M. *Vincent* fut un des Conseillers de ce
conseil. Ces tableaux sont dignes du
pinceau & de la réputation de *Troy*.

Le sixième est de *Restou* qui fait voir
M. *Vincent* prêchant aux Galériens.

Le septième est de *Baptiste* , & repré-
sente *Vincent de Paul* qui présente à
Dieu les Prêtres de sa Congrégation , &
les destine à avoir soin du corps & de
l'ame des soldats , ainsi que le Roi l'a-
voit souhaité.

Et le huitième est de *Galloche* , &
nous fait voir M. *Vincent de Paul* au
milieu d'une assemblée de Dames qu'il
exhorte à faire des charités aux Enfans
Trouvés.

Sur le premier pilier de cette Eglise ;
en entrant dans le chœur à gauche , est
une table de marbre noir , sur laquelle
est l'inscription suivante.

Illustrissimus & Reverendissimus in
Christo Pater ac Dominus D. JOANNES
FRANCISCUS DE GONDI , primus Pari-
siensis Archiepiscopus , &c. Zelo divinae
gloriae , salutisque animarum sibi commis-
sarum permotus , hanc sancti Lazari do-
mmum , cum proventibus suis , annuentibus
atque requirentibus Reverendis hujus loci

Priore, Religiosis, ac de consensu D. Præpositi Mercatorum, seu Scabinorum, pro hac urbe Parisiensi stipulantium, Congregationi Presbyterorum Missionis, de sua gratia, suis patentibus litteris datis Parisiis die ultima Decembris anno Domini 1632. attribuit, atque univit; idque ea mente, ut in eadem domo Sacerdotes ejusdem Congregationis saltem duodecim resideant, qui foundationibus aliisque dictæ domûs oneribus satisfaciant, & speciatim efficiant, ut divina officia in choro celebrentur; Leprosi pauperes Parisini tam suburbani quam urbani suscipiantur; Missiones quot annis in aliquibus hujusce Diœcesis Parisiensis pagis aut oppidis; prædicationi catechismo, & confessionum generalium auditioni operam dando, tempore & modo dictæ Congregationi consuetis exerceanter; ordinandique Diœcesani, statutis Ordinationum solemniis temporibus, ad consuetam admittantur exercitia, quibus ad ipsos Ordines ritè suscipiendos, & ad virtutes, ac functiones ecclesiasticas debitè exercendas instituantur. Quamquidem unionem Rex Christianissimus Ludovicus XIII. deinde Supremus Senatus Parisiensis; denique Summi Pontifices Urbanus VIII. & Alexander VII. authenticis diplomatibus approbavere, atque confirmavere; in quorum omnium

*præfatorum perpetuam memoriam , ac
perenne erga præfatum illustriffimum ac
reverendiffimum D. D. Archiepifcopum
benefactorem , grati animi monumentum ,
necnon & jure pro ejus animâ preces fun-
dendi incitamentum , ejufdem Congrega-
tionis Miffionis Sacerdotes , hanc ex mar-
more tabulam pofuere , poft felicem ipfius
obitum , qui Parifis contigit anno Domi-
ni 1654. die vero 21. Martii.*

Cette infcription m'a paru d'autant plus digne d'être ici tranfcrite, qu'elle conrient les principales conditions aufquelles l'Hôpital de S. Lazare a été donné à M. *Vincent de Paul*, & à la Congrégation des Prêtres dont il a été l'Inftituteur.

Au pilier qui eft vis-à-vis, de l'autre côté du chœur, eft un chaffis auffi de marbre, dans lequel eft renfermé le portrait d'un Religieux, dont l'infcription qui eft au-deffous fait connoître le nom, la profeflion & la vertu.

D. O. M.

*Qui jacet hic , non hic jacet , alto vivit
in axe ;*

*Tantum animæ tumulum liquit in hoc
tumulo.*

*Venerabili Viro D. ADRIANO LE BON,
novi caftelli Diœceſis Rothomagenſis*

Presbytero , Canonico Regulari Ordinis sancti Augustini , hujus Domûs quondam Priori , qui cleri juvandi , & procurande pauperum ruricularum salutis accensus desiderio , nos Congregationis Missionis Sacerdotes in hujusce Domûs possessionem accivit , an. salut. humana 1632. 6. idus Januarii.

Tanti beneficii memores , benefactori nostro de nobis optimè merito hocce grati animi perenne monimentum ereximus. Fuit ejus pietas erga beatam Virginem non-vulgaris ; in pauperes liberalitas verè christiana ; zelus animarum non mediocris ; studium missionum singulare ; quarum in opere eximia ipsi commendatio est. Corpus exuit 5º. idus April. 1651. ætatis 74.

*Dic bona verba BONO pia dicas ossa quiescant ,
Hoc tibi qui dicat , protinus alter erit.*

Les quatre vers qu'on vient de lire , sont de Jacques de la Fosse , né à Paris , & Prêtre de la Congrégation de la Mission. On dit qu'il avoit fait plus de trente mille vers que per modestie il ne voulut jamais donner au Public , quoique Senteul , qui étoit un excellent juge sur cette matiere , les crut très-dignes d'être imprimés.

Au milieu du chœur, proche l'aigle ,
étoit une tombe plate sur laquelle on
lisoit :

H I C J A C E T

*Venerabilis Vir V I N C E N T I U S A
P A U L O , Presbyter , Fundator seu Ins-
titutor & primus Superior Generalis Con-
gregationis Missionis , necnon Puellarum
Charitatis. Obiit die 26. Septembris an-
no 1660. atatis vero sua 84.*

Vincent de Paul ayant été béatifié par
le Pape Innocent XIII. le 13. d'Août
1729. le 25. Septembre suivant , son
corps fut exhumé en présence de l'Ar-
chevêque de Paris , & fut mis depuis
dans une châsse d'argent qui est placée
sur l'Autel de la Chapelle de S. Lazare.

Au côté droit de la tombe de ce saint
homme, il y en a une autre sur laquelle est
écrit :

H I C J A C E T

*R. D. RENATUS ALMERAS , Congrè-
gationis Missionis secundus Superior
generalis. Obiit die 2. Septembris anno
Domini 1672. atatis sua 60. superiori-
tatis 12.*

Au côté gauche de la tombe de saint
Vincent de Paul, est celle de feu M. Joly ,
sur laquelle est écrit :

H I C J A C E T

R. D. EDMUNDUS JOLY , *Congregationis Missionis tertius Superior generalis. Obiit die 26. Martii , anno Domini 1697. etatis sue 75. superioritatis 25.*

Dans ce même chœur ont été aussi inhumés le corps de *Nicolas Pierron* , quatrieme Supérieur général de la Mission , mort le 27. Août 1703. & celui de *François Watel* , cinquieme Supérieur général , mort le 3. d'Octobre de l'an 1710. de *Jean Bonnet* , sixieme Supérieur général , mort le 3. de Septembre 1735. dans la soixante-douzieme année de son âge ; mais les derniers Généraux n'ont ni Epitaphes ni inscriptions sur leurs tombes.

Au-delà de la tombe de *S. Vincent* , au milieu du chœur , en allant vers le Maître-Autel , est encore une autre tombe , sur laquelle est cette inscription :

H I C J A C E T

Illustrissimus & Reverendissimus. LUDOVICUS DE BASSOMPIERRE , Episcopus Santonensis. Obiit Parisiis Kalendis Julii 1676.

Louis de Bassompierre , Evêque de Saintes , étoit fils naturel de François de Bassompierre Maréchal de France , &

QUART. DE S. DENIS. IX. 43^r
de Marie de Balzac. Il fut aussi Abbé de
S. Volusien de Foix, de S. Georges de
Boscherville, & premier Aumônier de
Gaston de France Duc d'Orléans.

Auprès de cette tombe il y en a une
autre qui touche au marche-pied de l'Au-
tel, & dont l'inscription est ainsi conçue :

H I C J A C E T

Illustrissimus & Reverendissimus D. D.
NICOLAUS DE SEVIN, *Episcopus, Baro,*
& *Comes Cadurcensis. Obiit Parisiis die*
9. Novembris anno Domini 1678.

Cet Evêque de Cahors avoit été Au-
gustin, & avoit prêché avec succès à la
Ville & à la Cour. La Reine Anne d'Au-
triche qui l'honoroit de son estime, le
fit d'abord nommer à l'Evêché de Sar-
lat, & ensuite à celui de Cahors.

Au second pilier à gauche, & vis-à-
vis la Chapelle de la Vierge, il y a une
table de marbre sur laquelle on lit :

D. O. M.

H I C J A C E T

Nobililis Vir ANTONIUS HENNEQUIN,
Dominus de Vinci, Presbyter, qui cum
in variantis Aula vicissitudinibus, non
sine gratia Principum & favore Regum,
in honoribus multis, & dignitatibus per-
mansisset, tandem ad quietioris vita por-

rum feliciter enatavit. Anno ætatis sue 50. Sacerdos factus, bona pauperibus elargiendo; rusticanos Missionibus instruendo; Congregationi nostræ benefaciendo; ita cæteris apud nos virtutibus enituit, ut beatitudinis sue spem, nobis omnibus reliquerit sanè non vulgarem. Obiit anno ætatis 65. Domini 1645.

Dans la Chapelle des *Anges*, a été inhumé *M. Abelly*, Docteur de Sorbonne, qui fut nommé à l'Evêché de Rhodès lorsque *M. de Perefixe* fut nommé à l'Archevêché de Paris, & qui après avoir gardé cet Evêché pendant quelques années, en donna sa démission, & se retira dans la Maison de S. Lazare pour laquelle il avoit beaucoup d'affection. On lit sur sa tombe,

H I C J A C E T

Illustrissimus & Reverendissimus D. D. LUDOVICUS ABELLY, Episcopus Ruthenensis antiquus. Obiit Parisus die 4. Octobris anno Domini 1691. ætatis vero sue 88.

A un des bouts de l'enclos de S. Lazare, sur le grand chemin de Paris à S. Denis, est un corps de bâtiment séparé qui fait partie de S. Lazare, & qu'on nomme le *Séminaire de S. Charles*.
C'est

C'est ici qu'on envoie ordinairement les Prêtres de la Mission de la Communauté de S. Lazare lorsqu'ils sont convalescens. On y a yû aussi quelquefois des Pré-lats qui venoient s'y mettre en retraite.

Dès que *Vincent de Paul* eut pris possession de S. Lazare , il en ouvrit la porte aux Ecclésiastiques & aux Laïques qui vouloient passer quelques jours dans les exercices de la retraite spirituelle; & on compte que depuis 1635. jusqu'en 1660. il y reçut de vingt mille personnes , c'est-à-dire environ six cens par année.

On a toujours continué depuis à les y recevoir. A chaque Ordination , ceux qui sont admis à recevoir les Ordres , peuvent y venir faire une retraite de huit jours , & ces retraites commencent toujours les samedis au soir.

Les Laïques y sont aussi reçus *gratis* pour faire des retraites de huit jours. Ces exercices commencent les mardis au soir , pourvu qu'ils ne se rencontrent point dans les semaines des grandes retraites dont je vais parler.

Une personne qui par humilité n'a pas voulu être connue , a donné une somme considérable à la Maison^e de S. Lazare , à condition qu'on recevroit pour quatre retraites quatre cens Curés ou Prêtres desservans du Diocèse de Paris qui voudroient se recueillir pendant quelques

434 DESCRIPTION DE PARIS ,
jours, Ces retraites se font après Pâques ,
dans les semaines où il ne se rencontre
point de fêtes , & elles commencent le
Dimanche au soir.

Comme l'objet principal de l'institution de la Congrégation de la Mission ,
est de faire des courses Evangeliques
pour l'instruction & le salut des pauvres
gens de la Campagne, il y a des Prêtres
de la Maisons de S. Lazare qui s'occupent
continuellement à faire des Missions
aux environs de Paris; & depuis
1632. jusqu'en 1660. La Maison de
S. Lazare en fit près de sept cens , à plu-
sieurs desquelles *Vincent de Paul* avoit
lui-même assisté. On a toujours conti-
nué ces Missions jusqu'à présent avec le
même zele & le même succès.

Quoique la Maison de S. Lazare n'ait
pas été le berceau de la Congrégation
de la Mission , cependant comme elle
en est devenue le chef, je crois qu'il est à
propos de dire ici quelque chose de
l'Instituteur , & de l'origine de cette
Congrégation.

Vincent de Paul qui en a été l'Institu-
teur, nâquit le 24. d'Avril de l'an 1576.
à *Ranquines*, petit hameau du village de
Poy au Diocèse d'Acqs. Il employa les
premières années de son adolescence à
garder les bestiaux de son pere qui étoit
un Laboureur de ce village , mais qui

s'étant apperçu que ce fils pouvoit faire quelque chose de mieux , fit un effort pour payer une pension très - modique aux Cordeliers d'Acqs , chez lesquels il le mit pour apprendre la langue latine. Ce fut vers l'an 1588. que *Vincent de Paul* entra chez ces Peres , & il s'y appliqua avec tant de succès , qu'au bout de quatre ans il en sçut assez pour en être Précepteur des enfans d'un Avocat d'Acqs où il continua ses études sans qu'il en coûtât rien à son pere. Il y reçut la tonsure & les ordres mineurs au mois de Septembre 1596. & quitta pour lors son pays pour aller étudier en Théologie à Toulouse. Il passa ensuite à Saragosse , puis revint à Toulouse où il reçut le Soudiaconat à l'ordination du mois de Février 1598. le Diaconat à celle de Décembre de la même année , & la Prêtrise au mois de Septembre 1600. Il avoit étudié sept ans en Théologie dans l'Université de cette Ville , lorsqu'il fut reçu Bachelier en 1604.

Après avoir été conduit à Tunis par Pirates qui l'avoient fait prisonnier , être reveu en France , & avoir fait un voyage à Rome en 1607. il vint enfin à Paris en 1608. Peu de temps après qu'il fut arrivé dans cette Capitale , il eut le bonheur d'être connu du Cardinal de *Berulle* qui dans la suite voulut bien le

T ij

retirer pendant près de deux ans dans la Maison des PP. de l'Oratoire qu'il venoit d'instituer. *M. de Bérulle* lui ayant conseillé de prendre la Cure de Clichy , dont le *P. Bourgoin* jugea à propos de se démettre, *Vincent de Paul* s'y acquitta des devoirs d'un zélé Pasteur, & par ses paroles, & par ses exemples, il fit si bien entrer ses Paroissiens dans le chemin de la vertu, que la plûpart vivoient comme des Anges. La même main qui l'avoit placé dans cette Paroisse l'en retira ; *M. de Berulle* ayant cru qu'il feroit encore plus de bien ailleurs, le fit entrer dans la Maison d'*Emmanuel de Gondi*, Comte de Joigni, Général des Galeres de France, pour être Précepteur des trois enfans de ce Seigneur. Peu après le Cardinal de *Berulle* le fit nommer à la Cure de *Châtillon-lez-Dombes*, qu'il lui fit abandonner six mois après pour le faire rentrer dans la maison de *Gondi*. Il y revint, & ne s'y tint pas oisif. Il en parcourut les terres, & y fit des Missions. En 1622. il alla à Marseille pour visiter les Galeres dont le Roi l'avoit fait *Aumônier Réal*, & donna aux Forçats tous les secours spirituels qui dépendoient de lui. L'année suivante il alla visiter les Galeres qui étoient à Bourdeaux, & il eut la consolation d'y convertir un Turc. L'année 1625. fut très-avantageuse à

l'Eglise par le dessein que conçut la Comtesse de Joigni de fonder une Congrégation qui fit sa principale occupation de faire des Missions à la Campagne. Elle avoit déjà offert plusieurs fois aux Jesuites & aux Peres de l'Oratoire , la somme de six mille livres pour faire de cinq en cinq ans des Missions dans ses terres , mais aucune de ces sociétés n'avoit voulu se charger de cette fondation. Elle conçut donc un projet infiniment plus vaste , mais dont l'exécution fut cependant plus facile. Elle le communiqua au Comte de Joigni son mari , & à Jean François de Gondi , Archevêque de Paris son frère , qui voulurent aussi entrer en part de cette fondation. Ce dernier destina à cette Congrégation le College des Bons Enfans qu'il avoit à sa disposition , pour le logement de ces Prêtres. Ils en firent la proposition à Vincent de Paul qui l'accepta ; & le 17 Avril de l'an 1625 , les provisions de Principal de ce College lui furent expédiées.

Le Comte & la Comtesse de Joigni lui donnerent en même temps la somme de quarante mille livres pour commencer cet établissement , avec pouvoir de choisir tels Ecclésiastiques qu'il jugeroit à propos , & qui seroient sous sa direction pendant sa vie. Cette Congrégation ne commença d'abord que par quatre

Prêtres auxquels se joignirent quatre autres peu de temps après ; & le 24. d'Avril 1626. l'Archevêque de Paris approuva cette Congrégation naissante. Le Roi par ses Lettres Patentes du mois de Mai 1627. en permit l'établissement. Le nombre de ces Missionnaires augmentant chaque jour , le Pape Urbain VIII. par une Bulle expresse du mois de Janvier de l'an 1632. érigea cette Compagnie en Congrégation sous le titre de *la Mission* , & permit à l'Instituteur de faire des reglemens pour y maintenir le bon ordre.

Ce fut aussi dans ce temps-là que les Prêtres de la Congrégation de la Mission entrèrent dans le Prieuré de S. Lazare lez-Paris appartenant pour lors à des Chanoines Réguliers de S. Augustin qui le leur cederent aux conditions portées par le Concordat fait entre eux. Dès que la Congrégation de la Mission eut pris possession de la Maison de S. Lazare, M. *Vincent* y fixa le siege du Supérieur général , & en fit le chef-lieu d'une Congrégation dont la propagation a été si rapide , qu'elle a des établissemens en France , en Italie , en Pologne , en Savoye , en Piémont & en Lorraine. Le soin d'établir & de former une Congrégation semble demander un homme tout entier , mais la charité & le grand zèle

de M. *Vincent*, faisoient qu'il étoit tout à tous. De son temps il ne se fit presque pas d'établissement de piété, où il n'entrât pour quelque chose. Il assista Louis XIII. à la mort, & devint même ensuite homme d'Etat; car la Reine Regente l'admit au Conseil Royal des affaires Ecclésiastiques dont il fut chargé pendant dix ans. Il mourut à S. Lazare le 27. de Septembre de l'an 1660. vers les quatre heures & demie du matin, âgé de 84. ans. Son corps fut enterré dans le chœur de l'Eglise de S. Lazare. Le lendemain 28. le Prince de *Conti*, M. *Picolomini* Nonce du Pape, la Duchesse d'*Aiguillon*, plusieurs Prélats & autres personnes de distinction assisterent à ses obsèques. Il a été béatifié par un decret du Pape Benoît XIII. donné le 13. d'Août de l'an 1729. & enfin canonisé par le Pape Clement XII. le 26. Juin de l'an 1737. Ce Pape a ordonné par la Bulle de Canonisation que le 19. Juillet de chaque année on en fera la mémoire comme d'un Saint Confesseur non Pontife.

Les Prêtres de la Mission font, après deux ans de probation, ou de Seminaire quatre vœux simples, de *pauvreté*, d'*obéissance*, de *chasteté* & de *stabilité*, dont ils ne peuvent être dispensés que par le Pape, du moins quant aux trois premiers; car pour le quatrième, le Supé-

440 DESCRIPTION DE PARIS ,
rieur Général le leur remet quand il lui
plaît. Ces Prêtres sont ainsi engagés à la
Congrégation , sans qu'elle le soit à leur
égard , pouvant les congédier quand elle
le juge à propos.

MAISON DES FILLES DE LA CHARITÉ ,
Servantes des Pauvres Malades.

Cette maison est vis-à-vis celle de
S. Lazare , & a été aussi instituée par
M. *Vincent de Paul*. Si ce n'est pas le plus
brillant établissement de Filles qu'il y ait
en France , on peut au moins assurer que
c'est le plus utile. M. *Vincent de Paul*,
conjointement avec Madame *Louise de*
Marillac, veuve de M. *le Gras*, Secre-
taire des Commandemens de la Reine
Marie de Medicis , institua vers l'an
1633. La Compagnie des *Filles de la*
Charité, *Servantes des Pauvres Mala-*
des , par le moyen desquelles il a fait,
& fait encore tous les jours des biens
infinies , tant pour le soulagement des
malades , que pour l'assistance des Pau-
vres & l'éducation des jeunes filles , &c.
Cette pieuse veuve étoit né à Paris , de
Louis de Marillac sieur de Ferrieres , &
de Marguerite *le Camus*, le 12. d'Août
de l'an 1591. Elle fut mariée à l'âge de
vingt-deux ans , au mois de Février de
l'an 1613. à *Antoine le Gras*, natif de
Montferrand en Auvergne. Celui-ci

étant mort la nuit du 21. de Décembre de l'année 1625. sa veuve fut mise par *Jean-Pierre Camus*, Evêque de Belley, sous la conduite de M. *Vincent de Paul*, qui l'employa au service des Pauvres dans les Confreries de Charité. Ce saint homme ayant résolu d'établir sous la conduite d'une Supérieure, une Communauté de filles que l'on formeroit aux exercices de Charité, il ne trouva personne qui fût plus digne de cet employ que Madame *le Gras*. Ce fut donc à elle que M. *Vincent de Paul* confia le soin de former cette Compagnie, & de la conduire. Cette Dame demouroit pour lors sur la Paroisse de S. Nicolas du Chardonnet, & commença à rassembler ces Filles dans sa maison le 29. Novembre 1633. Mais le nombre s'en étant considérablement augmenté, la maison se trouva trop petite, & l'on fut obligé de les transférer au village de la Chapelle, entre Paris & S. Denis, où M^e *le Gras* se transporta avec sa Communauté, au mois de Mai de l'an 1636. Elles étoient là fort au large, mais elles étoient trop éloignées des secours spirituels qu'elles reçoivent de la maison de S. Lazare; c'est pourquoi en 1642. elles revinrent sur leurs pas, & s'établirent au fauxbourg S. Lazare dans la Maison où elles sont présentement. M. *Vincent de Paul* leur donna des Re-

442 DESCRIPTION DE PARIS ,
gles & des Constitutions , qui furent ap-
prouvées le 18 du mois de Janvier 1655.
par le *Cardinal de Rets* Archevêque de
Paris , & en conséquence le Roi leur ac-
corda des Lettres Patentes au mois de
Novembre 1658. qui furent registrées
au Parlement le 16. Décembre de la mê-
me année. Par ces Regles & ces Consti-
tutions, ces filles sont sous la direction
perpétuelle du Général de la Mission , &
leur Superieure est élûe tous les trois ans.
Il n'y a eu que *M^e. le Gras* , leur fonda-
trice , qui à la priere de M. *Vincent de*
Paul , leur Instituteur , fut Supérieure
de cette société pendant le reste de sa
vie. Elle mourut le 15. Mars 1660.
âgée de 68. ans.

Les Filles ou Sœurs de la Charité ,
Servantes des Pauvres , ne font point de
vœux , & peuvent quitter quand elles
veulent. On les nomme *Sœurs Grises* ,
à cause de la couleur de la serge dont elles
sont vêtues. Elle ont soin des malades ,
des Pauvres , & d'apprendre à de jeunes
filles à lire , à écrire & à faire des ouvra-
ges pour gagner leur vie : elles se sont dis-
persées en diférens lieux du Royaume ,
& même dans les Pays étrangers. Elles
ont deux cens quatre-vingt-six Etablisse-
mens, dont il y a environ six vingt Hôpi-
taux, & toutes leurs Maisons ont relation
à celle de Paris. Il y a quarante de ces

QUART. DE S. DENIS. IX. 443
Filles aux Invalides, vingt aux Incurables, & plus de quatre-vingt dans les principales Paroisse de Paris.

LA FOIRE DE S. LAURENT.

A la suite de ces deux maisons de piété, est placée la *Foire S. Laurent* qui apporte un revenu considérable à la maison de S. Lazare. J'ai remarqué ci-dessus que le Roi Louis VI. avoit accordé une Foire aux Prieur & Religieux de S. Lazare, que Philippe-Auguste la réunit à son Domaine, & la transféra au lieu dit *Champeaux*, où sont à présent les Halles.

Ajoûtons ici que le même Philippe-Auguste donna en échange aux Prieur & Religieux de S. Lazare une rente de trois cens livres à prendre sur son Domaine, & qu'enfin au lieu de cette rente, il leur donna une autre Foire, nommée *la Foire S. Laurent*, qui se tenoit pour lors, comme elle se tient encore aujourd'hui le long du chemin & de la rue du fauxbourg de ce nom, & ne durroit que le jour de S. Laurent. Ce jour-là le soleil étoit-il à peine couché, que les Sergens de la douzaine du Roi au Châtelet, venoient fondre sur les loges. Philippe de Valois en augmenta la durée de quelques momens; car par ses Lettres des années 1344. & 1345. Il permit aux Freres & Sœurs, tant sains que

Tvj

444 DESCRIPTION DE PARIS ,
*malades , de l'Hôpital de S. Lazare , de
tenir la Foire de S. Laurent jusqu'à la
nuit.* Dans la suite la durée de cette Foi-
re fut de huit jours , puis de quinze jus-
qu'en 1616. enfin après quelques inter-
rptions & changemens arrivés jusqu'en
1662. elle a été rétablie , & la maison
de S. Lazare lui a donné un emplace-
ment de cinq arpens entourés de murs ,
a fait bâtir des loges , & planter des ar-
bres dans les rues qui sont pavées , ce
qui la rend à présent très-agréable. L'ou-
verture de cette Foire est ordinairement
annoncée sur la fin du mois de Juin par
une Ordonnance de Police que l'on affi-
che dans les places publiques , puis l'ou-
verture s'en fait le 28. de ce même mois ,
veille de S. Pierre , par le Lieutenant
Général de Police , qui va tenir ce jour-
là une Audience de grande Police dans
la maison de S. Lazare. Cette Foire ne
finit qu'avec le mois de Septembre , ainsi
elle dure trois mois entiers.

X. *Le Quartier de S. Martin.*

LE Quartier de S. MARTIN est bor-
né à l'Orient , par les rues Bar-du-
Bec , de Sainte-Avoye , & du Temple
exclusivement ; au Septentrion , par les
extrémités des fauxbourgs inclusive-
ment , à l'Occident , par la rue S. Mar-

tin & par la grande rue du fauxbourg inclusivement ; & au Midi , par la rue de la Verrerie inclusivement , depuis le coin de la rue S. Martin , jusqu'au coin de la rue Bar-du-Bec.

Saint Mederic , que selon l'usage on nomme aujourd'hui *S. Merri* , est une Eglise Collégiale & Paroissiale , qui n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle sous l'invocation de saint Pierre. Saint Merri étoit d'une famille noble d'Autun , & dès l'âge de treize ans fut offert par ses parens au Monastere de S. Martin que la Reine Brunehaud y avoit fondé , & duquel on dit qu'il devint Abbé dans la suite. *Ufuard* , dans son Martyrologe , ne lui donne cependant que la qualité de Prêtre. *Frodulphe* , Filleul & un des Disciples de S. Merri , lui ayant persuadé de faire un voyage de dévotion à Paris , au tombeau de S. Denis & à celui de S. Germain dont le nom & la sainteté étoient si connus à Autun , ils y vinrent , & se logerent dans un fauxbourg au nord de la Ville auprès d'un Oratoire ou Chapelle qui étoit sous l'invocation de S. Pierre. S. Merri y vécut deux ans & neuf mois , & y mourut saintement le 29 d'Août de l'an 700. Son corps fut inhumé dans cette Chapelle , mais l'an 884. un Prêtre nommé *Theodebert* qui desservoit cet Oratoire , pria

446 DESCRIPTION DE PARIS ,
Gozlin, son Evêque, de vouloit bien permettre qu'on levât de terre le corps de S. Mederic , pour le mettre en un lieu plus honorable. Cette translation se fit avec grande solennité à pareil jour qu'on fait la fête de ce saint, & Gozlin n'ayant pû se trouver à cette cérémonie, à cause des grandes affaires qui lui survinrent , il envoya ses Archidiacres à sa place.

Vers l'an 1010. Renaud de Vendosme, Evêque de Paris, donna cette Chapelle au Chapitre de sa Cathédrale, qui y envoya sept Ecclésiastiques pour y faire le Service Divin, & pour y vivre *secundùm Canones* ; & c'est là l'origine du Chapitre de S. Merri. En 1200. on bâtit une Eglise en la place de cette Chapelle, & on l'érigea en Paroisse. Dès lors le nom de S. Mederic ou Merri prit le dessus, & on ne donna plus celui de S. Pierre à cette Eglise. Les Chanoines y firent d'abord alternativement les fonctions Curiales, mais en 1219. un Paroissien étant mort sans Sacremens, parce que le Chanoine qui étoit de semaine étoit absent, les Chanoines d'un commun accord donnerent l'administration ou Cure de la Paroisse, au plus ancien d'entre eux, se reservant seulement les droits de Curés primitifs & une somme que le Curé s'obligea de leur payer, ce qui fut confirmé par le Chapitre de l'Eglise de

Paris. Le nombre des Paroissiens s'étant prodigieusement multiplié après un certain temps, le Curé représenta qu'il ne pouvoit pas suffire aux fonctions Curiales, & demanda un Coadjuteur, ce qui lui fut accordé en 1300. Il y eut donc alors deux Curés ou Chefciers, qui ont fait alternativement les fonctions Curiales pendant plusieurs siècles, & ont subsisté jusqu'en 1683. que par un Traité passé le 12. d'Avril entre *Adrien Rollin*, premier Chefcier, Chanoine & Curé de S. Merri, & *Nicolas Blampignon*, second Chefcier, Chanoine & Curé de de la même Eglise, les deux Cures furent réunies en la personne de ce dernier, à la charge de payer au sieur Rollin une pension de trois mille six cens livres. Cette Transaction fut confirmée par des Lettres Patentes données au mois d'Avril 1685. qui furent registrées au Parlement le 25. Mai de la même année.

Au mois de Janvier de l'an 1273. Philippe III. dit le Hardi, fit un accord avec le Chapitre de S. Merri, qui prétendoit avoir la Justice sur toute la terre de son Eglise, ce qui lui étoit contesté par les Gens du Roi. Par cet accord, Philippe le Hardi se réserva la Haute Justice, & donna au Chapitre en échange quelques rentes & quelques privileges.

La même raison qui en 1300. avoit

448 DESCRIPTION DE PARIS ,
donné lieu à l'établissement de deux Cu-
rés, fut cause que sous François I. on fut
obligé de faire bâtir ici une Eglise assez
grande pour contenir les Paroissiens. On
en jetta donc les fondemens; & elle fut
continué jusqu'en 1612. qu'elle fut
entièrement achevée.

Lorsqu'on démolit l'Autel de l'an-
cienne Eglise, on trouva dans un tom-
beau de pierre le corps de son Fondateur
ayant des botines de cuir doré aux jam-
bes, mais ce corps tomba en poussière
dès qu'il eut été exposé à l'air. On y trou-
va aussi un écrit où étoit le nom de ce
Fondateur, mais on n'en a jamais pu
lire la date. On mit ces cendres au mi-
lieu du chœur de l'Eglise d'aujourd'hui ;
avec cette inscription telle qu'elle fut
trouvée dans ce tombeau.

H I C J A C E T

Vir bonæ memoriæ

ODO FALCONARIUS,

Fundator hujus Ecclesiæ.

La plus grande partie du corps de saint
Merri repose ici dans une châsse d'ar-
gent exposée au-dessus du Maître-Autel.
L'exterieur de cette châsse est orné de
plusieurs figures aussi d'argent & rele-
vées en bosse. Celles de la Vierge & de
S. Mederic sont aux deux bouts, & tout
le long des deux côtés sont celles des

QUART. DE S. MARTIN. X. 449
douze Apôtres. On ne porte cette châsse
que lorsque l'on fait quelque Procession
générale pour les nécessités publiques ,
& ce sont pour lors les Corroyeurs qui
la portent par un droit qu'ils ont de
temps immemorial. Au-dessus de la
châsse de S. Merri , il y en a deux autres
aussi d'argent : dans l'une est le corps de
S. Leger , & dans l'autre celui de *saint*
Frodulphe , que le peuple appelle *saint*
Frou , disciple & compagnon de saint
Merri.

Dans une Chapelle qui est à droite en
entrant dans cette Eglise , on voit un ta-
bleau qui est unique dans son espece :
c'est un morceau de Mosaïque , qui sur
un fond doré , représente *la sainte Vier-*
ge & l'Enfant Jesus , accompagnés de
plusieurs Anges. Au bas de ce tableau
sont ces deux Inscriptions , qui font con-
noître les noms de celui qui l'a fait , &
de celui qui l'a donné à cette Eglise.

OPUS MAGISTRI DAVIDIS
FLORENTINI,
ANNO M. CCCC. LXXXVI.

Dominus JOANNES DE GANAY ,
Presidens Parisiensis Primus
adduxit de Italia Parisium hoc opus
Musaiacum.

Ce Jean de Ganay avoit accompagné

450 DESCRIPTION DE PARIS ,
le Roi Charles VIII. à la conquête du
Royaume de Naples, & rapporta ce ta-
bleau de son voyage. Il en orna cette
Chapelle qu'il avoit fondée, & dans la-
quelle il fut inhumé. Il n'étoit qu'Avo-
cat au Parlement en 1478. & Conseil-
ler en la Cour des Généraux des Aydes
le 30. Octobre 1481. Il fut reçu quatrie-
me Président au Parlement le 27. Juin
1490. puis Premier Président en 1505.
La Charge de Chancelier de France
étant vacante par la mort de *Guy de Ro-
chefort*, il en fut pourvû par Lettres don-
nées à Blois le 31. Janvier 1507. Il mou-
rut à Blois avant le mois de Juin de l'an
1512. d'où son corps fut apporté à Pa-
ris, & inhumé dans cette Chapelle le
4. Juin de ladite année.

Voici les noms & les Epitaphes de
quelques autres personnes illustres qui
ont été inhumées dans cette Eglise.

Simon Marion étoit natif de Nevers,
& fit de grands progrès dans la Jurispru-
dence, dans les Langues sçavantes &
dans les belles Lettres. Il étoit naturel-
lement éloquent, avoit une imagination
féconde & brillante, & une mémoire si
fidele, qu'il n'oublia jamais rien de ce
qu'il avoit appris. Il signala ses talens
dans le Parlement de Paris où il fut Avo-
cat en 1548. Conseiller en 1596. Prési-
dent de la seconde Chambre des Enquê-

QUART. DE S. MARTIN. X. 451
tes, & enfin Avocat Général. Le Cardinal
du Perron qui n'étoit pas prodigue de
louanges, dit que c'étoit un grand Ora-
teur, & avoit cette partie, qu'en discou-
rant il persuadoit fort, & n'emouvoit pas
moins, mettant par écrit C'est le
premier du Palais qui ait bien écrit
& que depuis Cicéron il n'y a pas eu un
Avocat tel que lui. Ce sçavant Magistrat
mourut dans sa maison à Paris, au mois
d'Octobre 1605. âgé de soixante-quatre
ans & trois mois. Son corps fut inhumé
dans cette Eglise sa Paroisse. Le Cardi-
nal du Perron qui étoit pour lors à Ro-
me, lui fit cette Epitaphe :

*Sous ce tombeau paré de mainte sorte
D'honneurs muets, gist l'éloquence morte ;
Car MARION du Sénat l'ornement ,
Et du Barreau l'oracle suprême ,
N'est pas le nom d'un homme seulement ;
Mais c'est le nom de l'éloquence même.*

Marion laissa plusieurs enfans, entr'au-
tres Catherine Marion, femme d'Antoi-
ne Arnaud, Conseiller d'Etat & Avocat
Général de la Reine Catherine de Medi-
cis. Quant à sa postérité masculine, elle
a subsisté jusqu'à nos jours, & ne s'est
pas moins distinguée par les armes, que
son chef s'étoit distingué par l'éloquence
& par le sçavoir ; elle a fini en la person-
ne de Jean-Baptiste Marion, Comte de

452 DESCRIPTION DE PARIS ,
Duy , Brigadier des Armées du Roi ,
Lieutenant de la première Compagnie
des Gardes du Corps du Roi , mort à
Paris le 19. d'Octobre de l'an 1729. âgé
de cinquante-huit ans , ou environ.

Au premier pilier qui est à main gauche du Crucifix , il y a une table de marbre blanc , dans un châssis de marbre noir , sur laquelle on lit :

HIERONYMO TARTERON

*Regi à Consiliis ,
Et in curiarationum Regiarum Magistro :
qui in tractandis negotiis
solers æquè ac integer :
summa humanitate omnibus gratus ;
de amicis omni officiorum genere
optime meritus ;
eodem semper vita tenore ,
præter ceteras virtutes eximias ,
modestiam studiosissimè coluit.
Obiit anno 1669. prid. Cal. Apriles.
Mortuo quietem precare.*

Ce Jérôme Tarteron étoit pere du feu P. Tarteron Jésuite , à qui le Public est redevable des traductions d'*Hôrace* , de *Juvenal* & de *Perse*.

Jean Chapelain de l'Académie Française , nâquit à Paris le 4. Décembre de l'an 1595. de *Sebastien Chapelain* , Notaire au Châtelet , & de *Jeanne Corbiere*. C'a été le bel esprit de son temps , le

QUART. DE S. MARTIN. X. 453
plus loué, le mieux renté, & le plus critiqué. On trouve dans un grand nombre d'écrits ce qu'on a pensé pour & contre lui. Je me contenterai de rapporter l'Épitaphe qu'on lit à S. Merri, au pilier qui est derrière l'œuvre : elle est un peu ridicule par l'excès des louanges dont Chapelain est accablé.

D. O. M. S.

ET MEMORIÆ SEMPITERNÆ,

D. Clar. JOANNIS CHAPELAIN

Regi à Consiliis ;

*qui præter exquisitam rei Pætica
cognitionem ,*

*scriptis immortalibus abundè Publico
testatum ,*

*tot tentasque dotes animo
complectebatur ,*

*ut universum virtutis , bonarumque
artium nomen*

quam latè diffunditur ,

hic collegisse semet ,

ac fixisse sedem videri posset.

*Prudentia singularis , comitatis ,
candoris , integritatis ,*

*studii in demerendis non minus exteris ,
quam popularibus suis ,*

præsertim ab disciplina liberaliori,

instructis quibuscumque ,

ut nunquam non parati ;

*sed sic prorsus indefessi ,
 rarissimo & amabili planè exemplo .
 Is Principum tempestatis suæ virorum ,
 ac in hisce maximorum Regum
 LUDOVICI utriusque , Patris & Filii ;
 ARMANDI adhuc RICHELII ,
 tùm JULII MAZARINI ,
 principuè verò Longavillai Ducis ,
 munificum favorem solidè consecutus
 cùm esset ,
 hac omni prærogativa tamen adeo sibi
 moderatè utendum est arbitratus ,
 ut intra privati laris angustias adfluentis
 ultro fortune ,
 atque ad majora identidem invitantis
 auram modestus coaceret .
 Hæredes animum uti par erat professi
 gratum , benemerenti posuerunt .
 Vixit an. 78. mens. 2. dies 18 .
 Obiit Lutetia natali in solo an. 1674 .
 die 22. Februarii .*

Dans une Chapelle qui est auprès de
 la Sacristie, est un monument qui a beau-
 coup plus d'apparence que de beauté :
 c'est le tombeau de feu M. de Pompon-
 ne , mort Ministre d'Etat. Outre que la
 Chapelle est trop petite pour la quantité
 de figures & d'ornemens qui l'accompa-
 gnent , ce monument , tant pour la com-
 position , que pour l'exécution , n'a rien
 que de médiocre. Il est de *Barthelemi*

Raftrelli, Sculpteur Italien, qui apparemment a fait ce morceau pour défabuser ceux qui croient que la sculpture est aujourd'hui aussi florissante en Italie qu'elle l'a été autrefois.

Quant à celui dont ce tombeau renferme la cendre, c'étoit un Ministre d'un grand mérite, que l'esprit, la sagesse & la vertu éleverent aux grands emplois, & le consolèrent lorsqu'il en fut privé. Il étoit fils du fameux M. *Arnaud d'Andilly*, & dès l'âge de 23. ans fut employé en des négociations très-importantes. Il alla en Suede en 1665. en qualité d'Ambassadeur Extraodinaire, & y demeura trois ans. Il fut envoyé ensuite en Hollande avec la même qualité. Il fut encore renvoyé en Suede en 1671. mais le Roi l'en fit revenir la même année pour lui donner l'emploi de Ministre * & de Se-

* Lorsque M. de Pomponne fut élevé au ministère, un homme d'esprit fit son éloge d'une manière très-ingénieuse dans les vers suivans.

Elevé dans la vertu
Et malheureux avec elle,
Je disois à quoi sers tu
Pauvre & sterile vertu ?
Ta droiture & tout ton zèle
Tout compté, tout rabbatu
Ne valent pas un fêtu.
Mais voyant que l'on couronne
Anjourd'hui le grand Pomponne,
Aussitôt je me suis tu,
A quelque chose elle est bonne.

456 DESCRIPTION DE PARIS ,
 cretaire d'Etat pour les affaires étrangères, qui étoit vacant par la mort de M. de Lionne. Il servit l'Etat & le Roi dans ce poste jusqu'en 1679. qu'il remit au Roi le brevet de sa charge. En 1691. le Roi croyant avoir besoin de ses conseils, le rappella pour servir en qualité de Ministre d'Etat : ce fut dans cette dignité qu'il finit sa carrière, le 27. Septembre 1699. Voici son Epitaphe :

D. O. M.

H I C J A C E T

SIMON ARNAUD DE POMPONNE ;

Eques , Marchio DE POMPONNE ,

Dominus , Baro de Ferrieres ,

Chambrois , Auguinville , &c.

Antiquâ inter Arvernos

& nobili profapiâ.

*Neapolim & Mantuam annum vix
 dum agens*

xxii. Reipubl. causa missus.

*Unâ apud Batavos , duplici apud Suecos
 legatione functus.*

Inde à LUDOVICO MAGNO

ultro adscitus

*ipsi ut esset à sanctioribus consiliis &
 mandatis secretis , & ad exterar
 gentes epistolis.*

*Regni Administer , cursûs publici
 Praefectus.*

Clarus

QUART. DE S. MARTIN. X. 457

*Clarus fide , Religionis studiosus ,
Res secundas aequo animo ,
adversas fortiter tulit.*

Vixit annos LXXX. menses. x. dies XXVI.

*Obiit apud fontem Bellaquaum Regi ,
universi Regni ordinibus ,
& exteris aequè carus ,
die XXVII. Septembris anno M. DC. XCIX.*

*CATHARINA LAVOCAT ,
uxor amantissima Monumentum hoc ,
quo & ipsa inferri voluit ,
conjugi carissimo mœrens posuit.*

*Obiit illa , die XXXI. Decembris
anno Domini M. DCC. XI.*

Vixit annos LXXVI.

A côté du chœur, à main droite en entrant, est une Chapelle bien décorée, où il y a un monument de marbre, qui est de bon goût, & de l'ouvrage de le Pautre, Sculpteur. L'Inscription qu'on y lit, est ainsi conçue :

D. O. M.

Excelsus vir & potens

JOANNES AUBERI

*Claudii filius & heres ,
Marchio de Vastan , Regt à Consiliis ,
Castellanus Dominus
de Vilneuve sous Barillon ,
du Puy S. Laurian ,*

Tome III.

V

458 DESCRIPTION DE PARIS ;

de Loges , de Fleurigni , de Trye ,
Baro de Cervieres

*in Provincia Aurelianensi ,
Blesensis , Dunensis , Ambaciensis ,
Vindocinensis agri
pro Rege Legatus.*

Obiit 29. Augusti. anno D. 1711.
ætatis suæ 50.

*Clarus ingenio ,
sua in Deum Religione ,
fide in conjugem ,
in liberos caritate ,
in pauperes munificentia spectatissimus.*

Hoc ipsi Monumentum

MAGDALENA LUDOVICA DE BAILLEUL

*mærens uxor suavissima
per duos & viginti annos societatis
desiderio perenne ,
amoris sui pignus erexit.*

*In Sacello tribus ab hinc saculis
DOMINIS AUBERI oppignorato :
quod ipsa novo suis sumptibus
cultu decoratum
propriam in sepulturam elegit :
ut qui cum vixisset conjunctissime ,
neque ab eodem mortua develleretur.
Obiit ipsa , &c.*

La famille d'Auberi , ou d'Aubri , est
ancienne à Paris , & illustrée depuis
longtemps dans la Robe , & dans l'Or-

QUART. DE S. MARTIN. X. 459
dre de Malte. Il y a trois cens ans qu'elle
a acquis la Chapelle qui fait le sujet de
cet article ; & il y en a environ deux
cent qu'il y avoit un Auberi Lieutenant
Civil au Châtelet de Paris , & grand
Négociateur.

Auberi porte pour armes , *d'or à cinq
fascés de gueules.*

La Cure de S. Merri , de même que
les Canonicats , sont à la collation de
l'Archevêque de Paris.

DESCRIPTION DU NOUVEAU CHŒUR DE SAINT MERRI.

On n'avoit point encore porté dans
les siècles précédens, la décoration inte-
rieure des Eglises au point de magnifi-
cence où on les voit aujourd'hui ; mais
cette décoration si recherchée & si ri-
che, fait regretter aux vrais fideles la
majestueuse simplicité des anciennes si
convenables à des temples. Il est peu
d'abus aussi opposés à la religion de Je-
sus-Christ , que celui du luxe dans le
lieu saint. S. Estienne Abbé de Cluny ,
fut le premier dans le onzieme siècle qui
travailla à le réformer , en substituant
aux habits sacerdotaux chargés de per-
les & de broderie , & aux vases d'or &
d'argent enrichis de pierres précieuses
des ornemens propres, mais sans riches-
ses. Il ne garda de vases dorés que les

460 DESCRIPTION DE PARIS ,
Calices , les Ciboires , & les Soleils :
toutes les richesses immenses de son
Eglise , données par les Rois & les Prin-
ces , furent vendues & employées à faire
subsister les Chrétiens indigens. Les
Moines de son Abbaye opposés à une
si sage réforme , pensèrent exciter une
revolte par leurs cris contre ce saint Ab-
bé. Mais S. Bernard en prit la défen-
se , & voici ce qu'il leur écrivit. *Si les
Poètes payens de l'antiquité se sont mo-
qués de la richesse des statues de leurs
fausses divinités , en disant que ce n'étoit
ni l'or , ni l'argent qui faisoient les Dieux ,
mais seulement ceux qui les prioient , à
plus forte raison nos temples consacrés
par la majesté du vrai Dieu , qui n'y fait
sa demeure que pour y recevoir nos ado-
rations , & y exaucer nos humbles prie-
res , doivent-ils être denués de tous ces
ornemens de si grand prix , & étrangers à
la piété & à l'humilité. Quel avantage la
Religion retire-t-elle de la magnificence
de nos temples , sinon d'exciter la curiosité
des voyageurs , & la distraction des fidel-
les dans leurs prieres , sur-tout celle du
peuple attaché servilement à tous ce qui
frappe les sens. Toutes ces riches stulp-
tures sont-elles faites dans l'intention
d'inspirer aux Chrétiens un esprit de com-
ponction & de pénitence ? O vanité ? O
folie , s'écrie toujours le même Pere !*

Jamais nos Eglises ne furent si ornées , & jamais on n'y vit moins de piété , & moins de solides instructions : jamais on ne fut jamais moins libéral envers les pauvres. Les curieux y trouvent de quoi se satisfaire , & les misérables meurent de faim , & gémissent de voir leur patrimoine attaché aux murs , ou renfermé dans des armoires où la vanité arrange ces richesses pour l'admiration frivole des étrangers.

Nous avons les mêmes raisons de nous recrier aujourd'hui à ce sujet que du temps de *S. Bernard*. Combien de bonnes familles tombées dans l'indigence , auroit-on soutenues ou relevées ! de combien de nécessiteux eut on apaisé les cris , de tout l'or qui couvre cet amas de rayons & de cherubins au Maître-Autel de *S. Merri* ! Combien plus encore avec celui qui est jetté avec tant de profusion sur ces rayons matériel & énormes au-dessus de l'Autel de la Vierge à *S. Roch* ? Combien de la figure d'argent massif à *S. Sulpice* ? n'en peut-on pas dire autant des dorures & du marbre mis en pure perte au pitoyable baldaquin des PP. de l'Oratoire , & de la riche gloire qui le couronne , & dont l'inutile dépense n'a servi qu'à défigurer la belle architecture de cette Eglise , bien loin de l'orner ? Mais venons à notre sujet , & parlons du nouveau chœur de saint Merri.

Les douze arcades qui renferment ce chœur, & les piliers qui les soutiennent ont été revêtus d'un stuc qui imite plusieurs especes de marbre, entr'autres le verd de Campan dans les pilastres. Celui du dessus des arcades est un marbre très-laid & qui n'existe plus nulle part. Ces pilastres ont leurs ravalements, & sont terminés par des têtes de cherubins en place de chapiteau, dont les saillies portent une foible moulure, sur laquelle est posé un second ordre de pilastres de même même largeur que ceux du dessous, mais de moindre hauteur. Ils séparent les bandeaux des arcades qui sont en voussures revêtues du même stuc, & en ceintres surbaissés. Au-dessus de leur ceintre & de la place de la clé sont posés des cartouches dorés avec leurs ornemens d'un goût de dessein très-médiocre. Les trois premières arcades du côté de la nef, étant moins élevées que celles du sanctuaire, on a voulu racheter cette inégalité par une espece de balustrade formée par des entre-las, & peinte d'une couleur nullement analogue au ton général, & interrompue contre toutes les règles par les pilastres du second ordre. Les grilles qui ferment ces arcades sont trop basses, & leur couronnement aussi bien que leur dessein est d'un goût pauvre & mesquin. Les bases des

piliers revêtus de stuc de la hauteur de quatre pieds sont d'un véritable marbre & d'un assés beau choix , aussi-bien que les deux tables aux côtés du Maître-Autel , qui servent de credence , dont le marbre est rare. Le grand Autel est isolé en forme de tombeau , orné de consoles de bronze doré dans la face & dans les encognures. Quatre anges de grandeur naturelle & de couleur de bronze , sont placés derrière l'Autel contre les piliers des arcades , & élevés à six pieds de hauteur sur des socles circulaires qui ne portent point de fond. L'arcade du milieu du chevet est fermée dans le haut par une gloire très dorée & très rayonnante avec des têtes de chérubins. Cette masse de dorure fait une confusion qui fatigue les yeux sans satisfaire le goût , & c'est-là qu'est placée la suspension. A l'autre extrémité du chœur , au bas des piliers de la dernière arcade sont menagées dans l'angle deux espaces fort petits & circulaires élevés de quelques marches , & pavés de marbre , destinés l'un à la lecture de l'Épître & l'autre de l'Évangile. Deux anges de grandeur naturelle & de couleur de bronze , fort peu élevés sont adossés à ces deux derniers piliers en dedans du chœur , dont l'architecture est liée en retour aux deux Chapelles adossées aux mêmes piliers au dedans de

464 DESCRIPTION DE PARIS ,
la nef. Leur architecture qui est d'affès bon goût est composée de quatre colonnes isolées , & d'un stuc qui imite le Portor. L'une de ces quatre colonnes forme l'encoignure du chœur & de la nef; leur entablement est terminé par un fronton , le tout de couleur de bronze. Les tableaux de ces Chapelles , & celle de deux autres qui sont sur la même ligne de la croisée , sont de *Carle Vanloe* , l'un représente *S. Charles Borromée* à genoux devant le S. Sacrement , figure imitée du *S. Charles* de *le Brun* dans sa Chapelle de *S. Nicolas du Chardonnet* : dans l'autre tableau est une Vierge avec *Jesus* enfant. Ces deux tableaux sont très-bien coloriés , mais la tête de la Vierge n'a point la dignité convenable à son caractère divin , qui a été si bien rendu par le *Guide* , *Mignard* , *le Brun* , & plusieurs autres. On a oublié de dire que le pavé du chœur qui est en compartiment de dez sans fond , & celui du sanctuaire sont en marbre & très-bien exécutés.

Les embellissemens de ce chœur , ont couté à la fabrique plus de 50 mille écus , ce qui l'a endettée au point de ne pouvoir s'acquitter d'un grand nombre d'années.

Un autre dépense qui est encore plus choquante , c'est celle d'un soleil d'argent de la hauteur singulière de cinq

QUART. DE S. MARTIN. X. 465
pieds , & du poids de 290 marcs , ce qui
monte à près de 15 mille livres avec la
façon. Deux hommes le supportent avec
peine ; il a été dessiné & exécuté par le
sieur *Roettiers*. Sa composition est non-
seulement sans génie , mais encore op-
posée au bon sens. Le haut est formé
par des rayons de gloire qui descendent
plus bas que le milieu de cette masse
énorme avec des têtes d'anges & des
grapes de raisins. Le bas est composé
de rochers dont on ne sauroit deviner
l'intention ; ils n'ont aucune liaison avec
la partie supérieure , qui par là se trouve
en l'air , n'y ayant point de tige dans le
milieu du corps , elle n'est soutenue que
par des montans de fer cachés derriere
les rayons ; ce qui est sans raisonnement
comme sans exemple. On auroit sage-
ment fait de profiter de l'occasion qui
s'est présentée en 1759. pour envoyer
cette lourde masse à la monnoie.

Passons à présent à la Chapelle de la
Communion qui a été construite en 1754
sur les desseins du sieur *Richard* Archi-
tecte. Le premier défaut qui choque la
vûe , c'est d'avoir placé dans le plan d'un
quarré très-long , l'autel dans le milieu
d'un des côtés qui auroit dû être naturel-
lement dans l'une des deux extrémités.
Son tableau , qui a de la beauté , est du
sieur *Restout* ; il représente J. C. confa-

V v

466 DESCRIPTION DE PARIS,
crant le pain en présence des pelerins
d'Emmaüs. L'autel est en tombeau de
marbre. Deux anges en guaine & dorés,
portent deux grandes girandoles à trois
branches. Le bandeau du tableau de
l'Autel qui est ceintré & qui sert de bor-
dure, est en stuc de verd de Campan.
Cette Chapelle est décorée d'un grand
nombre d'arcades, dont il y en a deux
qui traversent le platfond en arcs dou-
bleaux ornés de sculpture & de stuc. Le
platfond est ouvert en trois endroits vi-
trés qui éclairent cette Chapelle. Les
murs sont décorés de pilastres d'ordre
corinthien avec des ressauts d'entable-
ment qui portent les bandeaux des ar-
cades, & qui sont placés dans les angles
& dans les milieux pour soutenir la re-
tombée des deux arcs doubleaux. Les
deux murs du fond sont ornés chacun
d'une porte quarrée, surmontée de bas
reliefs de la main du feu sieur *Slodx*,
qui a donné tous les desseins du nou-
veau chœur, & qui a présidé à l'exécu-
tion. On peut dire avec vérité que quoi-
qu'il y ait de la nouveauté dans la com-
position de cette Chapelle, l'effet de
l'ensemble n'est ni heureux, ni satisfai-
sant pour les connoisseurs.

Derriere l'Eglise de S. Merri, est
l'*Hôtel des Consuls*, ou la *Maison Con-
sulaire*. On voit sur la porte une statue

QUART. DE S. MARTIN. X. 467
de *Louis le Grand*, de *Simon Guilain*,
qui n'est pas trop bonne : c'est dans cet
Hôtel que les *Juges & Consuls* de Paris
tiennent leur Siege, & y donnent au-
dience trois jours de la semaine, matin
& soir, le lundi, le mercredi & le ven-
dredi. Il y a dans cette juridiction un
Juge & quatre Consuls.

La premiere Jurisdiction des Consuls
qui ait été établie en France, est celle de
Toulouse, qui le fut par Edit du mois
de Juillet 1549. sous le Regne de Hen-
ri II. Celle de Paris ne fut créée qu'au
mois de Novembre 1563. par Edit de
Charles IX. Le premier Juge doit avoir
quarante ans au moins, & les Consuls
vingt-sept, à peine de nullité de leurs
élections. J'ai parlé assez emplement de
la Jurisdiction des Juge & Consuls dans
le premier tome de la Description de la
France.

Il y a dans ce quartier quelques rues
qui ont des noms singuliers.

La rue de la *Pierre-au-lard* se nom-
moit en 1273. selon Sauval, *vicus Pe-
tri Diliart* : en 1300. la rue *Pierre-Alart* :
en 1386. la rue *Pierre-aulard*, qui est le
nom qu'elle porte aujourd'hui, & qui
apparemment corrompu de *Pierre Liard*,
qui peut-être étoit un Bourgeois qui y
demeuroit. elle aboutit d'un côté à la
rue neuve S. Merri, & de l'autre à celle
du Poirier.

V vj

La rue *Simon le Franc* a pris son nom d'un Bourgeois , nommé *Simon Franque* , mort avant l'an 1211. Elle aboutit d'un côté à la rue sainte Avoye , & de l'autre à la rue Maubué.

La rue *des Menestriers* a pris son nom des Joueurs d'instrumens qui y demouroient , & qui avoient leur Chapelle tout auprès , & de laquelle voici l'histoire.

S. JULIEN DES MENESTRIERS.

Deux Joueurs d'instrumens qui étoient unis par une étroite amitié , dont l'un nommé *Jacques Grare* , dit *Lappe* , étoit de Pistoye , & l'autre nommé *Huët* , étoit Lorrain , firent bâtir en 1331. dans la rue S. Martin un Hôpital pour les pauvres de leur profession , & une Chapelle sous l'invocation de *S. Julien* ; & depuis ce temps-là on a toujours appelé cette Chapelle *S. Julien des Menestriers* , car c'est ainsi que pour lors , & longtemps après , on appelloit les Joueurs d'instrumens , les danseurs , &c. *Ministerales* , *Ministrelli* , d'où on fit le nom de *Menestrels* , & enfin celui de *Menestriers*.

Au commencement de l'an 1344. les fondateurs obtinrent du Pape Clement VI. Une bulle qui leur permit de doter cette Chapelle de *vingt livres de rente* pour y entretenir un Chapelain qui y célébreroit perpétuellement l'Office Di-

vin , & qui seroit nommé , présenté & choisi par deux des Menestriers qui seroient nommés à la Jurande toutes les fois que la vacance arriveroit. A cet effet les Joueurs d'instrumens acheterent vingt livres de rente à prendre sur le domaine de Corbeil , laquelle ils firent amortir. Ils obtinrent aussi des Lettres Patentes pour faire faire l'érection de ladite Chapelle , laquelle érection fut faite le 10. de Juillet de la même année 1344. par *Foulques de Chanac*, Evêque de Paris. Depuis ce temps-là, les Joueurs d'instrumens , à mesure qu'ils sont parvenus à la Jurande , & que la vacance de la Chapelle est arrivée , y ont toujours nommé jusqu'en 1644.

Avant que de rapporter ce qui arriva pour lors , j'observerai que vers l'an 1630. les Prêtres Réguliers Conventuels , connus sous le titre de *Peres de la Doctrine Chrétienne* , s'introduisirent par le moyen d'un de leurs Peres qui avoit de l'accès auprès de la Reine Anne d'Autriche , dans la maison où ils sont actuellement , & qui étoit celle du Chapelain : ce Religieux fit entendre à la Reine que cet Hôpital étoit devenu un lieu de débauche , & une retraite de voleurs. Quelque temps après , les Peres de la Doctrine Chrétienne s'arrangerent avec les Menestriers , en leur faisant en-

470 DESCRIPTION DE PARIS ,
tendre qu'il feroient toujours les maîtres
du Bénéfice , & qu'il devoit leur être
indifférent d'y nommer un Prêtre fécu-
lier , ou un dès leurs , ce qu'ils obtinrent
par un Arrêt du Conseil le 24. Décem-
bre de l'an 1644. Cet Arrêt fut détruit
par un autre du 13. Juillet 1658. D'ail-
leurs le premier n'avoit point eu d'exé-
cution pendant l'espace de temps qu'il
y eut entre lesdits deux Arrêts ; car le
sieur *Favier* Chapelain , pourvû sur la
nomination des Joueurs d'instrumens ,
a vécu longtemps après. Cependant les
Doctrinaires qui ne perdoient point leur
objet de vûe , intentèrent un nouveau
procès aux Joueurs d'instrumens ; mais
la veille qu'il devoit être jugé , ils pro-
posèrent un accommodement , transige-
rent avec le sieur *Favier* & avec la Com-
munauté des Joueurs d'instrumens. Cette
transaction fut passée le 6. d'Avril de
l'an 1664. & est conforme à l'Arrêt de
l'an 1658. Le sieur *Favier* étant mort ,
les Joueurs d'instrumens nommerent à
sa place le sieur *Bezé* , qui avoit deux
freres dans la Congrégation de la Doc-
trine Chrétienne , & qui par sa trop
grande facilité , servit beaucoup dans la
suite aux desseins des Doctrinaires.

Le Roi ayant créé des charges de Ju-
rés en titre d'office dans chaque Corps ,
celles des Maîtres à danser & Joueurs

d'instrumens furent achetées par les nommés *du Chefne & Aubert*, gens mal famés, & par deux autres. Les Doctrinaires crurent alors que le moment étoit venu d'exécuter le dessein qu'ils avoient conçu depuis longtemps. Ils convinrent avec ces quatre Jurés de leur donner mille écus, à condition qu'ils consentiroient à l'union du Bénéfice du Chapelain, à la menſe des Doctrinaires. Le succès leur fut d'abord favorable; car ayant demandé à l'Archévêque de Paris, tant en leur nom, qu'en celui des quatre Jurés, l'homologation de l'acte d'abandonnement, consenti par les Jurés & par le ſieur Bezé Chapelain, l'Archévêque ayant fait informer *de commodo & incommodo*, donna un decret d'union, sur lequel furent obtenues des Lettres Patentes, qui furent homologuées au Parlement sur la fin de l'année 1697.

Le Roi ayant dans la ſuite réuni les charges de Jurés aux Corps des Communautés, la Communauté des Maîtres à danſer & Joueurs d'instrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, après avoir élu des Jurés à la pluralité des voix, s'asſembla extraordinairement, & par un acte ſigné de deux cens quatre-vingt Maîtres, réſolut de ſe faire reſtituer, & obtint le 10. Décembre 1710. des Lettres

372 DESCRIPTION DE PARIS ,
de rescision contre tout ce qui avoit été
fait en faveur des Doctrinaires par les
Jurés en charge.

Après huit ans de procès, le sieur Bezé
étant mort en 1715. pendant le cours de
l'instance, les Joueurs d'instrumens
nfans toujours de leur droit, nomme-
rent à la desserte de leur Chapelle le sieur
Charles - Hugues Galand, Bachelier en
Théologie de la Faculté de Paris, & an-
cien Curé de Magni. Ce procès qui du-
roit depuis si longtems, fut enfin jugé
au rapport de M. l'*Abbé Pucelle*; & la
Cour de Parlement par son Arrêt du 7.
Mars 1718. ayant égard à l'intervention
dudit *Galand*, & aux Lettres de rescis-
sion desdits Maîtres à danser & Joueurs
d'instrumens de la ville & faubourgs de
Paris, & icelles entérinant, remit les
Parties en l'état qu'elles étoient avant les
actes des 18. & 25. Mars 1695. & en
conséquence reçut lesdits Maîtres à dan-
ser & Joueurs d'instrumens opposans à
l'exécution des Arrêts des 21. Juin &
29. d'Août 1692. & à l'enregistrement
des Lettres Patentes obtenues par lesdits
Religieux de la Doctrine Chrétienne de
S. Julien des Menestriers, au mois de
Mai 1698. débouta lesdits Religieux de
leur demande en entérinement desdites
Lettres; ce faisant, maintint & garda
ledit *Galand*, nommé & représenté à la

Chapelle de S. Julien par les Jurés & Communauté desdits Maîtres à danser & Joueurs d'instrumens, en la possession & jouissance de ladite Chapelle, & c.

Un Règlement que le Roi fit pour être observé par les Agens de Change, & qui étoit annexé à l'Arrêt du Conseil du 30. Août 1720. donna encore lieu à un nouveau procès; car il est dit dans l'article premier, *qu'ils feront célébrer le premier jour ouvrable de chaque année, à huit heures, une Messe solennelle du S. Esprit en l'Eglise des Peres de la Doctrine, rue S. Martin, & que lorsque quelqu'un d'eux viendra à décéder, ils feront célébrer une Messe de Requiem en la même Eglise au jour & heure marqués par le Syndic, qui en fera avertir les Agens de Change.*

Cet article parut intéresser la Communauté des Maîtres à danser & Joueurs d'instrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, & leur Chapelain; c'est pourquoi les Jurés en charge de ladite Communauté, & Charles - Hugues Galand Chapelain de la Chapelle de saint Julien des Menestriers, présenterent Requête au Roi en son Conseil, tendante à ce qu'il fût fait défenses à la Communauté des Agens de Change de faire dire, ni célébrer aucunes Messes, ni Prières dans ladite Eglise de S. Julien, que du con-

474 DESCRIPTION DE PARIS ,
sentement & avec la permission **express**
des Jurés en charge de la Communauté
des Maîtres à danser & Joueurs d'instru-
mens , laquelle permission ils étoient
prêts , & n'ont jamais refusé de leur don-
ner ; & qu'au cas que lesdits Agens de
Change demandassent aux Supplians la
dite permission , qu'il fut ordonné que
lesdites Messes & Prières seront célé-
brées en ladite Eglise par le Chapelain
des Supplians , & qu'il fut fait défenses
aux Peres de la Doctrine Chrétienne de
donner sur cela aucun trouble audit
Chapelain. Le Roi en son Conseil , ad-
jugea aux Jurés & au Chapelain de leur
Communauté , leurs conclusions par Ar-
rêt du Conseil d'Etat du 29. Octobre
1720. maintenant toujours ladite Com-
munauté dans ses droits attachés à la
qualité de Patron & Fondateur de l'E-
glise de S. Julien des Menestriers ; & en
conséquence ordonna qu'aucunes nou-
velles Confreries ne pourroient y être
établies *que de la permission & consente-
ment de ladite Communauté* , & qu'en ce
cas-là-même , *les Messes , Services , &
Prières , seroient dites & célébrés par le
Chapelain titulaire de ladite Eglise.*

L'Eglise, ou Chapelle de S. Julien
des Menestriers , n'a d'ailleurs rien qui
la distingue , ni par son bâtiment , ni
par ses ornemens. Le Président *Fauchet*

à remarqué que parmi les figures en bosse qui en ornent le portail, est celle d'un Jongleur qui tient une *Vielle*, ou instrument appelé *Rebec*; quoique l'archet de cet instrument ait été cassé, on voit bien qu'il est fait pour en avoir un; ainsi la vielle de ce temps-là étoit fort différente de celle d'aujourd'hui.

Comme la maison du Chapelain de S. Julien des Menestriers est occupée par les Peres de la Doctrine Chrétienne, ils font audit Chapelain une rente fonciere de trois cens livres, & les Maîtres à danser & les Joueurs d'instrumens de la ville & fauxbourgs de Paris, sont en droit de la faire visiter de temps en temps, pour voir si ces Religieux ont soin de la faire entretenir.

La rue de *la Cour du More* se nommoit en 1330. la rue *Palée*. Ces cours étoient, comme je l'ai dit ci-dessus, des retraites de filoux & de voleurs. Les Bourgeois des environs de celle-ci obtinrent en 1559. du Prevôt des Marchands & des Echevins la permission de la faire fermer par les deux bouts; & en 1568. *Robert Rouelle*, Conseiller au Parlement, locataire à longues années de la maison située au coin de la même rue, du côté de la rue S. Martin, obtint pour la somme de soixantes livres, permission des Gouverneurs de l'Hôpital

476 DESCRIPTION DE PARIS ,
de S. Julien , de faire bâtir sur cette rue
une chambre qui la couvre encore au-
jourd'hui , & qui va du premier étage
de cette maison , au Jubé de l'Eglise de
saint Julien.

La rue *Grenier S. Lazare* a probable-
ment pris son nom d'un Bourgeois qui
se nommoit *Garnier de S. Lazare* , *Guer-
nerius* ou *Garnerius* à *sancto Lazaro* ;
mais le peuple qui estropie & corrompt
les noms qu'il n'entend pas , corrompt
bientôt celui-ci ; car dès l'an 1300. &
1388. on l'appelloit la rue *Grenier Saint
Lazare*. Sauval remonte même plus
haut ; car il dit avoir vû un titre dans le
trésor de S. Nicolas des Champs , de
l'an 1274. qui porte que cette Eglise
donna à rente à des particuliers une pla-
ce de la rue *Grenier S. Lazare*. Cette
rue va de la rue S. Martin à la rue Mi-
chel-le-Comte.

La rue de *Montmorency* a pris son nom
d'un Hôtel qu'il y avoit , & qui a été
longtemps habité par les Seigneurs de
cette maison. Cet Hôtel fut vendu en
1363. au Seigneur de *Hangeſt* , par un
Prêtre nommé *Velvet* , qui étoit fondé
en procuration de *Charles de Montmo-
rency* , grand Pannetier & Maréchal de
France, qui étoit pour lors prisonnier vo-
lontaire & ôtage en Angleterre , pen-
dant la liberté du Roi Jean. Cette mai-

son conserve encore le nom d'*Hôtel de Montmorency*, appartient au *Marquis de la Vieuville*, & sert aujourd'hui d'*Hôtel garni*. Cette rue qui va de la rue S. Martin à la rue Court-au-vilain, dès l'an 1300. s'appelloit la rue au *Seigneur de Montmorency*.

La rue *Court-au-Vilain* se nommoit en 1580. la rue au *Vilain*.

L'*Hôtel de Vic* est dans la rue S. Martin, & vis-à-vis la rue de Montmorency. Cette maison a été bâtie par *Guillaume Budé*, un dès restaurateurs des Lettres, & Maîtres des Requêtes de l'*Hôtel du Roi*. Cet homme également sçavant & illustre, y mourut en 1540. regretté des sçavans & des gens de bien. Cet *Hôtel* qui, du temps de *Budé*, étoit un des plus grands & des plus beaux de Paris, appartint dans la suite à *Merri de Vic*, Garde des Sceaux de France, & Frere de *Dominique de Vic*, connu sous le nom de *Capitaine Sared*. Ils servirent très-utilement, l'un dans la robe, & l'autre dans les armes, les Rois Henri II. & Henri IV. *Merri de Vic* servit même Louis XIII. qui, le 24. Décembre 1621. lui donna les Sceaux de France. Cet *Hôtel* porte encore son nom. Cette maison est ordinairement occupée par des gens de fortune. Le seul homme de nom que j'y aye vû demeurer, est

478 DESCRIPTION DE PARIS,
feu M. de S. *Contest*, Conseiller d'Etat,
& Plénipotentiaire au Congrès de Bade
& de Cambrai. Elle appartient aujourd'hui à M. Masse Secrétaire du Roi, qui
y a fait des changemens considérables.

La rue du Cimetiere a été ainsi nommée du Cimetiere de S. Nicolas des Champs. Elle conduit de la rue S. Martin à la rue *Chapon*, au coin de laquelle on voit le Couvent des Carmelites.

Catherine d'Orléans, Demoiselle de Longueville, qui avoit contribué à l'établissement des Carmelites du fauxbourg S. Jacques, voulut encore être la principale Fondatrice de leur Couvent de la rue Chapon.

Dans ce dessein, elle fit acheter l'Hôtel des Evêques de Châlons, situé devant le cimetiere de S. Nicolas des Champs. Cet Hôtel, très-considérable par son étendue, fut vendu cent vingt mille livres par *Cosme Clausse*, pour lors Evêque de Châlons. Les Carmelites y entrèrent en 1619. mais le contrat de vente n'en fut passé qu'en 1621. L'Eglise de ce Couvent assez ornée. Le tableau du Grand Autel est de *Simon Vouët*, mais ce n'est pas le meilleur qu'il ait fait.

Il y a dans la rue S. Martin, une bonne boucherie, qui en 1426. étoit renfermée au coin de la rue au Maire, dans une maison qui tombant en ruine, fut

réparée par le moyen d'une somme de seize cens livres que le Premier Président de *Morvilliers* avoit léguée aux Religieux de S. Martin pour différentes fondations. On l'agrandit ensuite d'une place que le Roi leur donna après l'avoir amortie. En 1586. & 1598. il fut permis à la Fabrique de S. Nicolas des Champs de l'augmenter à son profit de deux étaux. En 1632. & 1650. le Roi permit d'y en ajoûter deux autres, l'un au profit de la veuve *le Guai*, & l'autre en faveur d'*Anne Garain*, nourrice de *Philippe de France* Duc d'Orléans, frere du Roi Louis XIV. Depuis ce temps-là, on y en a établi encore plusieurs autres à différentes reprises.

Fin du tome troisieme

A D D I T I O N S
E T C O R R E C T I O N S
D U T O M E T R O I S I E M E .

PAGE 5 , ligne 21. Vingt hommes assis autour d'une table , &c. Ce sont là de ces faits que l'on ne risque rien d'avancer , dès que l'on n'en faudroit venir à la preuve.

Page 10 , ligne 11. Ces Peres ont manqué en cette occasion d'observer leur règle , qui les oblige à la plus grande simplicité , & à l'exclusion de toute décoration d'Architecture , soit intérieure , soit extérieure.

Page 24 , ligne 18. Ce Chœur est le plus vaste & le mieux décoré qui soit dans aucun Monastere de Religieuses dans Paris , par le grand nombre de stalles , hautes & basses , & par les peintures de son plafond , qui est fort élevé , & dont les beautés sont perdues pour le Public.

Page 30 , au bas de la page. Cette Eglise grossiere & trop petite pour le nombre des Paroissiens , va être abattue & rebâtie magnifiquement sur un emplacement nouveau , d'après les desseins

Tome III.

X

du sieur *Contant*, Architecte de Monseigneur le Duc d'Orléans. Elle formera un point de vue à la Statue équestre de *Louis XV*, dans la nouvelle Place. La première pierre en a été posée au mois d'Avril de cette année 1764.

Page 51, ligne 15. Madame la Marquise de *Pompadour* a fait construire une Chapelle dans cette Eglise, qui y ajoute un nouvel ornement. L'architecture de l'Autel est très-simple & sans aucune nouveauté. Les colonnes & les pilastres sont d'ordre corinthien avec un fronton. Ce qui les fait remarquer, c'est leur parfaite imitation du vrai marbre, par une composition de stuc, qui imite une espèce de breche fond brun, avec de grandes taches blanches irrégulières, mais semées avec trop d'art pour paroître naturelles. Les murs & toutes les moulures de leurs compartimens sont revêtus de différens marbres de la même composition, qui n'est connue ici que depuis quelques années. Elle a tout l'éclat du vrai, & sa froideur au tact. Vis-à-vis de l'Autel est une porte de menuiserie, percée de glaces, au moyen de laquelle cette Dame, sans être apperçue, pouvoit entendre la Messe d'un appartement qu'elle s'étoit approprié dans une partie du bâtiment de ces Religieuses.

A la place de cette porte, l'on doit construire un mausolée pour cette Dame, qui a été enterrée dans cette même Chapelle au mois d'Avril 1764.

Page 59, au bas de la page. La plus grande partie de cette vaste & belle Maison va être démolie, parce qu'elle menace ruine dans l'intérieur. C'étoit anciennement l'Hôtel du grand Colbert.

Page 62, ligne 20. Ce monument est très-négligé, & le beau groupe du Roi & de la Victoire n'a point été redoré depuis sa position, quoique le Maréchal ait laissé des fonds plus que suffisans pour l'être tous les vingt ans. Les quatre esclaves qui sont enchaînés au bas du piedestal, & qui ont si fort indisposé contre nous tous nos voisins avec quelque fondement, sont d'une proportion trop colossale pour leur place. Le dessein d'ailleurs en est d'un très-bon gout & parfaitement exécuté.

Page 75, ligne 5. C'est aujourd'hui l'Hôtel de *Massiac*; Madame la veuve *Gourdan*, à qui il appartenait, ayant épousé M. le Marquis de *Massiac*, ci-devant Ministre de la Marine.

Page 104, ligne 12. La composition de ce Portail est froide & sans génie, & n'a rien de remarquable. Les ouvrages du sieur *Cartaud*, qui en est l'Au-

teur, sont dans des proportions exactes, mais sans nulle invention.

Page 129, ligne 15. Cet Hôtel est d'une forme désagréable, & composé de plusieurs corps de logis sans symétrie. Il vient d'être vendu à une compagnie de Particuliers, pour être abattu, & pour continuer la rue Sainte-Anne jusques sur le rempart; ce qui sera un embellissement pour la Ville, & une commodité pour le Public. C'est le sieur *Louis*, Architecte du Roi, & qui a de la réputation, qui est chargé de la décoration des façades des Maisons & des Hôtels qui seront construits des deux côtés de cette rue.

Page 132, ligne dernière. Ce trophée militaire, qui étoit excellemment bien composé & exécuté, ayant été peint dans l'absence du Maréchal de *Richelieu*, il l'a fait effacer à son retour, comme un tableau trop fastueux de ses exploits militaires.

Page 133, ligne 12. Dans l'intérieur de cet Hôtel, on a détruit & refait dans le gout regnant, c'est-à-dire, petit & mesquin, la décoration des pieces, qui étoit grande & majestueuse. Telle étoit une alcove, dont le plafond étoit porté par des colonnes & des pilastres très-exhaussés, parfaitement sculptés, & dont

la dorure étoit infiniment supérieure à celle d'aujourd'hui, par l'éclat & pour la durée. Les panneaux de vieux laque & leur peinture chinoise, dont étoient revêtus les murs d'un salon, ont été, à la vérité, conservés ; mais beaucoup moins bien distribués.

Page 134, ligne 27. Fort & rigoureux, lisez vigoureux.

Page 136, lig. 1, près, lisez sculptés.

Page 149, ligne 11. Il faut ajouter ce qui suit, à ce qui a été dit dans le précédent Volume, article du Louvre, à la Tour de la Librairie, page 239.

Saint Louis fit, par son Testament, quatre portions égales des livres de sa Bibliothèque, qu'il légua aux quatre Maisons religieuses qu'il affectionnoit le plus, aux Jacobins & aux Cordeliers de Paris, à l'Abbaye de Royaumont, & aux Jacobins de Compiègne. Ce n'est que sous les Rois, ses Successeurs, que l'on doit chercher l'époque du premier établissement d'une Bibliothèque Royale, fixe, permanente, inaliénable & à l'usage du Public, & comme une des plus précieuses portions des meubles de la Couronne. Toutes les richesses du Roi Jean ayant passé à son Successeur, elles formerent le fonds de la Bibliothèque Royale que Charles V fonda dans la suite,

& que l'on peut regarder comme l'origine de la belle Bibliothèque du Roi. Elle fut transportée en 1721, de la rue Vivienne dans celle de Richelieu, où elle est aujourd'hui : c'étoit ci-devant l'Hôtel de Nevers, où avoit été la Banque. On y arrive par un bel escalier, dont le plafond a été peint par *Peregrini*, Peintre Italien. On y voit du génie & de l'invention ; mais beaucoup de confusion dans l'ordonnance d'une trop grande multiplicité d'objets. La rampe de l'escalier doit être remarquée par le travail, qui en est admirable. Cette immense Bibliothèque est composée aujourd'hui de cent cinquante mille Volumes imprimés, & de plus de quatre-vingt mille Volumes manuscrits, & par-là supérieure à toutes les Bibliothèques de l'Europe, & principalement à celle du Vatican, qui n'est que de trente-cinq mille, mais dont les manuscrits sont en très-grand nombre & de la plus haute antiquité. Les principaux accroissemens qu'elle a eus sous ce règne-ci, sont celui de la Bibliothèque du grand *Colbert*, achetée cent mille écus de ses Héritiers, par le Roi, & dix mille Volumes choisis dans la Bibliothèque de *M. Falconnet*, Docteur en Médecine & Membre de l'Académie des Belles-Lettres, & légués par ce Savant à Sa Majesté.

M. *Capperonier*, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, a succédé à M. l'Abbé *Sallier*, dans la garde des Livres imprimés. C'est un Savant très-estimable, & qui s'attire la bienveillance de tous les Gens de Lettres, François & Etrangers, par la façon noble & obligeante avec laquelle il fait part des trésors que le Roi lui a confiés.

Cette Bibliothèque communiquée, par son extrémité, avec le Cabinet des Médailles, dont il est à propos de faire ici la description, qui a été omise dans les précédentes éditions.

Ce Cabinet est, sans contredit, le plus beau de tous ceux de ce genre connus dans l'Europe. Il est divisé en deux parties principales, le Moderne & l'Antique. La première comprend trois suites considérables ; celle des Médailles frappées dans les divers Etats de l'Europe ; celle des Monnoies qui ont cours chez différens Peuples du monde ; celle des Jetons frappés, sur-tout en France, dans toutes les occasions qui donnent lieu à cette espèce de monument. L'Antique renferme, 1°. les Médailles connues sous le nom de Médailles de Villes : telles sont celles d'Athènes, de Lacédémone, de Corinthe, &c. 2°. Les Médailles des Rois de Macédoine, d'E-

gypte, de Syrie & des autres Monarchies anciennes. 3°. Les Médailles des familles Romaines, frappées pour la plupart dans les derniers temps de la République. 4°. Les Médaillons & Médailles en or des Empereurs Romains, depuis *Jules César*, jusqu'aux derniers Empereurs de Constantinople. 5°. Les Médaillons & Médailles en argent de ces mêmes Princes, frappées dans le même intervalle de temps. 6°. Leurs Médailles en bronze, divisées en quatre suites, qui sont les Médaillons, les Médailles en grand bronze, moyen bronze & petit bronze. Il n'est aucune de ces suites qui ne mérite attention par la conservation, le nombre & la rareté des Médailles qu'elle contient. Elles forment, par leur réunion un dépôt immense, & ouvert depuis plus d'un siècle à tous les Savans de l'Europe. C'est là que les *Vaillant*, les *Morel*, les *Spanheim*, & presque tous ceux qui ont travaillé sur les Médailles, ont puisé la plus grande partie des connoissances répandues dans leurs Ouvrages.

A ce précieux dépôt est jointe une collection considérable de vases, de figures & de routes sortes de monumens antiques, parmi lesquels on distingue le tombeau de *Childéric*, Roi de Fran-

ce , découvert à Tournai en 1653 , & deux especes de grands boucliers en argent , dont l'un connu sous le nom de *Bouclier de Scipion* , est devenu très-célebre , & a été gravé plusieurs fois.

Quelle fortune pour les Curieux & les savans Antiquaires , lorsqu'un si rare trésor leur est ouvert & confié aux mains d'une personne aussi savante & aussi communicative que M. l'Abbé *Barthelemi* , de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres ? C'est lui que le Roi a choisi pour succéder à M. de *Boze* , si connu dans toute l'Europe , & pour lui donner la garde de ce Cabinet , dont on ne sauroit apprécier la valeur , & qui ne peut qu'augmenter par son zele & l'étendue de ses connoissances.

Après avoir parlé de cette vaste Bibliothèque , dont la grandeur étonne & annonce si magnifiquement celle du Souverain , & du Cabinet de ses Médailles , on ne peut se dispenser de donner une idée du *Cabinet de ses Estampes* , qui en fait une partie considérable , & dont il n'avoit point été parlé jusqu'à présent.

Ce riche Cabinet , qui doit son origine à *Louis XIV* , est divisé en plusieurs classes , dont la première est celle d'un recueil immense d'Estampes , depuis la

naissance de la Gravure, en 1460, jusqu'à celle d'aujourd'hui. Ce recueil est distribué par écoles, & chaque école par œuvres de Maître, & compose plus de six cens Volumes grands *in-folio*.

Un second recueil bien intéressant qui s'y trouve, est celui des Portraits des Hommes célèbres dans l'Europe, de tous états & de tout sexe, dont le nombre excède celui de trente mille, & dont une grande partie a rapport à l'Histoire de France.

Dans une troisieme collection d'environ deux cens volumes, l'on voit les plans & les élévations d'un grand nombre d'édifices anciens & modernes, sacrés & profanes, des Palais gothiques de nos Rois, de leurs Châteaux, de ceux de leurs Seigneurs contemporains, ou de riches Particuliers, enfin des Villes les plus célèbres. Ce corps typographique contient aussi plusieurs monumens Grecs & Romains.

Un quatrieme recueil très-curieux, est celui des habillemens de nos Ancêtres, coëffures, vêtemens, modes des deux sexes, depuis *Clovis* jusqu'à *Louis XIV.*

Mais voici le cinquieme recueil, qui est le plus complet & le plus précieux, qui appartient à la Botanique. Il a été

commencé sous *Louis XIII*, & contient une Histoire naturelle des Plantes, Oiseaux, Quadrupedes, Poissons, Insectes, &c. peints sur vélin, & dont le nombre aujourd'hui monte à six mille, estimés, pour leur perfection, avoir coûté aux Rois *Louis XIII*, *XIV* & *XV*, six cens mille livres. Cette belle & riche collection a été continuée, sous *Louis XV*, par la Demoiselle *Basseporte*, très-habile dans la peinture de tout ce qui concerne l'Histoire naturelle. Elle est pensionnée du Roi, & logée au Jardin Royal des Plantes.

La Géographie forme un sixieme recueil, & renferme toutes les Cartes géographiques les plus exactes, & faites par les plus Savans en ce genre si utile.

Un septieme recueil est celui de plus de douze cens Planches de cuivre gravées, dont la gravure a coûté des sommes considérables, & qui a commencé sous *Louis XIV*, par celles des batailles d'*Alexandre*, gravées par *Gérard Audran*, Lyonnois, & peintes par le fameux le *Brun*, sous les yeux de *Louis XIV*. Ce Monarque, le Mécène des beaux Arts, fit ensuite graver ses plus beaux Tableaux, ses Médailles, ses Palais, ses Jardins, son Histoire militaire, ses Fêtes magnifiques, par les plus

excellens Graveurs de son regne, & qui n'étoient pas en petit nombre, pour faire des présens aux Souverains & à leurs Ambassadeurs.

Outre les précieux recueils dont on vient de parler, ce Cabinet, que l'on doit estimer le plus riche de l'Europe, contient encore une quantité considérable de Livres mixtes, c'est-à-dire, des Livres qui sont nécessaires pour l'intelligence de l'Ouvrage. Ces Livres traitent de l'Histoire sacrée & profane, des Antiquités, & sur-tout des Arts, comme Architecture civile & militaire, Hydraulique, Mécanique, l'Art du Tour, &c.

Mais ce qui ajoute beaucoup au mérite de ce riche Cabinet, ce sont les façons nobles & prévenantes avec lesquelles les Nationaux & encore plus les Etrangers y sont reçus par M. Joly, qui en a la garde. Il est ouvert, comme la Bibliotheque, deux jours de la semaine, le Mardi & le Vendredi.

Page 245, ligne 10. Description d'une Halle aux grains, bâtie nouvellement dans l'Hôtel de Soissons.

La Ville s'étant enfin déterminée, après plus de vingt ans de délai, de tirer quelque utilité d'un terrain aussi précieux que celui de cet Hôtel, a formé le des-

sein , en 1763 , d'y faire construire une Halle aux grains dont voici le plan.

Ce terrain contient en tout quatre cens soixante-cinq toises. L'enceinte de cet emplacement est formé par un cercle de deux cens quatre-vingt-huit pieds de diametre , qui sera entouré de maisons pour des Particuliers , & percé en sa circonférence de six rues de vingt-quatre pieds de largeur , tendantes au centre de la place , par autant de carrefours. La décoration intérieure sera formée par des arcades , au-dessus desquelles seront placées des fenêtres en attique , couronnées d'un entablement. Les pieces de ce bâtiment étant doubles en profondeur & voûtées , ces voûtes seront portées par des colonnes toscanes de deux pieds de diametre.

Dans les deux travées extérieures seront placés deux grands escaliers , pour communiquer à la Halle haute , où seront entreposés les menus grains dans des corridors voûtés & construits en briques , pour prévenir tout incendie. Les vingt-cinq arcades intérieures & extérieures seront fermées par des grilles pour la sûreté & la conservation des grains , ce bâtiment étant isolé & à l'abri des injures de l'air. La rue circulaire autour de cet édifice , a trente-neuf

pieds de largeur, & portera le nom du Prévôt des Marchands, & les six autres rues, ceux des quatre Echevins, du Lieutenant-Général de Police & du Procureur de la Ville.

On ne fauroit disconvenir que quelques parties de cette Halle ne soient convenables à sa destination. Mais tout le Public a crié hautement contre la petitesse de la place circulaire du milieu, qui devoit être l'objet essentiel & principal de ce bâtiment, & qui auroit dû avoir au moins le double de la grandeur qu'on lui a donnée, non-seulement pour la dignité d'un édifice public, mais principalement pour la liberté du grand nombre de voitures qui se choqueront & feront embarras dans un lieu aussi referré.

Qui ne sera pas indigné de voir qu'un si vil intérêt que celui du loyer de quelques maisons, l'a emporté sur la perfection de cet édifice public, & sur les facilités nécessaires pour les voitures qui apportent dans Paris une denrée aussi précieuse que celle du bled, pour la subsistance de ses habitans ? Si ceux qui ont présidé à ce bâtiment, & approuvé un plan aussi défectueux, avoient pris quelque intérêt à la santé des Citoyens, eussent-ils laissé couvrir de maisons un

emplacement , dont le vuide étoit si important pour donner de l'air à un quartier des plus peuplés de Paris , & pour laisser respirer librement ceux qui l'habitent & qui y sont presque étouffés ? Eussent-ils permis que l'on eût élevé des maisons de trois & quatre étages , tandis que deux au plus étoient de trop dans un si petit espace ? Mais tout ce qui peut contribuer au bonheur & à l'avantage des Citoyens , ne sauroit balancer aujourd'hui l'avidité du gain & de l'enrichissement des Propriétaires par toutes sortes de voies , pour fournir aux dépenses excessives d'un luxe sans bornes , & qui entraînera infailliblement la ruine entière de cet Etat.

La Colonne astronomique de cet Hôtel , élevée en 1572 , par la Reine *Catherine de Médicis* , & que M. de *Bachaumont* a sauvée des mains barbares des Entrepreneurs , en l'achetant lorsqu'ils étoient sur le point de l'abattre , devoit être transportée dans le milieu de cette place , deux habiles Mécaniciens s'étant offerts pour son transport sans aucun dommage , & dont ils répondoient sur leurs têtes. C'étoit la seule occasion de rendre ce monument utile au Public , en le faisant servir de gnomon ou style d'un cadran circulaire tracé

sur le pavé. Cette colonne eût été terminée par un globe percé & par où l'image du Soleil, en passant, eût marqué les heures décrites sur le pavé, ce qui eût fait une Horloge solaire infiniment plus juste que toutes nos méridiennes tracées sur des murs, dont l'inclinaison, par leur affaissement & le peu de solidité d'une tringle de fer pour style, nécessite un mouvement presque inévitable.

Enfin, le seul monument de cette espèce, qui existe dans toute la France, & qui eût fait un embellissement à la Ville, & eût attiré la curiosité des Etrangers, étant isolé & placé de façon à ne pouvoir être apperçu, est aujourd'hui rendu presque invisible, étant relégué dans un coin de cette Halle, & dont l'on ne pourra voir que la partie qui surpassera les toits des hautes maisons qui l'environnent. La dépense que l'on fait pour regratter cette colonne, est inutile & très-mal imaginée. Tous les monumens qui ont quelque ancienneté, loin d'acquérir aucun mérite par la blancheur, qui ne plaît qu'aux yeux du vulgaire ignorant, perdent beaucoup aux yeux des Amateurs, qui lui préfèrent le rembruni du coloris antique.

Mais ce qui afflige encore le vrai Ci-

toyen sensible aux difformités de sa Patrie, & zélé pour sa décoration, ce sont les façades des nouveaux bâtimens qui enferment cette maussade Halle, sans règle, sans symétrie, & conformes au goût de celui qui a dirigé l'intérieur. Tant qu'il n'y aura point d'Inspecteur-Général capable, plus jaloux du bien public, que de son propre intérêt, choisi & autorisé par le ministère pour présider aux édifices publics, & s'opposer vigoureusement aux caprices des Entrepreneurs, & aux formes bizarres des façades des maisons qu'ils élèvent, on ne verra jamais, dans les rues de Paris, que des bâtimens, dont l'extérieur choquera la raison, & les habitations des Citoyens de la première Ville du Royaume, l'objet du mépris des Etrangers, par le défaut d'ordonnance ; on verra toujours le plus vil intérêt d'un Propriétaire l'emporter sur les réglemens des alignemens, & acheter leur inexécution, & ; par conséquent, des rues toujours étroites mettre la vie des gens de pied dans un continuel danger par le nombre des voitures & des carrosses qui augmente tous les jours.

Pendant qu'on imprime ceci, on travaille à construire un Cadran cylindrique sur le haut de la colonne dont on vient de

parler. M. *Pingré*, Chanoine Régulier & Bibliothécaire de Sainte-Genevieve, de l'Académie Royale des Sciences, & Astronome Géographe de la Marine, a été chargé de cette opération. Ce savant Académicien vient de publier à ce sujet, un petit Ouvrage intitulé, *Mémoire sur la colonne de la Halle aux bleds, & sur le Cadran cylindrique que l'on construit sur le haut de cette colonne*. On en trouve des exemplaires chez *Barois*, Quai des Augustins.

FIN DES ADDITIONS.

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME III.

PAGE 51 , ligne 25. Hôtel du Contrôleur-Général. Cet Hôtel mérite une description plus étendue. L'architecture dont il est orné est du sieur *Leveau* , premier Architecte de *Louis XIV* , qui a eu en son temps de la réputation , & l'a méritée par plusieurs bons Ouvrages. La façade extérieure de la porte de cet Hôtel , a été élevée depuis sa mort ; elle est grossière & de mauvais gout. Le dessein de la même porte au-dedans de la cour ne se lie point avec la décoration de son intérieur d'un ordre dorique , d'un bon genre & bien traité. La face principale du bâtiment est décorée d'un grand balcon porté par quatre colonnes ; mais la corniche de l'entablement est maigre & n'a point assez de saillie ; elle est encore écrasée par un comble d'une hauteur excessive & d'une forme désagréable. L'entrée de cet Hôtel est décorée d'un vestibule remarquable. On a placé au bas de l'escalier un corps d'architecture composé de colonnes & de pilastres ioniques cannelés , dont l'ordonnance a de la grandeur

Tome III.

Y

& de la majesté, malgré la position irrégulière des deux premières colonnes & des niches. L'escalier ne répond point à la magnificence de son entrée par son grand défaut d'être trop étroit & trop roide. Un autre aussi inexcusable, c'est que le vestibule du premier étage, où il conduit, doit avoir quelque rapport à la richesse de celui du rez-de-chaussée, & l'on n'y trouve que des murailles nues & sans aucun ornement. C'est par ce vestibule que l'on entre dans un très-grand salon, dont le plafond est peint & décoré d'une architecture à colonnes, que l'on doit éviter dans les plafonds qui ont de l'étendue, en ce qu'elles ne peuvent jamais paroître à plomb par le changement des points de vue. Ces peintures & celles des autres plafonds de cet Hôtel, sont de *Michel Colonne*, natif de Bologne, élève d'*Annibal Carrache*, dont il a cherché la manière avec quelque succès. Le Jardin de cet Hôtel a de la grandeur, & répond à celle du bâtiment; mais il a le désagrément d'un égout qui le termine à gauche dans toute sa longueur, & qui, quoique revêtu de grandes pierres de taille posées en hauberge, oblige quelquefois de s'en éloigner dans les grandes chaleurs.

Cet Hôtel est occupé aujourd'hui par



M. de *Laverdy*, Contrôleur-Général, que le Roi a choisi dans son Parlement pour son intégrité & sa Religion. Le pere de Madame son épouse est généralement estimé, non par des titres fastueux, mais par une succession d'aïeux distingués par leur probité, & Madame de *Laverdy* jouit d'une considération qu'elle ne doit point à sa place, mais à sa modestie & à sa piété.

FIN DU TOME III.





